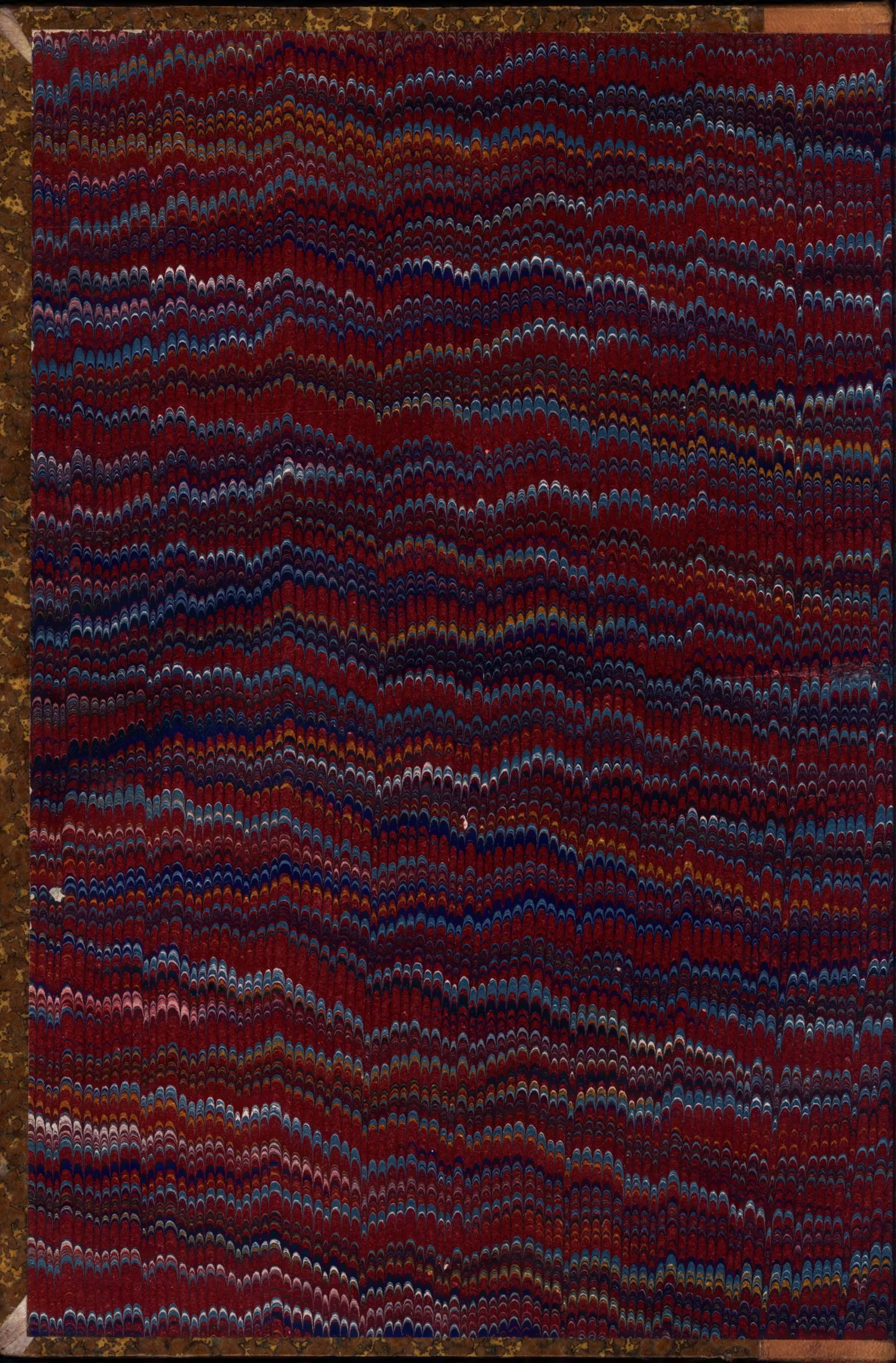
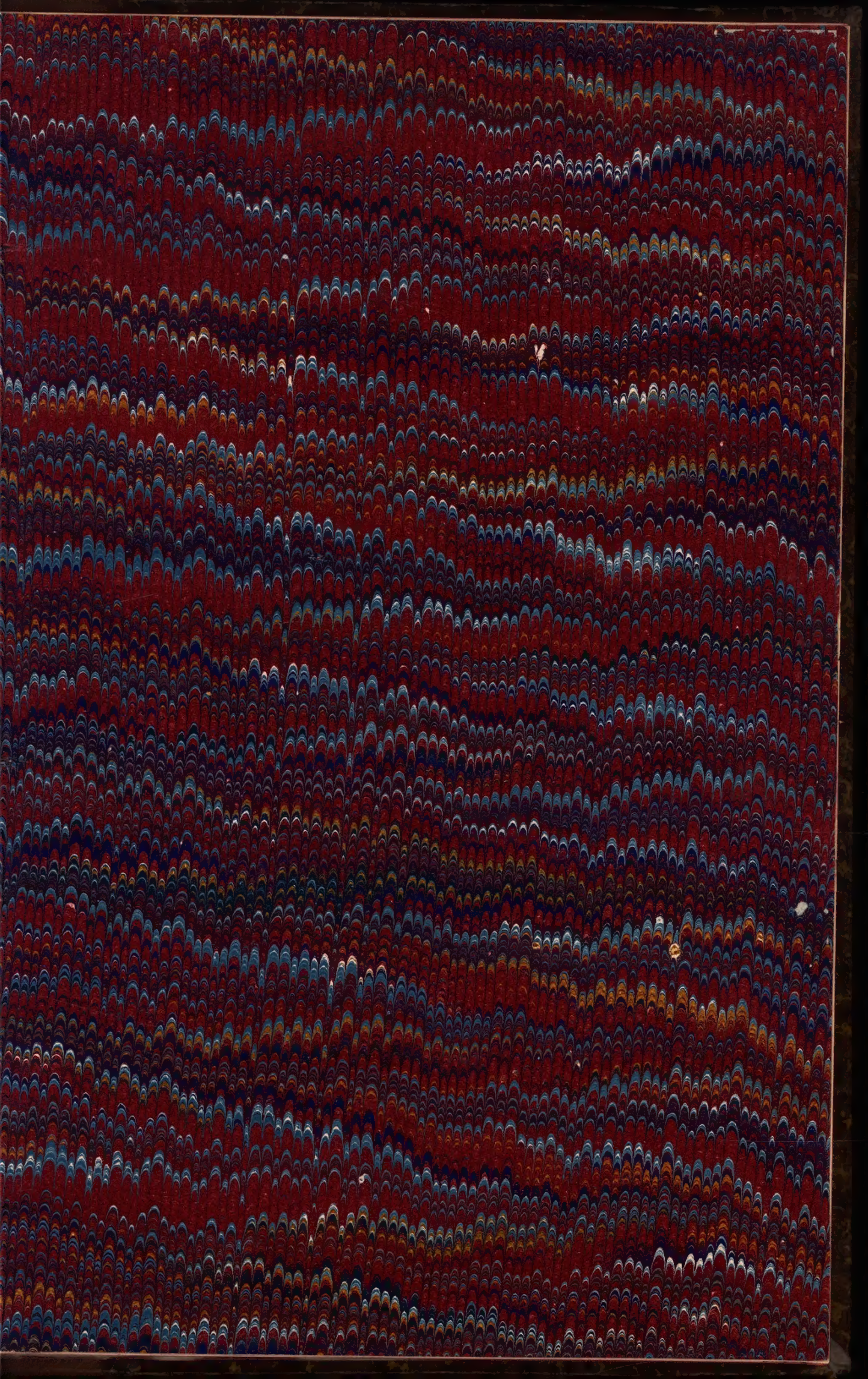






MUSÉE NEUCHATELOIS



MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

JANVIER 1880

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH ET METZNER.

1880

A NOS LECTEURS

Les feuilles consacrées à la politique ne font pas défaut à notre pays. Il en est autrement des écrits périodiques destinés aux arts, aux lettres et aux sciences, c'est-à-dire en définitive à ce qu'il y a de plus permanent et de plus durable dans les choses de l'esprit. Nous n'avons qu'un seul organe de ce genre, c'est le *Musée neuchâtelois.*

Seize ans d'existence, le concours de plusieurs plumes élégantes ou autorisées, joint à celui d'artistes de talent, ingénieux à reproduire ce qui vaut la peine d'être conservé, de piquants récits empruntés aux scènes de la vie journalière et faisant diversion aux travaux d'histoire, le souci jaloux, dans ces derniers, de tout ce qui peut honorer et illustrer le nom neuchâtelois, voilà ce qui devrait avoir identifié avec le *Musée*, le public auquel il s'adresse spécialement. Oui! le *Musée* devrait être, semble-t-il, le joyau de quiconque se pique de quelque patriotisme ou d'un peu d'amour-propre national. Pourtant il n'en est point ainsi, et au début de l'année qui va s'ouvrir, comme au commencement de celle qui vient de s'écouler, le Comité en est réduit à regretter que ses ressources ne lui permettent pas de réaliser un perfectionnement de la partie artistique, c'est-à-dire de substituer à l'autographie, la gravure sur bois ou d'autres procédés analogues.

Dans un autre ordre d'idées, on pourrait désirer aussi que les archives de familles s'ouvrissent plus libéralement aux investigations. Le *Musée* a mis au jour, sans doute, bon nombre de documents et de pièces importantes pour l'histoire religieuse, politique, économique, artistique et littéraire de la terre neuchâteloise. Mais que de trésors qui se dérobent

encore à l'explorateur, et dont la communication n'aurait pas à redouter l'usage discret qui serait fait de cette marque de confiance donnée aux collaborateurs.

Il est un côté utile du *Musée* qui n'a pas été suffisamment relevé; c'est la facilité offerte aux jeunes gens de se produire en public, sans s'exposer aux insinuations d'orgueil et de témérité qui accueillent si souvent les écrits juvéniles et les débuts littéraires. Ecrire dans le *Musée,* c'est écrire pour le pays et pour la chose publique; c'est céder au désir de se rendre utile et travailler pour la science. C'étaient bien là les mobiles de ce jeune sociétaire qui donna pour coup d'essai, au *Musée,* une notice sur le meurtre de l'avocat Gaudot; travail intéressant et neuf qui promettait un investigateur de plus à son pays, lorsque la mort est venue enlever Georges de Pury à sa famille et à la terre qu'il aimait.

Neuchâtelois, jeunes et vieux, si vous nourrissez quelque affection pour votre pays, pour ses souvenirs, sa gloire, vous ne laisserez jamais tomber le Recueil monumental qui a été fondé pour les perpétuer et qui est comme votre panthéon.

« Un petit peuple, disait un de nos premiers écrivains, ne peut se « passer de gloire; cultivons les Muses qui la donnent. »

Neuchâtel, 24 décembre 1879.

LE COMITÉ.

J.-G. VIRCHAUX

ÉPISODE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Les Suisses sont étroitement liés à l'histoire de la révolution, et plusieurs y figurent au premier rang. Si J.-J. Rousseau prépare les esprits en revendiquant à l'avance les Droits qui s'inscriront dans les Principes de 89, en revanche, un autre citoyen de Genève, Necker, maintient un moment le pouvoir royal ébranlé. Quand l'orage formé depuis des siècles a éclaté sur la France, les régiments suisses défendent fidèlement et vaillamment la personne du roi. Mais la révolution marche hâtivement; parmi ceux qui la combattent avec la plume figure au premier rang un Genevois, Mallet du Pan, tandis qu'un autre Suisse, J.-P. Marat, en devient le coryphée le plus violent et la pousse vers la « Terreur ». Pache et Clavière font partie du ministère Roland, et Benjamin Constant devient membre du Tribunal; Mme de Staël, mêlée à la politique de la Constituante, de la Législative et du Directoire, ne dépose la plume qu'après avoir écrit les *Considérations sur la révolution française.* C'est vers la France, hélas! que Frédéric-César Laharpe tourne les regards pour rendre la liberté à son pays.

Descendons de quelques degrés et, sans quitter le terrain de la politique, nous trouvons le tribun Ochs, à Bâle, sacrifiant aux idées françaises, le Neuchâtelois Fauche-Borel consacrant sa fortune et sa vie au rétablissement de la monarchie, tandis que le citoyen Virchaux, accompagné de plusieurs Suisses, apporte au club des Jacobins un sabre de Damas à offrir au premier général qui vaincrait les ennemis de la liberté. Isnard, qui préside l'assemblée, embrasse cette arme, et la brandissant bien haut, il s'écrie : « La voilà! elle sera victorieuse, la France poussera un grand cri, tous les peuples répondront. La terre se couvrira de combattants, et les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes. »

Quel général reçut l'épée de Virchaux, les historiens ne nous le disent pas. Dans notre *Notice sur St-Blaise* (Voir *Musée Neuchâtelois,* 1873), nous avions parlé déjà de ce personnage qui apparaît subitement à une séance des Jacobins et rentre le lendemain dans l'oubli de l'histoire, nous croyons avoir retrouvé sa trace dans un des innombrables documents que nous a laissés la révolution française.

* * *

Au mois de septembre 1789, J.-G. Virchaux habitait les environs de Londres; un associé de la maison de commerce Knight et Ce vient lui proposer une affaire, dont la réussite lui assurait une récompense inespérée, il devait entrer dans la maison en question en qualité d'associé.

La proposition était séduisante, mais il s'agissait d'une affaire sérieuse qui demandait de la prudence et de l'habileté. Un personnage douteux, nommé Boislivier, prétendait être propriétaire d'une somme de 200,000 livres déposée chez un monsieur l'Escalier. Le sieur Boislivier se cachait à Londres sous un faux nom, sa conscience ne paraissait point jouir de la sérénité qui est l'apanage des honnêtes gens et son corps était, disait-on, destiné à faire connaissance avec les fourches patibulaires où la maison Tasset et Ce voulait l'envoyer pour cause d'escroquerie. Boislivier avait habité Berlin sous le titre de chevalier de Puydieu, et plusieurs villes de France sous celui de chevalier de Varennes. « A entendre ce chevalier d'intrigues, écrit Virchaux, les 200,000 livres dont il avait annoncé le dépôt chez le receveur des domaines du Hâvre formaient une partie des fonds qu'il se proposait de verser dans d'immenses opérations de commerce; il ne produisait cet échantillon de son opulence que pour poser une première base au crédit que ces grandes opérations nécessiteraient. »

C'est sur les cotons qu'il voulait commencer de grandioses spéculations, ainsi que sur l'achat de tous les chanvres nécessaires à la marine royale de France; il arrivait à Londres avec des lettres de Necker, de La Fayette, de Mirabeau, apostillées par le ministère. Il y avait des doutes, cependant, au sujet du personnage et de sa fortune, et c'est pour les élucider que J.-G. Virchaux s'embarquait le 8 septembre pour arriver le 11 au Hâvre. L'Escalier déclara qu'il n'était dépositaire d'aucuns fonds appartenant en propre à Boislivier, mais que M. Maheas, contrôleur général des domaines à Paris, lui avait écrit pour lui recommander ce Boislivier et lui accorder un crédit de 200,000 livres dans le cas où il

entamerait une affaire de commerce. L'Escalier émit cependant des doutes sur la solidité du crédit accordé et conseilla à Virchaux de s'adresser lui-même à M. Maheas.

Le mandataire de la maison Knight part pour Paris où il arrive le 15 septembre; M. Maheas lui certifie par écrit que la plus grande partie de la somme en question demeure encore inscrite au crédit de Boislivier. L'affaire semble donc terminée et Virchaux peut retourner à Londres rendre compte de ce qu'il vient d'apprendre, mais le lendemain de ce jour il rencontre Boislivier lui-même en compagnie d'un nommé Amavet. Etonnement mutuel! mais le douteux personnage se ravise et explique qu'il est à Paris pour accélérer les spéculations entamées. Le 19 du même mois, Virchaux se rend à dîner chez un banquier de Dublin en passage à Paris, Boislivier y apparaît encore, mais sous le nom de Fauconnier. A partir de ce moment commence une véritable joûte entre les deux personnages; d'un côté la ruse, les roueries spéculatives, les combinaisons équivoques, de l'autre l'adresse et la ténacité de Virchaux déjouant des projets malhonnêtes.

Là est sans doute une des causes de la malheureuse affaire dont notre compatriote fut la victime innocente.

* * *

L'année suivante, nous voyons J.-G. Virchaux en Hollande; n'est-il point devenu l'associé de la maison anglaise? nous l'ignorons. Il s'occupe à Amsterdam d'une industrie qu'il a l'intention d'implanter en France; de là il passe à Lille où il séjourne un an pour cause de maladie. En 1791 il vient à Paris et c'est là que commence l'aventure malheureuse qu'il a racontée lui-même dans un mémoire qui a pour titre: *Violation de la loi par le Comité des recherches de l'Assemblée constituante de France.* (Brochure in-4°, 17 pages, très rare.)

L'auteur parle la langue de son époque, il en a les grands mots sonores et les images emphatiques et confuses; il est sexagénaire et ce qui l'a amené en France, il y a deux ans, c'est le commerce et... la liberté, il voulait voir prospérer l'un et entendre le cri victorieux de l'autre.

« A cette brillante époque, dit-il, j'étais bien éloigné de me figurer que cette liberté n'y serait bientôt plus qu'un vain mot, et qu'avant même d'y avoir été ouverts, tous les canaux de l'industrie y seraient impitoyablement desséchés par le souffle d'un agio dévorant.

« Pour comble de honte et de douleur, je vais encore prouver que le respect pour les droits sacrés des gens et de l'hospitalité y est moindre

qu'il ne le fut pendant les jours du despotisme. Mandataires d'un grand peuple! ne vous offensez pas de ces vérités. Vous citoyens, ne vous en indignez qu'après m'avoir lu! Ces sentiments frapperont alors ceux qui les ont mérités. » Cela dit, l'auteur passe à la narration des faits que nous allons rapporter sommairement.

Arrivé à Paris le 21 mai, Virchaux, qui a besoin de se mêler au mouvement révolutionnaire, se présente le même jour, muni d'une carte de la société des Jacobins, à celle des Amis des droits de l'homme et du citoyen, autrement dit le club des Cordeliers.

Cette carte, délivrée par les Jacobins, nous fait supposer que le citoyen Virchaux, que nous avons vu au début de cette histoire, et celui qui nous occupe maintenant ne sont qu'un seul et même personnage.

La séance du 21 mai est des plus vives, on y développe et discute le plan de Ferrières de Lyon; le visiteur est séduit par « le sublime de l'œuvre », comme il le dit, enthousiasmé par les orateurs, si bien qu'il demande et obtient l'honneur de devenir membre du club des Cordeliers; il a le zèle des néophytes, la passion, l'activité et, quelques jours plus tard, il est nommé secrétaire-greffier. De ce moment Virchaux est acquis à la révolution dont il ne peut ni ne veut s'éloigner; il se fixe alors à Paris. Il va donner carrière à ses instincts de spéculation, et les sieurs Flint, l'un de Hambourg, l'autre de Norwich, lui confient une somme considérable qui arrive à Paris le 14 juillet.

Le lendemain il se rend, en qualité de pétitionnaire, à la porte de « l'Auguste Sénat », selon son expression. Il trouve là des baïonnettes qui lui barrent le passage, et un homme, vêtu de gris et coiffé d'un chapeau rond, qu'il apprit depuis se nommer La Borde, le fait arrêter par « ces soutiens de la liberté naissante »; mais Bailly, maire de Paris, aperçoit Virchaux au milieu de cette troupe armée et menaçante, il ordonne qu'il soit relâché. Péniblement impressionné par cette aventure, mais touché de l'intervention de Bailly, il court au club des Cordeliers qu'il appelle « la Société fraternelle » et y fait un chaleureux éloge du maire de Paris, puis il passe la soirée au Palais-royal en compagnie de l'avoué Colin et rentre chez lui, à l'hôtel de Candie, rue des Bons-Enfants. A minuit et demie, il est subitement réveillé par des coups frappés à sa porte. « Qui frappe? » s'écrie-t-il. — Le portier : « Que voulez-vous? » — « Quelqu'un veut vous parler. »

Il ouvre; l'homme gris et au chapeau rond qu'il a remarqué la matinée, l'agent de police La Borde, lui signifie de s'habiller et en même temps il fouille brutalement ses vêtements, il lui ordonne aussi de se

pourvoir de deux chemises; le malheureux ouvre sa malle pour les y chercher; l'agent de police s'y précipite, il y saisit du linge, plusieurs autres objets, peut-être même les sommes qui appartiennent à Virchaux et à ses frères.

L'agent de police fouille les livres et les brochures, ouvre même un portefeuille contenant les effets de la maison Flint. Virchaux demande alors à la Borde un procès-verbal de l'acte dont il est victime; celui-ci lui répond : « Ce n'est point la peine, puisque sous vingt-quatre heures vous serez interrogé. »

« Etranger aux coutumes *prérévolutionnaires et postrévolutionnaires* de cette terre de liberté, écrit Virchaux, je me figurai que tant M. le commissaire que le fouilleur de malle avaient satisfait à toutes les formalités prescrites par la plus belle de toutes les constitutions de l'univers. »

C'est sous l'impression toute fraîche de sa malheureuse aventure que l'auteur a écrit son mémoire, il est donc parfois un peu excessif et les expressions mordantes arrivent facilement sous sa plume; il faut avoir lu qu'il était Jacobin et Cordelier pour ne point croire qu'on a affaire à un anti-révolutionnaire. Mais les procédés de l'époque eussent exaspéré les saints eux-mêmes. Suivons-le dans son récit.

Muni d'effets de rechange et revêtu d'une redingote dont on a fouillé les poches, le malheureux négociant trouve au bas de son escalier une triple escouade de *bleus,* il crie alors au portier : « S'il vient quelqu'un, dites qu'on me trouvera à la prison de l'Abbaye. — Non, non, interrompit La Borde, nous allons à la campagne. » Là-dessus « *le sbire constitutionnel* » fait entrer le prévenu dans un carosse de place dont les chevaux sont tournés en sens inverse du but où l'on doit aller, il s'installe à côté de lui, tandis que deux autres personnages en font autant. On élève le châssis des portières et l'on part au galop.

Après un long voyage dans le mystère on arrive à une prison et, quoiqu'en ait dit La Borde, c'est celle de l'Abbaye. Eperdu, fatigué, Virchaux se jette sur un siège de la pièce où on l'a fait entrer; haletant, il demande à boire. Soit intention, soit mégarde, le concierge lui présente un verre de vinaigre, mais revenu de son erreur, il lui offre un verre de vin.

Le prisonnier est de nouveau fouillé et conduit « dans un cachot aussi étroit, écrit-il, aussi sinistrement garni que ceux de la ci-devant *Bastille royale.* » Un malheureux, étendu sur un grabat, exténué, pâle et qu'on prendrait pour un cadavre, l'habite déjà; un autre lit est placé dans un angle, c'est sinistre.

Virchaux prie le concierge-geôlier de lui procurer de l'encre et du papier pour écrire à quelques députés.

— On n'écrit d'ici à personne, répond durement le geôlier, à moins que ce ne soit au Comité des recherches.

— En ce cas, ce que je vous demande est inutile, attendons!

— La lourde porte se referme et le bruit de ses verroux retentit lugubrement dans la prison.

« Je compris, écrit le Jacobin, que l'oppression n'avait point trouvé son tombeau sous les débris de l'antique château de la rue St-Antoine.

« Mon triste doyen dans cet affreux séjour était éveillé, je le saluai de ce ton pénétrant et affectueux qui peut-être ne s'est jamais exhalé que des cœurs oppressés de ceux que le malheur rassemble. Serait-il donc vrai, lui dis-je, que du fond de cette caverne il ne soit permis d'écrire qu'au Comité des recherches?

— Hélas! me répartit douloureusement l'infortuné, trop vrai! trop vrai! Depuis le 26 mai je n'ai pu écrire à d'autres; je l'ai fait au moins dix fois, j'ai supplié cette portion des pères de la patrie de faire sauter ma tête, s'ils me connaissent un seul crime; ils ont opposé un silence obstiné aux cris de mon désespoir! »

L'angoisse de Virchaux se comprend, les valeurs qu'il a laissées à son hôtel peuvent être tombées entre les mains d'un « mouchard », il se désespère... Son compagnon de captivité cherche à relever son courage.

« Il me conseilla, continue le narrateur, d'écrire à l'ambassadeur de Prusse, à la protection duquel ma qualité de citoyen de Neuchâtel me donnait des droits. Le sixième jour de ma détention, je me décidai à suivre cet avis; j'insérai avec confiance ma lettre au ministre prussien, toute ouverte, dans celle que j'adressais au Comité. Je gardai copie de l'une et de l'autre, mais le concierge me les enleva, disant que son devoir était de détruire toutes traces de ce qui était écrit par les prisonniers. Je restai dans une pénible et étrange surprise; elle devint plus douloureuse lorsque j'eus en vain attendu une réponse. Le 27, j'écrivis de nouveau, je ne fus pas plus heureux; j'avais joint cette fois à ma lettre au Comité, une lettre au brave Luckner. Le silence de ce dernier m'a convaincu qu'il n'était pas moins superflu d'espérer aucune communication avec les humains par l'entremise du Comité, que d'attendre que ce conciliabule répondît lui-même aux cris de ceux qu'il opprime!

« Au bout de huit jours, mon triste compagnon et moi fûmes inopinément transférés dans un autre cachot dont le soupirail laissait apercevoir, entre ses épais barreaux, la verdure du jardin de l'Abbaye;

sans doute l'objet de cette translation inopinée avait été de nous priver de la petite distraction que nous procuraient les colporteurs en criant dans les rues les feuilles du jour, et bien plus encore de la possibilité, presque imaginaire, de pouvoir nous-mêmes y lancer quelques billets.

« A peine occupions-nous notre nouveau cachot, que nous y vîmes apparaître MM. Bailly et de la Fayette. Ils étaient accompagnés de quatre ou cinq personnes que nous prîmes pour d'augustes municipes ou pour de simples architectes.

« Après un examen minutieux de la lucarne par laquelle on affecta de dire que s'était échappé l'un des gardes-du-corps revenus avec le Roi, ces messieurs ordonnèrent l'apposition d'une seconde grille et firent placer une sentinelle au-dessous, en-dedans du jardin abbatial. Ni mon compagnon ni moi ne fûmes dupes de cette supposition; à peine la tête d'un jeune enfant eût pu s'introduire dans l'ouverture par laquelle on prétendait que s'était échappé le garde-du-corps. Economes néanmoins de nos remarques, nous ne desserâmes les lèvres que pour nous plaindre à M. le Maire de ce que nous n'avions pas encore été interrogés.

« M. de la Fayette nous parut souffrir et baissait les regards. — Plus insensibles ou plus nuls, les regards du Maire enhardirent mon compagnon à lui dire avec fierté : « Criminel, je demande que ma tête tombe! Innocent, je dois être libre. Les juges qui me font essuyer des retards *manquent à l'humanité et violent la loi.* »

« Tirant froidement son agenda, le Maire nous demanda nos noms et les y inscrivit. A mon égard, la question était ridicule puisqu'il me connaît parfaitement et depuis longtemps.

« M. Bailly nous recommanda de ne point nous lasser d'écrire au Comité des recherches; ensuite les deux grands personnages se retirèrent avec leur cortège. A peine eurent-ils disparu que la Providence nous fit une faveur bien inespérée. Elle nous fournit un moyen de découvrir tout ce qui se passait dans le corridor qui aboutit à notre cachot jusqu'au haut même de l'escalier.

« C'est à son aide qu'il nous a été facile d'apercevoir chaque nouvelle victime qui a été amenée et chaque cercueil qui a été sorti dans la nuit de ce *séjour* de mort.

« Quant à présent, j'omettrai les détails de ces scènes d'horreur; je me tairai aussi sur le moyen que nous trouvâmes de les épier. — Je dois ce ménagement à l'infortuné que j'y ai laissé et aux malheureux que l'on y ensevelit, je les servirais peut-être mal en parlant trop tôt.

« Depuis quinze jours entiers nous gémissions oubliés dans notre nou-

veau cachot, lorsque M. Joly, accompagné de deux autres municipaux, vint répéter l'inspection du soupirail. « Vous manque-t-il quelque chose? » nous dit-il d'un ton humain. « Rien, répondis-je, que d'être interrogés et de connaître quels délits on nous reproche. »

A cette demande judicieuse des prisonniers, M. Joly s'excusa en prétextant la quantité d'affaires du Comité, mais il promit ses bons offices et s'en alla. Là-dessus, Virchaux continue son récit qui ne manque pas d'intérêt et d'étrangeté.

« Ah, monsieur Joly! s'écrie-t-il, si l'humanité attentive et vigilante vous ramène jamais dans le séjour où vous m'avez exprimé cette vaine promesse, si après m'avoir lu vous vous hâtez d'y aller tout observer, écoutez-moi bien! Voici ce que vous aurez peut-être encore la chance d'y trouver. Dans ce même cachot où vous m'avez vu, était et peut-être se trouverait encore, par une suite de la complicité sanguinaire, ou tout au moins de la féroce insouciance du geôlier, une massue! Vous y verrez le mur criblé de coups qui ont été y réfléchir (*sic*), coups sous lesquels le sang a rejailli et a teint la pierre! Allez, M. Joly, emparez-vous de la personne grossière, mais ingénue, de la servante de cuisine du geôlier la Vacquerye; interrogez-la sans menace; laissez seulement parler par sa bouche l'humanité blessée, et bientôt elle aura appris au peuple quels mortels ont été massacrés.

« Quant à moi, involontaire observateur dans cet antre de forfaits, je déclare ici, sans prétendre que ma déposition publique tire plus que de raison à conséquence contre qui que ce soit en particulier, toutes les vérités qui vont suivre.

« Je dis et j'affirme que dès le jour même que nous fûmes transférés, mon compagnon et moi, de notre premier cachot dans celui dont je parle, nous aperçûmes dans ce dernier un chapeau accroché à un clou que nous eûmes tout lieu de juger être celui du garde-du-corps échappé, à ce qu'on disait, par une ouverture à travers laquelle un matou un peu étoffé aurait peine à fuir.

« Puisque nous y sommes, débarrassons-nous du tourment de certifier des atrocités. Je déclare donc que, matériellement et de mes deux yeux, entre onze heures et deux heures, durant le cours des nuits, j'ai vu sortir par le corridor, dont j'apercevais la perspective, des cercueils qui devaient certainement renfermer des cadavres; que j'ai vu entrer des prêtres avec tout l'appareil sacramentel de l'extrême onction, que j'ai entendu et les coups assénés par les bourreaux et les cris expirants de leurs victimes. J'ai frémi de ces horreurs, je les dénonce, pour la dé-

charge de ma conscience, aux Français et à l'univers, et je somme les mandataires d'un peuple qui se dit libre de les vérifier et de les venger.

« Oui, pères conscrits, je vous somme de faire porter la lumière sur les prétendus suicides dont cet antre est fréquemment le théâtre ; de pénétrer les causes et les principes des liaisons étroites qui existent entre la Borde, Amavel, Beaupoil, Fauconnier et le geôlier la Vacquerye qui fut le laquais du dernier. »

Chose bizarre, Fauconnier, dont il est ici question, n'est autre que Boislivier, le personnage que nous avons vu en commençant ce récit et dont Virchaux était chargé de vérifier la prétendue fortune et la moralité ; celui-ci l'a rencontré plusieurs fois déjà, il le retrouve à la prison de l'Abbaye où le rôle qu'il joue ne s'explique point facilement.

Ne semble-t-il pas que l'on erre dans la fantaisie à l'ouïe de tant de choses étranges ? cependant on ne peut mettre en doute le récit de Virchaux, il est écrit avec des détails tellement circonstanciés, avec tant de netteté, son indignation est si vraie, qu'il la communique facilement ; quelles raisons eût-il eu de mentir ? Son réquisitoire, s'il eût été faux, l'aurait certainement fait rentrer dans la sinistre prison de l'Abbaye dont il venait de sortir. Ce personnage ne nous paraît point une victime indifférente, ce n'est point une sympathie exagérée pour nos compatriotes neuchâtelois qui nous le rend intéressant, il l'est de fait, et son audace a comme un reflet de la grande et terrible époque qu'il traverse. Quel effet produisit ce courageux écrit paraissant subitement à Paris ? Nous le cherchons vainement. Fut-il noyé dans le flot des grands événements de cette année 1791 ?

A. Bacheln.

(A suivre.)

LE RÉGIMENT DE MEURON

(Avec planche.)

Le service militaire des Suisses à l'étranger tient une large place dans notre histoire. On sait que les instincts guerriers de nos ancêtres se trouvaient paralysés pendant les périodes pacifiques et, qu'à partir de 1444, un grand nombre de nos concitoyens allèrent chercher, dans les principales armées d'Europe, les occasions de combattre qui leur manquaient chez eux. Nous les trouvons au service de 43 puissances étrangères. Quoique ce soit à partir de 1444 que les Suisses signèrent des capitulations militaires, il faut remarquer que nous en trouvons déjà dans les armées du duc de Milan en 1373, et dans celles de Sigismond, empereur d'Allemagne, en 1413.

Le service de Rome, qui commence vers 1471, est le seul qui subsiste encore. Le service de France, le plus long après le précédent, a duré près de 300 ans. La maison de Savoie eut, à différentes époques, des troupes suisses à son service; nous en trouvons aussi en Espagne, dans la maison de Lorraine, en Prusse, à Venise, à Ferrare, à Mantoue, en Autriche, chez les comtes palatins du Rhin, à Florence, en Suède, à Gênes, à Lucques, dans la république des Provinces-Unies et en Hollande, dans le royaume des Deux-Siciles, en Angleterre, etc. Les Suisses se trouvèrent donc mêlés à toutes les grandes guerres européennes à partir du XVme siècle; ils arrosèrent de leur sang tous les champs de bataille et firent admirer partout leur valeur.

La participation des Neuchâtelois au service étranger est relativement considérable, elle mérite d'être étudiée; elle doit être inscrite dans le recueil qui rassemble tout ce qui a trait à notre pays. Un ami de notre histoire, M. Théodore de Meuron, a bien voulu écrire, à l'intention du *Musée*, une notice détaillée du *Régiment de Meuron* au service de la Compagnie des Indes hollandaises, de 1781 à 1795, puis au service anglais, de cette époque jusqu'à son licenciement en 1816. Ce travail, qui paraîtra prochainement, est écrit d'après les documents officiels qui sont la propriété de l'auteur.

Nous donnons, par anticipation, un dessin représentant un porte-enseigne de ce régiment pendant la phase du service de Hollande. La tenue rappelle celle des troupes françaises de la fin du siècle passé. Le casque en cuir, dont nous donnerons le détail plus tard, était porté en France, en 1776, par le régiment du roi, il le fut plus tard par les troupes légères; de son cimier de cuivre tombait une crinière noire. Le drapeau portait comme devise : TERRA ET MARE — FIDELITAS ET HONOR. — Plusieurs autres planches accompagneront le travail que nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs.

A. B.



SERVICE DE HOLLANDE

RÉGIMENT DE MEURON
1781-1795.

Porte-enseigne.



NOTICES

RELATIVES A

L'HISTOIRE MÉDICALE DE NEUCHATEL

QUATRIÈME SÉRIE

SOMMAIRE : I. Identité de la porte Notre-Dame et de celle de l'Hôpital, à Neuchâtel, — II. Irresponsabilité des épileptiques au 16me siècle. — III. Motteron, l'auteur d'une tentative d'empoisonnement sur Henri II, était-il apothicaire? — IV. Amputation terminée par un menuisier. — V. Un aliéné au 17me siècle. — VI. Missive du Conseil d'Etat en faveur de Tite d'Aubigné. — VII. Démolition de la maladière de Neuchâtel. — VIII. Diplôme de docteur en médecine de Marat. — IX. Relations du Dr J.-L. Borel avec Léopold Robert. — X. Une famille d'hémorrhaphiles à Auvernier.

I

Identité de la porte Notre-Dame et de celle de l'Hôpital à Neuchâtel.

Dans l'ouvrage intéressant qu'il a publié sur l'ancienne mairie de Neuchâtel, Samuel de Chambrier affirme (1) que sous le nom de porte Notre-Dame on désignait celle qui fut depuis appelée de St-Maurice, sans qu'on en sache la raison, et qu'elle avait déjà un portier en 1373, tandis que celle de l'Hôpital qui n'aurait pas encore existé à cette époque, n'avait été élevée qu'après l'hôpital fondé à cette date même par le

comte Louis. Ces données ont été généralement acceptées et sont reproduites dans plusieurs articles relativement récents (²), et pourtant il faut nécessairement admettre :

1° Que le nom de porte Notre-Dame est celui que portait à l'origine la porte de l'Hôpital.

2° Que ce n'est nullement après la construction du nouvel hôpital, fondé par le comte Louis, mais non encore édifié sous sa fille Isabelle, que fut bâtie la porte qui terminait la rue de l'Hôpital.

3° Que la porte St-Maurice n'existait pas encore sous le comte Louis, et aurait eu d'autant moins de raison d'être, qu'il n'y avait aucune maison dans ce quartier, formant alors la rive du lac, et que l'ancien hôpital n'était nullement là, mais bien hors de l'enceinte de la ville.

Pour établir cette opinion, il est nécessaire d'étudier les documents les plus anciens relatifs à la porte Notre-Dame, lesquels se trouvent presque tous dans les *Monuments de l'histoire de Neuchâtel,* par M. George-Auguste Matile.

Le premier acte à citer ici est celui du 25 mars 1271, par lequel Pierre Nufchastel, duement approuvé par sa femme, sa fille et les autres ayants-droit, vend à l'abbaye de Fontaine-André, pour 19 livres lausannoises, une maison avec un fonds de terre situé dans le bourg de Neuchâtel, à côté de la porte qui conduit à l'hôpital (« versus hospitale ») et le chesal contigu à cette maison et tout ce qui se trouve en fonds de terre entre la maison de Girardun d'un côté et le bâtiment près du lac de l'autre (³).

Au mois de juillet 1286, Alysson, veuve de Girardon, bourgeois de Neuchâtel, duement autorisée par ses trois fils, ayant donné à l'abbaye de Hautcret, pour le repos de l'âme de feu son mari deux sols lausannois de cens, payables chaque année à la St-Gall, et assignés sur son jardin situé le long des murs de la ville du côté de l'hôpital (« a parte hospitalis ») entre deux autres jardins mentionnés dans l'acte, ordonne à ceux qui le tiennent d'elle ou le tiendront à l'avenir d'acquitter annuellement ce cens (⁴).

Dans le plan qui accompagne la *Statistique de la ville et banlieue de Neuchâtel en 1353,* M. Alexis Roulet place la porte de l'Hôpital à l'entrée de la rue actuelle de l'Hôpital, dont un côté, numéros impairs, s'appelait : « li rue en chiez Thiegant », et l'autre, numéros pairs : « li rue à ceuls de Grandson », du nom de deux familles de cette ville. En revanche, sauf une petite ruelle qui paraît correspondre à la ruelle Bre-

ton, il n'y avait alors ni maison, ni porte de ville entre la rue précitée et le lac.

Le 28 septembre 1356, Louis, comte et seigneur de Neuchâtel, inféodant divers droits et terres à Jehan Pestel, bourgeois du dit lieu, à raison de ses bons services, quoiqu'il ne fût pas noble, énumère dans l'acte y relatif : « Item une maison assise à Nuefchastel en la rue de la porte de lopitaul, entre la maison Jaquino Wauterin d'une part et la maison Uldric le Rossel de lospitaul d'autre part » (5). Ce nouveau nom de rue de la porte de l'Hôpital est encore une preuve qu'à cette époque l'hôpital de Neuchâtel n'était pas dans cette rue (6).

Neuf ans plus tard, le 5 juillet 1365, Jean de Gyez, écuyer, prononçant comme arbitre sur des différents qui s'étaient élevés entre les bourgeois de Neuchâtel et le chapitre de la Collégiale, au sujet des rentes et oblations faites à Notre-Dame de la Porte, dont l'image était placée en la grosse Tour Neuve par laquelle on entrait en ville du côté de l'hôpital (7), les assigne au dit chapitre contre trente livres de bonne monnaie blanche coursable à Neuchâtel, en réservant que les bourgeois ne pourront rien réclamer des chanoines, si la Commune faisait quelque édifice en la dite tour (8).

Le 29 juin 1373, Aymon de Cossonay, évêque de Lausanne, permit au chapitre de Neuchâtel de faire célébrer une messe les samedis, excepté les jours de fête *solennelle* et de *sépulture solennelle* en l'église collégiale, par l'un ou l'autre chanoine à l'honneur de la glorieuse Vierge, devant son image qui se trouve à l'intérieur de la porte de la ville de Neuchâtel tendant à l'hôpital, pourvu que le lieu où devait se célébrer la messe soit convenable et qu'il n'y ait jamais là de clocher, ni qu'on y sonne de cloches (9).

Peu de jours plus tard, et sans doute pour s'être conformés à l'une des conditions de l'autorisation ci-dessus, le 10 juillet de la même année, le prévôt et le chapitre de Neuchâtel obtinrent du maire et des preu'hommes dudit lieu une reconnaissance que le subside de quatre-vingts florins pour les réparations à faire « en la tour de la chapelle Notre-Dame assise à l'entrée du bourg de la ville de Neufchastel, en venant devers St-Blaise, que par orvalie a esté longtemps descouverte », a été un don volontaire de la part du dit chapitre et ne pourra tirer à conséquence pour l'avenir (10).

Enfin, dans une reconnaissance de 1374, se trouve l'indication suivante : « Maison à l'abbaye de Fontaine-André, en la rue devers le lac, joûte la porte de l'Hôpital, et derrière cette maison une place tendant

jusqu'au lac [11]. » Ce document semble venir à l'appui de l'opinion de S. de Chambrier; mais il ne me paraît prouver qu'une chose, le peu de fixité du nom des rues, puisque la rue en chez Thiégant, dite aussi rue de la porte de l'Hôpital, prendrait ici le nom de rue devers le lac, en tant qu'il n'y en avait pas de plus rapprochée de la rive. En effet, la maison ici indiquée est le nº 1 du plan de la *Statistique* de M. Alexis Roulet, qu'il avait désignée à tort comme étant l'emplacement de l'hôpital du St-Esprit, mais dont il a plus tard reconnu qu'elle appartenait à l'abbaye de Fontaine-André, qui l'avait acquise le 25 mars 1271 de Pierre Nufchastel. On pourrait aussi penser que la rue devers le lac était une nouvelle rue, plus tard dite des Chaudronniers, et actuellement du Temple-neuf, et que la maison en question était assez profonde pour s'étendre de la rue de l'Hôpital jusqu'à cette nouvelle rue. Mais en tout cas ce document ne prouve pas plus que les précédents que la porte de l'Hôpital ou de Notre-Dame de ce temps fût à l'entrée de la rue St-Maurice actuelle.

[1] S. DE CHAMBRIER. *Description topographiqne et économique de la mairie de Neuchâtel.* Neuchâtel, 1840, in-8°, p. 110 et note q., 113 et note v., 117, 118 et 123.

[2] Ch.-God. DE TRIBOLET, *Description topographique de la juridiction de Neuchâtel,* p. 53; — AZELINE (Albert BOVET), *Sous les sapins :* « Les aventures d'une pièce de cinq francs », p. 238-239; — F. C. (F. CHABLOZ), dans le *Musée neuchâtelois,* T. X (1873), p. 202.

[3] MATILE, *Monuments,* nº CLXXXI.

[4] *Ibid.,* nº CCXL.

[5] *Ibid.,* nº DLXXX.

[6] *Musée neuchâtelois,* t. VII (1870), p. 259-263.

[7] C'est donc à tort qu'on trouve dans Fréd. DE CHAMBRIER, *Histoire de Neuchâtel et Valangin,* etc., Neuchâtel, 1840, in-8°, p. 83, sous cette date : « la porte de la Tour-Neuve *près de* l'hôpital. »

[8] MATILE, *Monuments,* nº DCXLIV, et *Musée historique de Neuchâtel et Valangin,* T. III, p. 65-66.

[9] *Monuments,* nº DCCX.

[10] *Ibid.* nº DCCXI, et *Musée historique,* T. III, p. 67-68.

[11] Cité par Samuel DE CHAMBRIER, o. c., note 93, page 567.

II

Irresponsabilité des épileptiques au 16e siècle.

La question de la responsabilité des épileptiques est une des plus difficile qui puisse se présenter au médecin, et ne peut être tranchée d'une façon absolue, mais doit au contraire être l'objet d'une étude spéciale dans chaque cas isolé. Toutefois, voici un document extrait des *Manuels du Conseil de Ville* qui nous paraît établir que ce corps admettait que le haut-mal ou mal caduc diminue la responsabilité de ceux qui en sont atteints, si même il ne la supprime complètement.

Du 26 apvril 1598. — « Passez mettre en la javiole George W...., pour le mespris et propos laschez dimenche passé estant les compagnies assemblées. »

Du 28. — « Suyvant ce que dernierement fut passé de metre George W.... en la javiolle, d'aultant que l'on est adverty qu'il est ataint du haut-mal, Messieurs par pitié luy quitent la javiolle, pour ce coup, avecque bonnes remonstrances, Et luy est deffendu les tavernes et toutes compagnies, Et la premiere fois qu'il retumbera en faulte, sera chastie seelon demerite.»

On le voit, la conclusion n'est pas très logique, car si le haut-mal était aux yeux de Messieurs du Conseil une circonstance atténuante, comme on dit aujourd'hui, il aurait dû l'être aussi bien une fois que l'autre ; à moins que, voyant l'inconvénient que les réunions nombreuses et le cabaret avaient pour cet épileptique, on ne voulût l'empêcher par cette menace de ne plus s'y rendre et prévenir par là le retour de faits regrettables, comme ceux qui avaient motivé la sentence de 26 avril.

Au reste, cette maladie est rarement mentionnée dans les documents neuchâtelois de l'époque, et de l'inondation de Neuchâtel (8 octobre 1579) à la fin de la première moitié du 17e siècle, nous ne la trouvons plus mentionnée qu'une seule fois, le 9 janvier 1650, où l'on accorda six livres et sans conséquence à Jacqueline Royet, fille de feu Arnold Royet, sur sa requête « tendante aux fins de luy accorder quelque charité pour se pouvoir transporter à Berne affin de tascher d'y trouver quelque guairison du haut-mal qu'elle est detenuë ».

En revanche, nous trouvons cités, quelques années plus tard, deux cas d'épilepsie observés par le Dr Théophile Bonet. L'un vu par lui en 1656,

concernait un nommé Rosselet, percepteur (« coactor ») de la vallée du Locle, homme marié et père de famille, à cheveux roux, gai compagnon, chez lequel se formait par intervalles à l'aîne gauche une tuméfaction, à partir de laquelle se développait un sentiment de formication qui allait jusqu'à la plante du pied, moment où une vapeur lui montait à la tête, pour être suivie pendant cinq minutes de secousses des extrêmités, pendant lesquelles il dit à Bonet : « Voyez, voyez, combien cette atroce maladie me tourmente ! » Ce célèbre médecin ayant parlé de bistouri et de fer rouge pour guérir cette affection, ce à quoi le malade se refusa, il conseilla d'arrêter du moins par une ligature pratiquée au-dessus ou au-dessous du genou le passage de l'*aura* [1] épileptique. Mais, en l'absence de tout traitement curatif, le malade mourut un jour pendant le repas qu'il prenait avec sa femme et ses enfants qui avaient approché la table à manger de son lit [2].

L'autre fait nous ramène plus ou moins à notre point de départ. En 1659, un Fribourgeois, sujet à des attaques d'épilepsie, s'étant grisé à Neuchâtel, tomba d'un escalier la tête la première, et resta sur le coup sans connaissance ni mouvement. Mais, le sang s'étant mis à couler par la bouche, les narines et les oreilles, il retrouva si bien, non-seulement la parole, mais encore sa connaissance et le mouvement, que le lendemain, ayant cuvé son vin, il s'échappa de la maison sans prendre congé de son hôte, et repassa en bateau le lac de Neuchâtel [3].

[1] « On exprime par le mot *aura* la sensation d'une sorte de vapeur qui semble sortir du tronc et des membres, et s'élever vers la tête, avant l'invasion des attaques d'épilepsie et d'hystérie. » P.-H. Hysten, *Dictionnaire de médecine*, 8me édit., Bruxelles, 1840. p. 98.

[2] Theophili Boneti, *Sepulchretum*. Genevæ, 1679, f°, T. I, lib. I, sect. XII, obs. XLIV, Appendix, p. 244.

[3] *Ibid.*, T. I, lib. I, sect. II, obs. XX, Scholia, p. 96.

III

Motteron, l'auteur d'une tentative d'empoisonnement sur Henri II, était-il apothicaire ?

Un des séjours d'Henri II de Longueville dans sa principauté de Neuchâtel, fut troublé par une tentative d'empoisonnement de ce Prince par un certain Motteron, qui utilisa dans ce but les pages de service, et qui, accusé par son propre fils, âgé de dix ans, avoua son crime lorsqu'on le soumit à la torture et fut roué vif, ainsi que le page français Dispos et le nommé Pierre Girardon (1618). Si nous rappelons ce fait déjà mentionné avec détails dans le *Musée neuchâtelois*, c'est pour rectifier une erreur dans laquelle sont tombés ceux qui l'ont relaté (1), tous désignant ce Motteron ou Motheron, comme étant un apothicaire.

Les *Manuels du Conseil de ville de Neuchâtel* nous permettent de rectifier cet allégué, et cela de deux manières. D'abord en prouvant qu'il n'y eut pas de pharmacien de ce nom dans notre ville ; puis en donnant sur ce personnage tristement célèbre des données qui établissent péremptoirement sa profession.

A partir du 11 octobre 1579, nous trouvons successivement établis comme apothicaires à Neuchâtel : maître Pierre DuPerron (souvent appelé Perron), mort en 1597 ; — maître Pierre Clerc dit Guy, reçu le 16 décembre 1597, démissionnaire le 6 avril 1618 ; — maître Samuel Gaudot, reçu le 3 octobre 1618, destitué le 2 août 1629. — La boutique de l'apothicaire de ville fut ensuite tenue provisoirement par le médecin de ville, le Dr Jean-Jacques Crafft ou mieux Krafft. — Enfin, malgré la demande de Jacques Clerc dit Guy, devenu maire de Boudevilliers, d'être derechef reçu et admis au gage d'apothicaire de cette ville (29 août 1630), maître George Rosselet fut appelé à cette fonction, après un examen auquel il fut renvoyé par arrêt du 31 octobre 1630. — A côté de ces apothicaires de ville, on ne trouve mentionné, de 1579 à 1639, dans les Manuels précités, que Daniel Reybaud, apothicaire, auquel on loua une maison le 27 mai 1581.

Voici, en revanche, les arrêtés relatifs à notre Motteron, lequel, on le remarquera, n'est jamais qualifié de maître, comme le sont tous les apothicaires précités, sauf D. Reybaud.

Du 23 novembre 1598. — « D'aultant que l'on est adverty, que en la maison que tient Abraham Moteron, au chastey, y est mort de peste une personne, et à la maison atouchant qu'est au Chastellain de Boudry, y a quelque mallade, par le raport qu'en a esté faict par aulcungz. — Passez y pourvoir de bonne heure ; et que le soutier advertisse ledit Moteron, sy ainssy est, se contenir comme de coustume. »

Du lundi, 9 apvril 1599. — « Puis qu'il plaist à Dieu nous visiter de peste. — Passez trouver ung marron, et s'il est possible avoir Niclas Henrioudz ou celluy qui pourra estre propre pour servir à ce. — En soit parlé à Abraham Moteron, puisqu'il va desja soigner les malades, s'il voudroit accepter ceste charge. »

Du mercredi, 11 apvril 1599. — « Abraham Moteron, barbier, a presenté sa suplication pour avoir quelque guage de Messieurs. — Le faict est remis à Messieurs les Quattre Ministraulx et deux des clefz, tant pour le guage du barbier, tant pour l'office d'aller visiter les affligez de la peste, ce que luy sera baillé par moys. — Et sera advisé de trouver quelque maison pour le loger. »

Du 16 may 1599. — A la suite d'une remontrance de la Seigneurie, relative à la peste qui régnait alors à Neuchâtel, le Conseil de ville prit l'arrêté suivant : « Passez demeurer aupres de ce qu'a esté passé cy devant pour faire bastir sur le port, ung logis pour retirer les morveulx(²), Et nonobstant pendant ledit bastiment qui se fera, soit au plus brief trouvé ung logis commode pour loger Abraham Moteron, barbier, affin d'aller trouver les mallades, soit pour les soigner, ou mettre en terre, suyvant l'arrest faict par Messieurs avecque luy. »

En voilà assez déjà pour établir qu'Abraham Motteron était barbier soit chirurgien. Les quelques fragments suivants paraissent se rapporter également à lui ; j'ai eu soin d'en retrancher ceux qui doivent évidemment concerner un autre Abraham Motteron, son contemporain, paveur (1613 et 1619), et plus tard forestier.

Le 6 mars 1601. — « Le filz de Mr Royet (l'un des Ministres de la ville) et Abraham Motteron » sont au nombre des six personnes nommées pour s'être promenées par la ville le dimanche et lundi, contre le gré de Messieurs qui avaient remis à faire les Bordes au premier dimanche de mars ; ces six et plusieurs autres furent mis pour cela à la javiole quatre jours et quatre nuits.

Du 15 may 1605. — « D'autant qu'Abraham Motteron pretend ramasser par devant le mur quest devant sa maison, et Moyse Fabry pretend de mesme dont lesdites parties en sont ordinayrement en different. — Passez leur dire que la place n'appartient ny à l'ung ni à l'aultre, joingt que Messieurs ont payé le pavement que l'on y a fait. Et néanlmoings que la femme dudit Fabry y ramassera sous le bon voulloir de Messieurs pour la pitié qui est en eulx pour ayder à nourir ledit Moyse Fabry. »

Disons en passant que ce Moyse Fabry, aveugle, était fils de feu le pasteur Christophe Fabry et frère de Christophe Fabry, qui devint aussi

ministre, et cet arrêté nous fera peut-être entrevoir la cause pour laquelle Abraham Motteron tâcha plus tard de jeter les soupçons d'empoisonnement sur le pasteur Fabry, ainsi qu'on le voit dans l'interrogatoire d'Antoine Marmollin, jeune page de Henri II, qualifié de « maître à danse. »

Du 12 juillet 1607. — « Touchant plusieurs plaintes et doléances qui sont venues à notice à Messieurs pour blasphemes, insultes et aultres meschancetez par luy comises par Abraham Motteron et sa femme. — Passez que monsieur le Mayre s'en doibt infformer et faire à dire les preufves des voysins pour et affin que suyvant leurs rapportz et desclairation qu'ilz en pourront faire estre chastiez selon son demeritte. »

Du 12 septembre 1607. — « Pour les insolences par plusieurs foys faictes et commises par Abraham Motteron et les reparations sur les injures par luy faictes a plusieurs gens de bien. — Passez que pour bailler terreur et exemple a d'autres tels et semblables insollans qu'il doibt estre mis troys jours et trois nuicts en pryson et au cparty (*sic*) de là luy bailler bannissement hors les boynes que l'on appelle Burger-Zill ([3]) de trois moys. »

Du 10 décembre 1609. — « Oultroyé en aulmosne a ung tetot ([4]) alleman qui est mallade estant à la maison de Abraham Motteron deux esmines de blez à l'hospital et XXX gros à la bourcerie. »

Du 6 janvier 1616. — « Sur les plainctes faictes, contre Abraham Motteron, d'avoir agredi et atacqué le concierge du Chateau de ceste Ville, en presence mesme du S[r] de Beauvoir, ambassadeur, et pour aultres ses mauvais deportemens, comme blasphemes, et aultres. — A esté donné consentement, de debvoir estre mis en la prison de la hault, et la tenir trois jours et trois nuictz en pain et eau. »

Cet arrêté du « Conseil Estroict » et celui du 6 mars 1601 établissent tous deux qu'A. Motteron était bourgeois de Neuchâtel, puisqu'il fut mis à la javiole et qu'il fallut une autorisation du Conseil Etroit pour que la Seigneurie pût l'incarcérer dans ses prisons.

Là s'arrêtent les renseignements des *Manuels du Conseil* sur Abraham Motteron, et sans y trouver des preuves de sa culpabilité (de laquelle doute Samuel de Chambrier qui ne parle de son crime que comme d'une « prétendue tentative » parce que, hors les moments qu'il fut à la torture, il nia le crime qu'on lui imputait), nous pouvons y voir que sa conduite avait beaucoup laissé à désirer.

C'est évidemment sur le fait qu'il donna le poison destiné au Prince, et essayé sur le nommé Chatenay, qui y succomba, que repose l'opinion générale qu'il était pharmacien ; mais on oublie trop qu'à cette époque les chirurgiens fournissaient certains médicaments à leurs clients, ce dont on trouve des preuves à Neuchâtel même à cette époque.

Pour en finir avec lui, citons encore deux arrêts relatifs à sa famille après la lugubre mort d'Abraham Motteron.

Du dimanche, 1er juillet 1621. — « Acordé à Marie relicte feu Abram Moteron par apointement au pied de sa requeste, trente livres, pour subvention à relever la muraille de sa mayson tumbante. »

Du 8 febvrier 1626. (En Conseil Estroict.) — « Acordé à la fille feu Abram Moteron le Sr David Berthoud pour tuteur. »

Douze ans plus tard, on nommait un tuteur à un Henry Motteron et à sa femme, vu leur infirmité, et l'on tâchait de placer à Berne cet aliéné qui devait longtemps occuper le Conseil de ville : involontairement on en vient à se demander s'il ne s'agirait pas de ce garçon de dix ans qui, en 1618, s'était porté l'accusateur de son père, dont la fin tragique, amené par cette délation, aurait bien pu contribuer à développer peu à peu cette triste maladie chez le fils d'Abraham Motteron Mais ici, nous devons nous arrêter, pour que l'imagination ne vienne pas édifier un roman dans un recueil destiné à l'histoire.

(1) Jonas BOYVE, *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin*, T. III, p. 488-489. — *Abrégé chronologique de l'histoire du comté de Neuchâtel et Valangin.* En Suisse, 1787, p. 122-123. — *Conservateur suisse*, T. III, Lausanne 1813, p. 130. — Samuel DE CHAMBRIER, *Description topographique et économique de la mairie de Neuchâtel*, p. 198, et note 42, p. 508. — Frédéric DE CHAMBRIER, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 401-402. — Dr GUILLAUME, *Musée neuchâtelois*, T. II (1865), p. 15-18.

(2) *Morveulx*, expression de l'époque pour désigner les pestiférés.

(3) *Burgziehl*, mot allemand employé à Neuchâtel pour désigner les bornes (« boynes ») qui séparaient la ville de sa banlieue; elles portaient une main dressée : telle, il y a quelques années, celle qu'a remplacé la fontaine de la Boine; telle encore aujourd'hui celle qu'on trouve à l'entrée du quartier de Treyporta, improprement appelé Trois-Portes.

(4) *Tetot*, couvreur, du latin : *tectum*, toit.

(A suivre.) Dr CORNAZ.

MISCELLANÉES

Besançon, 17 août 1879.

Monsieur Ch. Châtelain, pasteur, à Cernier.

Je n'ai pas oublié la demande que vous m'aviez faite concernant la trace qu'aurait pu laisser dans nos archives le débat entre Jean de Vaumarcus et le bâtard de Neuchâtel. Le hasard m'a fait retrouver cette trace dans les comptes de la

ville de Besançon, et je me suis empressé de la relever à votre intention. Vous trouverez ci-joint ce relevé, et en interprétant les données qu'il contient, vous ne manquerez pas de rapporter à l'année 1412 ce qui est indiqué comme s'étant passé durant le carême de 1412, car alors nous commencions l'année par la fête de Pâques. Je crois aussi que le mot *demorèrent*, de mon premier, est un *lapsus* et qu'il faut lire *demora,* le membre de phrase où est ce mot se rapportant aux voyages accomplis par Jean de Dole.

Heureux d'avoir cette mince occasion de me rappeler à votre bon souvenir, je vous prie d'agréer, etc. A. CASTAN.

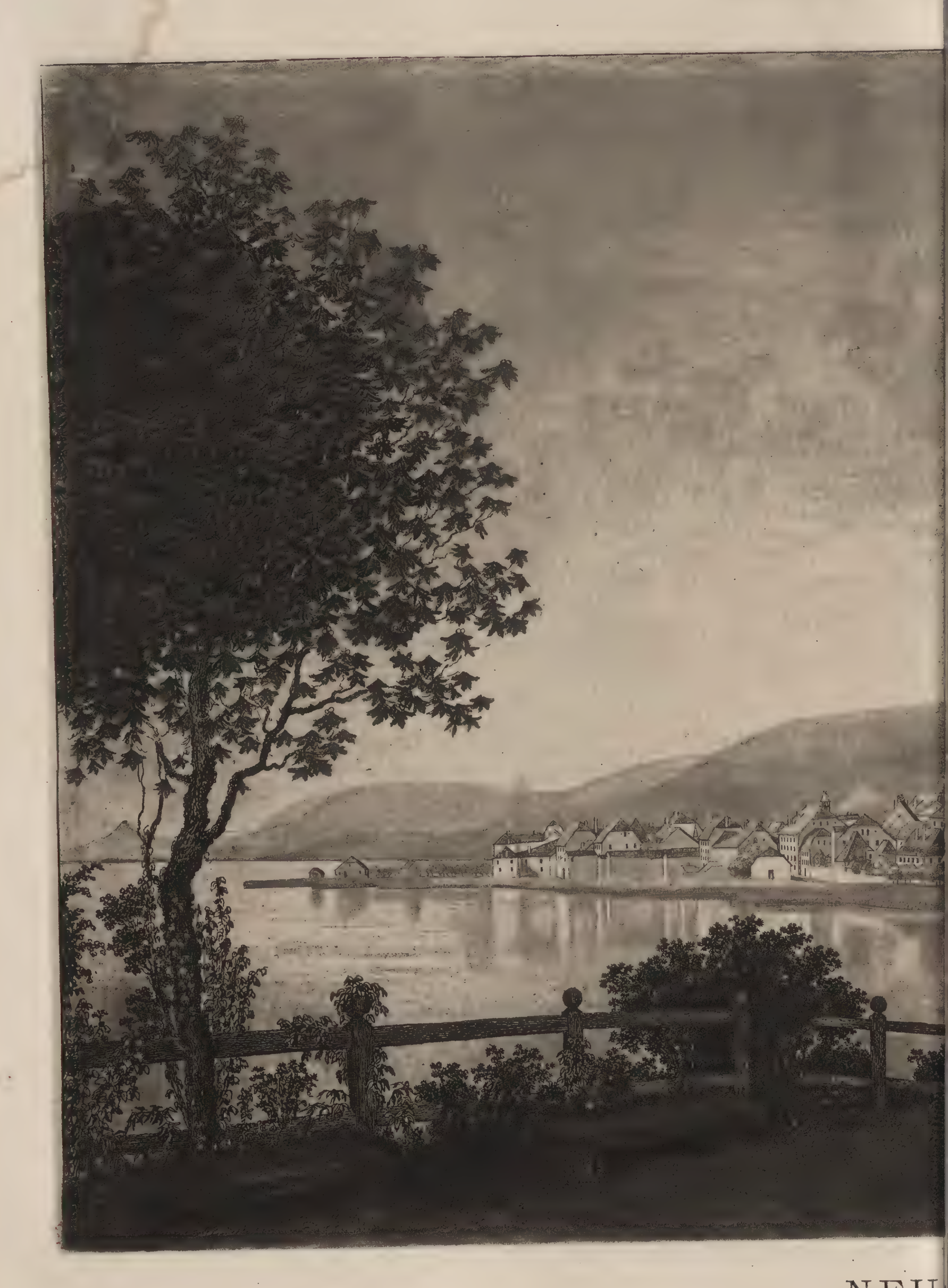
Comptes de la ville de Besançon du 18 juin 1410 au 18 juin 1413.

Fol. 93. Les Gouverneurs de la citey de Besançon.

Huguenin le Chin, recipvour général de la citey de Besançon, nous vous mandons que vous baillez et délivrez à Jehan de Dole, nostre concitien, la somme de quatorze florins neuf gros et une engroigne pour pluseurs missions faictes par lui et de nostre exprès commandement en alant, séjournant et retornant tant à Losanne comme à Neufchastel, pour le fait de l'accusacion de messire Jehan de Vaulmarcoux, chevalier, à l'encontre de Vaulchier le bastard de Neufchastel, qui demorèrent dès le jeudi après le diemanche de *Occuli mei* jusques au lundi après le diemanche de *Judica me* mil IIII[c] et XI, lesquelles missions sont contenues en ung feullot de papié, par nous vehues, passées et oyes........... le lundi devant la feste de la Nativité saint Jehan-Baptiste l'an mil IIII[c] et douze. (Signé) A DE HOSPITALI.

Fol. 98. Les Gouverneurs de la citey de Besançon.

Huguenin le Chin........ nous vous mandons que vous pregniés des deniers de vostre recepte la somme de onze florins six gros et sept engroignes pour plusieurs missions faites par vous de nostre exprès commandement, tant pour journées de sergens de la ville qui servirent en la maison de la ville pour le fait de Vauthier le bestard........ Tesmoing le signet manuel de Arnoul de Lospital, nostre secrétaire mis en ceste présente cédule, passée...... le lundi après l'Apparition Nostre Seigneur, l'an mil IIII[c] et douze.



NEU

Dessin et gravure de



EL

ier-Voisin. 1799.

J.-G. VIRCHAUX

ÉPISODE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

(Fin. — Voir la livraison de Janvier 1880, page 7.)

La révolution, « commencée par tout le monde ou à peu près », selon l'expression de l'historien Duruy, se fait chaque jour plus démocratique. La feinte docilité de la cour, puis la fuite du roi à Varennes, la précipitent vers les excès de la démagogie ; à l'heure où Virchaux écrit son mémoire, on la sent menaçante et implacable ; il soulève un coin du voile qui la dérobe aux regards, il nous la montre déjà tachée de sang.

Quels étaient les prisonniers enfermés à l'Abbaye et succombant sous les coups des bourreaux? Tout nous fait croire qu'il s'agit ici des citoyens arrêtés après la malheureuse affaire du Champ-de-Mars, le 17 juillet 1791 : « Si le roi nous a quittés, la nation reste », disait-on après la fuite du roi ; de ce jour l'idée républicaine se produisit ouvertement. Une pétition, rédigée par les Jacobins et les Cordeliers, et qui sommait violemment l'Assemblée constituante de prononcer la déchéance de Louis XVI, fut portée sur l'autel de la patrie au Champ-de-Mars pour y recevoir des signatures.

Le dimanche 17 juillet, une foule immense accourut de Paris et des environs, les clubs attisaient l'effervescence populaire et le brasseur Santerre ameutait les hommes des faubourgs. L'Assemblée, inquiète de cette manifestation menaçante, demanda au commandant général des gardes nationales et au maire de Paris de pourvoir à sa sûreté et de dissiper le rassemblement. La Fayette fit entrer les troupes au Champ-de-Mars et les rangea au pied de l'Ecole militaire ; Bailly amena les siennes du côté de la Seine ; elles furent reçues à coups de pierres par le peuple, un homme tira sur La Fayette et un autre sur Bailly. Le maire fit déployer le drapeau rouge et proclama la loi martiale. Une

première décharge à poudre étant restée sans résultat, une seconde à balles couvrit le sol de morts et de blessés. — La popularité de La Fayette, de Bailly et de l'Assemblée constituante fut à jamais perdue.

*
* *

Les deux personnages visitèrent la prison de l'Abbaye dans les premiers jours du mois d'août, à ce que nous dit Virchaux, personne plus qu'eux, en effet, n'étaient intéressés à voir les victimes de la malheureuse journée du 21 juillet; mais quels pouvaient être les citoyens massacrés et enterrés nuitamment? Mystère... et nous laissons à d'autres le soin de l'éclaircir. Revenons à notre malheureux compatriote.

« Au nom de votre propre honneur, continue-t-il, je vous conjure de rechercher et d'approfondir tous les détails des délations et des fourberies de ces misérables, qui donnent au Comité les occasions de s'entacher par les actes de la plus puérile et de la plus superflue de toutes les tyrannies; vous avez fait grâce à des bandits à la condition qu'ils se voueraient au vil métier d'espion et de délateur.

« Pères conscrits, vous n'avez plus, songez-y, qu'un court espace de temps pour vous honorer, ayez-en le courage et la volonté, je vous offre les fils pour parcourir ce dédale de crimes et d'atrocités!

« Durant les trois dernières semaines de mon incarcération, le geôlier la Vacquerye nous sollicitait lui-même d'écrire au Comité des recherches et à M. Joly. Mais rebutés par leur silence atroce et inique, nous n'attendions plus rien que de cette main du ciel qui, tôt ou tard, fait justice des tyrans qui oppriment et souillent la terre. »

Heureusement un Suisse nommé Rouillé [1], membre de la Société des Droits de l'homme et du citoyen, vient au secours du malheureux détenu. Rouillé ayant lu dans les journaux que le maire de Paris lui-même, Bailly, avait déclaré (à la barre des législateurs) qu'il était l'auteur de l'arrestation de Virchaux, il court chez ce magistrat pour lui demander l'explication de ce fait; Bailly ne parut pas se souvenir et renvoya le réclamant aux bureaux de la mairie. Tout ce que le bon Rouillé put tirer de ce « gouffre de paperasses et d'arbitraires » c'est que le procès-verbal de l'arrestation de Virchaux était perdu. Mais il ne s'arrête point dans la lutte, car on peut bien appeler de ce nom les démarches dans le labyrinthe administratif de l'époque. Il écrit trois fois au Comité des recherches, ses lettres demeurent sans réponse, il court auprès des

[1] C'est vraisemblablement Roulier, du village de Sommentier dans le canton de Fribourg, président du *Club helvétique* de Paris.

magistrats, il les presse, les supplie; on lui fait comprendre que son zèle pourrait compromettre son protégé et peut-être lui-même. Il écrit alors au président de l'Assemblée. Pas de réponse. Une seconde lettre reste sans résultat. Ce généreux cœur s'irrite alors contre des procédés aussi tyranniques, contre la négation de ces « Droits de l'homme et du citoyen », proclamés et acclamés comme le symbole d'une ère nouvelle; mais voyant que tous ses efforts sont vains, il veut cependant se convaincre encore que la justice n'est point morte et, admirons son courage, il assigne devant le Tribunal le sieur la Vacquerye, le commissaire du roi et le maire de Paris lui-même.

Rouillé se rend alors au club des Cordeliers où il parvient, non sans peine, à la tribune. Il y stigmatise la conduite du Comité des recherches, sa tyrannie, et voue ses membres à l'indignation publique comme jadis il avait flétri la conduite de Necker. La discussion fut vive, paraît-il, on répliqua à l'orateur qui riposta à son tour et sortit vainqueur de cette lutte, puisque l'assemblée lui adjoignit Collot d'Herbois pour continuer les démarches qui devaient amener la délivrance du prisonnier. Cette mesure extrême eut un bon résultat. La Vacquerye alla annoncer à Virchaux qu'il allait être libre, que M. Joly viendrait du reste lui-même lui faire part de la chose. Le prisonnier lui répondit qu'après quarante-sept jours de réclusion il ne sortirait de son cachot que pour être interrogé publiquement, et en plein jour. M. Joly arriva, en effet, comme il était annoncé; dans un long entretien qu'il eut avec le prisonnier, il chercha à excuser le Comité inquisitorial et déclara que M. Bailly, maire de Paris, après avoir calomnié Virchaux à la barre de l'Assemblée nationale, avait été peiné de son malheureux sort.

Dans cette même journée (31 août), le concierge présenta au prisonnier un ordre de l'administration de police qui le mettait en liberté.

« — Je n'en veux point, répond celui-ci, je prétends être interrogé. » Le concierge demanda un refus écrit. Mais la nuit porta conseil et, le lendemain, Virchaux sortait de sa prison pour se rendre chez Rutledge qu'il avait choisi comme défenseur.

D'après ses conseils, Virchaux présenta au juge de paix du Ier arrondissement de Paris un mémoire des faits que nous venons de rapporter, et qui fut aussi enregistré au tribunal. C'est vraisemblablement le mémoire qui parut quelque temps après sous le titre de *Violation de la loi*. Il se termine par les lignes suivantes signées James Rutledge, publiciste:

« *Le défenseur officieux*, invoqué par M. Virchaux, estime que, indépendamment de tous les faits accessoires que présente le mémoire ci-

dessus et uniquement à raison des circonstances qui ont précédé et accompagné son arrestation et sa détention, il n'y a pas un seul point du Droit national et du Droit des Gens qui n'ait été barbarement violé à son égard.

« Coupable même, si on eut osé le supposer tel, on lui devait ce que les Anglais appellent le bénéfice de la loi. Innocent, les auteurs de tous les droits de cité et des gens qui l'ont ainsi traité, ne sont point seulement criminels, mais ils sont de vrais cannibales qu'un peuple civilisé se déshonorerait de laisser échapper à un châtiment exemplaire.

« Il est fâcheux sans doute qu'un pareil attentat puisse être reproché au Comité des recherches de cette première législature : malheureusement la preuve résulte de l'écrou même du Sr Virchaux, que ces messieurs sont les auteurs de ce délit. Et la raison et la justice concourent à les en rendre responsables.

« Nous pensons que le sieur Virchaux a droit de les accuser et d'en poursuivre contre eux la réparation : autrement l'*inviolabilité* dont ces messieurs pourraient arguer ne devrait être regardée que comme une impunité constitutionnelle et formelle de tous les genres d'attentats. »

Virchaux avait choisi comme défenseur un publiciste distingué. Le chevalier baronnet Jean Jacques de Rutledge (ou Rutlidge) né en 1743, malgré son origine anglaise écrivait en français; auteur de romans, parmi lesquels on peut citer : *Alphonsine,* ou les dangers du grand monde, *Aventures de milord Johnson,* ou les plaisirs de Paris, *Confessions d'un Anglais;* des comédies : *le Bureau d'esprit, le Train de Paris,* ou les bourgeois du temps, *les Comédiens,* etc. Il avait signé une quantité de *Mémoires,* d'*Observations, Projets, Essais* et autres écrits politiques, parmi lesquels il faut citer encore la *Dénonciation sommaire faite au Comité des recherches de l'Assemblée nationale contre M. Necker, ses complices, fauteurs et adhérents* (1790).

Il est évident que la cause de notre compatriote, plaidée par un homme aussi en vue, dut avoir un certain retentissement, mais nous en perdons la trace. Quelle issue eut cette affaire? Comment retrouver le jugement prononcé par le tribunal du Ier arrondissement de Paris en 1791? La chose présente des difficultés que nos lecteurs comprendront.

Virchaux raconte que, le 15 juillet, il s'était rendu en qualité de pétitionnaire à la porte de « l'Auguste Sénat », où il faillit être arrêté par la force armée, mais que Bailly, maire de Paris, l'avait fait relâcher. Plus tard, lorsque notre compatriote reçut dans sa prison la visite de Bailly qui lui demanda son nom, Virchaux écrit que la question était ridicule

puisque tous les deux se connaissaient. Le maire est bien décidé, de son côté, à renier Virchaux, comme le prouve le passage d'un discours prononcé à l'Assemblée nationale le 16 juillet 1791 (1).

« J'ai l'honneur d'assurer l'Assemblée que dans le jour la Municipalité va s'occuper de l'exécution de votre décret... On vient de m'apprendre que l'Assemblée est instruite d'un fait qui s'est passé hier. Des citoyens, en très grand nombre, se sont présentés dans la rue du Ponceau; nous nous y sommes rendus, plusieurs officiers municipaux et moi. On nous a dit qu'il s'agissait d'une pétition à présenter à l'Assemblée nationale; nous avons observé que six députés seulement pourraient venir apporter la pétition, et nous les avons fait entrer. Alors nous avons appris qu'on venait d'arrêter l'un des six députés pour un fait absolument étranger à la circonstance. Nous avons pensé qu'ayant admis ces six députés, nous ne devions pas nous exposer à paraître manquer à la foi qui leur était due. On nous engageait à le garder à vue et à le faire arrêter, quand il sortirait de l'enceinte du lieu de vos séances; nous nous y sommes encore refusés, et la liberté lui a été assurée pendant toute la durée de sa mission. On m'apprend à l'instant qu'il a été arrêté dans la nuit, il a dit s'appeler Virchaux, et être de Neufchâtel en Suisse. »

Les rapports qui existaient entre Bailly et notre compatriote sont encore un mystère, comme toute cette aventure sur laquelle nous voudrions pouvoir jeter un peu de lumière. La victime fut-elle réhabilitée, les traîtres et les délateurs furent-ils punis? Nous voudrions pouvoir le dire comme dénouement final, mais comme autour de bien d'autres faits de la révolution, il y a ici un voile, et nous n'avons pu le soulever encore.

A. Bachelin.

(1) *Mémoires de Jean-Sylvain Bailly*, Tome III, page 362.

RELATION DE VOYAGE

D'UN PRUSSIEN

DANS LE PAYS DE NEUCHATEL

EN 1802

Il y a plus de soixante-dix ans que la relation que nous présentons aux lecteurs du *Musée neuchâtelois* a été composée. Il nous a semblé que les appréciations d'un étranger sur notre pays, ses remarques sur nos mœurs et nos usages pourraient offrir quelque intérêt aux hommes de notre génération. Soixante-dix ans sont une bien longue étape dans la vie d'un peuple, jamais nous ne l'avons mieux compris qu'en comparant le tableau de la société neuchâteloise au commencement de ce siècle avec l'état présent des esprits, les usages et les mœurs existant alors, avec les usages et les mœurs du temps où nous vivons.

L'auteur de la relation est Christian-Gottlieb Röckner dont nous ne savons absolument rien. L'ouvrage parut d'abord en 1802, il fut réimprimé en 1807 avec cette citation mélancolique : *Fuimus Troes*. Neuchâtel avait passé sous la domination du prince Berthier, et ceux qui auront la patience de lire les pages qui vont suivre, comprendront le parfait à-propos de la citation latine.

Nous laissons la parole à Christian-Gottlieb Röckner.

22 décembre 1879. V. HUMBERT.

*
* *

Le lendemain de notre arrivée à Neuchâtel, nous allâmes visiter M. de Marval qui, en sa qualité de président du Conseil d'Etat, remplaçait le gouverneur. Celui-ci, M. de Béville, réside depuis assez longtemps à Berlin. D'après la constitution du pays, constitution strictement observée,

il n'y a que les quatre plus anciens membres du Conseil d'Etat qui puissent revêtir la charge de président, et cela pour un an seulement, de sorte que chacun des quatre conseillers reprend la présidence à l'expiration des 4 ans... Nous nous étions annoncés comme Prussiens et nous fûmes reçus avec beaucoup de politesse. M. de Marval nous raconta que le prince héréditaire de Meklembourg-Strélitz, frère de notre reine, avait passé quelques jours à Neuchâtel sous le nom de comte de Stargard. On ne respecta pas l'incognito du prince, car on lui offrit un splendide dîner de cent couverts et un bal auquel assistaient plus de cinq cents personnes.

Lorsque nous eûmes parlé à M. de Marval de notre projet de faire une excursion dans les Montagnes, au Locle et à la Chaux-de-Fonds, il nous encouragea fort à le faire et eut même l'obligeance de nous donner des lettres de recommandation pour les maires de ces localités, ajoutant que c'était une formalité superflue : Dans notre petit pays, nous dit-il, il vous suffira de dire que vous êtes Prussiens pour être reçus partout avec joie et avec une affectueuse cordialité.

Nous fîmes plusieurs fois, pendant notre séjour à Neuchâtel, l'expérience que ces paroles n'étaient pas une simple formule de politesse.

Après avoir pris congé de M. de Marval, nous continuâmes nos pérégrinations.

En sortant de la ville, nous cheminons sur une très bonne chaussée qui longeait un vallon profond. Vis-à-vis de nous, nous aperçûmes un gibet auquel se balançait le corps d'un pendu. Il y était depuis quelques semaines déjà. Cet homme, ainsi que nous l'apprîmes plus tard, appartenait à une famille de meurtriers qu'on avait découverts cette année même. Habitant une maison très isolée dans la montagne, ces scélérats avaient égorgé plusieurs voyageurs qui leur avaient demandé un asile pour la nuit. Le père fut roué, la mère décapitée, le fils pendu, les deux filles fouettées et expulsées du territoire.

La justice criminelle de ce pays se distingue par sa rigueur : le vol est puni de mort. C'est ainsi que je vis pendu à un gibet un homme qui avait volé une vache... La rigueur de la législation est-elle un bien ou un mal ? Doit-on l'approuver ou la critiquer ? Ni l'un ni l'autre, car dans mon opinion, cette sévérité ne doit pas être envisagée comme un moyen de développer la moralité au sein d'un peuple, mais comme une preuve de l'existence de cette moralité et c'est le cas pour Neuchâtel. De plus, la rigueur de la justice criminelle n'est que la conséquence de l'application de la jurisprudence surannée qui est ici en pleine vigueur. Dans

cette province prussienne, on ignore complètement l'existence de la procédure prussienne ainsi que la législation de notre pays, preuve bien frappante du peu d'influence de notre gouvernement sur la constitution politique de Neuchâtel.

Une heure après, nous arrivons à Valangin, bourg assez misérable en comparaison de Neuchâtel. A l'entrée du bourg, sur une hauteur, est le château, ancienne résidence des comtes de Valangin et maintenant prison d'Etat. Un peu plus loin, la vue dont on jouit sur le Val-de-Ruz est ravissante : au fond de la vallée, de belles prairies, un peu plus haut, des champs de blé, et de tous côtés des montagnes parsemées de jolies petites maisons soigneusement entretenues.

L'élève du bétail est, pour cette partie du pays aussi bien que pour la vallée de la Sagne où nous arrivons, une des sources les plus considérables du bien-être des habitants. Les fromages qu'on y fait ne le cèdent en rien aux meilleurs fromages suisses; on les expédie en France, surtout à Paris où on les préfère au parmesan. La plus grande partie du grain qu'on consomme dans le pays, vient de l'Alsace par Bâle et par Berne, ou de la Bourgogne par le Doubs. — Mais ce qui attire ici en premier lieu les regards de l'étranger, c'est la population elle-même. Nulle part ailleurs, en Europe, l'industrie ne s'est développée autant qu'ici; on dirait que le génie des arts y a planté sa tente. Chaque berger, chaque paysan est en même temps un artiste. La plupart sont horlogers, les autres travaillent les métaux tels que l'or, l'argent, etc., etc. Leurs vêtements, leur tenue, leur conversation, tout leur extérieur enfin annonce des personnes distinguées. Il serait difficile de rencontrer en n'importe quel endroit des campagnards aussi bien faits, vêtus avec autant de soin et ayant un aussi bon genre que dans ces localités. Mais l'étranger qui, de même que nous, venant de la Suisse allemande, s'est habitué à voir de grandes et fortes Suissesses, est frappé du grand nombre de femmes qui, par leur maintien, rappellent celles des villes, en particulier celles de Leipsic.

Il était déjà tard lorsque nous arrivâmes à la Chaux-de-Fonds, joli village situé dans une vallée et qu'on pourrait tout aussi bien appeler une charmante petite ville. Dans notre vocabulaire de la Prusse orientale, nous l'appellerions une résidence. Le lendemain, immédiatement après avoir déjeûné, nous allons trouver le maire, M. Droz, à qui nous remettons la lettre de M. de Marval. Il nous reçut cordialement, comme des compatriotes, et nous mena dans la nouvelle église qui n'était pas encore complétement terminée. C'est une espèce de rotonde vaste et

claire. Sa construction a coûté jusqu'à ce jour 12,000 thalers. Un riche particulier, M. Bourquin, qui vit ici même de ses rentes, a fourni la plus grande partie de cette somme. Pour éviter des frais trop considérables, on a acheté les cloches, l'orgue et la chaire à un couvent de la frontière française, le tout à des prix naturellement très bas, vu les circonstances. Il n'y a rien à dire contre ce mode de procéder, mais au point de vue du goût, les acheteurs ont fait fausse route, surtout dans le choix de la chaire. Cette vieille chaire monacale, sombre et gothique, dans une église protestante toute neuve et bien éclairée, me frappa désagréablement. M. Droz nous mena ensuite sur la place du marché où nous fûmes surpris de voir la grande quantité de grand et beau bétail exposé en vente. Les vaches dépassaient en grandeur ce que j'avais vu partout ailleurs, soit chez nous en plaine, soit sur les Alpes suisses. Il faut dire que le prix en était passablement élevé, une paire de bœufs coûtait dix-neuf louis d'or (440 fr. 23); les vaches étaient généralement plus chères.

La Chaux-de-Fonds a plus de cinq mille habitants qui sont en grande partie horlogers; en outre il y a quelques négociants très à leur aise qui font le commerce de montres, de bijoux, d'objets en acier, de fromages, etc. Nous nous séparâmes de notre brave compatriote, M. le maire Droz et, prenant un char à bancs, en une heure et demie nous étions au Locle.

Ce village qui est à peu près aussi habité que le précédent, me sembla bâti avec plus de goût et de régularité. Le lendemain de notre arrivée, nous fîmes une visite au maire, M. Droz. Dans chaque pays on rencontre fort souvent les mêmes noms, ainsi chez nous, ce sont les Schmidt et les Müller; tout le long de la chaîne du Jura, on rencontre des Droz. Nous trouvâmes en notre maire Droz un vieillard très aimable qui nous reçut de son mieux, aussitôt qu'il sut que nous étions Prussiens, car lui aussi, de même que presque tous les habitants de cet heureux petit pays, était un zélé patriote. Je puis dire hardiment que si l'amour de la patrie a quelque part sa raison d'être, c'est bien ici. On ne peut se représenter une vie plus heureuse et plus gaie que celle qu'on mène dans ces montagnes. Comparés à tous les autres campagnards, les habitants de ces vallons leur sont supérieurs au double point de vue de l'aisance matérielle et de la culture intellectuelle. Au Locle, il y a même une librairie et une bibliothèque publique.

Que la vie de société est gaie dans ces montagnes! tout se passe ici en commun! En été, les travaux de la terre et le soin des troupeaux, en

hiver, des réunions, le soir, dans lesquelles on lit, on danse, on fait de la musique, ou des jeux. Si, de plus, on pense au tempérament gai, jovial de ce petit peuple, à son indépendance et à la liberté dans laquelle il vit, aux impôts très modérés qu'il paie au gouvernement, on peut dire sans crainte de se tromper, que de tous les sujets de la monarchie prussienne, ce sont les plus heureux.

Nous avions six bonnes heures pour arriver à Neuchâtel et la nuit commençait à venir, mais la soirée était belle et la chaussée excellente. A mi-chemin, nous atteignîmes une sommité d'où l'on pouvait voir la lune émerger, à l'est, du sommet boisé d'une montagne et répandre de nouveaux charmes sur cette contrée accidentée et romantique. En même temps nous discernions dans le lointain le lac magnifique dont les flots scintillaient aux rayons de la lune. Le tout formait un paysage de nuit fort intéressant. A dix heures, nous nous retrouvions dans notre auberge.

Le lendemain, après dîner, M. de Marval vint nous faire visite. Après l'avoir remercié pour ses lettres de recommandation et lui avoir parlé de notre voyage, je le félicitai du bonheur et de l'aisance dont jouissent les habitants du pays.

« Votre pays, lui dis-je, me rappelle une île heureuse au milieu d'un océan en fureur, île d'où l'on peut contempler en toute tranquillité les vagues menaçantes.

— Vous avez raison, me dit-il, il n'y a pas longtemps qu'une femme d'esprit, la princesse d'Anhalt-Dessau, comparaît notre pays à un autel qui, au milieu d'un temple détruit, aurait gardé dans toute sa pureté la sainte flamme de la prospérité publique. Au milieu de tous les troubles révolutionnaires qui ont agité la France et qui agitent actuellement la Suisse, nous avons joui, quoique placés entre ces deux pays, d'une tranquillité complète. Et tout cela, ajouta-t-il, nous le devons au bonheur d'être Prussiens. Vous pouvez conclure de là avec quel amour reconnaissant et quelle fidélité nous sommes tous ici attachés à notre souverain. »

Du reste, ce petit pays a profité singulièrement de sa position politique toute spéciale pendant les orages révolutionnaires des pays voisins. La Prusse était-elle en guerre avec la France, Neuchâtel qu'on aurait pu facilement occuper comme province prussienne, faisait valoir ses droits de combourgeoisie suisse et les traités qui l'unissaient à Berne ou à d'autres cantons ; et ce qu'il y a de plus frappant, c'est que même au temps de la Convention nationale, quoique les Neuchâtelois fussent sujets d'un prince avec lequel la France était en guerre, ils ne furent pas in-

quiétés à cause de leur qualité d'alliés et de combourgeois d'une nation qui était en paix avec la France. — Plus tard, lorsque la guerre éclata entre la France et la Suisse et que la paix eût été rétablie entre la France et la Prusse, les Neuchâtelois surent se prévaloir de leur qualité de Prussiens et échappèrent ainsi aux malheurs de la guerre qui sévissait tout autour d'eux.

Tout en suivant les bords du lac, nous nous dirigeâmes du côté de la montagne où nous pûmes visiter une campagne qui jouit d'une vue ravissante : la Rochette. Elle appartient à un M. de Meuron, autrefois général au service de Hollande, et qui, élevé au rang de comte par le feu roi de Prusse, reçut l'ordre de l'Aigle rouge. Il possède une fortune considérable qu'il a acquise en partie dans les Indes orientales, en partie par la cession à l'Angleterre, pour une forte somme d'argent, d'un régiment qu'il avait levé lui-même. Son frère commande ce régiment dans les Indes. Lui-même vit ici de ses rentes. Deux de ses neveux sont officiers au service prussien à Kœnigsberg, l'un dans le régiment de Brünek, l'autre dans celui de Schœning. Ce n'est que depuis peu que les fils de familles riches prennent du service en Prusse. Autrefois ils préféraient le service français à cause de la proximité du pays, de l'identité de la langue et de la facilité des congés. La révolution a fait disparaître chez les fils de familles nobles ou riches le goût pour le service français.

Neuchâtel ne jouit pas seulement d'une aisance générale, plusieurs de ses habitants possèdent des fortunes considérables, et les millionnaires ne sont pas rares dans cette petite ville. Le plus riche de tous est un M. Portalis (Pourtalès), négociant, qui vient de céder son commerce à son fils aîné. Le plus jeune sert en Prusse en qualité de lieutenant dans le régiment des Gens d'armes à Berlin. Le père, âgé de quatre-vingts ans, très vif encore, peut soutenir la comparaison avec les plus gros capitalistes de la monarchie prussienne tout entière. Il a des propriétés considérables dans divers pays et les visite de temps en temps. Le nom de Portalis (Pourtalès) du reste, comme celui de Droz, est un de ceux qu'on rencontre le plus fréquemment sur le territoire neuchâtelois.

La plus grande partie de la fortune publique vient du dehors. Les Neuchâtelois ont une disposition très accentuée, non pas à émigrer, mais à gagner de l'argent en pays étranger pour retourner ensuite dans leur patrie avec cet argent qu'ils ont amassé. L'exemple de ceux qui ont réussi en invite d'autres à tenter la même aventure qui leur réussit d'ordinaire, parce qu'ils sont efficacement soutenus par leurs parents ou leurs

amis qu'ils trouvent établis avant eux en pays étranger. D'ailleurs, à Neuchâtel, compatriote et parent sont des termes presque synonymes, et les cinquante mille habitants qui peuplent le pays, se répartissent entre quatre cents noms de familles différentes. On trouve ici des gens qui ont voyagé non seulement dans d'autres pays, mais même dans d'autres parties du monde, en Amérique, aux Indes orientales ou occidentales, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, malgré de nombreux voyages, malgré même de longs séjours en terre étrangère, il est très rare de rencontrer un Neuchâtelois qui sache une autre langue que sa langue maternelle ; même pour le public cultivé, la littérature allemande est une terra incognita. Cette circonstance ne s'explique guère que par le préjugé de la supériorité de la culture française sur toute autre, préjugé qui fait passer légèrement sur l'inconvénient de l'absence de telle littérature étrangère, et nous voyons les bons Neuchâtelois qui n'ont d'ailleurs rien de commun avec leurs voisins de France, se rencontrer avec eux sur un point désagréable à tout étranger, mais particulièrement à un compatriote prussien.

L'aisance a amené ici, comme ailleurs, un renchérissement général, les objets même de première nécessité sont à des prix très élevés, ainsi M. de S. paie 675 francs un logement composé d'une chambre, d'un cabinet de toilette et d'une pièce pour son domestique. Il donne cinquante-six francs par mois à ce domestique, et lui-même a comme officier recruteur trois mille francs, avec lesquels un homme seul a quelque peine à s'entretenir ici. Chacun de ses sous-officiers a septante-cinq francs par mois. Il envoie ses recrues à Francfort sur le Mein, d'où on les transporte à Potsdam pour les incorporer dans les régiments. On ne peut recruter personne sur le territoire de Neuchâtel-ville. M. de S. nous conduisit dans le bel hôtel-de-ville qui vient d'être construit. Il dépasse en beauté ce que j'ai vu dans des villes plus grandes et contient une foule de chambres et de salles dans chacune desquelles il y a une pendule. Dans la plus grande des salles il y a deux poëles en fer forgé, fabriqués à Francfort. A eux deux ils ont coûté quinze mille livres. Du reste, il n'y a pas lieu de s'étonner beaucoup du luxe de cet édifice, car il n'a rien coûté à la ville ou au pays. L'hôtel de ville, de même que l'hôpital et la maison des orphelins situés dans le voisinage, sont des monuments dus à la bienfaisance d'un riche Neuchâtelois. En effet, M. Pury, originaire de Neuchâtel et négociant à Lisbonne, mort depuis quelques années, a légué à sa ville natale toute sa fortune, soit six millions de livres qui ont servi à élever ces bâtiments, ont augmenté con-

sidérablement les fonds déjà respectables de l'hôpital et de la maison des orphelins et servent à établir des routes qui mènent à la ville ou à améliorer celles qui existent déjà.

Les habitants de Neuchâtel jouissent de tous les avantages que procure la domination prussienne, sans éprouver un seul des inconvénients attachés à ce privilège. Les accises, les péages sont des termes inconnus ici. Les impôts sont excessivement modérés; vu même la richesse du pays, on ne peut guère les envisager comme des charges. Le roi ne reçoit pas plus d'une somme de cent mille francs, somme qui, d'après la constitution, ne peut pas être augmentée; le traitement du gouverneur en est déduit, et comme la valeur de l'argent a diminué depuis le moment où cette somme a été fixée, on peut dire que cette prestation est insignifiante.

La constitution du pays dépend fort peu de la volonté royale. Dans le Conseil d'Etat que le gouverneur a le droit de convoquer et qu'il préside, lui-même n'a qu'une voix, mais en cas d'égalité des suffrages, l'opinion qu'il représente l'emporte. Le gouvernement n'a pas non plus le droit de vie et de mort, mais seulement celui de faire grâce aux condamnés. Le roi ne peut nommer aucun fonctionnaire, si ce n'est le gouverneur, les nationaux seuls peuvent exercer des fonctions dans le pays, tandis que dans tout le reste de la Prusse, la voie est ouverte aux Neuchâtelois pour revêtir toute espèce de charges ou remplir toute place honorifique. Ils entrent surtout au département des affaires étrangères, aidés qu'ils le sont par la pratique qu'ils ont de la langue française.

En rentrant en ville après une promenade, M. de S. nous mena à la Chambre. Nous y trouvâmes une nombreuse société de messieurs dans plusieurs salles spacieuses et meublées avec goût. Le plus grand nombre des personnes présentes étaient assises à des tables de jeu, d'autres se promenaient en causant. Nous liâmes conversation avec quelques-uns de ces derniers. Je remarquai dans la tenue et le maintien des membres de cette société quelque chose de solennel, trait de caractère qui distingue d'une manière frappante les Neuchâtelois de leurs voisins les Français. Ils éprouvent de plus un certain attachement pour les formes vieillies, remarque qui peut s'appliquer à tous les citoyens des petits états républicains. Cet attachement se révèle jusque dans la manière de se vêtir. Presque tous ces messieurs étaient en souliers à boucles, la plupart frisés avec le plus grand soin et portant la cadenette; quelques-uns même portaient sous le bras leur chapeau à claque avec une constance méritoire.

M. de S. nous régala d'un breuvage que nous n'avions pas bu depuis bien longtemps : d'une bière si bonne qu'on eût pu se croire dans une société de Prussiens du nord. La poste de Berne venait d'arriver; on apporta les journaux. Chacun était curieux d'apprendre les nouvelles, mais malheureusement.... la gazette était rédigée en allemand et personne ne savait cette langue. M. de S. remédia à cet inconvénient en lisant la gazette en français. Zurich venait d'être bombardé par les troupes du gouvernement helvétique. Vous pouvez penser avec quel intérêt on se pressait pour entendre ce qui était arrivé à de si proches voisins et quelle impression ces nouvelles faisaient sur nous.

Nous prîmes congé de M. de Marval et nous retournâmes chez nous. Le lendemain à midi, nous étions à St-Aubin, point extrême du territoire prussien et nous allâmes au-devant de nouvelles émotions et de nouvelles expériences de voyage.

NOTICES

RELATIVES A

L'HISTOIRE MÉDICALE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Janvier 1880, p. 17.)

IV

Amputation terminée par un menuisier.

Ce ne fut qu'en 1628 que William Harvey, médecin anglais, publia la découverte qu'il avait faite dès 1619 de la circulation du sang, laquelle ne fut d'abord point généralement admise, ainsi que nous le prouvent les lettres de Gui Patin, doyen de la faculté de médecine de Paris. Avant cette époque, la ligature des plus gros vaisseaux demeura excep-



tionnelle dans les amputations; aussi a-t-on de la peine à se figurer aujourd'hui ce qu'étaient ces opérations encore au commencement du 17me siècle. Après avoir serré le membre dans une espèce de manchette de cuir, au moyen de laquelle un aide retirait la peau et les chairs, le chirurgien sciait l'os immédiatement au-dessous de cette manchette, et n'arrêtant l'hémorrhagie par des ligatures que rarement et pour de gros vaisseaux seulement, qu'il s'agît de veines ou d'artères, il en finissait avec l'écoulement du sang au moyen du fer rouge, au risque de la voir se reproduire avec la chute de l'escharre. Les figures ci-jointes, qui se trouvent dans les œuvres du célèbre chirurgien Guillaume Fabri, de Hilden [1], peuvent donner de ces opérations à cette époque de l'art, une représentation d'autant plus intéressante pour nous, qu'en rapports fréquents avec Neuchâtel, il nous a laissé, sur deux amputations pratiquées dans notre pays, des notes dont une surtout présente le plus haut intérêt.

C'est celle qui se trouve relatée dans son livre sur la gangrène et le sphacèle [2], au chapitre intitulé : « Comment il faut préparer le corps avant l'opération », à la suite de la recommandation d'avoir deux scies :

« De peur qu'il ne vous arrive peut-être ce qu'il me souvient qui arriva à un certain barbier négligent à Neuchâtel en Suisse. Car tandis qu'il amputait la jambe vers le jarret, sa scie se rompit pendant l'opération, de sorte qu'il dut courir chez un menuisier nommé M. Pierre Sans fin, très distingué dans son art [3], pour en emprunter une autre. Le menuisier accourt en personne, et reprochant au barbier sa négligence, il termine lui même la section de l'os et délivre heureusement le malade, languissant et presque sans vie par une telle hémorrhagie. Je tiens ce récit, » ajoute-t-il, « non-seulement de ce menuisier très ingénieux, avec lequel je suis particulièrement lié, mais encore de la bouche d'autres personnes très dignes de foi. »

Dans l'obs. XCV de la IIIme centurie des Observations du même auteur [4], celui-ci rapporte qu'à Auvernier, chez un enfant de 6 ans de Daniel Courtaillo (Cortaillod), atteint de peste, un bubon se développa dans l'aîne gauche et un anthrax à la région du talon du même côté; la gangrène et le sphacèle s'étant aussi déclarés, on lui coupa la jambe vers le jarret. Il se guérit et vivait encore en 1609, n'ayant eu dès lors que peu de maladies, ainsi que Fabri l'apprit, en revenant de Bourgogne[5], de la bouche même de ce jeune homme, alors âgé de plus de 18 ans.

Ajoutons à ces deux faits intéressants, chacun à son point de vue, les quelques notes suivantes, qui reproduisent tout ce que les *Manuels du Conseil de Ville* contiennent sur les amputations sous les Longueville.

Du 25 juillet 1591. — « Sur la requeste de Octenin Barba pour son filz que par maladie luy a faluz couper un bras. — Passez luy faire baillier XL S* vers l'Hospitallier, et quarante solz vers le bourcier. »

Du 19 octobre 1608. — « Oultroyé en aulmosne à Daniel Regnauld (*) auquel a esté couppé une geambe. Et pour se survenir à sa necessité ass^r cinq Libvres, la moytié sur l'hospital et l'autre moytié à la Bourcerie. — Dud. Jour fait billet aud. Hospitallier et bourcier. »

Du 5 juilliet 1612. — « Jehan Gerdon prie Messrs luy voulloir faire quelque bien pour s'ayder à guerir d'une geambe qui (*sic*) luy a fallu raisser, lequel est à la Neufveville. — Octroyé et accordé aud. Gerdon en aulmosne et pour se ayder à survenir à sa necessité ass^r dix Libvres, la moytié à la lhospital (*sic*) et l'autre moytié à la bourcerie. »

Du dernier may 1626. — « Acordé à Abram Martenet, cousturier, sur sa requeste en consideration de l'affliction de sa femme à laquelle on a coupé la cuisse, scavoir quinxe Livres oultre autant que ci devant luy a esté desja esté (*sic*) acordé, miparti à la maladiere et hospital. »

Du 6 augst 1662.— « Acordé quinxe livres en charité à Guillaume Fabvre de Velard qui s'a faict raisser une Jambe. »

Du 6 mars 1672. — « Sur la requeste presenteë par la vefve de feu Samuel Petter resident à Serrieres tendant aux fins de luy acorder la somme de vingt deux Escus que le chirurgien repete pour avoir traicté son fils à qui on avait coupé un bras qui est mort. Le fait a esté remis à Messrs les 4 et Maistres des Clefs. »

Nous avons omis intentionnellement ci-dessus les deux faits suivants, dans le premier desquels l'amputation n'eut pas lieu, tandis que pour le second on peut se demander si ce fut le cas.

Du 4 juing 1600. — « Passez sur la requeste de la vefve feu m^re Pierre (Du Perron) l'apoticaire, veu que sa fille est devenue mallade de l'une jambe qu'est à craindre que si remede n'y est mis, que l'on ne luy coupe la jambe. Passez que l'on luy doibt faire billet de XV Libvres et bailler ung pain par sepmaine à l'Hospital pendant lad. malladie de sad. fille. »

Et plus loin :

Du dernier décembre 1600. — « Sur la requeste et suplication presentée par la relicte de feu m^re Pierre Perron, appoticquayre, luy voullant faire quelque bien pour payer la nouriture et poyne du barbier qui l'a nourrye pendant la malladie qu'elle avoit en une jambe. — Veu la pitié qui estoit en elle pour aulcunement la survenir a sa necessité, Messrs luy oultroyent quinze Libvres en aulmosne. »

Si, comme nous n'en pouvons douter, il s'agit encore dans ce dernier arrêt de la fille de Pierre DuPerron, et non de sa veuve, nous aurions

là la preuve que l'amputation crainte n'avait pas eu lieu. D'ailleurs si tel eût été le cas, nous ne manquerions pas de trouver une nouvelle demande en charité en sa faveur.

En revanche, l'importance des dons faits dans le cas suivant pourrait faire supposer que la « jambe perdue » avait été amputée; toutefois ce n'est pas certain.

Du 12 febvrier 1621. — « Sur la requeste faicte par Jehan Huguenauld pour la pitié qu'il y a en luy d'avoir perdu sa jambe estant employé au service de Messrs à mener des pierres pour le port...... — Passé que pour la consideration de la pitie de sa jambe perdue..... lui est accordé la somme de cinquante Livres oultre les iiij^xx^ Libvres que desja ci devant luy a esté accordé par les s^rs^ auditeurs des Comptes..... »

Faisons remarquer en terminant, que bien qu'au moins la majeure partie des amputations que nous venons de relater eût été encore terminée par la cautérisation, et que nous y en trouvions non-seulement de la jambe et du bras, mais encore de la cuisse, sur toutes celles que nous venons de citer, une seule aurait été suivie de mort.

(1) Guilhelmi Fabricii Hildani, *Opera quæ extant omnia.* Francofurti a/M. 1646, in-f°, et dans la traduction allemande de Friederich Greiffen, imprimée à Hanau, chez Jean Aubry, MDCLII, et éditée par Jean Bayer, libraire à Francfort sur le Main, p. 1058 et 1059.

(2) G. Fabricius, o. c. : — *De gangræna et sphacelo liber*, cap. XVIII, p. 806-807. — Greiffen indique par erreur le fait comme s'étant passé à « Neuss », c'est-à-dire Nyon.

(3) « *Roscius art suâ*, » expression qu'on retrouve dans les lettres de Gui Patin. Quintus Roscius était un acteur romain qui donna des leçons de déclamation à Cicéron, et qui acquit une telle célébrité que son nom devint proverbial. La traduction allemande dit : « der sonsten fertig in seiner Arbeit. » Qui croirait qu'on trouve dans un dictionnaire latin-français : « *Roscius, a, um*, habile! » — Quant à *Sans fin*, on sait que c'est le surnom d'une branche de la famille des *Tissot.*

(4) G. Fabricius, *o. c.*, *Cent. III, Obs. XCV*, « De gangræna et sphacelo ex occulta venenataque qualitate, post curatam pestem », p. 280.

(5) C'était à son retour de Bourg-en-Bresse, d'où il ramenait le noble Jacques Wallier, de Soleure.

(6) Ce Daniel Regnauld pourrait bien être l'amputé dont un menuisier termina l'opération.

V

Un aliéné au 17me siècle.

Parmi les aliénés qui occupèrent le Conseil de ville de Neuchâtel au 17me siècle, il en est un sur lequel nous avons assez de détails pour que son histoire puisse être reproduite de manière à donner une idée de leur sort à cette époque; d'ailleurs une partie des documents qui le concernent m'étaient inconnus quand je publiai une note sur le traitement de l'aliénation mentale sous les Longueville ([1]), et au moyen des quatre volumes de *Manuels du Conseil de Ville* retrouvés dès lors, je pourrai faire suivre l'histoire de ce malheureux d'une courte note supplémentaire à l'article précité.

Du 11 juillet 1638 (En Conseil Estroict). — « Le sr Estienne Merveilleux, du Conseil, a esté nommé et esleu pour tuteur d'Henry Motteron et de sa femme, veu leur infirmité ; est ce par le reste de Messieurs.

— « Sur la proposition dud. sr mre bourgeois (Marquis) pour le regard d'Henry Motteron, » lisons-nous dans la même séance, « Il a esté passé et arresté que l'on taschera de le logér à Berne, et pour cest effect l'on rescripvra aux Magnifficques Seigneurs dud. Berne, aux fins de le recepvoir dans le lieu où ils ont accoustumé de logér tels et ses semblables, affin de luy apporter quelque soulagement en ses infirmitéz. »

Du 21 août 1638. — « Il a esté passé que l'on parlera à Pettremand Lahire, s'il voudroit entreprendre Motteron pour taschér de luy apporter guerison en son infirmité. »

Du 22 janvier 1639. — « Le sr Pettremand Lahire, Chirurgien de St-Blayze, ayant par cy devant entrepris Motteron pour luy apporter quelque remede de guerison à cause de sa maladie freniticque, selon que Messieurs les (*sic*) avoient requeru (*sic*) d'y apporter tout soing et diligence, iceluy Lahire n'onobstant deüe vigilence n'y auroit recogneu beaucoup d'amendement, ains est toujours en un mesme estre encor qu'il y ait pensé apporter toutes sortes de remedes pour sa guerison, Il a à ce subject prié Messieurs de le reprendre à celle fin de le logér en quelque lieu asseuré, en sorte qu'il ne puisse faire mal à personne, est ce d'autant qu'il n'y voit aucun amendement, ne desirant pas de l'avoir davantage en sa maison crainte de quelque mal qui pourroit arriver en sa famille. — Il a esté sur ce passé et arresté Que pour ce coup il sera logé sur le Port pour quelque temps, en attendant que l'on puisse recognoistre quelque autre lieu pour le mettre qui soit plus propre, et debvra iceluy estre encheiné, crainte qu'il ne sorte, et ne sera permis à sa femme de l'aller voir ny le frequenter, pour esviter malheur. »

Du 5 juin 1639. — « Pettremand Lahire, Chirurgien de St-Blaize, a pnté requeste par laquelle il suplie d'avoir quelque recompence davoir traicté Henry Motteron pauvre freneticque oultre ce qu'il a receu, puisqu'il l'a gardé plus longuement en sa maison qu'il n'avoit faict marché avec Messieurs; Passé que Messrs les Quatre et des Clefs tascheront de traicter avec luy et sera payé sur le bien dud. Motteron. Et le reste de son bien sera pour asseurance à l'hospital au subject de son Entretiens. »

Du 4 décembre 1644. — « Sur la requeste de Jehan Martenet soubz hospitalier, tendant à recompense, po^{r} la peine qu'il prend à l'entour d'Henry Motteron; Et d'estre satisffait de ses peines, po^{r} avoir nettoyé le dortoir: Arresté que s'Il a fait quelque travail extraordinaire, Il luy sera satisffait: mais po^{r} Motteron Il a esté esconduit, veu que cela dépend de sa charge. »

Du 11 apvril 1649 (En Conseil Estroict). — « Acordé sur la req^{te} de Monsr le banderet Merveil^{x} le s^{r} Anthoine Perrot po^{r} Tuteur des Corps et biens de Jeanne Peitter vefve de feu Henry Motteron. »

Comme on le voit, Henry Motteron fut aliéné au moins pendant dix ans et neuf mois : Berne ayant refusé de s'en charger, il fut confié à un chirurgien de campagne qui pria qu'on le lui reprît au bout de cinq mois, et dès ce moment il fut enfermé et enchaîné au Port-Salanchon. Cet essai de placer ce malade à l'hôpital extérieur de Berne, où des aliénés ont été traités jusqu'à la fondation récente de la Waldau, est un fait intéressant dont nous n'avions pas encore trouvé d'exemple à cette époque de notre histoire.

Abstraction faite de ce malade qui, comme on le voit, occupa encore le Conseil de Ville depuis le 1er mai 1639, nous avons trouvé seize nouveaux cas d'aliénation mentale du 11 octobre 1579 à la date ci-dessus, dont huit de chaque sexe. Parmi les hommes, deux devaient être des cas de *delirium tremens*, l'un concernant un ancien diacre, destitué pour son ivrognerie, placé en 1617 à la cabile-à-gelin, dont on décida de le sortir quand il serait trouvé en bon sens, ce qui ne tarda pas; et l'autre un individu qui avait couru la ville tout nu, en 1596. Sur ce nombre de seize, on en trouve cinq désignés comme n'étant pas de la ville, soit deux d'Auvernier, un de St-Blaise, un de Valangin et un de Vilard.

Aux expressions que j'ai citées comme désignant à cette époque l'aliénation mentale, ou quelqu'une de ses formes, nous pouvons ajouter : maladie frénitique (phrénétique) et imbécillité d'esprit. En revanche, à cette époque plus ancienne, l'idée de possession était plus générale que ce ne fut le cas dès 1639, et nous trouvons les aliénés caractérisés comme suit : tourmenté de malins esprits; possédé et travaillé des malins esprits; atteint des malins esprits; affligé et possédé

des malins esprits; détenu des esprits immondes; tourmenté et possédé des esprits immondes. Puis encore par les termes : hors de son sens; qui de présent n'est en son bon sens; peu sensé, vagabond et mendiant; affligé de maladie, estant hors de sens et en grande frénésie; grandement affligé de maladie frénétique; et enfin : affligé en corps et en esprit.

A côté d'aumônes faites à des aliénés de la ville et du dehors (un ordinaire en froment et en argent, ou des censes diminuées ou quittées) ou de tuteurs qui leur furent nommés, nous trouvons un insensé bourgeois placé à la javiole, puis sur le refus des parents de s'en charger, à la Tour criminelle de la Seigneurie, d'où il fut tiré quand ses parents et amis s'offrirent à le mettre en sûreté; et la sœur d'un sauthier de la Seigneurie, placée dans une des maisons de Messieurs sur le port, à la requête du susdit frère qui s'offrait à en payer le « louage », ce qui lui fut accordé, « veu la pitié qu'il y a en elle. »

(1) *Musée neuchâtelois*, T. VIII (1871), p. 215-220.

VI

Missive du Conseil d'Etat en faveur de Tite d'Aubigné.

Après la démission du Dr Théophile Bonet (de Genève) de ses deux charges de Médecin de Ville et de Médecin du Prince, le Dr Tite d'Aubigné (1), son compatriote, arriva à Neuchâtel pour les postuler; mais il trouva la première donnée au Dr Simon Chevalier (de Neuchâtel), dans la séance même du Conseil de Ville, dans laquelle Bonet en avait obtenu son congé (4 avril 1666). Pour retenir d'Aubigné, le Conseil d'Etat lui accorda une lettre de « naturalité » le 1er mai; mais ce médecin s'adressa en outre à Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, curatrice du prince Jean-Louis-Charles d'Orléans, afin d'en obtenir la charge de son Médecin ordinaire dans sa Principauté. Ne voyant rien venir, il vint demander le 27 novembre au Conseil d'Etat, s'il n'aurait pas reçu son brevet de cette charge, et dans le cas contraire d'appuyer sa demande, ce qui eut lieu sans empêchement du Gouverneur, qui ne voulut néanmoins pas prendre part à cette démarche, croyant que cette place était déjà donnée. — Voici cette missive du Conseil d'Etat (2).

« A Son Altesse sérénissime Madame la Duchesse de Longueville, Princesse souveraine de Neufchastel et Vallengin, en Suisse.

» Madame !

» Il y a six mois que le sieur Bonet, médecin ord^{re} de V. A. S^{me}, en ceste Souveraineté, prit son congé, sous prétexte que ses affaires particuliers (*sic*) ne pouvoyent pas lui permettre d'estre plus long temps absent de Genève; mais nous avons remarqué que la véritable cause de son départ fut quelque déplaisir qu'il avoit receu, dont il n'a pas eu la satisfaction qui lui avoit esté ordonnée en Conseil de Ville ([3]). La résolution qu'il prit de se retirer fut suivie de l'avancement du sieur Chevallier, lequel prit si bien ses mesures, qu'il fut choisi par le Conseil de Ville pour lui succéder le jour mesme qu'il (le Dr Bonet) desmanda son congé. Nous fumes surpris d'une élection si précipitée, et de ce qu'on n'avoit pas daigné de nous consulter, ainsi qu'on avoit fait avant que de recevoir le s^{r} Bonet. En effect ceste place ne devoit estre remplie qu'apres avoir sceu ceux qui voudroyent se présenter, afin de choisir le plus capable. Et le Prince estant propriétaire du bien de l'hospital, où l'on prend la plus grande partie du gage du Médecin de la Ville, il semble que les sieurs Quatre-Ministraux, qui n'en sont que les directeurs perpétuels, ne devoient pas négliger les advis de ceux qui ont l'honneur d'estre du Conseil de V. A. S^{me}. Peu de jours après, le sieur Tite D'Aubigné, Docteur en Médecine, Citoyen de Genève, vint en ceste Ville, pour offrir ses services et entrer en concurrence avec les autres prétendants, croyant qu'on donneroit une place si importante à celui qui en seroit jugé le plus digne; mais l'ayant trouvée remplie, il seroit incontinent retourné sur ses pas, si nous ne l'eussions prié de demeurer en ce païs pour nous servir de lui comme d'une personne dont la capacité nous est fort connue, tant par ses longues estudes, que par l'expérience qu'il a desja acquise sous le s^{r} D'Aubigné, son père ([4]), qui n'est pas seulement en grande réputation dans Genève, mais a aussi l'honneur d'estre appellé chez les personnes les plus considérables des Estats voisins. Il s'arresta dans ce païs pour nous agréer, aussi bien qu'à plusieurs honnestes gens qui lui firent la mesme prière. Dieu ayant ensuite béni ses soins dans l'exercice de son art par les bons succez qu'il lui a donnés, nous avons esté puissamment confirmé dans la bonne opinion qu'on nous avoit donnée de luy, et dans le sentiment que nous avons tousjours eu, qu'on feroit une chose avantageuse à tous les sujets de V. A. S., si on pouvoit l'obliger de demeurer dans vos Estats. Car, sans nous arrester à la seule considération de sa capacité, et sans la mettre en parallèlle avec celle de son concurrent, quoiqu'il ait beaucoup d'avantage sur lui, on ne peut pas douter qu'il ne soit nécessaire qu'il y ait plus d'un médecin en ceste Souveraineté, afin que, par émulation, ils s'acquittent tant mieux de leur devoir, et que touts lesd. sujets puissent estre secourus plus soigneusem^{t}, ce qui n'arriveroit pas s'il n'y en avoit qu'un seul, car il ne pourroit pas suffire pour tant de personnes, et s'il devenoit lui-mesme malade, on demeureroit sans assistance. C'est pour ces considérations que Monsieur le Gouverneur et les gens de V^{re} Conseil donnèrent de V^{re} part des Lettres de naturalité aud. s^{r} D'Aubigné quelque temps après son arrivée. Mais nous ayant, mardi passé, représenté en Conseil

d'Estat, que cela ne suffisoit pas pour lui faire exercer sa profession avec honneur et advantage, s'il n'avoit la qualité de Médecin ordinaire de V. A. S[me] en cette Souveraineté, et la pension de cent Livres Tournois ([3]) que le s[r] Bonet recevoit annuellement en V[re] Recepte générale, et nous ayant en mesme temps prié de lui vouloir accorder des Lettres de recommandation pour lui faire obtenir plus facilement un favorable appointement sur la requeste qu'il veut présenter pour ce sujet, nous avons cru, Madame, que vous ne trouveriés pas mauvais, si nous[1] prenions la liberté de vous supplier très-humblement, qu'il vous plaise de lu accorder les grâces qu'il vous demande. Si vous daignés de le considérer, vous ne l'obligerés pas seul, mais nous vous serons touts redevables des advantages que nous recevrons de son assistance. Nous espérons que V. A. S[me] nous accordera ceste grâce, puis qu'elle a eu la bonté de témoigner à Monsieur le Chastelain de Boudri, qu'elle recevroit favorablement nostre recommandation en ce rencontre ([6]), et que dans d'autres Elle nous donneroit toujours des marques de sa bienveillance. Nous vous en serons d'autant plus obligés, que nous recognoissons bien que nous ne pouvons pretendre aucune chose que de V[re] seule bonté. Cependant, nous vous supplions très-humblement de croire que nous employerons toujours les advantages que nous recevrons de vos grâces à la conservation de vos droits et au bien de V[re] Estat, afin de Vous faire voir que nous sommes,

» Madame,

» De Vostre Altesse Sérénissime

» Les très-humbles, très-obéissants et très-fidelles sujets, vassaux et serviteurs,
» Les Gens du Conseil d'Estat establi en V[re] Souveraineté de Neufchastel et Vallangin,

S. Chambrier, G. Tribolet, P. Chambrier, S. Merveilleux,
G. De Montmollin, J.-Frederich Brun, Et D. Merveilleux.

» Donné en C[l] tenu au Château de Neufchastel, le dernier novembre *1666.* »

Quoiqu'on ne trouve pas dans les *Manuels du Conseil d'Etat* le brevet de Tite d'Aubigné, et que le D[r] Simon Chevalier ait obtenu de la Princesse le titre d'un de ses Médecins ordinaires, à une époque que je n'ai pu non plus déterminer exactement, toujours est-il ([7]) que d'Aubigné en fut aussi porteur, et cela probablement postérieurement à la seconde lettre gratuite de naturalité qu'il obtint de la Princesse le 19 février 1667.

Le fait de deux titulaires simultanés de la charge de Médecin du Prince, ne doit s'être renouvelé qu'une seule fois, en faveur des D[rs] Isaac Mestrezat, de Genève et Bienne, et Jean-Antoine d'Ivernois, de Neuchâtel, brevetés tous deux le 19 novembre 1732.

([1]) Voir sur Tite d'Aubigné : Cornaz : *le D[r] J.-L Borel* (Neuchâtel 1864), note 11 et note 22; et *Musée neuchâtelois*, T. II (1865), p. 93-95; et VIII (1871), p. 216. — Charles Berthoud, *Musée neuchâtelois*, T. VIII (1871), p. 201-206, et p. 292-294.

([2]) *Missives du Conseil d'Etat*, t. 6, f° 254 recto - 255 recto.

([3]) Consultez à ce sujet le *Musée neuchâtelois*, T. II (1865), p. 92.

(4) Nathan d'Aubigné, fils naturel reconnu du fameux Théodore-Agrippa d'Aubigné, seigneur des Landes et de Chaillou, etc., né à Nancray, près de Plumiers (Gâtinois), le 16 janvier 1601, se retira avec son père à Genève le 1er septembre 1620, fut reçu Docteur en médecine à Fribourg en Brisgau le 2 mai 1626, obtint à titre gratuit la bourgeoisie de Genève le 20 mars 1627, et y mourut en 1669, après avoir publié plusieurs ouvrages scientifiques. Il avait épousé : 1° le 15 juillet 1621, Claire Pélissari, qui mourut le 11 septembre 1631 ; 2° le 23 mai 1632, Anne Crespin. — Eloy le nomme : Nathan Aubigné de la Fosse. — D'après le Livre des ordonnances de la Faculté de médecine de Genève de 1697, il serait né en 1600. (F.-J. Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine*, T. 1er, Mons 1778, in-4°, p. 215-216. — L. Ladé, *Chronique médicale de Genève*. Genève 1866, in-8°, p. 125. — Cornaz, *Musée neuchâtelois*, T. II [1865], p. 94).

(5) Le gage de 100 Livres tournois avait déjà été celui de Sarrasin, prédécesseur de Bonet (*Musée neuchâtelois*, T. VIII [1871], p. 214). Vers 1673, la Duchesse de Nemours le porta à 300 francs en faveur du Dr Simon Chevalier. (Cornaz : *le Dr J.-L. Borel*, p. 68.)

(6) Le mot de rencontre est longtemps resté masculin à Neuchâtel, où l'on n'a pas encore oublié un certain marchand connu sous le nom de « François du bon rencontre. »

(7) Ceci doit un peu modifier ce que j'avais publié précédemment sur Tite d'Aubigné, et me paraît rendre moins incompréhensibles les deux brevets simultanés de Mestrezat et de d'Ivernois.

(*A suivre.*) Dr Cornaz.

MISCELLANÉES

Notes concernant l'administration militaire de l'Etat de Neuchâtel.

(Suite. — Voir la livraison de Novembre 1879, p. 276.)

1653, 14 mai. Ordre de tenir prêtes à marcher à la frontière les quatrième et cinquième compagnies de la première élection. — Ordre en outre de faire garder le pont de Thielle de jour et de nuit par six hommes, sous la conduite du maître-bourgeois Brochaton. Ces hommes seront relevés par d'autres, de temps en temps.

1653, 23 mai. Troisième secours à Berne, composé des quatrième et cinquième compagnies de la première élection, lesquelles se rendront à St-Blaise le jeudi 26 mai courant. Ordre au receveur de Thielle de cuire pour ce jour huit cents pains de munition, pour quatre cents hommes divisés en deux compagnies de chacune deux cents hommes, sous les ordres des capitaines Sigismond et Jean-Jaques Tribolet.

1656, 5 janvier. Ordre aux intendants de la milice de former deux régiments portant le nom, l'un de *Neuchâtel*, et l'autre de *Valangin*, pour être employés à la défense de l'Etat en cas qu'il fût attaqué, et d'aller à cet effet dans les communes et quartiers pour y faire connaître la volonté du gouvernement. Les capitaines et officiers seront pris pour la plupart dans les lieux où les compagnies se doivent lever. Le gouvernement ayant nommé ceux qui lui sont connus, remet aux communes le soin d'élire les autres.

1656, 8 janvier. Secours à Berne. Rendez-vous fixé au lundi 21 janvier courant, savoir :

« *Valangin*, pour les hommes du Val-de-Ruz, du Locle, de la Sagne et des Brenets.

« *Colombier*, pour ceux de Colombier, Gorgier, Vaumarcus, Bevaix, Cortaillod, Boudry, Rochefort et la Côte.

« *St-Blaise*, pour ceux de St-Blaise, Verrières, Val-de-Travers, Travers, Thielle, Lignières et Chaux-d'Etalières.

1657, 5 mars. Défense d'enrôler sans permission et faire des levées de soldats pour porter les armes dans les pays étrangers.

1657, 22 mai. Son Altesse annonçant sa venue en cet Etat, ordre est donné aux capitaines de milice des deux régiments de les mettre en état pour les faire voir à Son Altesse et s'en servir à sa réception. On remplacera par de bons hommes ceux qui seraient défaillants par suite de mort ou absence.

1658, 13 mars. Permission au capitaine Mounin, de Cressier, de lever quelques soldats, moyennant que ce soit sans surprise ni autre mauvais moyen capable d'enlever les enfants de famille des mains de leurs pères et les vignerons et serviteurs des mains de leurs maîtres.

1665, 12 décembre. Défense de faire des enrôlements sans autorisation, sous peine d'être châtié.

1668, 31 janvier. Sur la nouvelle que l'armée française est entrée en Franche-Comté et que les Bourguignons se réfugient dans l'Etat avec beaucoup de désordres, le gouvernement ordonne une inspection générale des hommes en état de porter les armes et de s'assurer qu'ils possèdent les munitions de guerre suivant l'ordre établi précédemment, savoir deux livres de poudre, trois livres de plomb et un paquet de mèches. Ceux qui ne seront pas fournis de ces objets devront se les procurer dans les vingt-quatre heures, sous peine de châtiment exemplaire.

(A suivre.)

LE CLUB HELVÉTIQUE DE PARIS

ET SES RELATIONS AVEC LE PAYS DE NEUCHATEL

(1790)

Notre intention n'est pas de faire ici l'histoire du Club des Suisses, qui se forma à Paris au début de la révolution française [1], mais seulement de communiquer quelques documents inédits sur la propagande que cette célèbre association politique exerça dans notre pays, et sur les mesures prises par le gouvernement de Neuchâtel pour conjurer les dangers qui le menaçaient. Le Club helvétique était composé essentiellement de Suisses proscrits par les gouvernements aristocratiques de Genève, Fribourg et Berne. Parmi les membres les plus ardents et les plus actifs de cette société se trouvaient les chefs [2] du mouvement populaire qui éclata en 1781 dans le canton de Fribourg. Devenu maître de la révolte, grâce au secours de Berne, le gouvernement oligarchique fribourgeois sévit avec rigueur contre les mécontents. Plusieurs furent envoyés aux galères de Brest, desquelles peu d'années après l'Assemblée nationale française les libéra. Parmi ces derniers se trouvait Jean-Jacques Sudan, qui avec deux de ses frères étaient venus chercher une retraite à la Chaux-du-Milieu, où Claude Sudan exerçait, non sans succès, la médecine vétérinaire. On comprend dès-lors que le Club helvétique ait cherché à introduire en Suisse, par l'entremise des frères Sudan, des écrits et des brochures révolutionnaires, dans le but de provoquer la chute des gouvernements qu'il détestait.

La propagande active et persévérante que le Club avait entreprise contre les aristocraties suisses, paraît avoir provoqué une espèce de terreur

[1] Voyez *Histoire de la Confédération suisse*, par Jean de MULLER, continuée par Charles MONNARD, t. XV, p. 431.

[2] L'avocat Castella de Bulle, Rey, Kolly, Huguenot. Voir DAGUET, *Histoire de la Confédération suisse*, 7me édition, t. II, p. 266 et suiv.

dans les sphères gouvernementales. On en jugera par le document suivant qui est un fragment d'une lettre adressée par Müller de Friedberg à son ami Louis de Marval, châtelain du Landeron. Ce document, daté du 10 juillet 1790, porte ce qui suit :

« Nos aristocrates sont vivement alarmés et craignent même une invasion de gueux français, qui aura pour but le soulèvement de nos peuples. Des députés de Berne, Soleure, Fribourg, Lucerne et peut-être de Zoug, voyageant la nuit, ont été ensemble, aussi de nuit, à Berne. On se tait, mais on est sur ses gardes. Leurs alarmes sont très sérieuses, malgré le calme qui règne. Vous êtes voisins du pays de Vaud, Fribourg et Soleure. Si vous entendez parler de mécontentements, d'émissaires, de mouvements, partis secrets, dites-moi de grâce le premier mot. Comment va chez vous? Cette nouvelle est le secret le plus absolu et si vous trouvez bon d'en parler à des amis, ne me nommez pas.

Connaissez-vous ce beau comité de la propagande de Paris. Son plan est d'agir offensivement contre les gouvernements voisins, en semant la discorde partout et en commençant par Lucerne, Fribourg et le pays de Vaud, la Catalogne et la Savoie. Connaissez-vous le discours que Dupont y tint à ce sujet? L'intérêt est universel. Peut-être la terreur est-elle outrée, mais mieux vaut trop de soucis, que trop d'insouciance. »

Au commencement de septembre 1790, le Conseil d'Etat reçut simultanément, de Leurs Excellences de Berne, de Soleure et de Fribourg [1], des lettres qui annonçaient qu'une « Assemblée composée de gens du Club des Suisses » devait avoir lieu dans le courant du mois à la Chaux-du-Milieu ou au Cachot, dans le but de se concerter sur les moyens de révolter dans toute la Suisse les sujets contre leurs légitimes souverains. »

Le Conseil secret de Berne priait le gouvernement de Neuchâtel de l'informer de tout ce qui se passerait, non-seulement dans notre pays, mais aussi en Franche-Comté et de s'assurer que les personnes venant de France ne cherchaient pas à introduire en Suisse des « libelles incendiaires ».

LL. EE. de Fribourg requéraient en outre le Conseil d'Etat de faire saisir les nommés Jean-Jacques et Claude Sudan, condamnés en 1781, comme chefs de la « *Révolution de Chenaux* » et de veiller avec le plus grand soin à ce que trois caisses contenant des écrits révolutionnaires, expédiées de Paris le 24 août, ne soient pas introduites dans le pays.

Le Conseil d'Etat de Neuchâtel s'empressa de répondre qu'il prendrait toutes les mesures pour satisfaire aux réquisitions qui lui étaient adressées. A la même époque, il avait reçu communication d'une lettre qu'é-

[1] Manuels du Conseil, 2 sept. 1790.

crivait de Paris le lieutenant-colonel de Meuron à son frère et dans laquelle il était fait mention du Club helvétique et de ses projets révolutionnaires.

Le Conseil nomma, séance tenante, une commission spéciale chargée de préaviser sur les mesures à prendre dans ces circonstances, et adressa au maire de Neuchâtel et aux officiers de judicature du Val-de-Travers, des Verrières et de la Brévine l'ordre suivant :

Le Conseil d'Etat étant informé qu'il doit être parti de Paris, le 24 du mois passé, trois caisses contenant des libelles et écrits incendiaires destinés à être répandus en Suisse pour y semer le trouble et le désordre, ordonne au sieur Monvert, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, de veiller aussi exactement que possible à ce que les dites caisses ne soient pas introduites dans sa juridiction, et d'intimer aux commissionnaires du Val-de-Travers défense de se dessaisir des caisses qui pourraient leur être suspectes avant d'en avoir obtenu la permission.

L'assemblée du Club des Suisses, annoncée par les lettres des gouvernements de Berne et de Soleure, était une fausse alarme. Les justiciers de la Chaux-du-Milieu, que le maire de Rochefort avait chargés de faire rapport, annoncèrent à la fin de septembre qu'aucune réunion n'avait eu lieu et que, d'après les avis reçus, ils ne croyaient pas que le Club se fût assemblé en Franche-Comté.

Tandis que ces nouvelles rassurantes arrivaient de la Chaux-du-Milieu, Berne envoyait au Conseil d'Etat copie du mandement que LL. EE. avaient publié « pour prémunir leurs sujets de la funeste influence du Club des Suisses à Paris », et lui annonçaient qu'elles avaient dû prendre des précautions pour la garde de leurs frontières, à raison des troubles qui agitaient différentes contrées et notamment le Bas-Valais.

Le Conseil d'Etat considérant que ces nouvelles informations pouvaient apporter des modifications dans le travail de la Commission « chargée d'aviser aux moyens les plus propres à mettre en usage de la part de l'Etat pour le garantir, ainsi que les cantons voisins, des tentatives du Club des Suisses », adjoignit aux membres de cette Commission Louis de Marval, l'ami de Müller de Friedberg.

En effet, ainsi que le disait ce dernier à la fin de la lettre que nous avons communiquée plus haut, il valait mieux être vigilant, que de montrer trop d'insouciance, car le Club des Suisses commençait à montrer que son intention était de trouver dans le pays de Neuchâtel de nouveaux agents pour le seconder dans son œuvre de propagande.

Au commencement d'octobre, le libraire Fauche-Borel reçut la lettre suivante datée de Paris, 30 septembre 1790 :

Monsieur,

Nous vous prions très instamment de faire savoir à votre communauté ainsi qu'à vos voisins, que des Suisses de tous les cantons et des alliés ont formé une société formelle, pour se consulter sur les moyens de retrouver, d'après l'exemple de nos ancêtres et le Droit des hommes, leur liberté perdue. Nous avons fait imprimer une lettre française, qui a déjà été envoyée à toutes les communautés romandes et à différentes autres allemandes. Il serait fort à propos de la faire traduire en allemand et de l'imprimer en attendant une autre lettre allemande qui sera imprimée et envoyée partout.

On croit que chaque communauté devrait nommer des députés pour se consulter avec ceux des autres communautés. Il faudrait ensuite provoquer une diète générale, composée de députés de chaque endroit, ce qui est le vrai moyen de retrouver les anciens privilèges sans effusion de sang.

Les Valaisans ont chassé leur baillifs ; le magistrat aristocrate ne voit pas d'un bon œil que le peuple commence à voir clair sur ses droits ; mais n'importe, c'est le plus petit nombre qui a trop abusé de la patience de la plus grande partie de la nation ; il est temps que celle-ci commence à jouir de nouveau de ses privilèges. On le fait bien en France, pourquoi ne le ferait-on pas en Suisse, le pays de la liberté.

Nous apprenons que le magistrat de quelques cantons a fait mettre ses soldats sous les armes, apparemment comme des brebis pour les conduire à la boucherie. On devrait demander pourquoi, et pour quoi ? Si c'est contre la France, notre plus ancienne alliée et meilleure amie, on devrait le refuser pour ne pas être les défenseurs de l'oppression ; si c'est contre les Suisses qui recherchent leurs privilèges perdus, on devrait le refuser encore, pour ne point être les instruments de leur souveraineté despotique.

Nous sommes, avec l'attachement le plus sincère, vos très humbles serviteurs,

La Société des Suisses patriotes,
à l'Abbaye de St-Germain-des-Prés.

On voit d'après ce qui précède que le Club helvétique était très bien informé de ce qui se passait en Suisse, il savait que Berne avait déjà mis des troupes sur pied, mais il s'était trompé d'une manière étrange en s'adressant à l'imprimeur Fauche-Borel pour en faire un de ses agents. Celui-ci s'empressa de communiquer la lettre qu'il avait reçue à la Commission qui avait été nommée par le Conseil d'Etat, et celle-ci décida de profiter de l'occasion qui lui était fournie, pour entrer indirectement en relation avec le Club des Suisses, afin d'arriver à connaître de cette manière les projets et le plan d'action de ce dernier. Inspiré par la Commission, Fauche-Borel répondit au Club par la lettre suivante, qui fut expédiée le 12 octobre 1790.

Messieurs,

J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 30 septembre et reçu seulement le 7 courant. Je vous dirai en réponse, Messieurs, que dans ce pays chacun paraît content de son sort, grâce à notre constitution ; nous payons très peu pour les charges publiques, tous les sujets de l'Etat peuvent parvenir à tout et nous avons toute la liberté que nous pouvons désirer. Je ne vois donc pas que personne dans ce pays souhaite un changement dans l'administration. Cependant, Messieurs, puisque vous voulez bien me choisir pour votre correspondant, je ne vous cacherai point que je ne puis entendre avec indifférence des choses qui tendent à une régénération universelle et qui peuvent influer sur le bien-être de tous les hommes et surtout des Suisses. Ainsi, messieurs, ce que vous m'enverrez pour le bien public sera lu avec intérêt, vous pouvez y compter ; mais à moins d'avis importants à vous donner, la prudence veut que je ne vous réponde pas trop assidûment. Je vous prie, lorsque vous m'écrirez, de mettre sur l'adresse, à la suite de mon nom, *à côté de M. Lambelet, sculpteur.* Cela me fera voir, que ce ne sont pas des lettres pour mon commerce, mes commis ne les ouvriront point et personne ne les lira que par ma permission.

Voilà, Messieurs, ce que je devais vous dire en vous accusant la réception de la chère votre et pour vous assurer de mon dévouement, étant avec une bien juste considération, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

L. Fauche-Borel, imprimeur,
à côté de M. Lambelet, sculpteur.

Cette lettre signée par celui qui devait être quelques années plus tard un des défenseurs les plus dévoués de la cause des Bourbons, était habilement rédigée ; aussi les patriotes suisses s'empressèrent-ils de cultiver cette nouvelle relation et c'est ce qu'ils firent en adressant à Fauche-Borel la lettre suivante :

Paris, le 22 octobre 1790, l'an II de la Liberté.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 14 courant, nous avons l'honneur de vous dire, monsieur, que nous n'ignorons pas que votre pays jouit de plus de liberté qu'aucun canton suisse, grâce à l'éloignement du maître, limitée d'ailleurs par la sagesse de vos constitutions; c'est précisément, monsieur, le bonheur dont vous jouissez qui doit vous animer à désirer celui des autres, même à y contribuer, tout au moins à n'y pas porter obstacle. Nous pensons que l'alliance qu'on dit conclue en août entre Berne et Frédéric-Guillaume comme prince de Neufchâtel, n'a en vue que de perpétuer l'empire despote de l'Ours. Nous serions charmés, Monsieur, d'avoir avec vous une correspondance suivie; pour ce, il faudrait nous instruire si la poste est respectée chez vous, ou si comme en quelques lieux des cantons on viole la foi publique. Au surplus, vous êtes imprimeur, Monsieur, nous pourrions vous fournir différents écrits patriotiques; pourriez-vous les imprimer? Nous en avons en allemand et en français? Imprimez-vous dans les deux langues? Réponse au plus tôt, nous vous en prions.

Pourriez-vous, Monsieur, débiter des écrits publiquement? A ce défaut, pourriez-vous les faire passer ès cantons? Voudriez-vous, Monsieur, nous instruire par quelle autorité trente-cinq hommes armés sont allés au lieu dit le Cachot, pour y saisir de nos compatriotes exilés de Fribourg.

Si vous croyez vos lettres plus sûres en mettant une autre adresse que la nôtre, vous pouvez les adresser à M. Chateauvert, à l'Abbaye de St-Germain-des-Prés, à Paris.

Nous sommes avec toute la considération et la plus pure fraternité patriotique, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Les Patriotes suisses.

Fauche-Borel communiqua de nouveau cette lettre à la Commission qui inspira la lettre suivante :

Messieurs,

En réponse à l'honneur de la vôtre du 22 courant, qui ne m'est parvenue que le 30, ayant, suivant ce qui est porté au revers de l'adresse été retardée par un détour, j'aurai l'honneur de vous dire, Messieurs, d'abord que je ne sais ce que c'est que l'alliance du mois d'août, dont vous me parlez, entre le roi de Prusse et le canton de Berne, elle n'est nullement connue ici et je crois que vous êtes mal informés à cet égard. En second lieu, je vous répondrai que la poste est sacrée ici et qu'il n'y a que des intérêts majeurs qui puissent autoriser à ouvrir des lettres, ce qui d'ailleurs ne peut se faire qu'en observant des formalités que notre constitution prescrit et qui sont les mêmes que celles qui ont lieu lorsqu'il s'agit de l'incarcération d'un criminel. En troisième lieu, que mon serment d'imprimeur m'empêche d'imprimer rien qui n'ait passé à la censure. C'est à vous, Messieurs, à voir si vous voulez y soumettre ce que vous m'adresserez, ou vous en remettre à moi pour juger si je puis l'y présenter ou si je dois m'abstenir de cette impression. Au surplus, je dois vous dire que je n'ai point de caractères allemands. En quatrième lieu et enfin, quant à ce qui est de répandre vos ouvrages dans les Etats voisins, un mandement du gouvernement le défendant expressément, je ne puis m'exposer à le faire, sans courir de grands dangers.

J'ai entendu parler de la recherche qui a été faite à la Chaux-du-Cachot et on m'a dit que c'était pour saisir des gens réclamés par un Etat voisin que l'on avait ordonné cette démarche, ensuite des réquisitions faites en vertu de nos traités de combourgeoisie.

Voilà, Messieurs, les réponses demandées par votre lettre à laquelle je suis sensible comme je le dois. Il me resterait à vous donner des nouvelles des environs, si j'en savais qui fussent dignes de vous être rapportées. On dit que les sujets sont disposés à tenir ferme à leurs souverains, que tout va se pacifier et que les cantons populaires sont les plus acharnés à maintenir les gouvernements établis. Toutes les troupes sont prêtes à marcher au premier avis, sur la réquisition qu'ont faite les Valaisans, et cela sera réciproque à ce que l'on m'assure.

Vous n'ignorez pas sans doute qu'on a arrêté un soi-disant comte de Périgny ; on instruit son procès à Berne, et comme c'est essentiellement contre le Valais

qu'il travaillait, on croit qu'il y sera transféré. Mais, n'étant membre d'aucune branche de l'administration, je ne sais rien que par les bruits publics.

Il me serait aussi flatteur qu'agréable de mériter la continuation de votre confiance, Messieurs, et d'être toujours l'objet de votre affection patriotique, n'ayant rien tant à cœur que de me conduire comme un bon Suisse, et sentant le prix de l'estime que vous avez pour moi.

En attendant l'honneur d'une des vôtres, je finis celle-ci par vous assurer, Messieurs, que je suis avec un parfait dévouement et une considération distinguée, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

FAUCHE-BOREL, imprimeur.

La réponse de Fauche-Borel que nous venons de communiquer, trahissait moins le patriote ardent et devait paraître suspecte, aussi le Club helvétique, qui peut-être avait appris par ses affiliés que Fauche-Borel ne méritait pas sa confiance, cessa-t-il cette correspondance, du moins n'en trouvons-nous plus aucune trace.

La Commission nommée par le Conseil d'Etat pour préaviser sur les mesures à prendre contre la propagande révolutionnaire du Club des Suisses fit rapport le 21 septembre et proposa :

1° D'adresser un mandement aux peuples de l'Etat, pour les exhorter très fortement à se garantir de toutes insinuations séditieuses et tendantes à leur faire oublier la situation heureuse à tous égards dans laquelle ils se trouvent placés.

2° Que pour donner d'autant plus d'efficacité à cette première démarche et la faire recevoir des peuples avec d'autant plus de confiance, il serait utile de convoquer à Neuchâtel les représentants des quatre bourgeoisies, dans le but de leur faire part des avis reçus relativement aux projets funestes du Club helvétique, comme aussi des réquisitions adressées à ce sujet par les Etats suisses, nos alliés combourgeois, et d'exhorter à cette occasion les chefs des Bourgeoisies à concourir par tous les moyens de persuasion qui étaient en leur pouvoir aux vues du gouvernement.

3° Comme on pouvait prévoir que les intrigues du Club des Suisses auraient des suites fâcheuses et que Neuchâtel, grâce à sa position, serait le premier appelé à sévir; que dès-lors il serait aussi le premier exposé à l'acharnement du Club et peut-être même au ressentiment de l'Assemblée nationale, la Commission suggérait au Conseil d'Etat l'idée d'envoyer un de ses membres à Berne, pour savoir sur quels secours on pourrait compter en cas de danger.

4° Quant à la réunion des membres du Club qui devait avoir lieu à la Chaux-du-Milieu, la Commission proposait d'envoyer sur les lieux le procureur général, sous prétexte de faire une inspection des routes et chemins, afin de chercher d'une manière secrète à découvrir ceux qui excitaient la révolte dans le pays ou à conspirer contre les Etats voisins. Quant aux frères Sudan, la Commission trouvait qu'il y avait suffisamment de motifs pour légitimer une perquisition officielle dans la maison qu'habitait le médecin vétérinaire Claude Sudan, faire saisir les papiers qui s'y trouveraient et faire arrêter les trois frères Sudan et un autre étranger qui paraissait être leur domestique.

5° La Commission proposait d'écrire aux gouvernements de Berne, de Fribourg et Soleure, pour leur renouveler aux uns et aux autres l'assurance des dispositions invariables du Conseil d'Etat à concourir au maintien du repos commun, et de répondre ainsi aux vives inquiétudes que ces cantons avaient manifestées touchant l'assemblée du Club et aux mesures qu'ils avaient prises eux-mêmes pour se mettre à l'abri de la propagande révolutionnaire.

6° La Commission proposait de renouveler à tous les officiers civils de l'Etat l'ordre de faire observer sévèrement le mandement relatif aux rôdeurs et mendiants, et de s'assurer que toutes les personnes inconnues ou suspectes étaient munies de passeports ou de papiers de légitimation. De cette manière on arriverait à savoir si, parmi les étrangers qui circulent dans le pays, il se trouve des émissaires du Club de la propagande.

7° Enfin la Commission proposait d'informer la Cour de Berlin de toute cette affaire, de lui donner les raisons pour lesquelles le Conseil d'Etat avait ordonné les mesures indiquées et demander à Sa Majesté un crédit éventuel pour couvrir les dépenses que nécessiteraient des patrouilles extraordinaires ou l'établissement d'un cordon militaire sur la frontière.

Le Conseil d'Etat adopta toutes les propositions de la Commission, à l'exception de celle relative à l'envoi d'une députation à Berne qui aurait eu pour mission de sonder les dispositions de LL. EE. au sujet de l'envoi de troupes en cas de danger. Le Conseil d'Etat, soit par pusillanimité, soit par prudence, n'adopta que les mesures les moins énergiques et nous allons voir qu'il ne fit procéder qu'avec la plus grande circonspection à la perquisition dans la maison que les frères Sudan habitaient au Cachot.

Disons d'abord que le mandement proposé fut publié dans tout le pays et qu'il fut envisagé par le Conseil d'Etat comme une mesure de pré-

caution et en même temps comme un acte de complaisance pour les cantons suisses, nos alliés et nos combourgeois. Les chefs des quatre bourgeoisies se réunirent au château de Neuchâtel ([1]), et là le châtelain du Landeron, Marval, qui était le président de la Commission, leur fit un discours éloquent dans lequel il excita leur zèle et leur patriotisme et les exhorta à concourir par tous les moyens de bon exemple et de persuasion, qui étaient en leur pouvoir, au but que se proposait le gouvernement. Mais on n'oublia pas d'inviter ces magistrats municipaux à communiquer au Conseil d'Etat tout ce qui pourrait arriver à leur connaissance et à lui faire part de toutes les précautions qu'ils jugeraient utile de prendre pour déjouer les intrigues du Club helvétique et de ses émissaires.

A en juger d'après la lettre qui fut adressée au Roi, le Conseil d'Etat fut très satisfait du résultat de cette conférence. Nous lisons dans ce rapport :

D'après les témoignages de fidélité et d'amour pour V. M. que nos commissaires y ont reçus, d'après les assurances qui leur ont été données de l'attachement inviolable des peuples pour la constitution et du sentiment profond qu'ils ont tous de leur bien-être, nous ne doutons pas que si, contre notre attente, des esprits séditieux tentaient de porter leurs vues malfaisantes sur cet Etat ou d'en faire le foyer de leurs conspirations contre des Etats voisins, ils auraient lieu de s'apercevoir qu'ils ont mal combiné leurs démarches ([2]).

(La fin à la prochaine livraison.)

([1]) La lettre adressée aux chefs des Bourgeoisies était conçue en ces termes :

« Ensuite des informations parvenues au gouvernement par les papiers publics, ainsi que par divers avis particuliers, qu'il s'est formé à Paris une Société de Suisses sous le nom de *Suisses patriotes*, lesquels se concertent et cabalent dans l'objet de troubler les différents Etats de la Suisse et d'en altérer l'heureuse tranquillité, le Conseil d'Etat, par un effet de sa sollicitude pour le bonheur constant des peuples confiés à son administration, s'étant occupé des moyens les plus propres à les préserver de l'influence dangereuse de cette Société, et considérant qu'il doit principalement puiser ces moyens dans les sentiments de fidélité et d'attachement qu'aucun membre bien intentionné de la patrie ne peut refuser à notre heureuse Constitution, a jugé convenable de déterminer une conférence avec quelques délégués de son corps et les chefs des quatre Bourgeoisies, dans laquelle il serait donné à ceux-ci une communication plus particulière des avis susmentionnés ainsi que des réquisitions qui lui ont été adressées à ce sujet de la part des Louables Etats, nos alliés et combourgeois, et dans laquelle aussi Messieurs les délégués du Conseil recevront avec plaisir et confiance tout ce qui pourrait leur être proposé, quant aux mesures que le gouvernement aurait encore à prendre pour parvenir plus efficacement au but qu'il se propose. En conséquence, les chefs des quatre Bourgeoisies sont invités à se rendre au château de Neuchâtel, samedi prochain 25 du courant, à dix heures du matin, pour procéder à la dite conférence. »

(Manuels du Conseil).

([2]) Lettre à S. M. Vol. G, pag. 121.

NOTICES

RELATIVES A

L'HISTOIRE MÉDICALE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Février 1880, p. 42.)

VII

Démolition de la maladière de Neuchâtel.

Après avoir été assez fréquente pour exiger la présence de maladières dans un très grand nombre de localités de notre pays, la lèpre y avait déjà beaucoup diminué à la fin du 16e siècle : aussi plusieurs de ces établissements étaient-ils tombés en ruine, et nous voyons un ladre de Boudevilliers (1580), un de Lugnorres (1593) et une de Fresens (1599), tâcher d'entrer dans celle de Neuchâtel qui, au 2 novembre 1583, ne contenait que deux lépreux. Plus tard, de Marin (1602) et de Cormondrèche (1604 et 1609) vinrent de nouvelles demandes, puis en 1620 de Peseux et en 1634 des paroisses de St-Blaise et de Cornaux.

A la première de ces requêtes, malgré que le lépreux de Boudevilliers demandât d'être reçu moyennant prix d'argent, il fut répondu par un refus : « Passez ne le pouvoir recepvoir ny aultres n'estant de la ville, ne pouvant oultrepasser ce qui en a esté cydevant passé pour ce reguard »; mais on finit par lui accorder en 1583 deux émines de froment. Bien que le lépreux de Lugnorres (Vuilly) fût frère maternel d'un bourgeois, et qu'il offrît de « bailler 2 cent livres à cens et bailler bonnes fiances », on

passa qu'il devait se contenter qu'on l'eût souffert jusqu'alors lui et sa femme, « ou autrement qu'il retourne à Lenaure » ([1]).

Sans qu'on voie pourquoi, on en agit autrement en 1599 envers « ceulx de Fresens priant de recepvoir une mallade en cette maladiere » ; car il fut passé que « MM. les 4 et 2 des clefs composent ». N'y avait-il pas de léproserie dans la baronnie de Vaumarcus ([2]), ou quelle cause avait rendu le Conseil de Ville plus facile dans ce cas? je l'ignore : mais quand on voulut faire pareille demande pour une lépreuse de Marin en 1602, le Conseil s'y refusa, disant « que puisqu'il y a rière la chastelainie de Thielle une malladiere, qu'ilz la rebatissent s'ilz veulent pour là l'y mectre ». En revanche, quand en 1604 un communier de Coffrane établi à Cormondrèche réclama même faveur pour sa femme, on se montra prêt à le faire « tant par charité que pour le debvoir que nous avons et debvons avoir les uns envers les autres », chargeant MM. les quatre Ministraux et les deux des Clefs de composer avec les parents de ce lépreux. Sans que nous voyions pourquoi, en 1609, on refusa d'admettre sa sœur, « pour beaucoup de considérations ».

En 1620, on commença également par éconduire pareille demande d'une veuve de Peseux en faveur de son fils, tout en autorisant éventuellement une subvention jusqu'à trente Livres ; mais quinze jours plus tard, la commune de Peseux ayant appuyé cette requête, elle fut appointée favorablement, sans gage ni fourniture d'entretien, d'autant que pendant ce délai le village de Peseux rebâtirait sa maladière. Ceci n'ayant pas eu lieu onze mois plus tard, le Conseil renouvela l'autorisation pour l'hiver suivant, sa commune s'engageant à fournir ce ladre de bois et d'aliments. A leur tour, en 1634, les paroisses de St-Blaise et de Cornaux obtinrent pareille faveur pour deux de leurs ressortissants, aux mêmes conditions, pour le terme de deux ans, pendant lequel ils rebâtiraient leur maison pour les loger : mais quand, arrivé au bout du terme, Neuchâtel voulut les rendre aux autorités communales de la châtelainie de Thielle, les gouverneurs de la paroisse de St-Blaise supplièrent MM. de loger leurs lépreux dans leur maladière, tant actuellement qu'à l'avenir, moyennant remise au Conseil de ville de tout le bien de leur maladière, ainsi que de celui des deux lépreux qui se trouvaient à celle de Neuchâtel et de ceux qui se trouveraient à l'avenir atteints de cette maladie. Il leur fut répondu en leur demandant par écrit leur intention avec un dénombrement du bien de leur maladière, pour sur ce y être advisé, le Conseil se réservant de ne garder les deux qui se trouvaient alors à celle de Neuchâtel, que si l'on pouvait convenir avec leur père.

Quinze ans plus tard, MM. étaient en difficultés avec le frère d'un lépreux défunt de St-Blaise, et lui donnèrent trois ans pour payer les huit cents livres qu'il s'était obligé de payer, moyennant trente écus d'étrenne.

On voit par ces détails qu'à mesure que les lépreux diminuaient, les maladreries ne se rebâtissaient guères. A Neuchâtel, bien qu'on l'eût maintenue en état et qu'on en éloignât le plus possible ceux qui n'étaient pas bourgeois de la ville, ce n'était pas sans peine, vu la diminution du nombre des ladres, qu'on parvenait à leur maintenir ce à quoi ils avaient droit : tantôt un vigneron moiteressier se refusait à reconstruire la muraille qui devait faire un courtil aux pauvres lépreux (1581), tantôt on diminuait de moitié le muid que leur délivrait l'hôpital (1583), et en 1608, lors de la création d'un 3me poste de maître d'école, dit le «tiers [3] régent », on prit dans ce but du vin et de l'argent sur le bien de la maladière. Comme en 1583, il n'y avait, en 1598, que deux lépreux à la maladière. Aussi n'est-on pas peu surpris de voir décréter, le 1er juin 1648, qu'on ferait bâtir un petit auditoire (chapelle) à la maladière, alors surtout que le 2 mars 1664 on décida de fermer celle-ci par essai pour cette année, mesure qu'on risqua de renouveler quatre ans plus tard après le décès de la servante de cet établissement, qui devenait inutile pour le but auquel il avait été destiné. On ne sera dès lors pas trop étonné de voir un certain Louis Steiner demander d'y loger sous offre de garder le bois de l'hôpital (1689), ni d'y voir placer Susanne Favargier, veuve de Pierre Ramus, que personne ne voulait souffrir, non pas même ses enfants (1691). L'an suivant, la servante de la maladière étant morte, on décida de ne plus y établir personne, et de serrer dans une des chambres les hardes et ustensiles appartenant à la Ville, pour s'en servir au besoin. En 1693, on amodia le closel et jardin de la maladière; mais on refusa l'an suivant de laisser cacher des gerbes dans le logis de cet ancien établissement.

Une femme étant soupçonnée de lèpre en 1705, on ordonna à MM. les Quatre Ministraux de pourvoir à ses besoins selon leur prudence. Le souvenir de cette alerte fut peut-être, en partie du moins, la cause de la visite qu'on décida en 1716 de faire de la « maison et dépendance de la maladière », pour les remettre en état, bien qu'en 1703 déjà, on eût renvoyé aux Quatre Ministraux la question de voir s'il était expédient de démolir une portion de la maison, comme l'avait demandé le chirurgien Samuel Fabri, maire de Boudevilliers, qui s'offrait de reterrer et envigner le closel de la Maladière, alors en nature de chenevier. Mais sa dernière heure allait sonner ; le 29 mai 1724, le Conseil de ville prit

l'arrêté suivant : « Comme on remarque combien les Maisons et Temple de la maladière est *(sic)* en charge à la Ville par les continuelles refections qu'il y a à faire, on demande s'il ne conviendroit pas de les démollir et sapper, estant mesme le repaire de toutes sortes de gens sans aveu, qui pourraient arreter les passants. Surquoy deliberé. Il a été dit que l'on abandonne tous ces Batiments à Messieurs de la Maison de Charité, moyennant qu'ils demollissent et debarassent ces endroits à leurs frais, remettant cette affaire neantmoins à Messieurs les Quatre Ministraux selon leur prudence, comme ils trouveront le mieux pour le bien de la Ville (4). » Ainsi dit, ainsi fait, et en 1733 le sol des maisons de la maladière fut planté en vigne, tandis qu'en 1745, on promit au Bauherr 4 écus blancs pour déblayer la place où était situé le temple de la maladière, à condition de faire mettre les pierres à part pour la Ville, mais que la terre ou le gravier lui appartiendrait.

Il me sera permis en terminant cette notice, de regretter la destruction de l'inscription remarquable (5) qu'on lisait encore en 1613, et qui, bien qu'ébréchée, gâtée et fort usée 70 ans plus tard, se voyait encore à l'angle du bâtiment de la maladière, du côté du levant, d'après le chancelier Hory : elle provenait d'une tour romaine qui s'élevait auparavant sur les rochers du Nid du Crô. Si le chancelier Georges de Montmollin eût encore vécu en 1724, nous n'aurions pas à déplorer la perte de la dernière des trois inscriptions latines relatives à Noïdenolex qu'il lui a été donné de voir et de nous transmettre !

(1) Lugnorre avait appartenu anciennement aux comtes de Neuchâtel.

(2) On sait en tout cas qu'il y en avait une dans la baronnie de Gorgier. CHABLOZ, *la Béroche*, p. 299-300 ; *Musée neuchâtelois*, T. XII (1875), p. 167.

(3) *Tiers* signifiait troisième.

(4) Comme on n'a guères de données exactes sur l'époque de la suppression des maladières de notre pays, il est intéressant de voir qu'à Yverdon ce fut près d'un siècle plus tôt. Le 6 mars 1607 il y avait encore une lépreuse dans la maladière de St-Vult ou St-Voulz ; le 22 novembre 1611, on obligea François Gentlivres et sa femme, qui étaient, paraît-il, tout simplement des pauvres, à se rendre à la dite maladière, et le 10 avril 1613, le baillif Guder donna 100 florins pour les pauvres qui y seraient conduits. Mais, cette même année, le 13 mai, elle fut murée pour empêcher les soldats qui tenaient garnison en ville de s'y retirer pour se livrer à la débauche, et de nouveaux lépreux n'obligèrent pas de défaire ce murage. A. CROTTET, *Histoire et Annales de la ville d'Yverdon*, p. 71, 345 et 347. — Nous venons de voir que la maladière de la châtelainie de Thielle était hors d'état en 1602, et celle de Peseux en 1620.

(5) MONTMOLLIN, *Mémoires sur le comté de Neuchâtel*, T. II, p. 17-19. Voici cette inscription, telle que l'avait rétablie le chancelier Hory : « *Imperatori Cæsari Alexandro*

Severo Augusto Pontifici Maximo Tribunitia potestate.... Consuli secundum (ou tertium) felicitatis publicœ Restitutori Patri Patriœ Noidenolex. » — Il n'est pas exact que Sinner l'ait trouvée en 1781 encastrée dans un bastion de la ville de Neuchâtel, comme l'affirmerait F.-H. Haller, d'après le professeur Alexandre DAGUET (*Musée neuchâtelois*, T. V, 1868, p. 153-154). En effet, dans la nouvelle édition du *Voyage dans la Suisse occidentale* (T. I, en Suisse, 1787, in-8°, p. 157), J.-R. SINNER ne cite cette inscription que d'après le manuscrit non encore publié du chancelier de Montmollin, qui l'avait vue, d'après lui, « à l'angle du bastion de la Maladière. » F.-H. HALLER (*Helvetien unter der Rœmern*, 1re partie, Bern et Suhr, 1811, 8°, p. 218), dit dans le texte que l'inscription en question existait encore à Neuchâtel à la fin du 17me siècle, puis il indique en note : SINNER, *Voyage hist. et littér. dans la Suisse occident.*, T. Ier : « In Neuchatel, an einer Bastion, » citation qu'il fait suivre de la reproduction de l'inscription en question. C'est le mot de « bastion » qui a été la cause de l'erreur involontaire mentionnée ci-dessus.

VIII

Diplôme de docteur en médecine de Marat.

Bien que Marat né à Boudry, et dont le père devint bourgeois de la dite ville, ne paraisse guère s'être réclamé de sa qualité de Neuchâtelois, et que sa carrière politique ait fait oublier sa profession, la médecine, dans laquelle le médecin des écuries du comte d'Artois s'était pourtant fait connaître par divers travaux scientifiques, nous pensons que les lecteurs du *Musée neuchâtelois* partageront notre reconnaissance envers M. Charles Berthoud, qui a bien voulu nous faire tenir à leur intention une copie du diplôme de docteur de J.-P. Marat, laquelle M. Félix Bovet a eu l'obligeance de revoir pour y corriger quelques fautes d'orthographe et des solécismes évidents. Faute d'avoir sous les yeux l'original, il n'est pas possible de dire si réellement Mara avait alors déjà ajouté un *t* au nom de son père. Ce recueil a été assez sobre de textes latins, pour qu'on nous pardonne d'y en introduire un, dont nous donnerons d'ailleurs en quelques mots le sens général.

Mais, auparavant, qu'il nous soit permis de citer les quelques rares renseignements relatifs au père, Jean Mara, dans les *Manuels du Conseil de Ville* de Neuchâtel.

La demande d'habitation de Jean Mara, natif de Cagliari, prosélyte, dessinateur et maître de langues italienne et espagnole, avait été renvoyée le 4 février 1754 à la Chambre des habitants : le sieur Mara fut renvoyé le 25 février à présenter de bons certificats. Puis le 30 octobre, comme il était occupé par Milord Maréchal, on décida de le tolérer aussi longtemps que Mgr le Gouverneur le trouverait bon.

Dans un rapport fait contre des enfants aux Quatre-Ministraux, le 4 septembre 1756, il est dit que : « Le petit Mara a jeté des pierres. »

Enfin, le 17 avril 1756, en établissant le s[r] Louis Daubi, natif de Bordeaux, pour régent de la 3[me] classe, à la suite des examens qui avaient eu lieu mardi et mercredi précédents, le Conseil accorda à chacun de ses concurrents, les s[rs] Jean Mara, de Cagliari, et Paulet, dessinateur, de Dôle, habitant, à chacun 1 Louis d'or neuf.

On voit par ces citations que Jean Mara ne fut pas admis à pratiquer la médecine dans la ville de Neuchâtel, mais seulement à y enseigner le dessin et deux langues étrangères. L'accusation peu grave, d'avoir jeté des pierres, doit concerner Jean-Paul Marat, auquel on a reproché sans raison d'avoir troublé l'ordre en notre ancienne bonne ville d'une manière bien autrement grave.

Ceci dit, j'en viens à transcrire son diplôme doctoral.

Nos Universitatis S[ti] Andræe apud Scotos Rector, Promotor, Collegiorum Præfecti, Facultatis Artium Decanus cæterique Professorum Ordines, Lectoribus salutem.

Quando quidam æquum est et Rationi congruens ut qui magno studio bonas didicerunt Artes, iidem referant Præmium studiis suis dignum, ac præ inerti hominum vulgo, propriis quibus fulgeant Honoribus et privilegiis unde et ipsis bene sit atque aliorum provocetur Industria, Quando etiam eo præsertim spectant amplissima illa Jura Universitati Andræanæ antiquitus concessa, ut quoties res postulat, idoneos quosque in quavis Facultate viros vel summis qui ad eam Facultatem pertinent Honoribus amplificare queat, Quumque ornatissimus vir Joannes Paulus Marat, Artium Magister, diligenti sua opera Medicinæ aliquot annos navata, tantam sibi in omnibus Medicinæ partibus peritiam conciliaverit ut multorum Medicinæ doctorum elogiis insignitus supremum in ista Arte Doctoratus sc[t] Gradum promereatur : Hisce adducti, Magistro Joanni Paulo Marat supra nominato liberam plenamque Profitendi, Docendi, Exercendi, quovisque modo Exercendi medicinæ Artem potestatem Indulsimus, Eaque omnia Faciendi quæ istam omnino Facultatem spectant, atque ipsi Rata habeantur cuncta et singula Privilegia, Commoda, Emolumenta, Honoraria, quæ quidem Medicinæ Doctoribus usquam Gentium competunt, Eum Titulo Graduque Doctoris in Medicina cohonestandum et ab universis dehinc pro Adepto et Doctore dignissimo

habendum volumus. In quarum rerum Fidem hasce nostras Privilegii Literas Chirographis nostris confirmatas et communi Almæ Universitatis Sigillo munitas DEDIMUS Andræopoli, trigesimo die Mensis Junij Anno Domini Millesimo Septingentesimo Septuagesimo Quinto.

Georgius Hill Art. Fac. Dec. Ling. Gr. P.
Ja. Murison Coll. Mar. Præfectus Uni. Rector et Promotor.
Geor. Hadow M. D. Ling. Hebr. Pr.
Andr. Shaw S. I. P.
Nicolaus Vilant Math. P.
Georgius Forrest M. D. Ph. Nat. Professor.
Joannes Cook Phil. Mor. Prof.
Jacobus Hint M. D. Med. et Anatomes P. Cand.
Hugo Cleghorn Hist. Civ. Professor (1).

Il résulte de cet acte que Jean-Paul Marat, maître ès-arts, après quelques années vouées à la médecine, y avait acquis une telle habileté dans toutes les parts de cette science, que les éloges de plusieurs docteurs en médecine le rendant digne d'obtenir le plus haut grade soit le doctorat, celui-ci lui fut décerné par les professeurs de l'université de St-Andrews (2), le 30 juin 1775.

Quant au titre de la dissertation inaugurale du Dr J.-P. Marat, je regrette de n'avoir pu me le procurer.

(1) Dans la copie qui m'a été transmise, le 1er, le 3e et le 5e de ces noms forment une première colonne, les autres une seconde.

(2) L'antique université écossaise de St-Andrews a été fondée en 1411.

IX

Relations du Dr J.-L. Borel avec Léopold Robert.

Dans l'intéressante notice biographique intitulée : *Léopold Robert d'après sa correspondance inédite*, M. Charles Clément nous fournit plusieurs données épistolaires du plus haut intérêt (1) sur l'amitié qui lia ce grand peintre neuchâtelois et le Dr J.-L. Borel pendant le temps de leurs études à Paris. Elles seront d'autant moins déplacées ici, que je n'avais

pu dire que quelques mots à ce sujet dans ma notice biographique intitulée : *Le docteur J.-L. Borel* ([2]), et que la lettre écrite à ce dernier par son illustre ami renferme des détails médicaux très intéressants.

La première mention de Jacques-Louis Borel que contienne la correspondance de Léopold Robert, doit être sans doute le passage suivant de la lettre qu'il écrivait de Paris à ses parents, le 14 octobre 1814. « Nous voyons des jeunes gens de Neuchâtel et de Bâle qui sont très comme il faut. Il y en a un qui étudie la médecine, les autres sont commis dans une maison de Neuchâtel, établie ici en cette ville. » Mais c'est pendant la maladie mortelle d'Ulysse Sandol, de la Chaux-de-Fonds, l'ami intime de Robert, que l'étudiant en médecine neuchâtelois et le lauréat en gravure se rapprochèrent surtout par les soins qu'ils lui donnèrent conjointement avec un troisième compatriote, Auguste Comtesse : atteint dès le 3 juillet 1815 d'une fièvre putride, U. Sandol y succombait le 30 août, après avoir présenté momentanément une amélioration trompeuse. « Je me loue beaucoup des soins de C. et de L. Borel qui m'ont aidé et m'aident encore de tous leurs moyens, et je suis persuadé que sans eux je serais au lit, » écrivait Robert dans sa lettre du 31 août, par laquelle il annonçait à ses parents la mort de son ami. Puis y revenant dans celle du 5 septembre, il ajoute : « Je ne puis assez dire combien Borel et C. me furent utiles ces jours. »

Dans cette dernière lettre, Léopold apprenait à sa famille un changement de domicile, qui devait contribuer à l'unir plus encore à J.-L. Borel : « Je vais aussi changer d'appartement. J'irai quelques mois loger dans l'hôtel où est notre cher ami le Dr Borel, de Neuchâtel, dont la compagnie me fait toujours grand plaisir, parce qu'elle me rappelle celle de mon cher Ulysse. J'irai demeurer rue Hyacinthe, numéro 13, où vous pourrez m'adresser vos lettres dorénavant. » Réuni, à son ami, il ne tarda pas à faire son portrait à l'huile, ce dont il parle à ses parents dans sa lettre du 15 septembre 1815, qui contient d'ailleurs d'autres passages intéressants sur leur amitié : « Tout ici me paraît froid ! » écrit-il, « qu'il y a peu de personnes dans ce monde qui sachent aimer véritablement ! j'excepte pourtant mon ami Borel et Comtesse ; c'est avec eux seuls que je puis parler de mon cher Ulysse sans trouver des cœurs de glace. » Puis, après s'être loué de sa santé demeurée bonne malgré cette secousse, il reprend : « Mes occupations me distraient, je m'occupe de ma planche ([3]), je fais maintenant le portrait peint de Borel, et ensuite je ferai deux petites copies de celui d'Ulysse, j'en destine une à sa malheureuse mère, l'autre pour M. Perrot. Je travaille avec plaisir ; c'est la seule chose qui

me désennuie; aussi je suis assidu du matin au soir. Je sens qu'il n'y a que cette distraction qui me conserve la santé; d'ailleurs, je suis si bien dans mon nouvel appartement, surtout à cause du voisinage de mon cher ami Borel, qui pourra remplacer en partie le vide que la mort d'Ulysse me cause; les qualités morales que j'estime tant chez un jeune homme, il les possède toutes; l'instruction brillante qu'il a reçue et qu'il cultive toujours est très propre à me faire passer des moments bien agréables. Nous avons aussi dans la maison un compatriote fribourgeois, bon enfant, avec lequel nous sommes ordinairement. Nous sommes à deux pas du charmant jardin du Luxembourg où nous allons souvent. »

Le 5 décembre, Robert parle de la venue d'un ami, B., arrivé de Suisse, qui les a fort réjouis : « Nous allâmes dîner ensemble, et nous nous rendîmes de là au théâtre français, où je vis avec un singulier plaisir une des bonnes pièces de Molière, *les Femmes savantes*. » Le jour de l'an 1816, malgré le souvenir d'Ulysse Sandol que renouvelait particulièrement cette date, fut plus gai pour nos amis que Robert n'eût pu le supposer à l'avance : « J'ai passé le jour de l'an de cette année », écrit-il le 8 janvier, « plus gaîment que celui de la précédente : nous avons dîné avec sept ou huit jeunes gens suisses, avec lesquels nous nous sommes assez bien amusés : le refrain de toutes les chansons qu'ils ont chantées était :

« O ma patrie, ô mon bonheur !
Toujours chérie, tu rempliras mon cœur. »

A l'occasion du mariage du duc de Berry, les deux amis vont voir l'entrée de la princesse Caroline, puis le lendemain, jour du mariage, se rendent chez de jeunes compatriotes, d'où ils virent très bien le cortège qui se rendait à l'église métropolitaine pour la cérémonie, et passent la soirée aux Champs-Elysées, où se fit une distribution de vin et de pain au peuple (4).

C'est au commencement de cette année que J.-L. Borel avait envoyé à Neuchâtel son portrait peint par son ami : peu après il écrivait à son père, sous date du 18 avril 1816 : « C'est un artiste de mes amis (Robert, de la Chaux-de-Fonds) et qui demeure dans la même maison que moi, qui a eu la complaisance de me proposer de faire ce portrait, pour lequel je n'ai fait aucun déboursé. On le trouve assez ressemblant, et j'ai pensé qu'il vous ferait peut-être plaisir de l'avoir, de plus je n'avais que faire de ce portrait avec moi (5). »

Dans sa lettre du 3 juillet 1816, où il apprend à ses parents que, n'étant pas naturalisé, il sera mis hors de concours, pour le prix de gra-

vure (dont il avait eu le second en 1814, alors que Neuchâtel avait un souverain français), et où il leur annonce son prochain retour à la Chaux-de-Fonds, Léopold Robert leur écrit : « Un de nos amis nous a quittés hier, peut-être pour toujours! C'est un Russe qui a été reçu docteur en médecine à Edimbourg et qui est venu passer quelques mois à Paris; il est fils du médecin de l'empereur de Russie; nous l'avons vu très souvent : c'est un excellent homme. Je vous ai parlé de notre arrangement pour manger ensemble, c'était très agréable pour nous, tout en étant plus économique. Le départ de cet ami (S.) nous dérangera, et nous serons obligés de nous séparer. Je veux aussi vous parler un peu de mon ami Borel qui partira sans doute avec moi. Je serai charmé de vous le faire connaître, et vous verrez si je ne sais pas choisir mes amis. Il recevra son diplôme de docteur (6) dans une quinzaine de jours, et il ira ensuite faire un tour en Suisse. Nous sommes très liés et j'espère que nous le serons toujours. »

(*A suivre.*) Dr CORNAZ.

(1) *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, nouvelle période, T. XL (1871), p. 81, 174, 176, 177, 178-179, 180, 186, 187, 190-191, et 191-195; et T. XLI (1871), p. 390-391.

(2) CORNAZ, *le Dr J.-L. Borel*, Neuchâtel 1864, in-8°, p. 7.

(3) Robert, on le voit, n'avait pas encore renoncé à la gravure, comme je l'avais avancé à tort (*o* et *p. c.*)

(4) Lettre de Léopold Robert, du 17 juin 1816.

(5) CORNAZ, *o.* et *p. c.* — « Il est probable », écrit M. Charles Clément (*o. c.*, T. XLI, p. 197.), « que le portrait en buste du Dr Borel, qui existe encore, si je ne me trompe, à la Chaux-de-Fonds, est celui dont Léopold parle dans sa lettre du 15 septembre 1815. » La lettre citée de J.-L. Borel nous prouve que ce n'est pas une simple probabilité. Disons en outre que ce portrait, appartenant à la famille du Dr Borel, a passé à sa mort chez feu son frère, M. C.-A. Borel-Wavre, chef des bureaux de la Caisse d'épargne à Neuchâtel, et depuis le décès de celui-ci, chez Mme James Wittnauer, fille aînée du Dr Borel.

(6) On voit que Robert s'était un peu trop hâté de donner ce titre à son ami, dans sa lettre du 31 août 1815, citée plus haut. La thèse de J.-L. Borel fut soutenue le 14 août 1816, et son diplôme de Docteur en médecine lui fut délivré le 7 septembre (*o. c.*, p. 8).

RÉCEPTION D'UN ABBÉ D'UNE ABBAYE DE TIR

(Extrait du registre des procès-verbaux de l'Abbaye de Motiers.)

Monsieur Ch.-Auguste Du Terraux, Maire des Verrières, a été Abbé de l'Abbaye de Motiers, nommé le 28 juillet 1754, sans démonstrations.

Du 2 janvier 1779. — Monsieur Samuel-Auguste Du Terraux, fils de feu Ch.-Auguste Du Terraux, Abbé, a été admis en reprise, sans frais, par décision unanime de MM. les officiers et juges de l'Abbaye de Motiers.

Pour procéder à la nomination d'un Abbé, la générale assemblée sera convoquée pour le dimanche 21 mars.

Du 21 mars 1779. — Noble et prudent Henri-Louis-Rodolphe Du Terraux, écuyer, de Motiers, bourgeois de Neuchâtel et de Romain-Motiers, Lieutenant de Provence, a exposé à la générale assemblée que dans celle tenue par MM. les officiers et juges à l'ordinaire du 2 janvier dernier, on aurait observé que la place d'Abbé de cette noble Abbaye étant vacante par le décès de noble et prudent M. Ch.-Auguste Du Terraux, ancien maire des Verrières, il convenait de prendre des mesures pour le remplacer honorablement. En conséquence de quoi, ces Messieurs l'auraient instamment prié de bien vouloir agréer la dite charge d'Abbé, ce qu'il avait accepté avec la franchise qui lui est si bien connue et par les motifs d'amitié et d'attachement qu'il a donné dès si longtemps à ce noble corps, moyennant qu'il fût agréé par la dite générale assemblée.

Sur quoi délibéré, les suffrages ayant été notés sur table, il a été arrêté d'une voix unanime et sans aucune exception par tous les membres présents, au nombre de soixante-neuf, que l'on reçoit très agréablement et avec la plus vive reconnaissance noble et prudent M. Henri-Louis-Rodolphe Du Terraux, Ecuyer, Abbé de cette noble Abbaye, et qu'on le

remercie instamment de la bonté et de la franchise avec lesquelles il veut bien agréer cette charge, ce qui sera toujours pour tous les membres, et pour MM. les officiers et juges en particulier, un sujet de joie, d'allégresse et de reconnaissance, et un nouveau lustre pour la Compagnie.

L'arrêt ayant été rapporté au dit noble Abbé, il a de nouveau agréé la dite charge, en assurant tant le corps en général, que tous les membres le composant, de son amitié et de son attachement, et il a été ordonné au soussigné, notaire public, secrétaire de la dite noble Abbaye, de rédiger le dit arrêt, ce qui a été fait en dite assemblée, aujourd'hui 21 mars 1779. Signé : BEZENCENET, notaire.

Du 1er juin 1779. — Cette journée célèbre par la réception d'Abbé qui fut faite ensuite de l'arrêt du 21 mars dernier, en la personne de noble et prudent Henri-Louis-Rodolphe Du Terraux, écuyer, de Motiers, bourgeois de Neuchâtel et de Romain-Motiers, fut aussi agréable pour MM. les officiers et juges, et pour tout le public, et voici succintement comment elle se passa :

MM. les officiers et juges montèrent à cheval, et M. Louis Boy de la Tour, juge, dans son carrosse attelé de trois chevaux de front, et ils se rendirent ainsi de bon matin à Couvet [1], pour prendre M. l'Abbé, qui monta dans la carrosse.

La marche fut précédée par plusieurs officiers de l'état-major en uniforme, suivis par quatre grenadiers à cheval, ayant le fusil en écharpe et le sabre à la main. Ensuite le carrosse, suivi de quatre grenadiers à cheval, puis de MM. les officiers et juges et d'un grand nombre de cavaliers allant au moins au nombre de quarante. Au sortir de Couvet, il fut salué par le feu de plusieurs boîtes, qui furent très bien servies; elles étaient à Côte-Bertin et tirèrent jusqu'à ce que l'on fût arrivé aux confins de Motiers.

La compagnie était rangée en bataille sur la place, vis-à-vis les halles, il y avait beaucoup de grenadiers, une musique guerrière composée de cors de chasse, hautbois et clarinettes, que MM. les officiers et juges avaient fait venir à leurs frais des Montagnes, et plusieurs fifres et tambours. Elle présenta les armes pendant l'arrivée et pendant la revue qu'en fit M. l'Abbé, suivi de MM. les officiers, en commençant de l'aile gauche à la droite où il fut reçu et salué par le secrétaire au nom de la compagnie et ensuite par des décharges générales.

(1) Il possédait la maison actuellement Célestin Blanc.

Après cette cérémonie, M. l'Abbé, précédé de la musique et suivi comme devant, monta au grand poêle des halles, où il avait préparé à ses frais un très beau déjeuner pour toute la compagnie en général, qui y fut servie de même que dans d'autres appartements. On célébra la santé de M. l'Abbé, celle de Madame Du Terraux, sa mère, et enfin l'on but à la prospérité de la noble Abbaye et les santés furent annoncées par autant de décharges que firent les grenadiers.

Après le déjeuner, toute la compagnie se rangea de nouveau pour former la marche; elle était très nombreuse. M. l'Abbé était à sa tête, avec MM. les officiers et juges et précédé par la musique. On fit la promenade par toutes les rues du village, sans exception, la musique jouant par intervalles avec les fifres et tambours, et ces instruments militaires étaient aussi remplacés de temps à autre par des chansons très bien composées pour la circonstance, en l'honneur de M. l'Abbé, et répétées en chœur par les compagnons jusqu'à ce qu'étant arrivés au tirage, on fit lecture des ordres, on passa plusieurs arrêts en général et M. l'Abbé a ouvert le tir.

La journée fut des plus agréables, un air tempéré et la conséquence du prix extraordinaire que l'on tira, tout concourut à la joie dont tout le monde fut animé. On ne remarqua aucune plainte, et aussitôt que le tir et les jeux eurent cessé, la compagnie accompagna de nouveau M. l'Abbé à la maison de ville et cela dans le même ordre qu'auparavant.

M. l'Abbé, qui avait commandé un magnifique souper, a invité M. de Perrot, secrétaire d'Etat, et plusieurs personnes de distinction, pour y assister, on but plusieurs santés, alternativement avec la musique et des chansons, jusqu'au point du jour, et alors MM. les officiers et juges, suivis des grenadiers, ayant à leur tête M. l'Abbé et M. de Perrot, ainsi que les convives, firent de nouveau une promenade par toutes les rues, suivis des grenadiers; on fit plusieurs décharges, après quoi on déjeuna solidement. Après ce déjeuner, M. l'Abbé monta en voiture avec M. Boy de la Tour et tous MM. les officiers et juges l'accompagnèrent à cheval chez lui, à Couvet, en passant par Boveresse, et en arrivant aux confins de Couvet, il fut de nouveau salué par les boîtes, jusqu'à son arrivée. M. l'Abbé offrit encore à déjeuner à tous ces Messieurs, on but des vins étrangers, des liqueurs, etc., et ensuite on prit congé de lui, en lui rendant toutes sortes d'actions de grâces.

(*Communiqué par* MM. Fritz PERNOD et JEANRENAUD-HENCHOZ.)

REMARQUES SUR LE VAL-DE-TRAVERS

Tirées d'un manuscrit de J.-H. Clerc, chirurgien à Motiers (1765).

(Communication de M. F. Chabloz. — Voir T. XVI, p. 296.)

Sources de la Reuse. — La source de la Reuse sort du rocher au couchant de ceux de la Tour, percé de grands trous. Au sortir du rocher, elle fait travailler un moulin à papier, très réputé par la bonté de son ouvrage; après le moulin à papier, vient un moulin à grains avec scie; après quoi, vient un autre bâtiment où il y a moulin, forge, martinet, foule et teinture, scie et battoir; vient ensuite un autre moulin; après quoi, on trouve encore un grand bâtiment où il y a moulin, scie, martinet et forge; après quoi, vient le bâtiment du Moulin-des-Verrières, appartenant à M. le major de Roy, où il y a quatre meules qui jouent à l'ordinaire: il y a huilière, battoir, scie et foule. Ce quartier s'appelle *A la Doux.* — Quantité de sources considérables saillissent des rochers qui environnent le village de Saint-Sulpice, en particulier une qu'on appelle *Lubena*, qui sort du rocher du côté de joran, qui se précipite par des coulisses et fait travailler un moulin à écorce, qui est le seul du Val-de-Travers. — Sur les rochers escarpés du côté de bise du Pont-de-la-Roche, est l'emplacement du signal du Val-de-Travers, qui voit de là celui des Verrières et celui des Œillons, dans la seigneurie de Travers (1765).

* * *

A la Chaîne. — La sortie du village de Saint-Sulpice, du côté des Verrières, est entre des rochers très serrés et fort élevés, et si rapprochés l'un de l'autre que, la distance de passé deux coups de fusil durant, il n'y a que la largeur du chemin, auquel du droit est attachée une forte et grosse chaîne sur un côté du rocher qui sert à fermer le chemin en cas de besoin. Cette chaîne y est de toute ancienneté; aussi appelle-t-on cette gorge de rocher *A la Chaîne.* C'est là que l'on établit un corps de garde en temps de guerre, dans un retranchement de rocher qu'il semble que la nature ait fait exprès. Cette gorge s'appelle encore *A la Tour*, parce que anciennement il y avait une tour en cet endroit où on montait la garde pour la sûreté du pays. Cette

tour était de bois et a donné le nom à une famille de Motiers. On voit encore, dans le rocher, les embrasures où étaient arrêtées les portes de cette tour par-dessous laquelle passait la grand'route; on voit encore les enfoncements des voûtes de deux caves de cette tour, dans l'une desquelles se prenait le chemin couvert pour descendre du côté de Saint-Sulpice, et quand, en 1748, on a élargi la grand'route, ces voûtes enfoncées furent entamées et l'on y trouva des fers de flèche de la plus forte trempe et des pieux de chêne encore fort sain et dont on ne comprend pas à quel usage ils pouvaient servir; il y fut aussi trouvé quelques pièces de monnaie de cuivre, dont d'un côté on voit l'empreinte d'une tête et de l'autre des divinités du paganisme (1765).

PORTE OU PORTIÈRE DU SALON DE LA MAISON DE MEURON

RUE DES MOULINS, A NEUCHATEL

(Avec planche.)

Nous avons donné, dans la livraison de novembre 1879, un dessin de la *Cheminée* du salon de la maison de Meuron, rue des Moulins, à Neuchâtel. En face, dans la même pièce, existe une portière d'un beau style, vraisemblablement des premières années du XVIIme siècle, dont les nombreux détails sont fouillés avec une délicatesse qui se fait remarquer, même sous la couche de badigeon dont on a recouvert ce beau spécimen de décoration monumentale.

Cette porte et cette cheminée ont-elles été construites pour le bâtiment qu'elles ornent aujourd'hui? C'est une question que ceux qui les ont examinées se sont posée sans pouvoir la résoudre; elles ne se lient en rien avec le style extérieur, et surtout avec la décoration des autres pièces et paraissent avoir été transportées là sans que telle ait été leur destination.

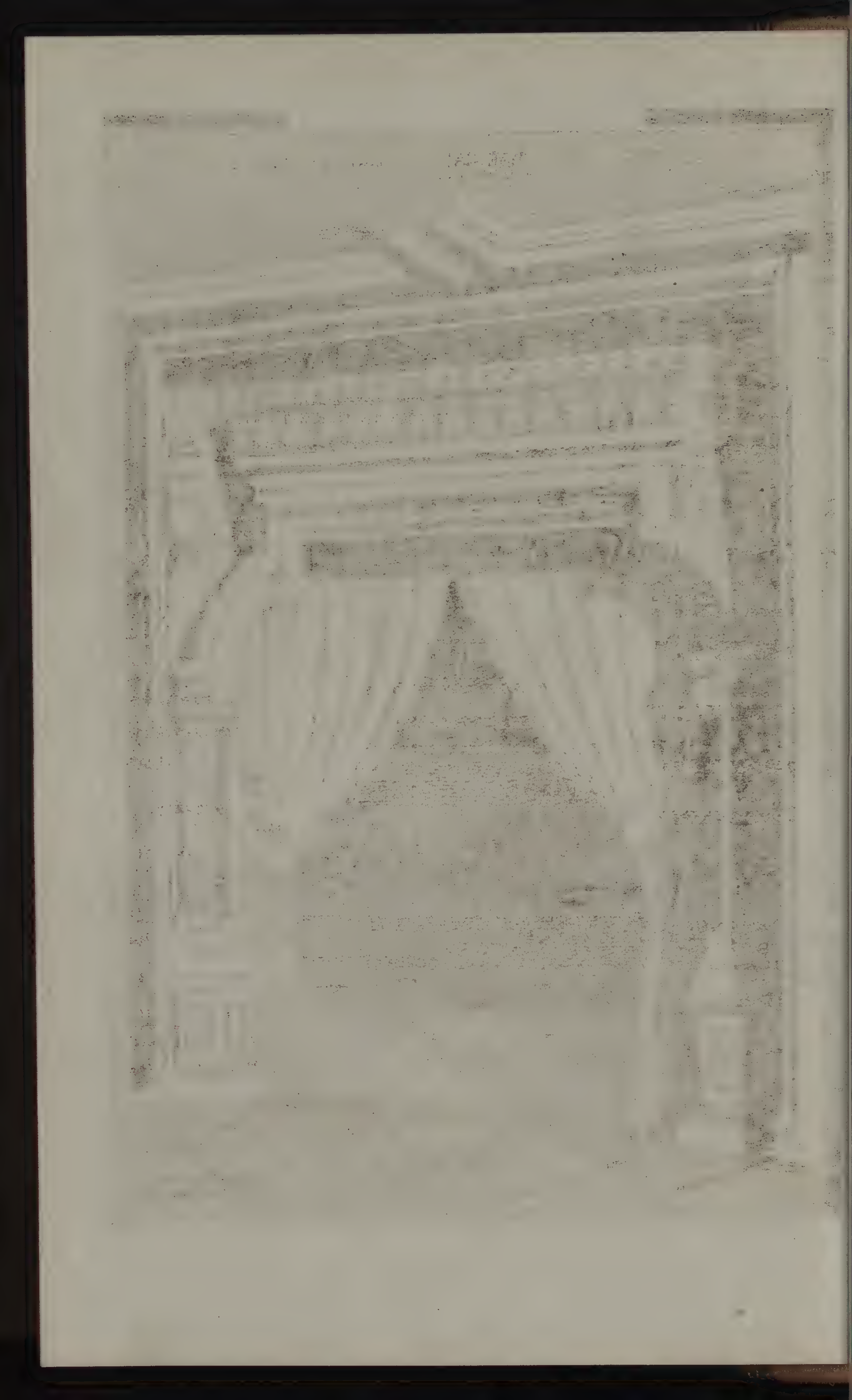
Il serait à désirer que les personnes qui possèdent d'aussi intéressants spécimens d'architecture et sculpture, voulussent les faire connaître, afin que par un croquis ils pussent être sauvés de l'oubli et souvent aussi de la destruction.

L. Reutter, architecte.

MUSÉE NEUCHATELOIS

PORTIERE EN PIERRE JAUNE D'UNE CHAMBRE
de la Maison Meuron
Rue des Moulins à Neuchâtel.

relevée et dessinée
par Fs Reutter architecte





ERNEST BERSOT.

ERNEST BERSOT

(AVEC PORTRAIT)

Ernest Bersot écrivait, tout récemment, à l'un de ses compatriotes neuchâtelois qui se doutait bien peu que cette correspondance allait être interrompue par la mort, les lignes suivantes :

« .... Mon père, Aimé-Félix Bersot, était des Brenets, protestant et de
» famille protestante. Dans un voyage que j'ai fait à Besançon en 1827
» (il avait alors onze ans), j'ai connu plusieurs de mes oncles et tantes;
» j'avais un oncle professeur à Neufchâtel, près de qui je devais faire
» mes études; des événements m'ont rappelé à Bordeaux. Mon père
» s'était marié à Surgères avec une personne du pays, catholique. On
» m'a donné la religion de ma mère, et aucun acte n'a été fait pour ré-
» clamer ma naturalisation française; je suis même entré à l'Ecole
» normale dans cette situation, qui n'a pas été remarquée, et je n'ai été
» naturalisé qu'en 1848. Je ne suis jamais allé en Suisse, mais j'ai tou-
» jours beaucoup songé à elle, et c'est un de mes profonds regrets de
» ne l'avoir pas vue; je serais allé d'abord dans le coin où est né mon
» père, dont il nous entretenait toujours et que j'avais appris de lui à
» aimer. Je suis avec un vif intérêt toute votre histoire, et ne me re-
» garde pas comme étranger. Peut-être vous dois-je deux grandes pas-
» sions que j'ai : l'amour de la nature et de l'indépendance. Je ne les
» renie pas et ne vous renie pas [1]. »

En réclamant Ernest Bersot pour un des nôtres, nous sommes heureux d'avoir son propre témoignage. Il était, d'habitude, extrêmement réservé, « secret » même, comme on disait autrefois, sur tout ce qui regardait sa personne : aussi cette affirmation chaleureuse de ses souvenirs et de ses affections a-t-elle d'autant plus de prix pour nous. Les origines de

[1] Paris, le 10 novembre 1879.

Bersot ont-elles eu une part dans le développement de ses sentiments et de ses idées? Un publiciste français, M. A. Sabatier, nous a épargné l'embarras de toucher à cette question; il écrivait, l'an dernier, à ce sujet : « Peut-être est-il permis de rapporter à cette racine première de la famille de Bersot la rectitude inflexible de son caractère, la forte tenue morale de toute sa vie que ni le goût de l'élégance, ni même une pointe de scepticisme philosophique, n'ont pu entamer. »

Pierre-Ernest Bersot était né (22 août 1816) dans une petite ville de la Charente-Inférieure, à Surgères, où son père était venu s'établir comme horloger [1]. Après avoir fait ses classes au collège de Bordeaux, et passé trois ans dans le rude apprentissage de maître d'études, il entra en 1836 dans cette Ecole normale supérieure de Paris, où il devait revenir trente-cinq ans plus tard en qualité de directeur. Après son agrégation en 1839, et un court séjour à Rennes et à Paris, Victor Cousin, qui avait l'œil sur lui, se l'attacha comme secrétaire, pendant son ministère de 1840. L'année suivante, il fut nommé professeur de philosophie à Bordeaux, où il eut « maille à partir » avec le clergé, à l'occasion des prédications du P. Lacordaire. Cette querelle eut pour résultat la retraite du recteur de l'académie de Bordeaux, et une demande forcée de congé pour Bersot. Il profita de ce congé pour se faire recevoir docteur à Paris : c'est à la thèse importante de son doctorat, « sur la Liberté et la Providence d'après saint Augustin », que se rapporte un de ses principaux ouvrages, publié dix ans plus tard, l'*Essai sur la Providence.* Dans cette même année 1843, il fut envoyé à Dijon, où ses amis disent qu'il eut ses vrais débuts dans l'enseignement philosophique. En 1845, il devint professeur au collège de Versailles. Démissionnaire en 1852 pour refus de serment, il se voua à l'enseignement privé, puis entra en 1859 au *Journal des Débats*, fut nommé membre de l'Institut en 1868, enfin en 1871 directeur de l'Ecole normale.

La vie d'Ernest Bersot se partage en deux périodes distinctes : jus-

[1] Aimé-Félix Bersot, né aux Brenets en 1782, quitta plus tard Surgères pour aller s'établir à Bordeaux. Un de ses frères, Adolphe Bersot, celui-là même dont il est question dans la lettre qui ouvre cet article, n'est pas complètement oublié parmi nous. Plusieurs de nos lecteurs l'ont eu pour maître dans la troisième classe du collège de Neuchâtel, qu'il a dirigée pendant de longues années. Il était célibataire et maladif comme le fut son neveu, et comme lui il aimait les lettres.

Un seul des oncles et tantes d'Ernest Bersot (il en avait eu six, dont cinq sont morts célibataires ou sans enfants) a laissé une famille : c'est Louis-François, qui s'était fixé à Besançon où l'un de ses fils est aujourd'hui à la tête d'une importante maison de cette ville.

qu'en 1859 il est voué à l'enseignement philosophique, public ou privé, et c'est à la philosophie que se rattachent ses principaux écrits; depuis 1859 il est surtout publiciste, il écrit sur les questions morales, sur la littérature et la politique; c'est à cette période qu'appartiennent les pages qui feront vivre son nom.

Non pas qu'il n'eût des aptitudes philosophiques remarquables, mais le don créateur dans le domaine spéculatif, si rare partout, et particulièrement dans la patrie originelle de Bersot, lui faisait défaut. Les systèmes absolus ne convenaient pas à sa nature essentiellement critique et discursive; il s'y sentait prisonnier et mal à l'aise; c'était au contrôle de l'expérience et de la réalité qu'il aimait à soumettre les doctrines : il était moraliste plutôt que philosophe.

Son dernier travail, le Discours sur Victor Cousin, lu quelques jours avant sa mort à l'Académie des Sciences morales et politiques, nous donne l'idée de ses tendances en philosophie. Il reconnaît combien était malheureuse la première conception de l'éclectisme, une sorte de *machine philosophique*, comme il ne craint pas de l'appeler avec une spirituelle malice. D'après lui cette erreur du maître fut courte; l'éclectisme de la seconde manière est plus sérieux : seulement il le réduit à n'être autre chose qu'une méthode purement historique. Il réfute par des faits le titre de « philosophie officielle » donné à l'éclectisme, mais il reproche à V. Cousin d'avoir fait la philosophie trop humble devant le catholicisme, et surtout de l'avoir trop réduite à l'observation intérieure préparant ainsi, sans le vouloir, la redoutable revanche du mouvement scientifique actuel.

Dans tout ce qu'il a dit de ce dernier, on sent le regret de l'inspiration spiritualiste de la philosophie antérieure. A ses yeux le positivisme n'est pas une philosophie, c'est « une abstinence », un mot qui sourirait à notre ami Ch. Secrétan. L'esprit humain y consentira-t-il? Quant à l'empirisme anglais et allemand, Bersot doute qu'il puisse séduire la France. Le premier est un chapitre d'histoire naturelle, dont l'idée essentielle est l'étude de l'association des idées, et que notre *moi*, comme le reste, n'est qu'une association, ainsi que cherche à l'établir son plus brillant représentant, M. H. Taine. Il voit dans l'empirisme allemand le triomphe insolent de la physiologie réduisant toutes choses à « l'équilibre des molécules ». Il a eu ici, et en tout temps, de belles inspirations pour établir la réalité de l'âme se gouvernant par le devoir et la liberté. Ce spiritualisme est, à ses yeux, l'essence de la philosophie. Bien plus, « c'est sur lui que la vie humaine repose ... c'est lui qui est l'élément naturel où

l'âme respire. » — Sa foi spiritualiste, s'affermissant avec les années, lui garantissait l'immortalité ; « la mort a beau nous envelopper de sa nuit, ceux qui s'aiment et se cherchent sauront bien se retrouver. » Et lui, le moins mystique des hommes et qui haïssait les vaines formules, il a dit enfin : « Celui-là seul est près de Dieu qui le cherche avec un esprit sincère et un cœur pur. Heureux qui le possède certainement, et ensuite heureux qui le désire, qui, tourné vers lui, le prie de percer son nuage et de se montrer. »

De tels passages font moins connaître la philosophie de Bersot que le caractère de son spiritualisme philosophique. Or, c'est précisément ce caractère, qui est celui de ses écrits subséquents, que nous voulions indiquer. Malgré la grande place que l'enseignement philosophique a tenue dans sa vie, c'est ailleurs qu'il a trouvé sa voie. A partir du jour où il échappa aux liens de l'université, et surtout du jour où ses amis Saint-Marc Girardin et Charles de Rémusat l'introduisirent aux *Débats*, il se montra un écrivain original : jusqu'alors il n'avait été qu'un disciple plus ou moins émancipé de la philosophie de Victor Cousin. Ce fut le journalisme qui le révéla à lui-même.

Il était né *essayiste*. Il avait la finesse d'observation, le don des aperçus ingénieux, un sens exquis de mesure et de justesse, les saillies de l'esprit au service du bon sens, une ironie sans sécheresse parce que son âme était dévouée à tout ce qu'il croyait bon et vrai. On retrouverait tout cela dans les volumes où il a recueilli ses articles de journaux et de revues. Pour mettre ces qualités en plein jour, un des meilleurs amis de Bersot, M. Ed. Scherer, le plus pénétrant des critiques, a proposé de faire un choix dans ses ouvrages [1], et d'en tirer un recueil qui serait, a-t-il dit, « tout à fait distingué, délicieux ». Dans ce recueil qui n'est pas fait, mais qui se fera, j'espère, je voudrais glaner à l'avance, pour les compatriotes de Bersot, quelques passages qui donneront le ton de ces

[1] Voici la liste des ouvrages de Bersot, telle qu'il l'a dressée lui-même : Thèse sur saint Augustin, 1843. — Du Spiritualisme et de la Nature, 1 vol., 1846. — La Philosophie de Voltaire, 1 vol., 1848. — Essai sur la Providence, 1 vol., 1853. — Etudes sur le XVIIIe siècle, 2 vol., 1855. — Lettres sur l'Enseignement, 1 vol., 1857. — Littérature et Morale (a passé dans les *Essais de Philosophie et de Morale*, voir ci-après), 1 vol., 1861. — Questions actuelles (même observation), 1 vol., 1862. — Essais de Philosophie et de Morale, 2 vol., 1864. — Morale et Politique, 1 vol. — Libre Philosophie (dans la Bibliothèque philosophique, publiée par Germer-Baillière), 1868. — Mesmer, le Magnétisme animal, les Tables tournantes et les Esprits, 4e édition, 1 vol., 1878. — Conseils d'Enseignement, de Philosophie et de Politique, 1 vol. — Etudes et Discours, 1 vol., 1879.

Essais que Sainte-Beuve lisait avec tant de plaisir. Au lieu de définir son talent, laissons-le se définir lui-même.

Sur l'éducation française (à l'occasion d'une Etude sur les écoles d'Angleterre) :

....Il y a eu un temps, il n'est pas encore loin, où les enfants en nourrice étaient hermétiquement enfermés et serrés dans leur maillot ; on n'était pas parvenu à les empêcher de crier ; mais, du reste, quelle belle organisation, une tenue excellente, pas de mauvais gestes !... J.-J. Rousseau démaillota ces pauvres petits ; beaucoup d'entre eux, une fois grandis, ont été peu reconnaissants et ont maltraité le philosophe à qui ils devaient la liberté de leurs premiers mouvements. Mais si les enfants sont émancipés, ce n'est pas pour longtemps. Ils sont vite repris par le collège qui les emprisonne dans ses uniformes, les tient assis muets et immobiles, sur ses bancs... ; au sortir du collège, ce sera quelque autre uniforme, toujours l'uniforme qui veille sévèrement sur le maintien et le langage. Ainsi l'antique maillot nous attend et nous ressaisit ; il se métamorphose, il se colore, il se dore, et nombre d'hommes meurent sans se douter qu'on puisse vivre sans lui.....

Les écrivains originaux :

....Le charme, quand on aborde les écrivains originaux, est d'écouter ce qu'ils nous disent et de revenir à eux à différents âges et en de différentes circonstances de la vie, parce que, à mesure que nous avançons dans la vie, ils ont à nous dire quelque chose de nouveau. Ce sont ces entretiens qui nous font nous reconnaître et découvrir les changements qui se sont opérés en nous. A parler vrai, nous les lisons moins que nous ne lisons en nous-mêmes, et c'est le seul livre qui ne nous lasse pas, et nous mourons sans l'avoir lu.....

Sur les prophètes, à propos de Lamennais :

.... C'est un prophète, il maudit et il bénit. Les prophètes sont les poètes de la politique..., ils devinent ce qui n'est pas encore, ils voient dans la nuit, ils entendent des sons imperceptibles ; ils lisent la mort dans la vie et la vie dans la mort ; comme les oiseaux qui émigrent, ils sentent dans l'air des courants, des frémissements qui nous sont inconnus.....

Sur le *naturalisme* de Michelet :

.... Il mêle le sentiment primitif de sentiments modernes, il décrit les amours des plantes avec la vivacité de l'amour humain, l'amour humain avec la naïveté des amours des plantes, et il inquiète les imaginations, tant il y a loin du paradis terrestre au jardin du Luxembourg, des bords du Nil aux bords de la Seine, et des salons de Paris aux mystères d'Isis... Il est né avec un don ; qu'il le garde et qu'il s'en garde.....

Michelet mourant :

.... Sans doute... il se disait : je reverrai les miens et les amis que j'ai perdus ; je visiterai ceux qui ont été opprimés et dont j'ai raconté l'histoire ; je me mêlerai à l'humble foule des morts qui ont fait un peu de bien et dont le monde ne sait pas le nom ; je connaîtrai enfin l'auteur de l'*Imitation ;* j'irai trouver Jeanne, la bonne Lorraine, nous pleurerons ensemble, je lui demanderai d'où la vertu lui venait et si la source où elle a bu n'est pas tarie..... (1876).

Prevost-Paradol :

....Quel merveilleux journaliste! Il avait la clarté lumineuse, la fécondité inépuisable, la facilité sans laquelle on n'est pas Français, une adresse infinie de polémique, la malice d'un enfant de Paris, l'ironie terrible, une incroyable puissance de mépris, et par intervalles de ces notes émues qui vous pénétraient. Ces petits chefs-d'œuvre ne lui coûtaient rien : il les écrivait sur le coin d'une table, au milieu du bruit, au courant de la plume....

Est-il donc vrai, comme on le dit si souvent, qu'on aime faire ce qu'on fait bien? Bersot affirme que « le profond dégoût du métier de journaliste » fut l'une des principales raisons qui firent accepter à Prevost-Paradol, du ministère Ollivier, la proposition d'être ministre de France aux Etats-Unis... Je reprends mes citations.

Les Français à l'assaut :

....On connaît, au musée de Versailles, ce joli tableau d'H. Vernet, l'*Assaut de Constantine.* Comme tous ces soldats grimpent! avec quelle ardeur, avec quelle furie! Du train dont ils vont, ils escaladeront le ciel. Ils sont bien de notre pays ceux-là... Nos Français sont nés pour l'assaut ; c'est plaisir de les voir à l'assaut d'un gouvernement... Voilà leur incontestable talent. C'est sans doute pour cela qu'ils prétendent se connaître en politique.

Il n'y a pas beaucoup d'entre nous qui oseraient monter sur une locomotive et la lancer, car il ne s'agit pas seulement d'aller, mais aussi de pouvoir l'arrêter sans que tout éclate ; au contraire, en fait de gouvernement, tout le monde est prêt à monter sur la machine. Il est vrai que, dans le premier cas, on risque de sauter soi-même, et que, dans le second cas, on ne risque que de faire sauter les autres, ce qui est très différent.....

L'Histoire intéressée :

....De quelles couleurs différentes on peint la société d'avant 1789, suivant qu'on hait ou qu'on aime la Révolution! Il faut que tout soit perdu pour qu'elle sauve tout, que tout soit sauvé pour qu'elle perde tout. La vérité est que rien n'était à ce point ni sauvé ni perdu, que la société française avait ses qualités et ses dé-

fauts, que les qualités pouvaient se développer, les défauts se corriger d'eux-mêmes, si l'on eût été sage et qu'on eût pris du temps ; la vérité est aussi que, dans le monde, surtout en France, les choses ne vont guère de ce pas, qu'elles se résolvent en crises, que les imaginations appellent, que les anciens éléments sont refondus dans ce feu, et qu'il naît de là de nouveaux composés et des formes nouvelles.....

L'épreuve du feu :

....Toutes les fois que je rencontre parmi nos contemporains un défenseur de la Révolution, je me demande ce qu'il aurait fait s'il y avait vécu. Il y en a à la douceur de qui je ne me fie pas, et d'autres dont l'air farouche ne m'effraie pas, qui, avec la foi la plus ardente, auraient été incapables d'y sacrifier personne et, par conséquent, auraient été sacrifiés. Je l'avoue, entre les amis présents de la Révolution française, je me sens un faible pour ceux qui, s'ils avaient vécu en 1793, auraient été guillotinés.....

Les animaux :

.... Il semble que notre temps devient doux aux animaux. Sans doute on les tue parce qu'il faut vivre et se défendre et que la guerre est dans notre sang comme dans le leur ; il paraît excessif de les appeler nos frères, car ici entre frères on se mange un peu trop ; mais on commence à s'indigner contre ceux qui les font souffrir méchamment ; on défend de pauvres créatures inoffensives ; quand un enfant sent palpiter sous ses doigts ce petit cœur de l'oiseau qu'il a meurtri et qu'il n'est pas ému, on lui fait honte, on comprend qu'il s'endurcit ainsi aux douleurs de ses semblables et qu'une barbarie mène à l'autre.....

Enfin une dernière citation, empruntée au dernier article qu'a publié Bersot quelques jours avant sa mort (*Journal des Débats*, 21 janvier). Je voudrais le reproduire tout entier ; je n'en donne que la fin. Il s'agit de la fusion projetée entre deux des groupes de la Chambre des Députés. Avec un sens politique très ferme, et dans la forme piquante qui lui était propre, Bersot mettait en garde contre les dangers d'une prépotence parlementaire qui réduirait le ministère à l'impuissance sous le prétexte de créer une majorité de gouvernement.

...Nous sommes un peu incertain sur la nature du secours que la fusion des deux groupes républicains les plus considérables de la Chambre apporterait au ministère. Peut-être trouvera-t-il qu'il a trop d'amis, ou du moins qui lui épargnent trop de peine. Il paraît qu'on s'était proposé d'abord de constituer une majorité « gouvernementale », qu'on a retiré cette épithète par une attention délicate pour un groupe qu'elle troublait, et qu'on a changé la majorité gouvernementale en majorité « de gouvernement », ce qui a un air plus politique ; est-ce le dernier mot? et n'aurait-on pas, en définitive, une majorité « gouvernante »?

Ce sera au gouvernement à voir si cet état de choses lui convient, et personne n'aura le droit d'être plus susceptible que lui. S'il consent, il peut s'attendre à être choyé par la majorité et qu'il couchera sur un lit de roses. Mais il n'est pas sûr qu'il consente, et peut-être dira-t-il comme ce personnage de comédie qui revenait de Turquie et racontait ses succès et son héroïsme : « On m'a offert « tous les honneurs, même qu'on a voulu me faire eunnuque; j'ai tout refusé. »

Et que de mots sérieux ou charmants lui échappaient ainsi, où une idée juste, quelquefois profonde, se cachait dans une saillie, où un sentiment délicat se colorait sous le rayon de l'esprit! J'en note quelques-uns pris au hasard de mes lectures : « Ce qui manque à toute cette morale utile (il s'agit de Franklin), c'est l'inutile. » — « Que voulez-vous? aujourd'hui on se méfie de l'agrément; il nous reste encore cela à perdre. » — Sur l'élection, le *sacrement démocratique :* « Une grâce merveilleuse qui transforme à la fois l'électeur et l'élu, donnant à l'un la clairvoyance pour discerner le mérite, à l'autre la capacité pour remplir un emploi. » — Et cette boutade qu'il faut savoir comprendre : « Quand nous rencontrons le matérialisme, nous aimons toutes les superstitions. » — Et ce mot sur un mot célèbre : « Je doute fort que Henri IV ait dit que Paris vaut bien une messe. Assurément, le mot est piquant; mais Henri IV avait assez d'esprit pour n'avoir pas tant d'esprit en cette occasion; ce sont de ces mots vrais qu'on ne dit ni aux autres ni à soi-même. » — Enfin, à propos de Rousseau : « Il a porté immédiatement à la perfection un art qu'on a beaucoup pratiqué depuis, l'art de tirer un coup de pistolet dans la rue pour attrouper les passants. » — Ces traits, ces aperçus, ne sont pas cherchés; ils naissent naturellement du mouvement de la pensée comme la vague se couronne d'une crête brillante; c'est l'esprit français dans sa forme la meilleure où la raison donne la main à la grâce, où la saillie n'est que l'éclair du bon sens. L'écrivain n'avait-il pas le droit de se rendre à lui-même ce témoignage : « j'ai cherché la justesse, non la nouveauté; » et M. Thiers exagérait-il beaucoup quand il disait un jour : connaissez-vous quelqu'un de plus spirituel que notre ami Bersot?

Assurément, Bersot aurait protesté contre ses amis des *Débats* qui le plaçaient au-dessus de Joubert. Tout au plus eût-il consenti à être rapproché de Saint-Marc Girardin, dont il a dit : « il aimait passionément la raison familière, le goût, l'esprit, la bonne langue, le style naturel, limpide et aisé, cette perfection qui n'avertit pas, qui est insensible à la plupart du monde, mais se découvre à quelques-uns et les ravit. » Ce jugement s'applique à lui-même. Aussi on l'a appelé l'un des vrais re-

présentants du génie français au dix-neuvième siècle. Ajoutons, puisque nous sommes en famille, qu'il avait conservé pourtant, de la patrie de ses pères, une certaine recherche qu'on nous a quelquefois reprochée, et qui apparaît çà et là, comme une marque d'origine, dans sa langue d'ailleurs si nette et si simple, de même qu'il lui était resté, dans les traits de la figure, l'empreinte de sa nationalité neuchâteloise (1).

Contrairement à la destinée ordinaire des hommes, la dernière période de la vie de Bersot en a été la plus heureuse. Grâce à la perspicacité de M. Jules Simon, alors ministre de l'instruction publique, il avait été mis, en 1871, à sa véritable place en devenant directeur de l'Ecole normale supérieure. Cette école est le cœur même de l'université de France. Bersot y apporta avec le fruit des études et de l'enseignement qui avaient rempli sa vie, la souplesse et le tact d'un caractère bien fait. La direction de ce groupe de jeunes gens destinés à peupler les chaires de l'université, et où se sont recrutés dans notre siècle la plupart des historiens, des savants, et même des critiques dont le nom a marqué, cette direction lui fut facile parce qu'il obtint bientôt l'affection et la confiance. Ce célibataire (2) avait trouvé là une grande famille dont on s'accorde à dire qu'il fut tendrement aimé. L'Ecole prospéra sous cette garde affectueuse. Elle prospéra si bien que, l'an dernier, une décision ministérielle a doublé le nombre des élèves. On a dit que Bersot s'en était réjoui en tremblant : peut-être en a-t-il tremblé plus encore qu'il ne s'en est réjoui. Mais il n'était pas destiné à présider à cette transformation considérable de l'Ecole. La mort, qui le trouva debout, lui en épargna les fatigues, en mettant fin à des souffrances physiques devenues intolérables. On sait quelle force tranquille il a déployée dans cette lutte. Personne aussi bien que son ancien voisin de Versailles, M. Edmond Scherer, avec son accent contenu, ne nous l'a montré sous ce nouveau jour.

« Bersot, a-t-il dit, ne remplissait pas depuis longtemps ses fonctions lorsqu'il éprouva les premières atteintes du mal affreux qui devait miner

(1) Il nous semble la retrouver, en effet, dans le portrait qui accompagne cette notice, portrait très ressemblant au jugement des amis de Bersot, bien que portant déjà des traces de fatigue et de souffrance. La terrible maladie à laquelle il a succombé, avait fini par le défigurer presque complètement.

(2) Bersot vivait seul, mais sa sœur et son beau-frère étaient venus s'établir à Paris dans son voisinage, et leur fille, Mme du Molin, pour qui il avait une vive affection, allait souvent égayer sa retraite. Il passait ses vacances, bien écourtées par sa sollicitude pour les normaliens, dans sa petite maison d'Arcachon, au bord de la mer. Il a peu voyagé. Je ne vois à ce sujet, dans ce que j'ai lu de lui, qu'une allusion à un séjour à Rome. On sait qu'il n'était jamais venu en Suisse.

peu à peu une vie si précieuse. Une opération faite avec habileté et subie avec courage lui procura un répit de deux ou trois ans, après quoi la maladie reprit son cours... Aucun de ceux qui l'ont connu n'oubliera cet exemple de fortitude morale. Il ne se fit, il ne pouvait se faire aucune illusion. Il était atteint en pleine activité, en plein succès... lorsqu'il semblait sur le point de recueillir dans les distinctions les plus flatteuses tout le fruit de ses efforts et de son mérite [1]. Et ce n'était pas seulement la mort à laquelle il fallait se préparer, mais une mort lente, armée de raffinements de rigueur et d'horreur. Bersot vit tout, comprit tout, et sans se troubler il fit le compte des jours qui lui restaient, afin de les employer le mieux possible. Il résolut d'attendre l'ennemi à son poste, en remplissant ses devoirs jusqu'à la dernière minute. Il cherchait même sans cesse de nouveaux moyens de se rendre utile, écrivant encore dans ses derniers jours pour exprimer des pensées sages, pour donner au pays des avertissements salutaires... Sa sérénité faisait l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui l'approchaient. Il évitait de s'attendrir et d'attendrir les autres, ne parlant jamais de son mal, n'y faisant pas même allusion. La dernière fois que je l'ai vu, nous savions lui et moi que c'était la dernière, mais nous avons causé, comme à l'ordinaire, de l'Ecole, des Chambres, de l'Académie, de tout excepté de lui-même, et nous nous sommes séparés en évitant de nous serrer la main plus affectueusement qu'à l'ordinaire.

« Une fois devant le mal, a écrit Bersot dans l'un de ses Essais, l'homme « s'y comporte en homme, il déploie là toute son énergie et toute sa « fierté; il souffre parce qu'il est un animal; mais, comme il est autre « chose, il souffre d'une façon qui n'est qu'à lui. » Ce qu'il avait ainsi exprimé, il l'a mis en action. Il a, dans son long commerce avec la mort qui l'envahissait, « déployé toute son énergie et toute sa fierté ». Le mot de stoïcisme ne rend qu'imparfaitement une fermeté dans laquelle on sentait à peine l'effort, tant elle restait simple et sereine. Un noble spectacle, en vérité, quelque chose de singulièrement grand! »

Bersot mourut le 1er février [2]. Ce jour-là même, ses amis, les docteurs Reclus et Broca, qui lui avaient donné leurs soins jusqu'au terme, remirent à M. Jules Simon ce billet écrit quelques jours auparavant: « Mon

[1] L'Académie française et le Sénat.

[2] La veille de sa mort il avait envoyé ses papiers et sa correspondance à M. Edmond Scherer. Il est donc assez probable que ce dernier écrira sur son ami une notice que nous appelons de tous nos vœux, et qui précédera peut-être le choix des écrits de Bersot, dont il a eu la première idée.

cher ami, vous avez eu assez de confiance en moi pour me nommer directeur de l'Ecole normale. Je vous dois les moments de bonheur et de consolation de mes dernières années. Merci et Adieu ! »

Bersot qui avait choisi pour y reposer une allée solitaire du cimetière Montparnasse, et n'avait pas voulu de monument, eùt été bien surpris s'il avait su d'avance quel éclat présiderait à ses obsèques, auxquelles n'ont pas même manqué les honneurs militaires (il était officier de la Légion-d'Honneur). Après la cérémonie funèbre à l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, quatre personnes prirent successivement la parole au bord de la fosse : le ministre de l'instruction publique, M. Jules Ferry, dont l'éloquence antithétique n'est pas sans analogie avec celle de Victor Hugo; M. Levasseur, président de l'Académie des sciences morales et politiques, qui prononça l'éloge de Bersot académicien; M. Gaston Boissier, de l'Académie française, maître de conférences à l'Ecole normale, et M. Henry Michel, élève de troisième année, qui parlèrent au nom de l'Ecole et des normaliens eux-mêmes. Ces discours ont été publiés; les deux derniers entrent dans des détails très particuliers et très attachants sur l'activité de Bersot à l'Ecole normale, ses rapports avec les maîtres de conférences et les élèves eux-mêmes, sa méthode comme directeur, sa sollicitude pour ses collègues et ses disciples : le biographe futur de Bersot y trouvera de précieuses informations sur cette vie qui a été presque sans incidents extérieurs. C'est à regret que je renonce à rien citer du discours de M. Boissier, et à ne prendre, dans celui de M. Henry Michel, que le passage qui le termine :

Nous garderons le souvenir de cette fatale semaine! La sortie matinale du dimanche par un temps gris et sombre qui annonçait peut-être ces tristesses, la dispersion dans Paris, l'insouciance d'un jour de loisir, puis la rentrée à l'Ecole, la nouvelle apprise devant la porte, la confusion et le trouble du premier moment, le grand silence du soir, le grand silence du lendemain, notre dernière visite à ce qui restait de lui, l'éclat funèbre de cette cérémonie, et tout à l'heure, quand nous rentrerons, la maison vide!

Cher directeur, adieu! Vous recueillez aujourd'hui, dans notre deuil à tous, dans la douleur sincère, profonde de ceux qui vous ont connu, qui vous ont aimé, qui ne se consoleront pas de vous avoir perdu... les fruits de votre bonté. Bientôt vous reposerez au lieu que vous avez choisi... Une simple pierre marquera votre place. Les meilleurs d'entre nous en sauront le chemin. Ils y viendront, je vous le promets, apprendre encore de vous comment un homme doit vivre et mourir.

Dans cette « maison vide », on n'a pas tardé à apprendre qui serait son successeur. Bersot, trois mois avant sa fin, avait adressé au ministre

de l'instruction publique un de ces mots d'adieu, comme il en avait préparé pour toutes ses connaissances et tous ses amis. M. Jules Ferry a lu près de son cercueil ce dernier billet : « Mon cher ministre, vous avez été très bon, très affectueux pour moi ; je vous prie de bien me remplacer. J'aime tant l'Ecole, que je consens qu'elle m'oublie, pourvu qu'elle marche bien. Recevez mes adieux. » — Presque au lendemain de sa mort, on a su quel était celui qui devait prendre sa place. On avait prononcé d'abord le nom de M. Gaston Boissier : c'est sur M. Fustel de Coulanges, l'auteur de *La Cité antique,* que s'était arrêté le choix du ministre.

Ses compatriotes lui devaient aussi un adieu. Par ses talents, ses écrits et son caractère, il a fait honneur à la patrie suisse qu'il ne connaissait que de loin, mais qu'il n'a jamais perdue de vue. Il était juste que son nom fût inscrit dans le recueil consacré à nos annales neuchâteloises.

Ch. Berthoud.

LE VAL-DE-RUZ

AU COMMENCEMENT DE CE SIÈCLE

Les lignes qui suivent sont dues à la plume d'un écrivain neuchâtelois, M. F.-H. DuBois qui, ayant quitté son pays de fort bonne heure, alla à Berlin où il fut revêtu de fonctions très honorables. En 1815, tôt après les guerres de l'indépendance, alors que l'Allemagne cherchait en tâtonnant sa voie politique, il publia en allemand deux articles dans une revue appelée *Freimüthige Blätter.* Son but était de montrer, soit aux Allemands, soit à leurs gouvernements, que l'on pouvait allier l'ordre et la liberté. Pour les convaincre, il présenta un tableau fidèle des institutions, des mœurs et des usages du Val-de-Ruz au commencement de ce siècle.

En 1862, le traducteur des articles de F.-H. DuBois eut l'occasion de voir à Berlin ce vieillard aimable qui, malgré son âge très avancé, continuait à porter un intérêt très vif aux affaires de son pays et recevait avec une affectueuse cordialité ses jeunes compatriotes que leurs études amenaient à Berlin.

M. F.-H. DuBois est le père du célèbre professeur DuBois-Reymond qui s'est acquis, par ses travaux scientifiques, une notoriété européenne.

Neuchâtel, 10 février 1880. V. Humbert.

I

Toute cette vallée dont la longueur est trois fois celle de Berlin et la largeur une fois et demie celle de cette ville, est enfermée par une haute muraille de rochers et ne contient pas moins de vingt-cinq villages, la plupart d'une certaine importance. Ils offrent aux regards un panorama fort étendu et présentent un aspect assez semblable à celui d'une ville très espacée dans la campagne. Chaque village est entouré d'arbres fruitiers et séparé des villages avoisinants par une plaine couverte de prairies ou de champs. La croupe des rochers qui enserrent la vallée est couverte d'une végétation tantôt claire, tantôt foncée, de sapins, de hêtres et de pins qui élèvent fièrement leur tête vers le ciel. On voit aussi çà et là des maisons qui tranchent sur la verdure des bois. Ces maisons, de même que celles de la vallée, sont bâties en pierre, ont d'ordinaire deux étages et sont recouvertes en tuiles ou en bardeaux. On n'en voit aucune sur laquelle la paille, les roseaux ou la terre remplacent les tuiles.

A l'extrémité supérieure de la vallée, on voit un ruisseau sortir d'une gorge formée par des masses de rochers couverts de mousse. La force de ce ruisseau est la même en hiver et en été et son eau est toujours également fraîche. Ses ondes, claires comme le cristal, vont se prolongeant jusqu'à l'extrémité opposée de la vallée; il met en activité des moulins et des scieries et, grâce à une multitude de petits affluents qui sortent de terre, il fertilise les jardins et les prairies, rafraîchit l'air et étanche la soif des hommes et des troupeaux. Aussi appelle-t-on la vallée le Vau-de-Ruz (le vallon du ruisseau) dans la langue du pays, langue qui forme une transition harmonieuse de l'italien au français [1].

[1] Nous laissons à M. DuBois la responsabilité de son assertion. (*Le Traducteur.*)

Le Val-de-Ruz n'a pas de vignes, ses habitants ne se livrent presque à aucun négoce avec l'étranger et vivent à peu près exclusivement des produits de l'agriculture. Le sol n'est pas fécond, mais il récompense cependant un travail opiniâtre ; le riche met la main à l'œuvre comme le pauvre : la seule différence qui existe entre eux vient du fait que l'un peut vendre ses terres quand il lui plaît. La contrée est en général peu fréquentée par les étrangers, et les anciennes coutumes y règnent d'une manière plus incontestée que dans le reste de la principauté.

II

Tous les habitants d'un village, quelle que soit leur position, ont les mêmes droits et des obligations égales. Je ne les appellerai pas paysans, parce que cette expression me rappelle toujours celles de seigneurs et de serfs, gens dont on n'a ici aucune idée. Tout homme, qu'il soit riche ou pauvre, propriétaire ou journalier, est un noble dans sa maison ; seulement dans les questions qui sont d'un intérêt général, il doit se soumettre à la majorité de ceux au milieu desquels il vit. Tel gentilhomme venu de n'importe quel endroit, pourrait se trouver peu à l'aise dans un semblable milieu, aussi les nobles résident-ils de préférence dans la ville de Neuchâtel, où ils jouissent de plus d'agréments au sein d'une société cultivée et où ils peuvent revêtir des fonctions plus hautes et plus dignes d'eux dans l'Etat. Il y en a cependant quelques-uns qui, pendant l'été, habitent des maisons de plaisance, mais ils n'ont pas plus à voir dans les affaires du village que le plus mince propriétaire du lieu, et ils sont soumis à toutes les prestations.

Les villages les plus rapprochés les uns des autres forment entre eux une communauté qui a son église particulière ; mais, d'un autre côté, chaque village forme un petit état libre, une république dans les affaires de laquelle les autres villages n'ont absolument rien à voir. La communauté dans laquelle je demeurais [1], se composait de trois villages assez considérables dont chacun possédait une fortune très respectable. C'est cette fortune qui servait à couvrir les dépenses publiques, à entretenir les routes et chaussées, les conduites d'eau de quelques fontaines abondantes, à payer les émoluments de l'instituteur, les gages des petits bergers, des gardes de nuit, etc.

Chaque village a deux gouverneurs : le gouverneur supérieur et le gouverneur inférieur, qui ne restent en charge l'un et l'autre qu'un an.

[1] Villiers.

Le premier tient la caisse du village et a le droit de convoquer, à toute heure du jour, en cas de nécessité, toute la communauté. Le gouverneur inférieur est, pour ainsi dire, l'adjudant du premier : il est chargé de l'exécution de ses ordres. Je n'ai jamais entendu parler de la moindre vexation de l'un de ces gouverneurs ; chacun d'ailleurs peut revêtir l'une ou l'autre de ces charges, seulement si elle échoit à un communier nécessiteux, on lui donne une compensation.

Lorsque les communiers sont convoqués, ils se réunissent dans la maison de commune qui est un véritable hôtel de ville, et là on accepte ou on rejette à la majorité des voix, après une sérieuse délibération, telle proposition du gouverneur supérieur ou telle demande d'un simple particulier. Le secrétaire du village, nommé à vie, écrit toute la délibération dans le livre des procès-verbaux du petit sénat. Les places sont déterminées par l'âge des membres qui composent l'assemblée. La gravité des vieillards qui assistent, tête nue, aux délibérations, la tranquillité respectueuse de leurs fils, produisent une impression tout autre que ne serait tenté de le croire celui qui s'attendrait à n'y voir qu'un spectacle ridicule ; malheureusement il n'y a encore en Allemagne que trop de paysans qui ne formeraient qu'une assemblée bien peu solennelle, mais, nous l'avons dit, il ne s'agit pas de paysans, mais de communiers libres.

Les deux gouverneurs et le secrétaire ne sont pas les seuls personnages officiels du village ; il y a de plus un juge, deux même, si le village est très grand, tout autant de membres du conseil de commune et deux ou trois anciens qui remplissent des fonctions ecclésiastiques.

Le lieu de réunion des juges et des conseillers de commune de tout le Val-de-Ruz est Valangin. Les juges forment, sous la présidence du maire qui réside dans ce bourg, une cour de justice qui connaît de tous les cas litigieux qui peuvent se présenter. Le condamné a le droit, si la cause est d'importance, d'en appeler à une autorité judiciaire supérieure. Du reste, chaque action civile doit être jugée dans l'année. Pour juges, on ne choisit que les communiers les plus instruits et, autant que possible, les plus riches du village ; cette dernière circonstance se comprend d'autant mieux que l'honneur de jouir d'une certaine considération aux yeux de leurs concitoyens est pour les juges la seule compensation des charges qu'ils ont à supporter. C'est dans l'église, au milieu de solennités religieuses, qu'ils reçoivent leur office de juges et qu'ils sont présentés à la communauté.

Le président de commune, de même que les conseillers, est nommé pour trois ans. Le conseil de commune est, à proprement parler, le

palladium des droits communaux et le sénat conservateur des lois nationales. C'est par lui que la voix du peuple se fait entendre. S'agit-il d'une ordonnance nouvelle, d'une défense ou, en général, d'une mesure nouvelle émanant du gouvernement, elle est présentée aux conseillers par le président avec les explications nécessaires. La communauté de chaque village donne son avis et si les opposants à la mesure proposée sont en majorité, une délégation des présidents de communes fait des représentations au gouvernement de Neuchâtel. Je puis dire, à la louange du gouvernement d'alors, que ces représentations ne furent jamais traitées sans égards.

La nomination des nouveaux présidents de communes et des conseillers a lieu en plein air, après que chaque commune a présenté ses membres les plus capables. Sur une éminence située près de Valangin, il y a un plateau dont l'étendue est à peu près le double de celle de la Place d'armes à Berlin, c'est sur cette place consacrée à la patrie qu'on voit se réunir tous les trois ans la population du Val-de-Ruz et des lieux voisins. J'évalue la foule que j'y vis à huit ou dix mille âmes. Tout autour on dresse des tentes dans lesquelles, comme la réunion a lieu en été, on trouve des rafraîchissements en abondance, surtout du vin du pays. Il serait difficile de décrire la joie, les jeux, les chants de la jeunesse, les allées et venues de la foule, les groupes qui se forment çà et là.

Mais bientôt, du château de Valangin qui est une ancienne forteresse, on entend des coups de canon qui annoncent que le cortège officiel s'ébranle. Quelques compagnies de la milice ouvrent la marche précédées d'une forte musique. Toutes les autorités prennent place sur un échafaudage élevé au centre de la place et le peuple vient affluer de tous côtés; cependant chaque village forme un groupe particulier. Après un discours approprié à la circonstance, on annonce officiellement le choix des présidents de commune et des membres des conseils; alors les cris de : Vive le roi! vive le gouverneur, vive le président un tel, retentissent au loin dans les forêts et sont répercutés par les rochers qui entourent Valangin.

C'est sur cette même petite place, respectée de tous les citoyens, que l'on prêtait le serment de fidélité au roi de Prusse et que le roi lui-même, représenté par son gouverneur qui réside à Neuchâtel, promettait le premier de sauvegarder les droits du peuple. Ainsi cette place rappelait constamment au peuple ses devoirs de fidélité envers son souverain, à la protection duquel il était redevable du maintien de ses franchises. Le

célèbre abbé Raynal qui assistait à l'une de ces réunions et qui ne pouvait assez louer l'ordre qui y régnait, se sentit enfin si ému de cette fraternité de tout un peuple, que les larmes jaillirent de ses yeux et qu'il répéta plusieurs fois : « Je puis maintenant mourir content, car j'ai vu un peuple libre. »

Lorsqu'il s'agit de procéder à la nomination des anciens d'église, on ne choisit pas précisément les communiers les plus instruits, mais ceux qui, par leur vie morale, convenable et sérieuse, par leur humanité envers les pauvres et par leur influence sur la jeunesse, jouissent de la considération générale. Si les jeunes gens d'une commune se laissent aller, sous l'influence du vin, à commettre des actes inconvenants, les anciens les réprimandent, ce qui est envisagé comme une grosse humiliation; en cas d'insubordination ou de récidive, ces jeunes gens sont dénoncés au pasteur qui, assisté des anciens du village ou, dans les cas de gravité exceptionnelle, des anciens de toute la communauté, fait comparaître dans l'église les délinquants pour les admonester en présence de toute l'assemblée. Il est, du reste, fort rare qu'on ait recours à une telle extrémité. Les anciens exercent aussi une surveillance sur ceux qui négligent le culte public ou la sainte-cène, qui n'envoient pas leurs enfants régulièrement à l'école ou qui, par leur conduite déréglée, leur donnent un mauvais exemple. Ils assistent les pauvres avec les dons recueillis à l'église ou tirés de la caisse de la chambre de charité; ils présentent enfin la coupe aux communiants.

Quant au pasteur, je puis dire, qu'après le roi et le gouverneur, c'était, au moins dans la commune où je vivais[1], le personnage le plus influent, le plus considéré et le plus aimé.

III

Les redevances à payer à l'Etat étaient les suivantes : 1° Sur les grains semés en automne, l'Etat prélevait la onzième partie. Dans chaque commune, cette onzième partie était mise aux enchères; le plus offrant en levait la récolte jacente et, à une époque déterminée, il en apportait le prix convenu à un receveur résidant à Valangin. Du reste, autant que je me le rappelle, la commune se portait caution de la somme convenue. Les semailles du printemps payaient beaucoup moins. 2° Une seconde source de revenus pour l'Etat consistait en un droit de mutation en cas de vente de biens immeubles, soit maisons, soit fonds de terre. Le no-

(1) Villiers.

taire assermenté de la commune s'engageait à donner consciencieusement avis de toute vente au receveur de Valangin. 3° Tous les champs et fonds de terre payent à l'Etat un impôt annuel fort minime d'ailleurs versé entre les mains du dit receveur. Quant aux péages, droits de timbre, patentes pour l'exercice d'une industrie, les habitants de ce pays ne peuvent guère s'en faire une idée que par ouï-dire. Malgré cela, ils ne me paraissaient pas parfaitement contents de leurs impôts, quelques modiques qu'ils fussent. On pourrait, certes, vu l'aisance qui règne dans le pays, imposer chaque habitant d'un (3 fr. 75) ou deux thaler de plus par an, mais ce qui les frappe désagréablement, c'est le caractère de fixité, d'immutabilité de l'impôt.

IV

Jetons maintenant un regard sur l'organisation militaire. Ma commune avait une compagnie d'environ deux cents hommes : tout homme qui n'avait pas de vice constitutionnel (à l'exception du pasteur et de quelques gros bonnets de l'endroit) était astreint au service militaire, dès l'année de sa première communion ; il en sortait à l'âge de soixante ans. Chaque jeune homme devait donc se procurer un fusil, un sabre, un uniforme, même un sac militaire, et conserver en bon état tous ces objets qui sont, pour ainsi dire, les instruments indispensables de tout citoyen. Cette dépense, à laquelle on s'est préparé de longue main, n'a rien d'excessif, même pour les plus pauvres. D'ailleurs, comme en fin de compte il faut bien se vêtir, l'uniforme offre l'avantage de n'être pas soumis aux fluctuations de la mode et constitue, pour les beaux dimanches, une toilette fort appréciée. Quoique jusqu'à la soixantième année, on ne cesse d'être soldat, cependant on ne sert jamais si longtemps ; chaque village devant fournir un nombre déterminé de soldats, lorsque ce nombre est dépassé, les plus âgés sortent des rangs, les uns après les autres. Souvent même, ils ne servent guère plus de six ou de huit ans. Plus tard, ils ne sont plus astreints qu'à se présenter une ou deux fois par an sur la place d'armes pour y faire quelques évolutions. Quelques-uns même y trouvent un tel charme qu'ils persistent à servir comme surnuméraires.

Il ne faudrait pas se représenter la milice de la principauté de Neuchâtel et Valangin sur le pied de notre landsturm et leurs officiers semblables à quelques-uns des nôtres. D'abord, ils sont armés complètement et d'une manière uniforme, puis ils ont un long exercice du maniement des armes, enfin, ils ont toujours à leur tête des officiers qui, suivant

l'usage immémorial des Suisses, ont servi, soit en France, soit en Hollande, soit en Prusse. Ces officiers se font un point d'honneur d'exercer d'une manière très complète leurs jeunes compagnons d'armes. Les exercices ont lieu chaque semaine sur une place déterminée. Souvent les compagnies de plusieurs communes se réunissent pour former un corps plus considérable. Une ou deux fois par an, chaque village d'une communauté avait l'honneur de voir défiler dans ses rues toute la compagnie qui venait y faire ses évolutions. Ils saluaient d'abord par un feu de mousqueterie la maison de commune, puis les maisons des personnages les plus considérables; la demeure de la fiancée n'était naturellement pas oubliée dans ces démonstrations et l'on eût pu croire que, ces jours-là, le village était attaqué et défendu par un corps de tirailleurs. Du reste, grâce à l'habileté des miliciens qui, pour la plupart, sont d'habiles tireurs, je ne me souviens pas d'avoir entendu parler d'un seul accident. Chaque commune, en effet, a sa société de tir qui possède un fonds et dont chaque communier peut faire partie, si ses moyens le lui permettent. Ils ont l'habitude de la chasse, et il n'est pas rare d'en rencontrer, soit dans les bois, soit dans les forêts, la hache sur l'épaule et le fusil de chasse à la main; ce n'est que pendant les mois du printemps que la chasse est interdite. On pourrait donc, à ce point de vue, comparer le Val-de-Ruz à une colonie de braves gentilshommes campagnards.

La population de la principauté de Neuchâtel et Valangin est d'à peu près cinquante mille âmes sur un territoire de quinze lieues carrées. J'y demeurais, lorsque la révolution française vint à éclater. Quelques villages, entraînés par la contagion de l'exemple, se laissèrent aller à élever des arbres de liberté, à porter des bonnets rouges et à chanter : « *Ah! ça ira, ça ira*, etc., et d'autres chants révolutionnaires, mais je sais aussi que les villages restés fidèles au roi firent une opposition violente qui, étant demeurée sans succès, les engagea à appeler quatre compagnies des villages voisins pour venir au secours de la bonne cause. Le village fut cerné et occupé militairement jusqu'à ce qu'un ordre du gouvernement fût intervenu pour lever l'état de siège. Les révoltés qui avaient dû céder à la force, cédèrent enfin à la voix de la raison et la bonne harmonie fut rétablie.

NOTICES

RELATIVES A

L'HISTOIRE MÉDICALE DE NEUCHATEL

(Suite. — Voir la livraison de Mars 1880, p. 62.)

Les deux amis arrivèrent en effet ensemble en septembre 1816, à la Chaux-de-Fonds, d'où Léopold écrivit à son ami le Dr Borel, une fois que celui-ci fut retourné à Paris, la lettre suivante, appartenant aujourd'hui à Mme James Wittnauer, fille du Dr Borel.

« Chaux-de-Fonds, le 24 août 1817.

« Cher Jacques,

« Ce n'est pas sans me faire très souvent des reproches du long silence que j'ai gardé, cher ami, en ne répondant pas de suite à la lettre que vous m'aviez promise et qui m'est parvenue en son temps. Il est inutile de vous dire combien a été vif le plaisir qu'elle m'a fait éprouver. Votre amitié m'est si précieuse ; tout ce qui me la rappelle ne peut manquer de me procurer des jouissances ; et c'est cependant contre mon cœur que j'ai agi en tardant si longtemps de vous écrire, puisque ça m'a privé du plaisir de recevoir de vos nouvelles. Une des raisons qui m'en a empêché est la crainte de vous ennuyer ; je ne dirai pas que c'est à cause du peu de choses intéressantes que j'ai à vous marquer, c'est parce que je n'en ai aucune ; par conséquent, toutes les lettres que je vous écrirai seront dans le but d'entretenir une liaison qui me sera toujours chère et vous rappeler un ami qui soupire après le moment où il se retrouvera auprès de vous. Je vous laisse à penser combien la société des jeunes gens d'ici me paraît insignifiante, après une liaison intime avec vous, cher ami ; il n'y a que la force des circonstances qui puisse m'obliger à supporter ce changement. Il est vrai cependant que je sors peu ; mon goût m'a toujours porté à la retraite et plus ici que partout ailleurs. Quand je ne m'occupe pas de mes travaux, la lecture me charme tant que tous mes autres moments y sont destinés. Ce n'est pas sans plaisir que j'ai relu Voltaire. Ses contes, que je ne connaissais nullement, m'ont enchanté. Quelle philosophie ! comme il a bien su cacher son grand art par la naïveté de sa diction. Le

bon Roussel m'a fait passer aussi des heures bien agréables. J'ai trouvé une sensibilité, une finesse dans son système physique et moral de la femme, qu'on ne retrouve pas dans la continuation de l'ouvrage par M. le Dr Allibert. Mais je vous entretiens ici de choses que vous savez et que vous sentez mieux que moi; pardon, mais en vous parlant de Roussel, je veux vous dire deux mots de notre docteur (7), puisque c'est lui qui m'a prêté l'ouvrage : c'est ici le seul ami avec lequel je soit lié un peu intimement. Il exerce son état avec beaucoup de bonheur et plusieurs cures l'ont rendu célèbre dans nos montagnes. Il a fait dernièrement l'opération de la hernie étranglée qui a été suivie d'un plein succès; je vais quelquefois voir avec lui les cas les plus curieux, tant en médecine qu'en chirurgie, et j'irais plus souvent si cela ne portait pas préjudice à mes occupations, car j'aime toujours ce qui me rappelle Paris et le temps où je visitais les hôpitaux avec vous, mon cher, et le citoyen Ducrest. Ce qui m'étonne ici, c'est le nombre prodigieux d'écrouelles qu'on y rencontre. Comment un climat aussi sec que nos montagnes peut-il entretenir ce vice scrofuleux parmi un si grand nombre d'habitants? Un jeune homme de dix-huit ans, fort et robuste, domestique, a fait une chute depuis le faîte d'une maison et est tombé de telle manière qu'il s'est fracturé les deux fémurs; mais ce qu'il y a de très étonnant, c'est qu'une des articulations du genou a été luxée, mais si extraordinairement que le fémur a percé. Le maître l'a de suite fait transporter à l'hôpital Pourtalès, où M. Castella lui a fait l'amputation au bout de deux mois seulement. Il espérait probablement que les os s'ankyloseraient, mais des dépôts se sont formés et l'amputation est devenue nécessaire (8).

« Notre docteur a fait ces jours une opération très délicate; il a enlevé à la main d'un jeune homme scrofuleux le troisième doigt avec l'os du métacarpe attenant qui étaient cariés. Il craint ne pas avoir grandement travaillé à sa guérison. Il est très hardi, mais enfin nous devons nous consoler. Il est heureux quelquefois et puis le plus grand ennemi du magnétisme.

« J'ai à vous faire mille salutations d'Aug. Baillif, que j'ai trouvé bien portant à la Neuville, où sa mère et son oncle M. le ministre Baillif se sont retirés. Ce n'est pas sans plaisir que j'ai revu un ami que j'aime et que je craignais ne revoir jamais. La destinée ne lui paraît pas heureuse. Elle l'avait porté dans une région éloignée où il commençait à former un établissement qui lui donnait de brillantes espérances; elle l'a rappelé dans notre vieux monde et le tient fixé dans un petit endroit où il s'ennuie.

« Pour moi je ne sais nullement où la mienne me portera; elle n'a jamais été assez heureuse pour qu'elle puisse maintenant me donner l'espoir positif de revoir Paris. Peut-être que dans quelques mois je serai mieux instruit. Vous, vous êtes toujours infatigable au travail. Je crois vous voir encore au Luxembourg, lisant votre Stoll. Je suppose que vous n'avez pas quitté le quartier latin, mais comme vous avez pu vous décider à quitter la mère Misbach, je prends le parti de l'envoyer dans une lettre que j'adresse à Comtesse, et pour ne pas faire le paquet trop gros, je prends encore le parti de finir mon épître en vous priant de saluer mille fois les citoyens Ducrest, d'Eglise (9) et compagnie.

« Je vous prie de vous rappeler quelquefois un ami qui vous est tout dévoué,

« Léopold ROBERT.

« Vos parents, que j'ai l'avantage de voir chaque fois que je descends, se portent bien. Mme votre mère est maintenant au Vaux-Seyon. Ma famille et ma mère entre autres me chargent de mille choses agréables pour vous. »

Avec l'adresse suivante : « Monsieur, monsieur Jacques-Louis Borel. docteur en médecine, rue Hyacinthe Saint-Michel, nº 13, Paris », timbrée de la Chaux-de-Fonds et de Pontarlier, portant la date du 29 août 1817, se trouve en outre le billet suivant, qui paraît avoir servi d'enveloppe à la lettre précédente :

« Mon cher,

« Je viens d'apprendre par Aug. Baillif, qui est venu passer quelques jours à la maison, que vous restiez toujours chez la mère Misbach; je préfère donc vous envoyer directement la présente par la poste que de vous la faire passer par Comtesse. Il me marquait dans la dernière qu'il avait été malade assez gravement et qu'il n'était pas rétabli entièrement d'hémorrhagies violentes. Je viens vous demander, mon cher, à vous qui devez être instruit, ce qui en est, si on doit craindre, quelles sont les causes, tout en vous assurant que les motifs qui me portent à vous faire ces questions ne sont dictés que par l'attachement bien vrai que j'ai pour Comtesse. Les soucis, le changement de vie, le chagrin, n'entreraient-ils pour rien dans les causes de cette maladie? Enfin, mon cher, j'espère que vous me connaissez assez pour ne pas craindre de m'informer de la vérité, et j'ose vous prier de ne pas m'imiter dans ma longueur à vous répondre, d'abord pour me satisfaire sur ce point et me procurer le plaisir bien grand de recevoir de vos nouvelles. Je suis tout à vous,

« Léopold Robert.

« Mille choses à toutes nos connaissances : à l'ami Ducrest, au citoyen d'Eglise, en particulier. Saluez mille fois Comtesse et veuillez lui dire que je vais lui répondre. »

A partir de ce moment là correspondance de L. Robert avec sa famille ne mentionne plus le Dr Borel pendant assez longtemps. Toutefois, dans une longue lettre qu'il écrivit en 1831 de Florence à son frère Aurèle, le grand peintre neuchâtelois lui dit : « En partant de Rome, je vous ai dit que j'avais arrangé mes affaires pour ne pas avoir de soucis si je ne pouvais y retourner. J'ai fait partir pour la Suisse deux grandes caisses qui sont adressées au Dr B., à Neuchâtel, parce qu'il y a beaucoup de choses qui vous gêneraient; d'ailleurs, quand je retournerai en Suisse, j'arrangerai tout cela. En attendant, fais-moi le plaisir de t'arranger avec lui pour ces caisses, d'en payer le port et de les faire porter dans un endroit sûr en m'attendant. »

(⁷) D'après les renseignements qu'a bien voulu me faire tenir M. Louis Huguenin, neveu de Léopold Robert, ce médecin était Pierre-David Droz dit Busset, né aux Brenets en 1763, mort en 1835 à la Chaux-de-Fonds, où il pratiqua la médecine pendant plus de cinquante années : il était petit-fils, fils, frère et père de médecins. (V. Cornaz, *le Dr J.-L. Borel*, p. 71, note 26.)

(⁸) Voici ce que le Dr de Castella, mon prédécesseur et mon ancien chef de service, écrivait sur ce malade dans les registres de l'hôpital Pourtalès : « 1817, mars 25. Vuilleumier, Julien, fils de Frédéric, âgé de 18 ans, domestique, originaire de Tramelan, domicilié à la Chaux-de-Fonds. Fracture de la cuisse et luxation du genou gauche. Sorti le 9 novembre. — Guéri. La fracture existait à la cuisse droite, elle a été guérie presque sans difformité. La luxation était accompagnée de la fracture des condyles du fémur. L'externe sortait à travers la peau. L'amputation de la cuisse a été pratiquée ; il n'est survenu aucun accident. Le malade était tombé d'un sixième étage, à la Chaux-de-Fonds, sur ses pieds. » Au reste il n'y a ni déclaration médicale, ni lettre pour demander l'entrée de ce malade, ce qui ne permet pas de savoir quel médecin l'avait adressé à cet hôpital. La lettre de Léopold Robert rend probable que ç'ait été P.-D. Droz. (Voir ci-dessus la note 7.)

(⁹) François-Joseph Ducrest, né en 1792, pratiqua son art à Fribourg ; le Dr Borel et son ami Léopold paraissent avoir été plus liés avec lui qu'avec son compatriote Antoine-C. Déglise, né en 1791, établi à Châtel-St-Denis, qui fut Avoyer de son Canton. C'est donc de Ducrest qu'il est très probablement question dans la lettre de Robert, du 15 septembre 1815, citée plus haut. Le titre de citoyens que Léopold Robert donne ici à tous deux, et un peu plus haut au seul Déglise, montre que ces deux étudiants en médecine fribourgeois ne cachaient pas leurs opinions politiques. Ceci rappelle une anecdote que leur compatriote, le Dr François de Castella, aimait à citer. Un jour qu'il se trouvait dans un café, quelqu'un lui ayant dit en riant que Napoléon pourrait bien aller conquérir la Suisse : « Il s'y trouverait bien un Guillaume Tell pour nous délivrer de lui », répondit le Fribourgeois. — « Petit Suisse », lui dit alors son ami Delpech, « viens avec moi, j'ai à te parler. » Et le futur professeur de Montpellier entraîna ainsi l'imprudent étudiant suisse hors de cet établissement où quelque espion eût pu lui faire un mauvais parti.

(A suivre.) Dr Cornaz.

MISCELLANÉES

Notes concernant l'administration militaire de l'Etat de Neuchâtel.

(Suite. — Voir la livraison de Février 1880, p. 51.)

1668, 4 mars. Défense de faire des enrôlements clandestins et levées de soldats pour compte de capitaines étrangers.

1668, 8 mars. Sur l'avis que L. A. S. nos souverains Princes arriveront aujourd'hui à Neuchâtel, ordre est donné aux officiers des juridictions de rassembler les milices de leurs districts et de les faire arriver immédiatement à Peseux, armées de mousquets ou de fusils, avec les munitions nécessaires. Les capitaines des régiments devront aussi s'y rendre avec leurs

compagnies. Cependant les gardes qui sont sur les frontières devront y rester.

1668, 10 mai. Sur l'avis que des troupes se rassemblent en Bourgogne et que même ceux de l'Evêché de Bâle se réfugient (où?), on donne l'ordre de tenir la milice de l'Etat prête à marcher à la frontière au premier mandement et en outre aux chefs de juridictions frontières d'y placer déjà des gardes.

1673, 18 avril. Ordre aux capitaines Frédéric Convert, de la Sagne, Jean Jean-Richard, de la Sagne, Pierre Brandt-dit-Gruerin, de la Chaux-de-Fonds, Jonas Sandoz, du Locle, Isaac Vuagneux, du Locle, Samuel Perregaux, de Valangin, Samuel Vuiliomier, de Valangin, Joseph Reymond, de Valangin, Jean Girard, de Savagnier, Henri-François Rognon, de St-Aubin Pierre Verdonnet, de Boudry, Félix Thomasset, de Colombier, Isaac Sergent, de Peseux, Jean Ruedin, de Cressier, et Pierre Prince dit Lahire, de Saint-Blaise, d'organiser promptement leurs compagnies et de se transporter avec elles le lendemain, à onze heures avant midi, les cinq premiers à Peseux et les autres à Corcelles où ils recevront des ordres sur ce qu'ils ont à faire.

1673, 22 avril. Ordre aux officiers de juridictions de tenir prêts tous les hommes portant armes dans leurs ressorts respectifs, avec la munition nécessaire, pour marcher, avec leurs capitaines de quartier en tête, où il leur sera ordonné ultérieurement.

1673, 28 avril. Ordres aux capitaines Frédéric Convert, de la Sagne, et Bolle, des Verrières, de rassembler leurs compagnies et de les conduire incessamment au Landeron où ils recevront des ordres du marquis de St-Micaud. Ils informeront leurs soldats qu'on leur fera payer à chacun cinq batz par jour.

1673, 2 mai. Ordre aux capitaines Joseph Reymond et Jean-Jacques Faure, commandants d'une partie de la milice du Val-de-Ruz, *de promptement renforcer et bien garder les passages et avenues de Chuffort et du Bugnenet au Pasquier avec celui de Pertuis, et que si Madame de Némours veut entrer dans le dit Val-de-Ruz, qu'on la prie de se retirer, en gardant tout le respect dû à sa personne; que si son monde et sa suite veulent entrer de force, après qu'on leur aura ordonné de se retirer, qu'on les charge et qu'on ne les épargne point.* Les commandants et soldats seront payés et salariés ensorte qu'ils en seront contents.

(A suivre.)

JENNY ECKARDT

Il y a une trentaine d'années, c'était en 1846, j'étais alors à la Chaux-de-Fonds, on parlait beaucoup d'une demoiselle Eckardt qui peignait le portrait et parvenait à saisir la ressemblance avec un bonheur étonnant. Les peintres étaient alors chose rare chez nous, et la peinture ne nous était pas familière. Je mis tout ce bruit sur le compte d'un de ces engouements momentanés, affaire de mode, dont le temps fait justice. Ce qui me mettait en garde, c'était l'exagération évidente, me semblait-il, des louanges qu'on donnait à la jeune artiste, qui, peu d'années auparavant, exerçait le métier de couturière.

Chacun sait combien l'étude de la peinture est longue et difficile, et combien elle est rendue encore plus pénible pour une femme. Or, le moyen de croire qu'une tailleuse, après deux ans d'école, fût en état de faire un bon portrait? c'était, à mon avis, chose absolument impossible.

Un jour, dans la maison d'un de nos principaux fabricants d'horlogerie, on me présenta M[lle] Eckardt. Mon étonnement fut extrême. Je m'attendais à voir une petite tailleuse, gauche et vulgaire, et j'avais devant moi une personne dont l'air distingué, le port noble, la figure intelligente et réfléchie commandaient le respect. Sans être très jolie, elle avait dans ses traits quelque chose de charmant : elle était grande, avec une démarche aisée et gracieuse ; son front élevé, ses yeux bruns, ainsi que ses cheveux noirs étaient magnifiques. Douée de beaucoup de tact, habituée aux usages du monde, elle savait tenir sa place dans la meilleure société. Il y avait là plusieurs petits portraits à l'huile de sa façon, très fins, délicats, d'un dessin correct, d'un coloris sincère et vrai et d'une ressemblance frappante. Ce n'était pas du métier, c'était de l'art; ces figures avaient une vie propre, une pensée, un sentiment qui en faisaient des individualités.

On peut juger de ma surprise. Quelle était donc cette tailleuse qui parlait avec la même facilité le français et l'allemand, qui peignait si

bien, qui avait un air si modeste et si digne, mais qui s'animait jusqu'à l'enthousiasme lorsqu'on la mettait en présence d'une gravure, d'un tableau, ou lorsqu'on discutait une question d'art.

Je voudrais pouvoir mettre mes lecteurs en présence d'une de ses toiles, pour les faire juges de ses mérites; malheureusement elles sont dans des maisons particulières, bien fermées; notre musée de peinture n'en possède aucune. Je ne désespère pas cependant de voir son nom figurer dans la nouvelle galerie de tableaux qu'on nous promet, et où nous aurons, il faut le souhaiter, des Expositions rétrospectives, comme dans d'autres villes suisses. Alors, devant les résultats remarquables de ses courtes études, faites dans la détresse d'un demi-dénûment, chacun aura le pressentiment des progrès qu'elle aurait encore réalisés, si la maladie et une mort prématurée n'avaient pas brisé ses pinceaux et arrêté l'essor de ce talent si rempli de promesses, au moment où il arrivait à son épanouissement.

Comment a-t-elle été conduite à embrasser une telle carrière, d'où venait cette inclination, quelles circonstances l'ont initiée au culte de l'art? C'est ce qu'il m'est impossible de dire. Si nous étions en Italie, sur une terre couverte de chefs-d'œuvre, au milieu d'un peuple d'artistes, où la moindre église renferme des tableaux et des sculptures de prix, à la bonne heure, personne ne s'en étonnerait.

Mais Dieu sait que nous n'en étions pas là vers 1833. Ce qui est étrange, c'est de voir, dans notre pays, à une époque où l'art n'avait pas encore pris droit de cité, ce goût se manifester avec une vivacité irrésistible chez une apprentie ignorante, maltraitée, qui n'avait jamais rien vu en dehors de la Neuveville, de Cossonay, de la Chaux-de-Fonds, et qui n'avait eu pour initiation qu'une enfance malheureuse, la faim, le froid et les rigueurs d'un apprentissage, durant lequel on exige d'une jeune fille un travail et des veilles souvent au-dessus de ses forces.

Ce qui m'a engagé à rappeler le souvenir de Jenny Eckardt, ce n'est pas l'attrait d'une vie accidentée, romanesque, éclairée par des succès éclatants; chacun sait que le nécrologe des artistes contient plus de carrières difficiles et de luttes contre l'adversité, que de triomphes et d'apothéoses. Mais ce qui vaut mieux que les aventures romanesques, les intrigues et les ovations, c'est le spectacle d'une vie de sacrifice, de nobles efforts, de travail obstiné, pour sortir d'une infime condition, pour développer les dons d'une nature d'élite, conquérir une place honorable dans la société et l'occuper dignement. S'il est des êtres qui se plaisent dans l'abjection, il en est d'autres qui se sentent créés à l'image de Dieu,

et chez lesquels l'étincelle divine reste allumée au milieu de circonstances qui devraient mille fois l'éteindre.

Les sources où j'ai puisé mes renseignements auraient été plus complètes, si j'avais pu entreprendre cette notice quelques années plus tôt, lorsque vivaient encore les personnes qui ont le mieux connu Mlle Eckardt. J'ai eu à ma disposition ses lettres, adressées à sa sœur, et recueillies par feu Célestin Nicolet, de la Chaux-de-Fonds. Elles sont maintenant la propriété de M. Oscar Nicolet. On m'en a remis d'autres adressées à des amies. J'ai eu aussi une courte notice, écrite d'une plume émue par M. le capitaine Vouga, de Cortaillod, chez qui elle est morte. M. Albert Vouga, son fils, artiste peintre, m'a fourni avec beaucoup d'obligeance des informations précieuses. Enfin, je dois ajouter mes souvenirs personnels.

* * *

Jenny Ecker, dit Eckard [1], naquit à la Chaux-de-Fonds, le 4 février 1816. Elle était la seconde fille de Charles-Henri Eckard, originaire de la Neuveville, et de Marie-Henriette née Dubois, de la Chaux-de-Fonds. Elle perdit sa mère à l'âge de dix ans; son enfance fut misérable; ses parents étaient si pauvres qu'ils ne pouvaient subvenir à l'entretien de leur famille, aussi les deux filles et un garçon, qui était le cadet, furent-ils mis, par leur commune, aux enchères, mais au rabais, à *la démonte* comme on dit vulgairement chez nous, c'est-à-dire qu'ils furent adjugés à ceux qui offraient de s'en charger pour la plus petite somme. On peut s'imaginer l'éducation qu'elle dut recevoir dans de si tristes conjonctures; les meilleurs moments de sa vie sont ceux qu'elle passait sur les collines rocailleuses, couvertes de broussailles, autour des ruines du vieux Schlossberg [2], où elle gardait les chèvres, pieds nus et en haillons. A l'âge de quatorze ans, on la mit en apprentissage de couturière, probablement à Cossonay, où sa sœur était déjà ouvrière, puis elle passa de Cossonay à la Chaux-de-Fonds, où elle devint ouvrière à son tour.

C'est de là qu'elle écrit à sa sœur, à Cossonay, la première lettre que je possède, et qui est datée de 1834. Elle engage sa sœur à venir la rejoindre; elles pourraient s'associer, ouvrir un atelier de couture et s'établir pour leur compte. Les renseignements qu'elle donne sont curieux. La journée était payée 6 batz ou 86 cent.; la façon d'une robe 24 batz

[1] Si j'ai écrit Eckardt, avec un t, c'est pour me conformer à la signature de toutes ses lettres.

[2] Château situé au-dessus de la Neuveville et construit par les évêques de Bâle.

ou fr. 3»60, celle d'un grand manteau 6 ou 7 francs. Le loyer annuel d'une chambre, avec part à la cuisine, 100 à 120 fr.

Cette jeune tête de dix-huit ans raisonne, discute, calcule comme une femme de quarante ans; on voit qu'elle n'a connu de la vie que les aspérités; pas une idée gaie, pas un rayon, pas un sourire, dans cette lettre pleine de chiffres et de fautes de toute espèce. Les pauvres filles ont des dettes un peu partout, il s'agit de les rembourser, mais comment? Voilà de quoi jeter une ombre sur les plus belles années de la jeunesse. Passant en revue les moyens de se tirer d'affaire, elle émet déjà l'idée de partir pour l'étranger, comme femme de chambre ou bonne d'enfants, si une place avantageuse se présentait.

Quelle était autrefois la destinée de l'apprentie? Assujettie pour trois ans, la première année était perdue pour sa profession; elle était tour à tour la servante, le commissionnaire, le factotum de sa maîtresse et de la maison. Plus tard, on lui faisait tirer l'aiguille pendant des journées entières et une partie de la nuit. Comprend-on les lassitudes d'une enfant de seize ans condamnée à rester sur sa chaise, sans bouger, quand tout en elle réclame le grand air, le soleil et le mouvement. A ses révoltes contre une vie en désaccord avec sa nature viennent se joindre d'autres motifs de trouble: travaillant toute l'année à des toilettes qu'elle ne doit pas porter, elle voit passer sous ses yeux, dans ses mains, les objets qui plaisent le plus aux jeunes filles, les belles étoffes, la soie, le velours, les dentelles, qui lui ouvrent des perspectives fascinantes sur un monde merveilleux dont elle est exclue, et qui éveillent dans son cœur toutes sortes de regrets et de désirs.

Il y avait pourtant des compensations pour l'apprentie, quand elle allait en journée avec sa maîtresse chez les bourgeois. Là, on n'avait aucun motif de la surmener; elle était bien nourrie, traitée avec bonté; peut-être admise à la table des maîtres, où elle s'asseyait en rougissant, bien que flattée d'un tel honneur. Ces égards la relevaient à ses propres yeux. Mais malheur à elle si, la journée finie, un deuil, une noce, un bal obligeait la maîtresse à se mettre à l'œuvre chez elle et à faire veiller ses ouvrières, ses apprenties tombant de sommeil sur leur ouvrage, et qui entendaient sonner comme dans un rêve les meilleures heures réclamées par le repos.

L'apprentissage terminé, la jeune fille ne pouvait s'établir faute d'argent; pendant ces trois années, elle n'avait rien gagné, à peine avait-elle pu entretenir ses pauvres vêtements. Il fallait donc rester ouvrière jusqu'à ce qu'elle fût parvenue à mettre de côté un petit capital.

Mais quand, à tous ces embarras, viennent encore se joindre les dettes, contractées peut-être par les parents, alors les difficultés s'ajoutent aux difficultés, et la libération devient chose impossible. Et ne nous figurons pas qu'il faille des sommes considérables pour liquider une telle situation; souvent c'est faute de cent, de deux cents francs au moment voulu, que le désespoir s'est emparé d'une malheureuse qui, regardant autour d'elle et cherchant un appui, n'a rencontré que le vide ou l'indifférence.

Dans une vie aussi occupée, où la jeune fille trouve à peine le temps nécessaire au sommeil, qui est-ce qui s'inquiète de son développement intellectuel et moral? Et pourtant la pensée n'est pas éteinte dans ces jeunes têtes, elle est active, très active même, mais quelle direction prend-elle? C'est alors qu'il faudrait donner un aliment à leur esprit et à leur cœur par des enseignements mis à leur portée et qui auraient pour but de faciliter leurs progrès dans leur profession.

La petite couturière Jenny Eckardt, bien que pauvre et sans instruction, aspirait à quelque chose de mieux; dire quoi, elle n'aurait pu le faire. Partie de très bas, elle voulait s'élever. Elle sentait instinctivement en elle des aptitudes pour des occupations d'une autre nature, qui exigeraient le concours de sa pensée, de son imagination, de son penchant à l'observation.

Un de ses goûts les plus vifs était le dessin; ce goût, sa sœur le combattait de toutes ses forces et pour cause, en supprimant papier, crayons et le reste, et ne reculait pas même devant les moyens de rigueur. « Tu sais comme j'aimais à dessiner, écrit-elle bien des années plus tard, déjà à Cossonay et à la Chaux-de-Fonds, tu te rappelles ma joie quand je parvenais à me procurer un crayon et un chiffon de papier, bientôt couvert de mes essais. Un crayon était pour moi un trésor. Malheureusement, lorsque j'avais un crayon, le papier me manquait, ou bien la gomme; il était bien rare de réunir les trois objets à la fois. Combien souvent, mon papier à la main, je m'en allais cherchant inutilement un petit bout de crayon qui m'aurait rendue si heureuse; ne trouvant rien, je rangeais tristement mon papier en attendant une meilleure fortune. »

Et ce n'était pas un caprice enfantin, qu'elle exprime dans ces lignes, elle avait alors dix-huit à dix-neuf ans; elle obéissait à un penchant sérieux, qui paraît avoir été sa préoccupation constante, et qui n'était pas propre à stimuler son ardeur pour le travail de l'aiguille, les arrière-points et les ourlets. De là des réprimandes de la part de sa sœur et des scènes qui lui faisaient prendre son métier en guignon.

Un jour, travaillant dans une maison de la Chaux-de-Fonds, elle aperçut un tableau qui fit sur son esprit une impression profonde. Ce tableau était de Léopold Robert. Elle y revint avec passion; elle en fut obsédée pendant des jours et des nuits. Dès-lors, son goût fut fixé; elle n'eut plus qu'un désir : dessiner, peindre, faire des tableaux.

Mais entre ce désir de la pauvre tailleuse, et sa réalisation, il y avait loin. Quelle probabilité qu'il pût jamais s'accomplir. A cette époque, notre pays n'offrait aucune ressource à ceux qui auraient entrepris des études de ce genre; ces études mêmes n'étaient pas prises au sérieux, on les jugait le comble de l'extravagance. Le dessin était considéré comme un art d'agrément, bon pour amuser les pensionnaires; quant à la peinture, c'était l'affaire des riches, qui avaient du temps à perdre, et qui pouvaient s'accorder cette satisfaction puérile. La seule application raisonnable du dessin, était la gravure des boîtes de montres, au moins cela constituait un métier avouable et lucratif. Les publications illustrées, qui ont tant fait pour rendre l'art populaire, n'existaient pas encore; le *Magasin pittoresque* venait de naître, l'*Album de la Suisse pittoresque* (1) avait bien de la peine à trouver des abonnés. Les expositions bisannuelles, qui ont fait notre éducation, et qui ont implanté parmi nous le culte des arts, n'avaient pas encore commencé; les peintres neuchâtelois étaient rares, vivaient à l'étranger; le plus remarquable venait de finir d'une manière tragique, ce qui n'était pas un encouragement à entrer dans cette carrière. Le seul peintre qu'on pût voir en chair et en os était M. Maximilien de Meuron : isolé parmi nous comme un missionnaire au milieu des gentils, mais plein d'une foi robuste et d'un patriotisme ardent, cet apôtre de l'art a fini par nous convertir. C'est à lui que nous devons nos expositions, la galerie de tableaux, la galerie Léopold Robert, et ces peintres actuels, notre orgueil, dont les compositions nous procurent des heures d'enchantement et nous laissent de si nobles souvenirs.

Nous avons fait du chemin depuis quarante-cinq ans; si les jeunes gens l'ignorent, c'est à nous à le leur rappeler; toutes les facilités dont ils jouissent aujourd'hui, dont ils ont le bénéfice, sont l'œuvre de la génération qui va disparaître et qui a dû creuser péniblement son sillon. Jenny Eckardt y a contribué pour sa part; elle nous présente un exemple frappant de ce que peut la volonté jointe à l'énergie et à la persévérance. Le soldat qui veut devenir officier se jette dans la mêlée et s'ex-

(1) Qui se publiait à Neuchâtel. Voir la notice sur Ch.-Rod. Weibel-Comtesse, par M. Bachelin : *Musée neuchâtelois*, décembre 1878.

pose à tous les hasards; elle aussi croit à son étoile, le divorce est consommé entre elle et le métier qui l'enchaîne, elle veut partir, aller bien loin; là bas, la fortune doit lui sourire. Des personnes bienveillantes lui procurent une place de bonne d'enfants, et la voilà partie pour l'Allemagne en 1836, elle avait vingt ans [1].

* * *

A peine installée dans son nouvel emploi, elle songe à monter plus haut; elle s'acquitte de son mieux de ses fonctions, mais elle remarque avec effroi, par des comparaisons qui lui sont pénibles, combien son éducation, son instruction ont été négligées. Dès que ses moyens le lui permettent, elle achète des livres et se met à étudier. « Envoie-moi, écrit-elle à sa sœur, des modèles d'écriture de plusieurs genres, des grammaires, les fables de La Fontaine. » Elle demande aussi des chansons qui lui rappelleront la patrie : *le petit Suisse, Tout me séduit dans la belle Helvétie,* la chanson composée par l'avocat Bille [2] pendant sa captivité. « Mon grand souci, ajoute-t-elle, est de savoir comment je parviendrai à m'instruire; j'ai tant à faire, que je ne sais par quel bout commencer. »

Elle n'exagère pas; ses lettres fourmillent de fautes d'orthographe et de construction, elle ne sait ni la lexicologie, ni la syntaxe, son langage est vulgaire, grossier, terre à terre. Quel travail et quelle attention de tous les instants ne faudra-t-il pas pour la sortir de là? Nous ne songeons pas assez à l'influence qu'exerce sur nous le milieu dans lequel nous avons été élevés, et au nombre infini de notions de toute espèce que nous acquérons, sans nous en apercevoir, par le contact et la conversation avec des personnes cultivées. C'est ce qui nous explique la supériorité marquée de certains élèves dans les écoles, et l'infériorité affligeante et irrémédiable d'un grand nombre d'autres, sur lesquels viennent échouer tous les efforts.

Les lettres de l'année suivante indiquent un développement rapide; elle apprend à penser, à exprimer ses idées et à écrire correctement. Elle a changé de place, elle a passé à Magdebourg, où elle se sent isolée, et s'attriste en mesurant l'étendue de son ignorance. « Cependant,

[1] J'ignore dans quelle ville elle a débuté; le papier de ses lettres est endommagé, déchiré et certains mots ont disparu.

[2] De la Chaux-de-Fonds, arrêté pour cause politique, en décembre 1831, et qu'on retint en prison pendant deux ans.

je ne perds pas courage, dit-elle, au contraire, je veux avec l'aide du Seigneur accomplir un vœu, peut-être ambitieux pour une pauvre orpheline, mais bien arrêté, et auquel la mort seule pourra mettre obstacle. »

Les embarras d'argent ne sont pas conjurés; « je sens trop bien, dit-elle à sa sœur, que la petite somme (trois louis) que je t'envoie, ne te saurait mettre hors de peine, mais il m'est impossible de faire autrement; j'ai été sans argent du 1er octobre à la veille de Noël, où mon patron m'a fait cadeau d'un louis d'or, et m'a remis mon trimestre de 20 écus. Ce qui me reste sera bientôt dépensé pour acheter des souliers, de la toile pour des chemises, car je manque de tout, de bas de laine, de chaussures, de robe d'hiver. » On devine que cette sœur, qui s'est mariée à la Chaux-de-Fonds, est dans la gêne, et qu'elle exploite la générosité de Jenny.

« Il y a neuf mois, » dit-elle dans une autre lettre, que je suis entrée chez M. Winkelmann, inspecteur de l'école de commerce, chef d'un grand pensionnat qu'il a fondé il y a plus de trente ans. C'est là que je donne 40 heures de leçons de français par semaine; mes élèves ne sont pas tous de même force, les uns en sont aux éléments, les autres parlent déjà passablement le français. Je reçois quatre vingts écus par an; à Noël un louis d'or; on m'a donné en outre une robe de mousseline blanche, une d'indienne. J'aurai encore un louis à la foire d'octobre. Hier soir, nous avons eu une petite fête; les pensionnaires ont donné un concert au profit des pauvres; il a été fort beau. A la fin, il y a eu quatre tableaux vivants; l'un d'eux, les *Moissonneurs* de Léopold Robert, m'a transportée d'admiration et je n'ai pu m'empêcher de battre des mains. Quelle impression ce tableau a faite sur moi, que de choses il a remuées dans mon âme. »

L. Favre.

(A suivre.)

LE CLUB HELVÉTIQUE DE PARIS

ET SES RELATIONS AVEC LE PAYS DE NEUCHATEL

(1790)

(Suite et fin. — Voir la livraison de Mars 1880, pag. 53.)

Nous arrivons maintenant à l'exécution de la mesure ordonnée contre les frères Sudan. Nous avons vu que le procureur général avait été chargé de faire fouiller la maison habitée par ces réfugiés fribourgeois et de procéder à leur arrestation. Le procureur général fit rapport au Conseil d'Etat le 27 septembre. Il annonça qu'il s'était rendu à la Chaux-du-Milieu et que partout il avait remarqué une tranquillité parfaite. S'agissant de l'arrestation des frères Sudan, il s'était concerté à ce sujet avec les maires de la Brévine et de Travers; l'un d'eux lui avait dit que ces Fribourgeois étaient extrêmement vigoureux et d'une force peu commune et que celui qui exerçait dans ces localités l'art vétérinaire était très aimé du public, de sorte que l'arrestation de ces réfugiés offrait de grandes difficultés. Le maire de la Brévine annonça au procureur général qu'une heure avant d'avoir reçu l'ordre d'intercepter des caisses expédiées de Paris et renfermant des « écrits incendiaires », il aurait effectivement passé trois caisses par la Brévine qui pouvaient bien se trouver chez le médecin Sudan, logé actuellement chez un nommé Jacot, bourgeois de Valangin. Toutes ces circonstances engagèrent le procureur général à venir demander de nouveaux ordres au Conseil d'Etat. Celui-ci fut informé, dans ce moment même, qu'il devait y avoir au bureau des postes à Neuchâtel un paquet destiné à l'un des réfugiés fribourgeois. La situation semblait s'aggraver et exigeait des mesures énergiques. Le Conseil d'Etat décida séance tenante de charger le maire de Neuchâtel de se rendre immédiatement auprès des Quatre-Ministraux pour les requérir de se faire présenter le paquet portant l'adresse de

Sudan et de procéder à l'ouverture du dit paquet, afin de s'assurer de son contenu. Le Conseil envoya au maire de Travers l'ordre d'assembler cinq justiciers pour leur demander par connaissance, de pouvoir faire une fouille dans telle maison que l'on pourrait suspecter de renfermer des « écrits inflammatoires et incendiaires », et lorsque la perquisition serait autorisée, d'envoyer sans délai deux justiciers, le greffier et le sautier, accompagnés d'autant de gens armés qu'il estimerait nécessaire, au domicile du médecin Sudan et de procéder à la fouille de la maison, saisir tous les papiers que l'on y trouverait, arrêter les frères Sudan et faire conduire ces derniers dans les maisons fortes de Neuchâtel [1].

Le même jour, le maire de Neuchâtel exécuta l'ordre qui lui avait été donné. Le buraliste Heinzely remit aux Quatre-Ministraux le paquet adressé à Sudan et l'ouverture en ayant eu lieu, on trouva qu'il renfermait la fameuse *lettre adressée* par les patriotes suisses *aux communautés, bourgs*, etc. Il fut décidé en Conseil que ces imprimés seraient envoyés au gouvernement de Fribourg et de Berne et qu'un exemplaire resterait déposé à la chancellerie. Le buraliste reçut l'ordre de remettre au maire de Neuchâtel tous les paquets qui lui paraîtraient suspects.

D'après l'ordre qu'il avait reçu, le maire de Travers s'empressa de se rendre au Cachot pour procéder à la fouille de la maison habitée par

[1] Le Conseil d'Etat, dans son rapport à la cour, rend compte de cette expédition comme suit;

« En second lieu, Sire, et eu égard à une requisition qui nous fut adressée par l'Etat de Fribourg en particulier, aux fins de faire arrêter trois sujets de ce canton nommés Sudan, qui nous sont annoncés comme actuellement retirés dans votre juridiction de Travers, pour y intriguer, de la part du susdit club, en Suisse, et dont l'un a été élargi des galères de France, ensuite d'un décret de l'Assemblée nationale, nous jugeâmes le cas assez important et délicat pour envoyer votre procureur-général sur les lieux, en le chargeant de prendre des informations exactes sur la disposition des esprits dans ces quartiers-là, et en nous en remettant au reste à sa prudence quant à la manière la plus convenable de donner effet aux requisitions de l'Etat de Fribourg concernant les frères Sudan. Mais différentes circonstances particulières dont notre collègue a été informé et qu'il serait superflu de détailler ici, l'ayant engagé à suspendre toute démarche contre les dits Sudan jusqu'à ce qu'il nous eût fait un rapport préalable à leur égard, nous avons jugé convenable d'apporter quelques changements aux ordres que nous lui avons donnés, et apprenant d'ailleurs par son rapport, qu'il règne dans chacun des lieux où il s'est arrêté toutes les apparences de la tranquillité, il nous a paru suffisant de confier, Sire, nos nouveaux ordres à votre maire de Travers, lequel nous avons chargé, en conséquence, de procéder d'une manière juridique à la fouille de la maison qu'occupent les dits frères Sudan, et de faire saisir et arrêter tous les papiers et brochures qui s'y trouveraient, ainsi que les dits Sudan eux-mêmes. C'est à quoi, Sire, le dit officier vaque dans ce moment, et nous ne manquerons pas de rendre compte à V. M. du succès de la commission. »

les frères Sudan. Comme, d'après le récit du procureur général, on pouvait s'attendre à une résistance de la part de ces derniers, il se fit accompagner d'une troupe de gens armés, dont le nombre était de trente-cinq, d'après la lettre adressée à Fauche-Borel par le Club helvétique. La levée d'une pareille force armée n'avait pu se faire avec tout le secret recommandé, aussi lorsque le maire de Travers et son escorte arrivèrent sur les lieux, la maison se trouva-t-elle vide. Les frères Sudan avaient été informés par un ouvrier, nommé Vuillam, du plan qui se tramait contre eux, et ils s'étaient empressés de passer la frontière, ne laissant dans le logement qu'ils occupaient qu'un certain nombre de manuscrits et de brochures, parmi lesquels un exemplaire de *l'adresse des Patriotes Suisses à l'Assemblée Nationale.* et de *la Voix libre des Patriotes Suisses à Nos Seigneurs de l'Assemblée Nationale.* On trouva encore d'autres documents de moindre importance, tels que le Congé de forçat accordé à Jean-Jacques Sudan et des lettres adressées de Paris par Roulier et de Versoix par le docteur Kolly. Le Conseil d'Etat envoya ces pièces aux gouvernements de Berne et de Fribourg.

La Commission de sûreté publique fut rendue permanente le 27 septembre, et déploya une grande activité. Ses moyens d'action consistaient principalement à empêcher l'introduction dans le pays des adresses séditieuses et des brochures révolutionnaires et à faire surveiller secrètement tous ceux qui étaient suspects d'être les émissaires du Club helvétique. Comme on l'a vu, on ne reculait pas devant la violation du secret des lettres et les délations. Ces moyens étaient, du reste, employés par tous les gouvernements suisses. Quelques-uns de ces derniers usèrent, il est vrai, des mêmes armes que leurs adversaires et se servirent de la presse pour combattre les idées nouvelles; mais, dans notre pays, le gouvernement se borna à publier le mandement dont nous avons parlé. Nous allons voir que les mesures adoptées étaient incapables d'empêcher le souffle révolutionnaire de pénétrer dans le pays.

Le maire Robert de la Chaux-de-Fonds annonça, le 11 octobre, au président de la Commission permanente, qu'on avait trouvé sur la proclamation du Conseil d'Etat, affichée dans cette localité, un placard insultant qui portait ces mots : « *Ce mandement mérite d'être brûlé par les mains du bourreau.* » Le 25 octobre, il envoyait un écriteau qui avait été affiché contre une boutique fermée et qui portait : *Le vrai patriotisme est endormi.* D'un autre côté, la Commission était informée par les maires, les justiciers, les notaires, qu'on avait reçu à Auvernier, Travers, la Sagne, Boveresse, Colombier, des exemplaires de *la lettre aux com-*

munes des villes, bourgs et villages de la Suisse, et que les officiers civils avaient cherché à en empêcher la lecture. On s'efforça, par voies secrètes et privées, de découvrir les auteurs de ces placards, mais sans résultat.

Quant aux lettres et paquets qui étaient adressés par la poste aux communes et aux particuliers, il était difficile d'empêcher ces communications, à moins de violer constamment le secret des lettres. Comme ces envois n'étaient pas affranchis de port, ils occasionnaient des dépenses involontaires à ceux qui les acceptaient. Ainsi, le maire Vuagneux, au Locle, reçut un jour le nº 446 du *Patriote français*, dans lequel le mandement que le Conseil d'Etat avait publié le 21 septembre, était critiqué et un mémoire imprimé à la décharge de deux grenadiers du régiment de Chateauvieux, accusés de s'être rendus coupables de sédition. Le maire du Locle, en adressant ces pièces au Conseil d'Etat, demandait comment il pourrait éviter de pareils envois, dont les ports étaient à sa charge et lui devenaient onéreux. Le Conseil d'Etat récompensa la fidélité du maire en ordonnant que ces ports de lettres lui soient incessamment remboursés.

Le Conseil d'Etat ayant appris qu'un potier d'étain de Neuchâtel devait être en correspondance avec le Club des Suisses à Paris, ordonna au buraliste Heinzely de prendre note exacte de toutes les lettres qui arriveraient à l'adresse des potiers d'étain de Neuchâtel ou à celle de leurs ouvriers et de faire rapport immédiat. Quant à Vuillam, l'ouvrier qui avait favorisé l'évasion des frères Sudan, il fut décrété de prise de corps.

La Commission entretint une correspondance assidue avec les cantons suisses et particulièrement avec celui de Berne et les tenait au courant de tout ce qui se passait dans le pays. LL.EE. de Fribourg écrivaient, le 11 octobre, au Conseil d'Etat pour l'informer qu'elles s'étaient adressées à la Cour de France, dans le but d'obtenir que ceux de leurs sujets qui étaient membres du Club helvétique à Paris, soient extradés à teneur du traité de 1777. D'après la lettre du gouvernement de Fribourg, celui-ci tenait surtout à l'arrestation de l'avocat Nicolas-André Castella, de Gruyères, l'un des chefs de l'insurrection en 1781, de Jean-Jacques Sudan et François Huguenaud, de Treffels, libéré des galères de France par l'Assemblée nationale, de l'avocat Rey, banni en 1782 pour quarante ans du territoire helvétique, de Chaperon, de Châtel-Saint-Denis, l'un des Cent-Suisses, de Conus et Grémion, qui avaient signé la lettre séditieuse adressée par le Club aux Communes de leur canton, de Roulier, de Somentier et de Kolly. Le gouvernement de Fribourg priait le Conseil

d'Etat de les faire saisir et de publier qu'il offrait une prime de deux cents écus à celui ou ceux qui pourraient opérer l'arrestation de ces réfugiés, laissant subsister la promesse de cent louis d'or neufs, pour ceux qui arrêteraient l'avocat Castella et le livreraient, mort ou vif. Le Conseil d'Etat s'empressa de déférer à la réquisition de LL.EE. de Fribourg, ainsi que de celles de Berne, qui le priaient de saisir au passage des ballots adressés aux Communes des baillages d'Aarberg, de Büren, de Cerlier, de Frénisberg, de St-Jean et de Nidau, ballots qui devaient contenir des brochures séditieuses rédigées en langue allemande.

Au commencement de novembre, une lettre adressée au docteur Sudan et portant le timbre de Versailles fut ouverte, mais comme elle ne contenait aucune particularité intéressante, elle fut remise à la Commission.

A cette époque, Müller de Friedberg écrivait à son ami de Marval une lettre de laquelle nous détachons le fragment suivant :

On prétend que le Club suisse va vomir un écrit incendiaire contre le gouvernement de Fribourg, un autre infernal la *Révolution suisse*. On parle d'une *Correspondance générale helvétique*. Connaissez-vous ces maudits chiffons-là? On a voulu me donner des alarmes sur des recrutements du côté de la Gruyère. N'oubliez pas que je vous ai mis en sentinelle sur les frontières de France, mais ne me donnez que des nouvelles propres à calmer les inquiétudes d'un patriote. Un ami de Berne m'a mis au fait des réclamations des différentes villes du pays de Vaud et surtout de celle d'Aubonne. Espérons que tout cela sera sans suites ; je compte beaucoup sur la sagesse et l'énergie du sénat de Berne. Il y est nouvellement question d'un cordon à tirer sur la frontière (10 nov. 1790).

Le passage de cette lettre d'un des hommes d'Etat les plus éclairés de la Suisse semble indiquer que les gouvernements, bien qu'inquiets, espéraient, par moments, pouvoir conjurer le péril, mais le mouvement populaire qui eut lieu dans le Bas-Valais, au commencement de septembre 1790, contribua à ébranler la confiance qui leur était restée. On ne lira pas sans intérêt la lettre suivante que Müller de Friedberg écrivait à cette époque au châtelain du Landeron.

Un ami de Berne vous a devancé pour me donner des mauvaises nouvelles du Valais...... S'il fallait céder à la corruption du siècle, voir sa patrie s'écrouler, on trouverait au moins un sujet de consolation dans une chute glorieuse. Celle du colosse (Berne) le sera sans doute, mais espérons que ce gouvernement se soutiendra, qu'il mettra même une puissante barrière à l'anarchie; il est fait par ses principes à intéresser l'homme autant que le patriote. Je n'en dirai pas tant de celui de Fribourg. Il y avait dans ce pays-là des griefs réels, je ne sais s'il a

adopté d'autres principes. Ce gouvernement ne m'intéresse qu'autant qu'il fait partie du Corps helvétique et parce que je prévois que le peuple ne gagnerait point par son bouleversement.

Je suis glorieux de tout ce que vous me dites du bon sens paisible de vos concitoyens ; vous savez combien mon cœur s'est habitué à les affectionner et que je me suis fait des idoles de sa forme de gouvernement, de son administration et surtout de ses administrateurs. Aussi notre peuple (St-Gall) paraît parfaitement content et tranquille. Il a raison de l'être. Notre régime n'est point oppressif et si un subalterne s'avise de vexer, il est sûr d'être vitement réprimé. Cependant, si l'anarchie devenait universelle, je n'en répondrais pas ; il trouverait sans doute aussi fort doux de ne payer ni cens, ni dîmes, ni lods, etc. Je croirais pourtant pouvoir répondre qu'il ne commettrait point des horreurs françaises. Notre peuple est un peuple d'agriculteurs, un peuple aisé, qui ne connaît point les grandes fortunes et très peu la misère ; il a de la religion qui s'est purgée beaucoup de la superstition ; les lois, d'ailleurs, sont respectées par habitude et dans certaines contrées par la conviction qu'elles sont la source de notre prospérité.

Formons des vœux ardents pour notre patrie et contribuons-y de notre mieux. Continuez à vouloir bien être ma sentinelle de vos côtés ; je serai la vôtre de ce côté-ci, mais j'espère n'allumer jamais mon signal. Tout me paraît dépendre pour le moment de la fidélité des bernois allemands. Les frères Sudan, sont-ils arrêtés ? »

Cette lettre confidentielle et intime indique bien ce que pensaient en Suisse les hommes d'Etat de cette époque, sur la situation politique et sur les évènements qui se déroulaient sous leurs yeux. Elle confirme le jugement que les historiens ont porté sur les gouvernements de Berne et de Fribourg. Nous pouvons admettre que Louis de Marval, auquel la lettre était adressée et auquel le Conseil d'Etat avait confié les fonctions de président de la Commission de sûreté publique, partageait les mêmes opinions que Müller de Friedberg. Louis de Marval s'inspira aussi de la politique bernoise et eut recours dans les questions difficiles aux Conseils sages et patriotiques de Nicolas-Frédéric de Steiger, le célèbre avoyer de Berne, auquel la cour de Berlin avait une entière confiance.

Bien que les Neuchâtelois méritassent la bonne opinion qu'en avait Müller de Friedberg, ils montraient cependant qu'ils avaient conservé intact l'amour jaloux des franchises et des prérogatives qui leur avaient été garanties par le souverain, et les habitants des Montagnes commençaient à se montrer sympathiques aux idées de liberté et de fraternité que les Clubs populaires de Paris répandaient dans tous les pays.

Les maîtres-bourgeois de Valangin présentèrent au Conseil d'Etat une remontrance par laquelle, tout en donnant leur assentiment aux mesures

que le Conseil d'Etat avait prises pour combattre l'influence du Club helvétique de Paris et en protestant de leur fidélité, ils représentaient cependant qu'une des dispositions du mandement publié, d'après laquelle il était enjoint aux officiers de faire, provisionnellement et sans délai, saisir et arrêter les contrevenants, était en opposition à la franchise accordée aux bourgeois de Valangin. En effet, l'article 9 des articles particuliers de cette bourgeoisie stipulait qu'aucun bourgeois ne pourrait être arrêté et emprisonné sans que les formes ne soient préalablement observées. Le Conseil d'Etat, sur le préavis du châtelain du Landeron, s'empressa de déclarer que par le mandement du 21 septembre, il n'avait nullement voulu porter atteinte aux droits et franchises des bourgeois de Valangin et qu'il aurait soin en toute occasion de les maintenir au bénéfice de la Constitution.

Les maîtres-bourgeois de Valangin, en défendant leurs franchises et leurs libertés, n'entendaient pas pour cela soutenir les idées révolutionnaires, bien le contraire, ils s'adressèrent même au président de la Commission, pour qu'il propose au Conseil d'Etat d'ordonner une revue des armes dans le Val-de-Ruz, disant que dans ce « département » on n'y avait pas exercé depuis une année. Ils demandaient aussi que les cadres de leurs compagnies soient complétés et que les Communautés aient à fournir les munitions nécessaires aux soldats, afin que rien ne s'oppose à la prompte exécution des mesures que déciderait le gouvernement dans les circonstances actuelles. Les maîtres-bourgeois de Valangin observaient aussi que les milices du Vignoble et du Val-de-Travers n'avaient pas exercé depuis longtemps. Il fut donné des ordres en conséquence.

Nous avons vu que le Conseil d'Etat observa toutes les formalités prescrites par la loi, lors qu'il s'était agi de l'ouverture des lettres au bureau postal de Neuchâtel et lorsqu'il avait ordonné des perquisitions dans la maison habitée par les frères Sudan. Cette observation des règles établies devait avoir pour résultat de prouver non-seulement aux Quatre-Ministraux de Neuchâtel et aux autres bourgeoisies, mais aussi à tous les « sujets » que le Conseil d'Etat ne voulait pas se rendre coupable d'actes arbitraires.

Les mesures qui furent prises frappèrent naturellement en première ligne les étrangers. Comme dans les autres cantons on exigea d'eux des passe-ports et on surveilla avec le plus grand soin les colporteurs étrangers qu'on soupçonnait d'introduire en Suisse des écrits révolutionnaires.

Afin de faciliter la surveillance, les officiers civils furent chargés de dresser le rôle des étrangers qui se trouvaient dans leur ressort.

Tandis que dans le Vignoble, dans le Val-de-Travers et le Val-de-Ruz, la population resta plus ou moins indifférente vis-à-vis des étrangers, ceux-ci trouvèrent un accueil sympathique aux Montagnes, en particulier à la Chaux-de-Fonds et au Locle. La Chaux-du-Milieu, qui appréciait les talents et les services que Claude Sudan avait rendus comme médecin vétérinaire dans la vallée de la Brévine, cherchait à obtenir en sa faveur l'autorisation de rentrer dans le pays. A la fin de décembre 1790, Sudan qui s'était fixé au Cerneux-Péquignot, demanda au Conseil d'Etat la permission d'exercer son art dans le pays. Il déclarait dans sa requête que, s'il avait reçu des brochures séditieuses, il n'en avait jamais fait usage. Sa requête ne fut pas appointée. Mais ce qui prouve que le Conseil d'Etat en agissant comme il l'avait fait envers les frères Sudan, n'avait voulu qu'entretenir de bonnes relations avec le gouvernement de Fribourg, et n'était pas mû par la haine contre ces réfugiés, c'est la reconnaissance qu'il montra au médecin Sudan lorsque celui-ci, au mois d'août de l'année suivante, vint à la Brévine annoncer au maire de cette localité qu'une épizootie avait éclaté en Franche-Comté et conseiller de ne pas laisser entrer du bétail dans la juridiction. Le Conseil d'Etat approuva le maire de la Brévine de n'avoir pas fait saisir Sudan, puisqu'il était entré dans le pays dans un but d'utilité publique.

Sudan jouissait comme médecin d'une réputation étendue. Il s'approvisionnait de médicaments dans la pharmacie Dupasquier et fils, à Neuchâtel. Nous avons eu sous les yeux des lettres qui lui furent envoyées par ses fournisseurs. Après l'énumération des drogues expédiées, on lit des passages comme les suivants :

« Nous attendons les vipères dans la huitaine, » et dans une autre lettre : « Nous sommes si pressés les jeudis que malgré notre diligence, il nous arrive quelque omission que nous relevons avec plaisir. Dans la huitaine nous attendons les vipères. »

Les vipères entraient dans la composition de certains remèdes à l'efficacité desquels on croyait à cette époque. Le médecin Sudan, comme beaucoup d'autres de ses contemporains, partageait cette croyance. Le pharmacien Dupasquier mettait invariablement sur ses paquets : *A M. Sudan, médecin très célèbre, à la Chaux-du-Milieu.*

Pour revenir au Club helvétique, nous citerons en terminant cette notice, les passages suivants des rapports que le Conseil d'Etat envoya à la Cour de Berlin. Il écrivait au roi le 25 août 1791 :

Les partisans de la Révolution française et surtout les soi-disants émissaires de la propagande s'introduisent partout sous différentes marques, pour chercher à faire des prosélytes hors de France, tant par leurs propos que par leurs écrits. Jusqu'ici, sire, nous avons employé nos faibles moyens pour nous en préserver et pour éloigner de cette Principauté les étrangers qui nous ont paru suspects et mal intentionnés et qui sous des dehors de bonhomie, de candeur, débitent avec une élocution pernicieuse des catéchismes incendiaires. Nous continuerons avec le même zèle à en agir ainsi, à veiller autant qu'il dépendra de nous à chasser tous ceux qui par la suite voudraient s'y introduire dans de pareilles vues. Nous ne manquerons pas non plus d'avoir recours à l'Avoyer de Berne, le baron de Steiger, sur les cas d'une importance majeure, ainsi que V. M. nous le prescrit (1).

Le 14 février 1791, le Conseil d'Etat écrivait :

L'Etat de Berne a pourvu à la garde de ses frontières du côté de la France et à ce que ses milices fussent prêtes à marcher au premier ordre, mais nous avons, Sire, tout lieu de croire que ces mesures qui datent de l'été dernier et qui subsistent encore, ont uniquement pour but les entreprises du Club des Suisses à l'égard duquel nous avons eu l'honneur d'adresser à V. M. un très humble rapport, en date du 28 septembre dernier, et les troubles que ce Club a excités dans le Valais, dont, au reste, il ne nous est revenu aucun avis depuis assez longtemps, en sorte que nous les supposons apaisés. La seule particularité récente qui y soit en quelque sorte relative, c'est la sentence de bannissement perpétuel hors de tout le territoire helvétique, que l'Etat de Berne a prononcé, ainsi qu'il vient de nous en donner avis, contre un Français, nommé le comte de Périgny, émissaire du Club des Suisses, arrêté l'automne dernier à Vevey et conduit à Berne comme suspect d'avoir été l'un des principaux fauteurs de ces troubles du Valais et d'avoir cherché en même temps à répandre un esprit et des principes séditieux dans le pays de Vaud (2).

Enfin, le 16 septembre de la même année, le Conseil d'Etat annonçait au Roi que le Procureur général, lors de sa visite officielle au Locle et à la Chaux-de-Fonds, y avait trouvé les habitants très partisans de la Révolution française et des principes sur lesquels elle est fondée. L'anniversaire de la Fédération du 14 juillet 1799 a été célébré dans ces localités, dit le rapport, et même on saisit toutes les occasions pour manifester l'intérêt que l'on prend au succès de la Révolution, mais, remarque le Conseil d'Etat, ceux qui ont participé à ces espèces de fêtes ont cherché à en concilier l'objet avec les justes égards et l'attachement qui sont dus à S. M. et à notre Constitution.

(1) Lettres à S. M., vol. G, pag. 209.
(2) Lettres à S. M., vol. G.

Le rapport ajoute encore qu'il ne paraît pas encore exister des clubs ou sociétés affiliées à la propagande, lors même qu'au Locle et à la Chaux-de-Fonds « on comptait environ deux cents Genevois, qui *à raison de leur caractère national, généralement enclin à l'insurrection,* exigeaient une surveillance particulière de la part des autorités ».

A partir de ce moment, on ne rencontre plus, dans les manuels du Conseil et dans les archives de l'Etat [1], des faits relatifs au Club helvétique, qui soient dignes d'être mentionnés.

D[r] GUILLAUME.

NOTICES

RELATIVES A

L'HISTOIRE MÉDICALE DE NEUCHATEL

(Suite et fin. — Voir la livraison d'Avril 1880, p. 96.)

X

Une famille d'hémorrhaphiles à Auvernier.

On trouve dans la *Gazette médicale de Paris* un article du D[r] DuBois, de Neuchâtel (Suisse), intitulé : *Observation remarquable d'hémorrhaphalie* (disposition héréditaire aux hémorrhagies), suivie de *réflexions*. En voici le début :

« Pendant le cours de mes études en Allemagne, j'avais entendu parler

(1) Nous devons à M. Charles-Eugène Tissot, archiviste d'Etat, et à M. Zutter, sécrétaire de la Chancellerie, la communication de la plupart des documents cités dans la notice qui précède, et nous nous faisons un plaisir et un devoir de leur exprimer ici toute notre reconnaissance.

d'une maladie singulière, qui existe dans la partie occidentale de ce pays, et surtout dans les provinces rhénanes.

« Cette maladie consiste en une fluidité du sang et un affaiblissement des vaisseaux capillaires tels que la moindre contusion, la moindre pression, produit chez ces malades une ecchymose; que la plus petite piqûre ou blessure peut donner lieu à une hémorrhagie considérable et souvent mortelle; qu'enfin, la plupart d'entre eux meurent de bonne heure à la suite d'hémorrhagies spontanées ou provoquées par des blessures peu importantes en apparence.

« Cette maladie est *éminemment héréditaire, n'attaque que les personnes du sexe masculin* [1]; les femmes n'y sont point sujettes, mais communiquent la maladie à leurs enfants mâles. Il existe des familles dans lesquelles elle se perpétue depuis bien des générations, et chez lesquelles il est rare qu'un garçon arrive à l'âge de puberté. En Allemagne, on a donné le nom de *Bluter* à ces malheureux. »

Avant de donner un extrait de l'observation neuchâteloise de notre regretté confrère le Dr Ferdinand DuBois, ajoutons que cette *idiosynchrasie* (c'est-à-dire disposition innée spéciale) a été encore nommée *hémophilie,* nom qui signifierait amour du sang, tandis que celle qu'il préfère avec raison peut se traduire par amour des hémorrhagies, *disposition hémorrhagique, idiosyncrasie hémorrhagique,* et en allemand : « *Bluterkrankheit* ».

Observation. Une femme, native de Nassau (Allemagne), épousa dans sa patrie un jardinier neuchâtelois, qu'elle suivit à Auvernier. Robuste, n'ayant jamais fait de graves maladies, ni présenté d'hémorrhagies, elle prétend que sa nombreuse famille n'a jamais eu de *Bluter* dans son sein. Son mari est également robuste et appartient à une famille saine. De ce mariage sont nés six enfants, soit cinq garçons et une fille morte de convulsions à l'âge de trois ans, sans avoir jamais présenté de symptômes de la terrible maladie de ses frères; de ceux-ci, un mourut aussi de convulsions le jour même de sa naissance.

Les quatre autres garçons sont tous nés à terme et sans accident; tous ont été allaités par la mère; quinze jours à un mois après leur naissance parurent chez tous, soit spontanément, soit par suite d'une pression, des taches noires qui disparaissaient ensuite lentement en prenant des teintes jaunâtres. Vers la fin de la 1re année, mais surtout depuis la 3me, ils commencèrent à avoir des épistaxis très abondantes, la moindre piqûre les faisait saigner jusqu'à syncope, la pression avec le doigt fai-

sait paraître une tache livide, un peu de toux occasionnait des vomissements de sang, et une faible diarrhée amenait des selles de caillots sanguins. En même temps que ces flux de sang se montrait une tuméfaction douloureuse des articulations du cou-de-pied, du genou ou du coude, qui survenait subitement et augmentait pendant environ vingt-quatre heures, avec accompagnement de réaction fébrile; puis apparaissaient sur l'articulation de larges ecchymoses noirâtres, tandis que la tuméfaction et la douleur diminuaient lentement pour disparaître complètement au bout de deux à trois semaines, les enfants n'étant retenus au lit que pendant cinq à six jours par l'impossibilité de marcher.

Tous quatre étaient blonds, avaient des yeux bleus ou brun-clair et une peau extrêmement fine et blanche. Très bien nourris, hauts en couleur, vifs et turbulents, avant d'éprouver des hémorrhagies, ils devinrent tous pâles, maigres, mous et sans énergie. Sauf le survivant qui avait eu la variole, aucun d'eux n'avait eu de fièvres éruptives, bien que la rougeole et la scarlatine eussent régné à plusieurs reprises à Auvernier. Chez tous la dentition avait été normale et précoce, et leur intelligence plutôt au-dessus de celle de leurs contemporains. Ils avaient une grande disposition à transpirer.

Deux sangsues appliquées chez un d'eux pour l'arthrite sanguine décrite plus haut, risquèrent de le faire périr, car l'hémorrhagie ne cessa qu'au bout de trois jours et au moyen de la suture enchevillée. Des trois qui avaient déjà succombé à des hémorrhagies, l'aîné mourut à seize ans de saignements de nez, le second à huit ans, rendant du sang par toutes les muqueuses, le troisième à l'âge de vingt mois d'une légère morsure qu'il s'était faite à la langue en jouant. Le sang fourni par les hémorrhagies était très liquide, de couleur ordinaire, et se coagulait normalement.

Le dernier survivant de cette famille avait alors sept ans : quelque blancheur et transparence que présentât sa peau, elle laissait moins paraître les veines que ce n'est le cas à l'état normal. Un nez rouge-clair, comme chez ses frères défunts, contrastait avec la pâleur de son visage. Le pouls n'avait que huit à dix pulsations de trop à la minute. Le cœur paraissait à la percussion un peu trop volumineux et les battements en étaient très forts et secs, ce que la mère avait observé chez tous ses enfants. D'ailleurs, il présentait deux larges ecchymoses, plus une arthrite des deux cous-de-pied, et avait eu un saignement de nez très abondant quelques jours avant la visite du Dr F. DuBois. A la jambe gauche était la cicatrice d'un cautère établi par un médecin au moyen d'un vésicatoire, et que la mère avait fait fermer après que l'enfant eut risqué vingt

fois de périr des hémorrhagies qui avaient très souvent lieu par cette ulcération.

Inconnue dans ce pays (2), cette diathèse avait été combattue chez ces quatre enfants par les moyens les plus divers, selon les idées des médecins consultés, sans qu'aucun régime ni aucun médicament eût eu une influence heureuse sur la marche de la maladie. Aucun des soins que peuvent avoir des enfants de la classe moyenne ne leur avait manqué, et le climat de notre pays est excellent.

En l'absence du nom de famille et de la date de la mort des trois autres hémorrhaphiles, il semblait difficile de pouvoir s'assurer après environ trente-huit ans, si ce dernier survivant a, comme ce n'est que trop probable, succombé à son tour à une hémorrhagie, ni si les parents ont eu encore d'autres enfants et quel a été leur sort. Des recherches faites à ce sujet m'ont appris que le père de ces enfants était Jean-Georges Wuagneux, époux de Jeanne-Christine, née Haupt, fille de Jean Haupt, de Schweighausen, pasteur réformé à Nassau, laquelle devait avoir près de quinze ans de plus que son mari.

Voici les dates de naissance de leurs six enfants et de la mort de cinq d'entre eux, tels qu'ils se trouvent dans les registres de la paroisse de Colombier et Auvernier, et l'on verra à quel point on pourrait peu supposer que la mort de trois de ces enfants ait été causée par des hémorrhagies, en se fiant aux indications fournies par le pasteur de Colombier.

1. Christian-Georges, né le 28 avril 1822, mort le 1er juillet 1834, de *fièvre de vers*.

2. Un garçon non baptisé, né le 23 mai 1824, mort le même jour, de *convulsions*.

3. David-Henri, né le 6 décembre 1825, mort le 2 novembre 1833, de *croup*.

4. Marie-Louise, née le 14 juillet 1828, morte le 2 juin 1831, de *fièvre catarrhale*.

5. Charles-Frédéric, né le 3 septembre 1830, vu par le Dr Ferdinand DuBois.

6. Pierre-Henri, né le 18 juin 1835, mort le 26 février 1837, de *convulsions*.

La mort de Charles-Frédéric n'est pas inscrite dans les registres des décès de Colombier et Auvernier; toutefois dans ce dernier village, on

prétend se souvenir de l'affreux désespoir de la mère, après la mort de ce dernier enfant, et qu'elle fut consolée dans sa douleur par le pasteur allemand de Neuchâtel qu'on avait demandé dans ce but. Il y a néanmoins là une erreur, et ce souvenir doit être reporté sur la mort de Pierre-Henri. Les parents furent en effet se fixer à Pontarlier, où Charles-Frédéric mourut, le 19 février 1847, de faiblesse à la suite de fréquentes épistaxis, ayant atteint un âge bien supérieur à celui des autres enfants de cette malheureuse famille. Le père s'abandonna à l'ivrognerie et eut une fin lugubre il y a une douzaine d'années, tandis que la mère, malgré toutes ses épreuves, jouit d'une forte santé et ne succomba qu'à l'âge de 81 ans; elle fut enterrée le 3 octobre 1870 à Pontarlier, sans y avoir plus eu d'enfant. Ni elle, ni son mari ne présentèrent de trace de la triste diathèse qui les affligea si cruellement dans leur vie de famille ([3]).

([1]) Ceci n'est pas absolument vrai, bien que les observations d'hémorrhaphiles du sexe féminin soient très rares: Elsæsser, Nasse, Smith, Fordyce, Grandidier, Lebert, etc., en ont observé; et dans un résumé statistique, Bordmann a trouvé 229 hommes pour 51 femmes.

([2]) Sur les 280 cas réunis par Bordmann, 36 appartenaient à la Suisse et 16 seulement à la France, ce qui prouverait que cette idiosyncrasie y est plus rare encore que dans notre patrie. (*De l'hémophilie*, Strasbourg 1851.)

([3]) Sources consultées: Ferdinand DuBois, dans la *Gazette médicale de Paris*, 1838, n° 3, p. 43-44. — Communication de Mme Henriette Lardy-L'Hardy, d'Auvernier, veuve de M. Benjamin Lardy et fille de Mme L'Hardy-DuBois, proche parente du Dr Ferdinand DuBois. — Données de l'état civil de Colombier, relevées par mon confrère et ami, le Dr Auguste Bovet, d'Areuse. — Lettre de M. le pasteur Racine, de Pontarlier, du 28 novembre 1879.

Dr Cornaz.

L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS

A NEUCHATEL

Les expositions de la *Société des Amis des Arts* sont devenues un événement important dans la vie du peuple neuchâtelois, personne ne demeure indifférent aujourd'hui à cette manifestation de la recherche du beau à laquelle nous convient nos artistes ; c'est une fête pour ceux qui les suivent dans leurs luttes et leurs progrès, pour ceux qui les encouragent avec un zèle et un patriotisme qui stimulent les courages et réjouiraient le fondateur de cette Société, le vénéré peintre Maximilien de Meuron.

C'est en 1842, après plusieurs expositions, dont nous avons déjà parlé dans ce recueil, que s'ouvrait celle de la *Société des Amis des Arts ;* quatre-vingt-huit tableaux, dessins et aquarelles y figuraient, ainsi que près de vingt gravures et lithographies, des médailles, des bas-reliefs et des ciselures, œuvres de trente-cinq artistes neuchâtelois ou habitant le canton. La dix-huitième exposition ouverte au mois de mai 1878 contenait deux cent six œuvres d'art de soixante-six artistes neuchâtelois, suisses et étrangers. Le chiffre des achats de la Société était de fr. 12,650, celui des particuliers de fr. 19,600 ; total 32,250.

Ces chiffres indiquent éloquemment que le public marche à l'unisson des artistes et que sa sympathie se traduit par des faits.

L'art a donc aujourd'hui une large part dans notre vie et n'est plus une exception ou un luxe que l'on discute encore, il est entré dans nos mœurs, il a sa place à tous les foyers qu'il égaye de son rayon.

La dix-neuvième exposition qui s'ouvre dans notre ville est un fait que le *Musée neuchâtelois* ne peut passer sous silence, et nos lecteurs ne s'étonneront pas si nous mêlons cette étude du présent à celles dont notre recueil a l'habitude de s'occuper. Son titre ne semble-t-il pas indiquer qu'il doit accueillir tout ce qui a trait au beau et au bien dans notre pays.

Notre but n'est point de rendre compte ici de toutes les œuvres exposées, nous voulons seulement en étudier quelques-unes, parmi les plus remarquables, et noter, en toute sincérité, les mérites qui les signalent à l'admiration.

Nous nous arrêtons tout d'abord devant une toile de M. Léon Berthoud, la *Tour fortifiée du château d'Estavayer* (XV[e] siècle).

Cette tour à mâchicoulis, surmontée d'un toit pyramidal brusquement coupé à son sommet, dresse sa fière silhouette sur un ciel bleu où se tordent quelques nuages ourlés d'une éclatante lumière orageuse; un passage couvert, élevé sur des voûtes ogivales, accoste obliquement la partie inférieure de la tour, tandis qu'un autre passage de même espèce s'en écarte à angle droit sur une façade latérale et se dirige vers un mur d'enceinte qui disparaît sous le lierre. Un sentier descend dans un bas-fond, puis en remonte pour passer sous une porte; à un arrière-plan s'élève le clocher de l'église. Ce vestige du passé se dresse là puissant et coloré, comme un champion oublié du moyen âge; rien de moderne n'y vient attrister le regard et tout a conservé le cachet de la sombre époque qu'il rappelle. Le massacre de 1475 vous revient en mémoire à la vue de ces mâchicoulis et de ces murs sur lesquels le peintre semble avoir mis un reflet d'incendie et de sang.

Mais le cri des Confédérés, *Ville gagnée! Ville gagnée!* s'est éteint depuis longtemps, tout est calme et solitaire sous les créneaux, seule une servante lave auprès d'une fontaine dont le doux murmure semble rire du passé. Et au loin, sur le chemin où le valeureux Claude d'Estavayer ralliait jadis ses fuyards, passe un prêtre en soutane.

L'ombre domine dans cette page vigoureusement sentie et rendue; ombre chaude et humide, rayée çà et là cependant de quelques touches embrasées qui mettent une note gaie dans ce poëme architectural. Le peintre, dont les sites italiens et alpestres nous avaient charmé tant de fois, nous arrive aujourd'hui avec des sujets empruntés à notre horizon; si nous avons rêvé avec lui sur les bords du Tibre, sous les aqueducs de la campagne de Rome, aux rives de la Méditerranée et des lacs alpestres, nous sommes plus ému encore devant cette page où la puissance de la réalité et la précision nous montrent un côté nouveau de son talent. L'artiste a rarement pris un site à partie avec cette âpreté du vrai dans ce qu'il a de plus poétique, et les infinis détails qu'il a caressés d'une touche libre et heureuse à la fois, donnent à toutes les parties de cette œuvre un accent magistral.

Hâtons-nous de dire que la *Tour fortifiée du château d'Estavayer* a été acquise par le Musée de notre ville et que chacun applaudit à cette nouvelle preuve de patriotisme de la *Société Léopold Robert.*

(A suivre.) A. BACHELIN.



Tour fortifiée du Château d'Estavayer (XVme Siècle.)

JENNY ECKARDT

(Suite et fin. — Voir la livraison de Mai 1880, p. 101.)

Vers 1840, elle est à Königsberg, chez un Dr Ægidi; c'est là, qu'en qualité de bonne ou de première institutrice des enfants, elle assiste aux leçons de dessin qui leur sont données par un professeur. Son ancien goût se rallume, elle demande d'y prendre part comme élève. Ses essais, d'abord informes, se perfectionnent rapidement, grâce à l'ardeur qu'elle apporte à ce travail; ses progrès remarquables finissent par attirer l'attention de son professeur et de son patron, qui ne croient pas se tromper en devinant en elle l'étoffe d'une artiste.

Mais elle a peu de temps à consacrer à ces exercices chéris; pour augmenter ses maigres appointements, elle a consenti à donner des leçons en ville et court le cachet une grande partie de la journée.

Il n'y a pas de jour, dit-elle, où je ne donne des leçons de 8 heures du matin à 8 heures du soir; ensuite jusqu'à 10 heures je suis avec la famille. Après quoi, je me retire dans ma chambre non pour me reposer, mais pour coudre et raccommoder mes vêtements. Pourtant je suis souvent accablée de fatigue, tant j'ai couru, dans la journée, pour aller à mes leçons dans des quartiers très éloignés, et mes courses sont rendues encore plus pénibles par le mauvais temps, qui nous tient fidèle compagnie.

C'est en 1842 que l'on discute sérieusement chez son patron les voies et moyens pour lui faire étudier la peinture. D'abord, on songe à l'envoyer à Berlin, plus tard on change d'idée et on se décide pour Dusseldorf.

Une telle résolution, écrit-elle, surpasse les forces d'une femme et surtout d'une pauvre fille comme moi. Oh! pourquoi ne suis-je pas un homme! alors tous les obstacles que je prévois n'existeraient pas, je marcherais droit à mon but, sans avoir à subir ces terreurs qui m'assiégent.

Je ne dessine plus du tout, dit-elle plus loin, et j'en suis bien affligée, mais je n'ai pas le temps; il me faut d'abord gagner, pour vivre un an à Dusseldorf; après, on verra. A la garde de Dieu !

En lisant ces lignes, on ne peut s'empêcher de penser à ces centaines de jeunes filles de nos écoles, qui ont à leur disposition une salle de dessin bien pourvue de tout le matériel nécessaire, des leçons données par des professeurs expérimentés, et qui montrent souvent si peu de goût pour cette branche importante des études. Beaucoup s'y rendent en rechignant, travaillent le moins possible et, dès que l'heure a sonné, s'enfuient joyeuses comme si elles échappaient à une persécution. D'autres montrent une indifférence complète, elles dessinent sans ferveur, pour accomplir un devoir, puis n'y pensent plus dès que la leçon est finie. Elles ne se disent pas que dans les rangs obscurs des ouvrières, il en est peut-être qui leur portent envie, qui désireraient ardemment être à leur place, et qui profiteraient mieux des enseignements qui leur sont offerts. Elles ne se disent pas surtout que les leçons de dessin, dans nos écoles, n'ont pas pour but de former des artistes, mais de développer la rectitude de l'œil et l'habileté de la main. On apprend à bien voir, ce qui est utile en tout et partout; on apprend à observer, ce qui est pour nous un des principaux moyens d'instruction; enfin on apprend à goûter le beau dans ses manifestations plastiques, dans la ligne, dans la lumière et les ombres, dans la couleur. On acquiert ainsi un moyen puissant de développer son intelligence, et on se prépare à éprouver devant la nature et les œuvres d'art, des jouissances qui nous seraient interdites sans cette initiation.

*
* *

Enfin, les préparatifs de départ sont terminés; Jenny Eckardt se met en route pour Dusseldorf. C'était un long voyage qui menaçait d'absorber ses faibles ressources. Mais par les recommandations de personnes bienveillantes, elle parvint à obtenir d'être mise au bénéfice de la gratuité de circulation dans toute l'étendue de la monarchie prussienne, alors accordée aux artistes pauvres de cette nation. C'était une économie d'environ 150 francs et un bon augure pour le succès de son entreprise. En outre, elle fit des rencontres agréables et noua connaissance avec des dames qui eurent pour elle les attentions les plus délicates. Les unes, il est vrai, la détournaient de son projet et offraient de la placer avantageusement; les autres l'encourageaient non-seulement par des paroles bienveillantes et des procédés affectueux, mais d'une manière

encore plus efficace. Ainsi une dame, qui la voyait pour la première fois, lui remit en la quittant 40 écus, « à compte, dit-elle gracieusement, du premier petit tableau que vous m'enverrez. » Ce fait exprime mieux que je ne puis le dire la sympathie qu'elle inspirait.

Elle espérait trouver à Dusseldorf une place de gouvernante dans une famille, avec la liberté de pouvoir peindre un certain nombre d'heures par jour; mais ses recherches demeurèrent infructueuses; il fallut se mettre en pension et écorner son petit capital. Elle eut cependant la chance de trouver une demoiselle de Königsberg, qui étudiait la peinture, et qui lui offrit une place dans son atelier particulier, après avoir obtenu du professeur Zohn, son maître, d'admettre la nouvelle venue parmi ses élèves.

Cette admission fut cependant précédée d'un examen dont Jenny Eckardt garda le souvenir, et dont elle ne parlait qu'en frissonnant. Lorsqu'on lui demanda de produire les titres constatant ses études et ses aptitudes, elle présenta des dessins qui n'étaient que des copies d'estampes, et qui par conséquent étaient sans valeur aux yeux des artistes. On lui demanda si elle n'avait pas dessiné d'après nature, ou du moins d'après le plâtre; elle répondit négativement. Alors, on la soumit à une épreuve décisive : on lui donna un buste à reproduire, une fois de face et une fois de profil, et on la laissa.

Toute tremblante et se croyant perdue, la pauvre fille s'assied devant ce plâtre, son portefeuille sur ses genoux, et se met à interpréter de son mieux, sur le papier, par des lignes conventionnelles et par des ombres, l'effet d'un corps dans l'espace, de cette tête qui lui fait peur. Elle le fit avec intelligence et naïveté, avec ce sentiment qui annonce des aptitudes natives, et qui est un gage de succès. Elle s'en tira si bien que ses examinateurs la félicitèrent de sa réussite et eurent de la peine à croire que c'était son coup d'essai.

Je suis bien heureuse, écrit-elle, en août 1843, je suis au comble de mes vœux, sûre maintenant d'atteindre mon but. Les plus grands obstacles sont surmontés. Pour le reste, Dieu me viendra en aide!

Hélas! elle avait pour toute ressource une centaine d'écus gagnés en trois ans d'un travail acharné; et elle devait payer, seulement pour son logement et sa pension, 12 ½ écus par mois, sans compter deux fredericks d'or pour ses leçons. Elle avait à peine pour vivre une année.

L'académie de peinture de Dusseldorf, sous la direction de M. de Schadow, était alors dans une phase brillante, avec des professeurs

comme Hildebrandt, Zohn et Schirmer. En ville se groupaient une phalange d'artistes de mérite, comme Achenbach, Lessing, Jordan, le maître du peintre vaudois Vauthier dont les tableaux sont devenus populaires, Mücke, Hasenclever, Schröder, Scheuren, Meyer de Brême, les norvégiens Tidemand et Gude et d'autres encore. M. Zohn, chez qui entra Jenny Eckardt, a eu entre autres pour élève le célèbre Knaus; il excellait dans le portrait, et de grands personnages venaient de loin lui demander leur image. Outre ses leçons à l'académie, il avait encore dans sa maison un atelier exclusivement consacré aux dames qui étudiaient la peinture, et dont les personnes aisées et même les baronnes se disputaient les places vacantes. La rue où il demeurait avait l'avantage d'être dans un faubourg à l'entrée de la campagne, dont on avait la vue, le bon air et la tranquillité ; chaque maison avait son jardin. C'est presque en face de la demeure du prof. Zohn, que Jenny Eckardt eut la bonne fortune de trouver à se caser chez une veuve, Mme Schorn, qui n'avait que deux filles encore jeunes, et qui l'accueillit avec une extrême bonté. Elle fit bientôt partie de la famille.

Le 1er janvier 1844, elle écrit à sa sœur :

Que de grâces je dois rendre à Dieu qui me comble de ses faveurs. Ma grande entreprise est si visiblement favorisée qu'il ne m'est plus permis de conserver des doutes sur le succès final. Si j'ai tant souffert dans les plus belles années de ma jeunesse, cette rude école m'a du moins appris à apprécier les moindres bienfaits qui me sont accordés. Mon professeur m'a dit que j'ai du talent ; maintenant je ne puis plus en douter ; cette persuasion me remplit de joie, et je me repète ses paroles avec ravissement. J'ai beaucoup souffert de l'idée contraire et, pendant longtemps, la crainte de manquer d'aptitude m'a causé bien des anxiétés et bien des insomnies. Comment aurais-je supporté un échec après m'être laissé entraîner dans une entreprise insensée qui ne m'aurait laissé que la honte et le regret d'avoir, pour un caprice ou une ambition déplacée, perdu mon temps et mon argent.

Parmi les cadeaux que j'ai reçus à Noël, s'est trouvé un paquet anonyme, contenant une très belle robe de laine et un schall dont j'avais le plus grand besoin. Ma surprise et ma confusion furent inexprimables quand j'appris plus tard, que ce présent venait de Mme Zohn, la femme de mon professeur.

Ceci est d'autant plus digne d'être noté, que M. Zohn, apprenant la position gênée de Jenny Eckardt, refusa noblement de recevoir sa contribution mensuelle, et lui voua quand même toute sa sollicitude.

Un autre témoignage d'affection m'a été donné, dit-elle dans la même lettre, par la famille Ægidi, chez qui j'étais à Königsberg ; ils m'ont envoyé trente écus de Prusse, dont vingt me sont donnés par la baronne de Hausen. Elle se trouvait

justement chez le Dr Ægidi un soir qu'on lisait une lettre de son fils Louis, qui fait ses études à Heidelberg et qui est venu me voir à Dusseldorf. J'ai profité de sa visite pour peindre son portrait dont j'ai voulu faire la surprise à sa famille. Dans cette lettre il racontait son entrevue avec mon professeur, lequel lui a fait de moi un éloge que je ne puis répéter, en ajoutant combien il était regrettable que je n'eusse pas les ressources suffisantes pour prolonger mes études jusqu'à leur terme. A peine Mme Hausen a-t-elle entendu ce passage : « Envoyez-lui vingt écus de ma part, s'écria-t-elle, cela lui fera un mois de plus. » Combien j'ai été touchée de la générosité de ces excellentes gens.

J'aurais bien voulu peindre mon portrait à l'huile pour vous l'envoyer, mais mon professeur m'en a dissuadée, l'entreprise étant encore trop difficile pour moi. Il faut donc me borner au mauvais dessin ci-joint qui témoignera du moins de ma bonne volonté.

Voici comment se passent mes journées. A cette saison, je me lève à sept heures, je m'habille rapidement, je mets ma chambre en ordre, puis, je passe dans la petite chambre à côté qui me sert d'atelier et que je range moi-même pour veiller à ce que la poussière n'endommage pas mes peintures. Dès qu'il fait jour, je commence à travailler. J'ai maintenant six têtes en ouvrage. Il paraît que je travaille avec tant d'ardeur que M. Zohn s'étonne de ne pas me voir tomber malade. Mais je trouve cela tout simple, j'aime cette occupation de toute mon âme. Après avoir peint toute la journée, je dessine encore le soir ; puis je couds et je raccommode mes vêtements.

Une chose que je regrette, c'est la lecture, que j'aime tant, et dont j'aurais tant besoin ; mais le temps me manque absolument. Quand le moment est venu de me coucher, je pense à vous, je vous souhaite une bonne nuit, je remercie Dieu de tous les biens qu'il me donne, et je m'endors en me réjouissant du lendemain.

Je vous envoie bien peu de chose, quelques cadeaux pour les enfants ; il n'y a pas une maille, pas un point dans ce petit trousseau qui ne soit une pensée pour toi et tes chères fillettes ; mon cœur était avec vous pendant que j'y travaillais.

Le 26 mai de la même année, elle se prépare à revenir au pays qu'elle reverra pour la première fois depuis neuf ans.

La joie de vous revoir est si grande, écrit-elle à sa sœur, qu'elle m'ôte la faculté de penser ; je vous annonce mon arrivée pour le commencement de juin. Est-il quelqu'un plus heureux que moi ? mon bonheur surpasse toute espérance, et m'empêche de vous écrire sensément. Les premiers huit jours seront tout pour nous, nous aurons tant de choses à nous dire ; puis je commencerai à peindre avec la même application qu'ici, et dans mes moments de liberté, je t'aiderai à coudre comme autrefois et à faire ton ménage ; tu verras comme je m'y entends encore ; si jamais je me marie, je veux être une bonne femme de ménage.

Malgré la joie qu'elle s'en promettait, ce retour au pays, en juin 1844, fut une des époques les plus pénibles de sa vie. Elle se berçait d'illu-

sions qui furent bientôt détruites et la réalité vint la mettre aux prises avec des difficultés qu'elle n'avait pas prévues. En effet, au bout d'un an d'études, elle n'était pas en état de gagner sa vie en peignant le portrait; d'autre part, le projet de continuer ses études à la Chaux-de-Fonds, ainsi qu'elle le dit dans sa lettre, était inexécutable; il aurait fallu se créer un atelier, avoir des modèles à sa disposition et surtout être dirigée par un artiste capable. Rien de tout cela n'existait; au lieu de l'intérieur paisible, aimable, à l'aise, qu'elle s'attendait à trouver chez sa sœur, elle ne rencontra que le désordre, les disputes, les scènes de violence, et la gêne. Son beau-frère, Philippe Bonnet, dont la profession de faiseur de secrets était alors lucrative, aurait pu, avec de la conduite, entretenir son ménage dans une honnête aisance; mais il était du nombre de ces ouvriers horlogers chez lesquels l'amour du plaisir finit par éteindre le sentiment du devoir et qui se livrent, sans prévoyance, à toutes leurs fantaisies. Sa femme, qui continuait son métier de tailleuse, tout en dirigeant son ménage et en élevant ses enfants, menait une existence pénible; le mécontentement, les soucis, l'avaient aigrie; au surplus, elle n'avait jamais montré beaucoup de cœur, et comptait probablement sur le retour de sa sœur pour alléger sa tâche. Comment faire de l'art et poursuivre de sérieuses études dans un tel milieu?

Jenny Eckardt vit bientôt avec effroi dans quelle impasse elle s'était engagée; au lieu de la félicité qu'elle avait rêvée, redevenir la servante et l'ouvrière de sa sœur, comme elle l'avait été autrefois, quelle chute et quelle mortification! Il y avait bien de quoi se désespérer. L'énergie de la pauvre fille se dépensait vainement en agitation fiévreuse, toute issue lui était fermée, et il ne pouvait en être autrement. Tour à tour à Cossonay, à Dombresson, à Neuchâtel, elle va heurter à toutes les portes pour demander un conseil, un appui. De guerre lasse, elle se décide enfin à partir pour la Hollande, avec une demoiselle Monnier, du Coutil, au Val-de-Ruz, et supplie Mme Elisius Sandoz, de la Chaux-de-Fonds, de lui trouver promptement une place d'institutrice à la ville, à la campagne, peu lui importe.

La lettre qu'elle écrit à cette dame est navrante; tout en déclarant céder volontairement à ses bons conseils, et renoncer à la peinture qui faisait le bonheur de sa vie, mais qui ne peut la conduire à rien de certain, elle laisse voir le déchirement de son cœur et l'amertume qui le remplit. Toutefois, avant de consommer ce sacrifice et de quitter pour toujours ses pinceaux, elle veut encore consulter M. Maximilien de Meuron, que l'on considérait à juste titre, dans notre pays, comme l'homme

le plus capable de juger des aptitudes d'un artiste et de lui donner de sages directions.

Je viens enfin te *tirer d'inquiétude*, écrit-elle, au mois d'octobre, à sa sœur; j'ai vu M. de Meuron; il m'a fait le meilleur accueil, mais il a fini par m'assurer qu'en conscience, et malgré tout le talent que je pouvais avoir, il ne pouvait m'encourager à me vouer entièrement à la peinture. Il m'a pourtant conseillé de faire à la Chaux-de-Fonds quelques portraits dessinés ou peints et de les lui envoyer.

Cette visite m'a été pénible; j'avais le cœur gros, et il me fallait user de toute ma volonté pour ne pas pleurer. Il m'a expliqué que le concours de la Société des Amis des Arts [1] se bornait à acheter, cas échéant, aux artistes neuchâtelois un ou des tableaux parmi ceux qu'ils envoient aux expositions. Je n'en suis pas encore là.

Mais ce projet de départ pour la Hollande, qui n'était qu'un coup de désespoir, ne s'exécuta pas; quelques dames, parmi les familles les plus honorables de la Chaux-de-Fonds, se cotisèrent pour lui fournir la somme nécessaire à la continuation de ses études, et dès qu'elle fut en possession de cet argent, elle retourna à Dusseldorf, rentra avec joie dans l'atelier de M. Zohn, et dans la maison de Mme Schorn, sa maîtresse de pension.

Quelle chance, écrit-elle de Dusseldorf, le 21 janvier 1845, que les lettres pour la Hollande ne soient pas parties! mon malheur aurait été complet. Qu'aurais-je fait là-bas? ma place est ici; oh, oui, elle est ici!

Au mois de mars suivant, ses progrès parurent si marqués, que son professeur lui confia la copie du portrait de la comtesse de Spee, fait par lui et dont on demandait une reproduction. Cette tâche la transporte d'enthousiasme, elle se réjouit de peindre cette jeune et belle femme, de grandeur naturelle, avec les mains et jusqu'aux genoux. Mais réussira-t-elle? la peinture du maître est si achevée, si savante.

Si je réussis, j'aurai fait de grands progrès, sans compter que ce travail me sera probablement payé dix louis; si je pouvais en avoir d'autres, je resterais ici encore une année, puis je me mettrais à voyager comme peintre de portraits. Voilà une carrière qui me plairait.

Elle ne pense plus qu'à sa copie, elle s'y met tout entière, elle est tellement absorbée par cette occupation dont le succès lui semble être

[1] Qui existait depuis peu de temps.

un gage d'avenir, qu'elle entreprend un journal où elle consigne chaque soir les progrès accomplis. On assiste ainsi aux diverses opérations qui caractérisent l'école de Dusseldorf. A l'inverse des Français, qui peignent *de prime*, c'est-à-dire qui ne peignent qu'une fois et retouchent ensuite, les Allemands peignent leur étude par morceaux sur un dessin soigné; ils font ainsi une ébauche finie, à laquelle souvent on ne devrait pas retoucher; puis ils laissent sécher pendant quinze jours, vernissent et repeignent leur toile de fond en comble, comme s'il n'y avait rien. On arrive ainsi à un fini extrême, au détriment de l'ensemble, car il y a trop de détails qui attirent les yeux.

Elle commence la première couche vers le 11 mars. Le 3 avril, elle passe à la seconde couche. Le 4, la tête est finie. Le 8, elle peint la robe de satin blanc garnie de dentelle; le lendemain, le châle couleur de pensée. Puis viennent les mains, ces belles mains, dont l'une tient un mouchoir de batiste, garni de dentelle. Enfin, le 15 avril, après un mois d'efforts fiévreux, le portrait est terminé, M. Zohn est satisfait, et la pauvre artiste nage dans la joie.

Mes chers amis, s'écrie-t-elle, réjouissez-vous, mon portrait a réussi. Heureux présage, j'ai entendu aujourd'hui le premier chant du rossignol.

*
* *

Cette application immodérée, cette tension des nerfs et de l'esprit, qu'elle ne sentait pas durant son travail, eurent leur réaction dès que la fièvre ne la soutint plus; elle tomba épuisée. Il fallut garder le lit pendant quinze jours, et elle ne put se remettre à l'étude qu'au bout d'un mois. Ce n'est pas impunément qu'on se laisse entraîner à l'exaltation, à la furie du pinceau; pour y résister, il faut avoir le tempérament de Rubens ou du Tintoret.

Une compensation lui était réservée; une lettre du pays lui apprit combien Aurèle Robert estimait ses essais, et sa surprise à la vue des progrès accomplis.

Cela contribue à me donner du courage. Si je passe l'hiver à Dusseldorf, je pourrai, je l'espère, envoyer à Neuchâtel, pour l'exposition, une étude qui en vaille la peine. Mais des tableaux, chère sœur, je n'en ferai probablement jamais. Cela demande des préparations, des travaux que je n'aurai jamais le moyen d'entreprendre. J'y suis résignée; je ferai le portrait, et j'espère avec le temps parvenir à faire de bons portraits; j'ai d'ailleurs une facilité si particulière à saisir la ressemblance, que j'aurais tort de prendre une autre direction. Mon

Dieu! que l'étude de la peinture est longue et difficile, lorsqu'on la considère sérieusement; et j'ai trop de respect pour l'art pour la considérer d'une autre manière.

En attendant, il fallait vivre, et on oubliait de lui payer les portraits qu'on lui commandait, même la fameuse copie du portrait de la comtesse de Spee, qui était livrée depuis plus de quatre mois.

C'est peut-être parce que le comte est si riche qu'il ne me paie pas, écrit-elle à sa sœur, il ne se doute pas de la détresse dans laquelle je suis.

Parole poignante, qu'on entend souvent dans la bouche des ouvriers. En outre, elle éprouvait de temps à autre une lassitude, qui lui était auparavant inconnue et qui l'inquiétait. Le médecin l'attribuait à l'excès d'ardeur qu'elle apportait dans son travail et conseillait du repos, ou du moins un travail plus modéré. Mais son ambition était de faire le portrait de grandeur naturelle et elle voulait vaincre les dernières difficultés.

Je réussis les petits portraits, dit-elle, et M. Zohn est si content des derniers que j'ai faits qu'il en a parlé avec de grandes louanges à ses amis, mais les têtes de grandeur naturelle sont toute autre chose et je n'en suis pas encore maîtresse. C'est ce qui me désole.

*
* *

Elle dut revenir au pays vers la fin de 1845; elle s'établit à la Chaux-de-Fonds chez sa sœur, qui lui avait préparé une chambre, et dès qu'elle fut en état de peindre, elle exécuta une série de petits portraits si consciencieusement étudiés, si ressemblants, et d'un aspect si agréable, qu'ils firent sensation. A cette époque la photographie n'était pas encore inventée et le portrait n'était cultivé à la Chaux-de-Fonds et dans nos montagnes que par Lucien Droz, surnommé *Pipolet*, peintre de cabinets de pendule, sans la moindre culture artistique, mais qui brossait audacieusement en deux séances une figure qu'on lui payait vingt francs, et dont beaucoup de gens se déclaraient parfaitement satisfaits. Jenny Eckardt contribua à former le goût du public, encore dans les langes; on s'habitua à sa belle exécution, élégante et correcte, à son coloris vrai, sobre, harmonieux, et l'on devint sévère pour les hardiesses de maître Pipolet.

N'ayant pas d'atelier, elle allait de maison en maison peindre ses portraits, comme autrefois elle allait en journée; on lui donnait l'hospitalité pour une ou plusieurs semaines, le temps nécessaire à son travail, puis elle passait dans une autre famille avec son chevalet et sa boîte de couleurs.

Ce genre de vie, qui peut paraître attrayant au premier abord, était cependant mélangé de bien des ennuis. Si les uns se faisaient peindre

par amour de l'art, ou par bienveillance pour l'artiste, d'autres le faisaient par pure ostentation ou pour obéir à la mode. Tœpfer a fait sur ce sujet des réflexions que l'on me permettra de rappeler ici.

« Il y avait au-dessus de ma chambre un habile peintre de portraits, qui avait le grand talent de faire les gens à la fois ressemblants et agréables. Quel bon état quand on le pratique ainsi! quel appât merveilleux où se viennent prendre carpes, brochets, carpillons et jusqu'aux loutres et aux veaux-marins, et de plein gré, et sans se plaindre de l'hameçon et en remerciant le pêcheur!

» Souvenez-vous du bourgeon. Une fois que vous êtes devenu aisé, riche, n'est-ce pas l'un des premiers conseils qu'il vous donne, que de faire reproduire sur la toile votre intéressante, originale, et, à tout prendre, si aimable figure? Ne vous dit-il pas, que vous devez cette surprise à votre mère, à votre épouse, à votre oncle, à votre tante, à vos enfants? S'ils sont tous morts, ne vous dit-il pas qu'il faut encourager l'art, faire gagner un pauvre diable? Si le pauvre diable est riche, n'a-t-il pas mille autres rubriques? Orner un panneau, faire un pendant... car enfin, que veut-il le bourgeon? Il veut que vous vous voyez là, sur la toile, joli, pimpant, frisé, linge fin, jabot, gants glacés; il veut surtout qu'on vous y voie, qu'on vous y admire, qu'on y reconnaisse et vos traits, et votre richesse, et votre noblesse, et vos talents, et votre sensibilité, et votre esprit, et votre finesse, et votre bienfaisance, et vos lectures choisies, et vos goûts délicats et tant d'autres choses exquises, qui font de vous un être tout-à-fait à part, rempli de mille et une qualités charmantes, sans compter vos défauts... qui sont eux-mêmes des qualités. Voulant tout cela, est-il étonnant que le bourgeon vous presse au nom de votre père, au nom de votre mère, par votre épouse, et par vos enfants, de vous faire peindre, repeindre et peindre encore! Bien plutôt, je m'étonnerais du contraire!

» L'art du portrait est donc éminemment lié à la théorie du bourgeon, et beaucoup de peintres, pour avoir méconnu ce principe, sont morts à l'hôpital. Ils faisaient le brochet, brochet, le marsouin, marsouin. Grands peintres, mauvais portraiteurs? les gens s'en sont éloignés et la faim les a détruits. »

* * *

Parmi les ennuis que rencontrait notre artiste, je dois ranger en première ligne la difficulté, même l'impossibilité d'obtenir une lumière convenable pour éclairer ses modèles. Chacun sait qu'un atelier de pein-

tre doit être au nord et que la lumière doit venir d'en haut, avec des moyens de l'augmenter ou de la diminuer selon les circonstances. Comment réaliser cette condition importante dans les maisons particulières, où la lumière entre horizontalement, et éclaire un visage comme la pleine lune, sans effets d'ombres et sans relief? Que faire des rideaux dont on garnit les fenêtres pour arrêter au passage l'air et la lumière? Les maîtresses de maison n'étaient pas enchantées quand l'artiste implorait quelques changements temporaires, l'enlèvement d'un rideau, l'oblitération des vitres inférieures et des fenêtres donnant un faux jour.

Il fallait aussi, pour éviter la poussière sur la peinture humide, s'abstenir de balayer la pièce servant d'atelier. Or, à la Chaux-de-Fonds, le samedi, on se croirait en Hollande; il est d'usage de brosser, d'épousseter, de laver, d'écurer la maison du haut en bas; cette pièce réservée exaspérait les domestiques et bouleversait toutes les habitudes. Bienheureux, lorsqu'on ne retournait pas la peinture toute fraîche sur une table pour la préserver de la poussière.

Une autre source de contrariété, c'étaient ses modèles, leur attitude, leur manière de poser, leur fatigue, leur impatience. Au bout de cinq minutes, l'ennui s'emparait d'eux, ils se mettaient à bailler, ils s'endormaient, ou, pour répondre à une question destinée à les distraire, ils dérangeaient leur pose et il fallait de nouveau les remettre en place.

C'est à cette époque, en mars 1846, que je vis travailler pour la première fois Jenny Eckardt; elle peignait le portrait d'un riche fabricant d'horlogerie et de sa femme qui l'avaient accueillie avec beaucoup de bonté. On avait arrangé un atelier à sa guise, éclairé comme elle l'avait voulu; ses modèles posaient avec une bonne volonté exemplaire, et, selon sa recommandation, ne demandaient pas comme tant d'autres à voir sa toile après chaque coup de pinceau qu'elle avait donné. Elle était donc bienheureuse, travaillait sans dire mot, avec une application, une ardeur, une attention si intense que son âme semblait avoir passé dans ses yeux et dans sa main. Procédant avec une sage lenteur, après avoir préparé sur sa palette les principaux tons du visage, elle posait ses touches les unes à côté des autres, comme les points d'une broderie, passant des parties éclairées aux ombres par des transitions qu'elle ménageait avec un sentiment très juste du modelé. Sa couleur était vraie, sa peinture sincère; elle était trop honnête pour flatter son modèle, et trop peu réaliste pour ne pas l'idéaliser dans une mesure convenable.

Pour ces petits portraits qu'elle exécutait en quelques jours, et qu'on lui payait de 60 à 80 francs, elle n'avait pas le temps de suivre la méthode

enseignée à Dusseldorf; elle procédait plus rapidement et à la française; sa peinture y gagnait en franchise et en caractère. Mais comme elle n'était jamais satisfaite de son travail, au lieu de faire de son art un métier, elle étudiait toujours, cherchait à reconnaître ses défauts, écoutait les observations, en faisait son profit et ne poursuivait qu'un but : la perfection.

Le soir venu, elle rentrait chez sa sœur, prenait l'aiguille et cousait toute la veillée et souvent une partie de la nuit.

Ainsi s'écoula l'année 1846. Les encouragements qu'elle avait reçus à la Chaux-de-Fonds, et le désir jamais éteint de se perfectionner encore, et d'approcher de cet idéal qu'elle rêvait, la décidèrent à retourner encore une fois à Dusseldorf, auprès de ce maître pour lequel elle avait une admiration sans bornes. Cette fois, elle se trouvait en état d'entreprendre des figures de grandeur naturelle; elle s'y mit avec passion; elle sentait qu'elle touchait enfin au but tant désiré. Mais après des semaines d'application excessive, venait la fatigue et cet accablement qu'elle avait déjà quelquefois ressenti et qui était un avertissement et une menace.

J'ai dû mettre de côté mes pinceaux, écrit-elle le 26 février 1847, mais ne pouvant me résoudre à me priver des leçons de notre professeur, j'ai dessiné deux mains d'après nature, et j'ai commencé le portrait de Michel-Ange d'après un plâtre; il n'est pas beau, mais c'est une perfection.

Dans le courant de l'été, Jenny Eckardt fit la connaissance d'une dame de Brandt, de Stuttgart, qui, émerveillée de ses portraits et gagnée par le charme de son caractère, l'engagea à venir s'établir dans la capitale du Wurtemberg, où elle trouverait sûrement dans la haute société l'accueil qu'elle méritait. Ne demandant pas mieux que de tirer parti de son talent pour se libérer à l'égard des personnes qui lui avaient fait des avances pour ses études, elle se décida à quitter Dusseldorf. Son dernier ouvrage fut la copie d'un portrait de la princesse Guillaume pour le prince Frédéric, qui lui avait été commandée sur la recommandation de M. Zohn.

* * *

Les premiers temps de son séjour à Stuttgart furent employés en visites, en courses et en démarches pour se faire connaître et pour obtenir des recommandations. Elle avait apporté quelques études qu'on exposa au Musée, qui furent même mises sous les yeux de la cour et du roi.

Bientôt des portraits lui furent demandés ; elle eut même un moment l'espoir de peindre la princesse Olga, « fille de l'empereur de Russie, qui est d'une beauté remarquable, » dit-elle, « mais qu'aucun artiste n'a encore réussi à faire ressemblante ».

Malheureusement, les événements de 1848, la révolution qui ébranlait les trônes, la guerre qu'on croyait imminente, la crise industrielle et commerciale vinrent entraver l'essor de notre compatriote ; au milieu de telles complications on ne songeait guère à faire des commandes de portraits.

Lassée des formes de l'étiquette allemande, des visites interminables où elle perdait son temps, dégoûtée de faire antichambre et de peindre des grandes dames fardées qu'elle ne parvenait pas à flatter comme elles le désiraient, elle revint à la Chaux-de-Fonds dans l'été de 1848, ne regrettant de Stuttgart que l'affection de M[lle] de Martens, jeune fille charmante et bien douée, à qui elle avait donné des leçons, et qui lui témoignait un vif attachement. C'est alors qu'elle fit pour la première fois un séjour à Cortaillod. Elle avait montré beaucoup d'obligeance à l'égard d'un fils de M. le capitaine Vouga, qui étudiait la peinture à Dusseldorf ; elle avait facilité son installation dans cette ville par ses conseils et par l'intermédiaire de ses relations. Par reconnaissance, M. Vouga l'avait invitée à passer quelque temps à la campagne pour se reposer. Elle s'y trouva si bien, qu'au lieu de rester quelques jours, elle y fut plusieurs mois. Elle peignit quelques portraits à Cortaillod et à Boudry, et se fit aimer de telle sorte qu'on la vit partir avec de sincères regrets.

Elle voulut retourner à la Chaux-de-Fonds pour y passer l'hiver et pour peindre des portraits demandés depuis longtemps. C'est là qu'elle prit un rhume qui s'aggrava faute de soins et qui devint le germe de la maladie qui l'emporta. Au surplus, le rude climat de nos montagnes ne fut pas la seule cause qui attaqua sa santé ; la conduite de son beau-frère, le caractère difficile de sa sœur, aigri encore par l'infortune, les traitements injustes dont elle fut l'objet, contribuèrent bien davantage que tout le reste à ruiner sa constitution. Ce n'est pas le travail qui tue, c'est le chagrin.

Dès que le printemps lui permit de faire le trajet sans inconvénients, elle descendit à Cortaillod, et y passa quelques semaines avant de partir pour Weissenbourg. Loin d'améliorer son état, les eaux l'aggravèrent. Elle revint à Cortaillod, y resta plusieurs mois, essaya d'une cure de raisin, fort beau cette année, et partit pour la Chaux-de-Fonds au commencement de l'hiver. Elle eut encore le courage d'entreprendre le portrait,

grandeur naturelle, de M. Fritz Perrochet, chez qui elle trouva l'hospitalité la plus délicate et la plus dévouée. Un jour, le Dr Gouvernon, son médecin, et l'ami de la famille, remarquant l'altération de ses traits, lui dit : « Mademoiselle, vous vous fatiguez; je crois que vous feriez bien de prendre quelques jours de repos. » Elle se retourna, regarda le docteur avec une expression navrante, rangea sa palette, lava ses pinceaux, les mit dans sa boîte qu'elle maintenait toujours propre et brillante, et ce fut fini.

Le portrait est resté inachevé, et chaque fois que je le vois dans un salon que je connais bien, mon cœur s'attriste en songeant à ce qui a dû se passer dans l'âme de Jenny Eckardt, au moment où elle a dit adieu à la peinture qui a été son seul et unique amour.

*
* *

Malgré les soins dont elle était l'objet dans cette maison confortable et tranquille, elle éprouvait ce besoin de changement qui est le caractère des maladies graves; elle croyait que l'air de Cortaillod la guérirait et, déjà dans le mois de mars 1850, elle voulut partir. Hélas! elle trouva la neige et le froid au bord du lac.

Je ne puis pas parvenir à me réchauffer, écrit-elle, je suis toujours atteinte de frissons qui ne contribuent pas à calmer ma toux. Et pourtant, je ne puis assez dire les soins qu'on a de moi; chacun est si bon et si rempli de prévenances.

La saison venue, elle fit une nouvelle cure à Weissenbourg, mais sans résultat; elle en revint très affaiblie et alla s'établir chez des parents qu'elle avait au Coutil, au fond du Val-de-Ruz. C'est de là que Mme Vouga, qui lui fit une visite au commencement de septembre, la ramena à Cortaillod, où elle s'éteignit le 12 décembre suivant, entourée de la famille qui l'avait adoptée, du Dr Borrel, plus tard directeur de Préfargier, et du pasteur Courvoisier.

Voici en quels termes M. le capitaine Vouga, dans une lettre datée du 8 janvier 1861, parlait de celle qui venait de leur être ravie. « Je ne vous dirai rien de la femme intéressante, dont le départ cause un vide immense dans notre maison; elle nous récompensait des soins que nous lui rendions par un véritable attachement; nous sommes heureux que la Providence ait conduit sous notre toit une personne d'une valeur morale si élevée, et de nous avoir jugés dignes d'adoucir les derniers jours d'une de ses meilleures créatures. »

C'était en effet une créature angélique, d'une droiture, d'une pureté, d'une bonté rares, et qui s'était formée à l'école de l'adversité. Soutenue par un profond sentiment religieux, l'ordre et le devoir étaient ses guides; il n'y avait en elle ni vanité, ni égoïsme; si elle s'occupait des autres, c'était pour leur être agréable, elle ne s'occupait d'elle-même que pour se perfectionner. Elle avait si peu le culte de sa personne, qu'elle n'a laissé ni portrait ni photographie. Obligée d'avoir recours aux autres, parce qu'elle était pauvre, elle n'abdiqua jamais sa dignité; elle n'avait de repos que quand elle avait pu s'acquitter, et elle le fit scrupuleusement. Perdre son temps en commérages, en intrigues, en choses frivoles, lui semblait une faute; elle était toujours occupée d'une manière utile, même durant sa maladie, et faisait régner l'ordre autour d'elle. Son humeur était égale, enjouée, elle n'éprouvait jamais d'ennui; elle avait appris à vivre avec elle-même, en paix avec elle-même, comme avec un bon compagnon. Elle était restée simple et naïve et avait des admirations d'enfant pour les beautés de la nature; un clair de lune, un coucher de soleil, un arbre en fleurs, un bouquet de violettes la mettaient en extase.

Si elle eût vécu, quelle place aurait-elle occupée parmi nos artistes? Il n'est pas facile de le dire. Nous avons fait de grands pas, le goût des arts s'est répandu, nos artistes sont nombreux et habiles; il en est dont le nom a dépassé nos frontières. Mais quels que soient leur réputation et leurs succès, il n'en est aucun dont on puisse dire qu'il a aimé l'art, le beau, la perfection avec plus de ferveur et plus de désintéressement que Jenny Eckardt.

L. Favre.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

On a beaucoup écrit déjà sur les troupes neuchâteloises ainsi que sur le service de nos compatriotes à l'étranger, mais ces articles présentent encore bien des lacunes, particulièrement pour le régiment de Meuron qui fut commandé par plusieurs Neuchâtelois.

Ce corps d'officiers était en majeure partie formé de gens de ce pays, ainsi que d'un bon nombre de Suisses de divers cantons; il y eut aussi quelques officiers étrangers. Quant aux soldats, ils étaient en grand nombre de la Suisse française, peu de la Suisse allemande; il y avait aussi parmi eux bon nombre d'étrangers.

Possesseur d'une grande partie des papiers concernant ce régiment, je me hasarde à en faire un essai historique; mes documents sur ses officiers sont très complets et n'ont pas encore été publiés.

La Biographie neuchâteloise de MM. F.-A.-M. Jeanneret et J.-H. Bonhôte a déjà consacré au général C.-D. de Meuron un article fort intéressant; nous le complèterons ici dans certaines parties.

*
* *

Ch.-Daniel de Meuron naquit à St-Sulpice, le 6 mai 1738; il était fils de Théodore, justicier au Val-de-Travers et capitaine d'une des compagnies. Il y avait encore deux autres fils, Théodore-Abram, Pierre-Frédéric et deux filles.

Charles-Daniel n'eut pas d'autre instruction que celle que l'on pouvait acquérir alors au Val-de-Travers, mais il sut la développer à Rochefort où se trouvait une grande bibliothèque mise à sa disposition. Il entra en 1755 dans le régiment de Hallwyl (précédemment de Karrer, régiment suisse libre, non capitulé par les cantons); destiné au service de la marine, il était en garnison à Rochefort. Sa compagnie de grenadiers

était en permanence dans cette ville où elle faisait le service de la place; les autres compagnies étaient embarquées sur les vaisseaux du roi. Les officiers de ce régiment portèrent encore le plastron de la cuirasse sous l'uniforme. Avec le grade d'enseigne, Ch.-Daniel fut envoyé en recrutement le long du Rhin, avec station à Strasbourg; cette contrée fournissait des bateliers ou flotteurs très utiles pour le service de ce corps. Ce régiment fut employé à la défense de l'île d'Aix contre les entreprises des Anglais, à laquelle Ch.-Daniel prit part. Celui-ci s'embarqua en mars 1757, en qualité de lieutenant, commandant un détachement de son régiment sur le *Florissant* de 74 canons, sous les ordres du capitaine de Maureville. Ce vaisseau était armé pour la guerre d'Amérique contre les Anglais.

« Dans les eaux de la Martinique, le *Florissant* fut chassé par un vaisseau anglais de 74 canons. Le capitaine de Maureville ne crut pas devoir repousser l'espèce de défi qui lui était porté, et attendit en panne son audacieux ennemi.

» Le 7 septembre, à trois heures trente minutes de l'après-midi, les premiers boulets furent échangés; durant une heure, le combat fut très violent, cependant le vaisseau anglais finit par aborder le *Florissant* de long en long et son équipage sauta à l'abordage. Mais une pluie de mitraille et de grenades, un feu de mousqueterie bien nourri qui partirent du vaisseau français, éclaircirent tellement les rangs des assaillants, que le capitaine anglais renonça à son entreprise; il était alors sept heures du soir. Lorsque le *Florissant* eut réparé ses principales avaries, le capitaine de Maureville fit route pour le Port-Royal où il mouilla avec son convoi et deux frégates de conserve. Le lieutenant de Meuron fut blessé pendant le combat à la main gauche.

» Le *Florissant* ayant été bloqué par le navire anglais, il parvint de nuit à se débloquer. Le commodore Moor se tenait toujours dans les eaux de Port-Royal, mais il fut joint entre la Guadeloupe et Montserrat par le vaisseau anglais de 64 canons le *Buckingham* et une corvette de 14 canons. On se battit avec acharnement de part et d'autre; criblé et coulant bas, le *Florissant* amena son pavillon à la nuit tombante. Les avaries du vaisseau anglais avaient porté principalement dans la mâture et le rendaient incapable de faire de la voile. Le capitaine de Maureville ne tarda pas à s'en apercevoir. Mettant à profit l'avantage que les circonstances lui donnaient, il reprit sa route et grâce à l'obscurité, il perdit bientôt le *Buckingham* de vue. Le *Florissant* put rentrer dans la rade de Port-Royal pour y réparer ses graves avaries. Dans ce combat,

le lieutenant fut grièvement blessé à l'épaule gauche par un coup de mitraille. Ce combat eut lieu le 3 novembre 1758.

En janvier 1759, l'amiral Moor débarqua des troupes à la Martinique pour prendre la ville et le Port-Royal, déjà occupé par des troupes françaises. Le détachemeut qui était à bord du *Florissant* fut envoyé à terre pour aider à défendre les ouvrages. Les Anglais marchèrent aussitôt contre la ville, mais battus dans plusieurs rencontres, ils furent forcés de se rembarquer le 17 janvier. Le lieutenant Ch.-Daniel fut contusionné à la cuisse gauche par un éclat d'obus.

Le *Florissant*, tant bien que mal réparé, rembarqua le détachement et ne pouvant plus tenir avantageusement la mer, en cas de combat, fit route pour l'Europe. Après une longue, pénible et dangereuse navigation, il put atteindre le port de Cadix, où il mouilla le 13 décembre 1759. Ce navire, gravement avarié, ne pouvant continuer sa route, le détachement militaire et une partie de son équipage furent transbordés sur le *Triton,* commandé par le capitaine de Venel qui les conduisit à Marseille, où ils arrivèrent en janvier 1760, après trente-deux mois de navigation.

Le lieutenant de Meuron et sa troupe, ayant rejoint son régiment, il obtint un congé de six mois, le 15 novembre 1760, et revint au pays.

Le régiment de Hallwyl fut reformé en 1763. Le lieutenant de Meuron reçut ensuite de sa campagne sur le *Florissant* la croix du Mérite militaire et revint au pays avec une pension de 800 livres, à cause des blessures reçues dans cette campagne. Il se maria le 3 décembre 1762 avec Mlle Marie Fillon, de Morveaux, de la paroisse de Segousac, près de Cognac en Angoumois, qu'il amena en Suisse. Il n'eut pas d'enfant de ce mariage.

Il entra en 1765 dans le régiment des Gardes avec le grade de sous-lieutenant, fut promu en 1767 à celui de lieutenant avec rang de capitaine, et le 22 juin 1788, capitaine dans le régiment d'Erlach, avec rang de colonel.

A la formation de son régiment, il reçut le brevet de colonel le 1er juin 1781; le 16 mai 1795, celui de brigadier-général; le 30 décembre 1795, celui de major-général et en 1802 celui de lieutenant-général.

Il avait remis en 1786 le commandement de son régiment à son frère P.-Frédéric, alors lieutenant-colonel, et revint en Europe. Ch.-Daniel retourna aux Indes par la voie de Venise, Suez et la mer Rouge; à la fin de 1795, accompagnant le lieutenant-général Kleghorn, en mission pour réorganiser son régiment.

*

* *

De retour au pays en 1797, notre compatriote ne s'occupa plus guère que de choses utiles. Il fit construire un pont en pierre sur l'Areuse, près du village de St-Sulpice.

Au printemps de 1795, après un hiver exceptionnellement rigoureux, une fonte subite de neiges abondantes, accompagnée de violentes pluies, amena une grande quantité d'eau qui s'écoula par la Combe-Germain et s'engouffra dans la route de la Chaîne qu'elle détruisit en partie, entre la tour Bayard et la Porte-dessous. Fort heureusement, elle trouva une issue pour se précipiter dans l'Areuse, au-dessus de la papeterie. Le village, quoique inondé, fut cependant préservé. Par la gorge de la Cheneau descendit aussi un vrai fleuve de boue et de pierres, avec un bruit effrayant, qui envahit le village par le chemin en bise de l'église. Il déposa sur les champs une énorme quantité de terre et de pierres, et se précipitant dans l'Areuse, il en obstrua le pont; la plus grande partie du village se trouva sous l'eau qui monta à la hauteur de quatre pieds. La commune de St-Sulpice fit appel aux gens de Buttes et de Fleurier qui lui vinrent en aide et empêchèrent la destruction d'une grande partie de la route. On n'eut pas à regretter trop d'accidents. Cependant, un homme fut noyé ainsi que quelques bestiaux. Par contre, les dommages matériels furent considérables; les routes devinrent impraticables. Ch.-Daniel de Meuron fit construire à ses frais le mur longeant l'Areuse entre l'auberge du Singe et la cure de St-Sulpice; ce mur, soutenant la voûte et la préservant des ravages de la rivière, porte une inscription commémorative.

Un accident qui eut lieu à quelque temps de là, sur la route de la Clusette, donna encore à Ch.-Daniel l'occasion de déployer son zèle pour le bien public. Le pasteur de St-Sulpice fut écrasé par un quartier de rocher qui se détacha de la montagne au moment où il passait en voiture. Les marnes, s'éboulant de plus en plus sous la route, la rendaient dangereuse et impraticable : sa réparation devenait urgente.

Le Conseil d'Etat fit étudier un nouveau tracé, mais comme il présentait de graves inconvénients pour une route de commerce et de transit, Ch.-Daniel de Meuron proposa de demander l'avis d'un ingénieur étranger et fit venir un de ses amis, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Melun. Celui-ci se joignit à Noiraigue à une délégation du Conseil d'Etat, dont le projet était de faire remonter la route de la Clusette au-dessus des marnes pour rejoindre la route à Brot-dessous. L'ingénieur français exposa à ces messieurs tous les inconvénients de ce tracé pour une route aussi importante, attendu que la Principauté n'ayant pas de

droit de transit, toutes les marchandises de la Suisse entrant en France, prenaient cette voie, et qu'avec de longues et fortes contre-pentes on rendrait la circulation de la route difficile au commerce; qu'il fallait suivre le cours de l'Areuse, qu'on n'aurait pas de contre-pentes et que le prix ne serait pas plus considérable pour cette route que s'il fallait l'établir dans de forts massifs de rochers entrecoupés de terrains mouvants. Malheureusement, cet ingénieur n'eut pas le talent de convaincre ces messieurs et revint, assez mal disposé, rendre compte de sa mission à de Meuron, à St-Sulpice, où il logeait, disant qu'il avait cru apercevoir que c'était un parti pris et qu'on s'en repentirait. Cependant cette construction fut ajournée et ce n'est que vers 1816 qu'elle fut exécutée par M. Matile, alors ingénieur de l'Etat, qui reprit l'ancien projet.

*
* *

Pendant son séjour au Cap et aux Indes, Ch.-Daniel de Meuron avait fait réunir une quantité d'objets d'histoire naturelle, notamment de coquillages. Il en fit une collection à St-Sulpice, collection citée dans les manuels des voyageurs en Suisse où elle fut fréquemment visitée. Il en fit don en 1795 à la ville de Neuchâtel, où elle fut installée dans la maison des Orphelins, sous la dénomination de cabinet d'histoire naturelle, et qui devint le noyau du beau musée que l'on voit actuellement à Neuchâtel.

A partir de 1800, Ch.-D. de Meuron vit sa santé s'altérer; il ne s'occupa plus guère alors que de l'embellissement de ses propriétés, particulièrement de la grande Rochette dont la serre contenait une riche collection de plantes indiennes. C'est là qu'il mourut le 6 avril 1806.

Le jour de ses funérailles, le maréchal Oudinot, qui occupait Neuchâtel, fit rendre les honneurs militaires au général qu'il avait connu en France et pour lequel il conservait beaucoup d'affection; mais dans la soirée de ce jour, on reprocha aux grenadiers du maréchal d'avoir rendu les honneurs à un officier anglais. Ces propos d'auberge exaspérèrent les soldats français qui formèrent le projet d'aller déterrer le général pour le jeter au lac; il fallut l'intervention de quelques officiers pour les arrêter.

(A suivre.) Th. de Meuron.

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

RÉUNION D'HIVER, LE 20 AVRIL 1880.

Le 20 avril, notre Société a eu la séance annuelle dans laquelle se traitent les affaires administratives. L'assemblée, présidée par M. Daguet, se composait d'une vingtaine de membres venus de diverses parties du pays.

Le procès-verbal de la séance du 17 avril 1879 a été lu et adopté sans observations.

Les comptes de l'année 1879, qui ont été vérifiés par le Bureau, sont approuvés par l'assemblée qui témoigne en même temps sa reconnaissance au caissier, M. Ferdinand Richard. Il résulte de ces comptes que l'avoir de la Société était, le 31 décembre 1879, de fr. 1578»82. Les principales dépenses ont été occasionnées par l'impression des *Fragments d'architecture* de M. Reutter, et la *Biographie d'Agassiz* par M. L. Favre.

Dans la séance générale de Rochefort, Cressier avait été désigné comme lieu de réunion en 1880. Dès lors le *Musée Neuchâtelois* ayant publié dans son N° de décembre 1879, page 295, des fragments d'un Rapport de 1842 dans lequel se trouve un passage qui a causé une certaine émotion à Cressier, des difficultés se sont élevées entre les autorités de ce village et le comité du *Musée.* Aucune solution satisfaisante n'ayant été trouvée par les intéressés dans ce conflit, et bien que notre Société ne soit en aucune façon engagée dans cet incident désagréable, le Bureau pense qu'il y a lieu de renoncer pour cette année à la réunion de Cressier et il propose de la remplacer par une course à Avenches, en allant par Estavayer et Payerne et en revenant par Morat. La caisse de la Société se chargerait des frais de transport.

C'est comme mesure tout à fait exceptionnelle et vu les circonstances du moment que le Bureau propose de tenir nos assises hors du canton, car, bien que notre règlement ne s'y oppose pas, il envisage qu'il y aurait certains inconvénients à procéder souvent de cette manière. Du reste, peu de contrées nous avoisinant offrent plus d'intérêt aux Neuchâtelois que celle que l'on se propose de parcourir. Sans parler d'Avenches, l'antique capitale de l'Helvétie romaine, de son Musée, de ses ruines, de ses murs dont nos carrières ont fourni les matériaux, Estavayer, Grandcour, Rive, Payerne et Morat se rattachent par de nombreux actes à l'histoire de Neuchâtel, et tout fait croire que la course proposée pourra être aussi fructueuse qu'agréable pour tous les membres de la Société.

Après discussion, les propositions du Bureau sont adoptées et le crédit nécessaire lui est alloué.

L'assemblée d'été devant fixer le lieu de réunion pour 1881, on lui proposera d'adopter Môtiers ou Corcelles.

Une proposition d'échanger le *Musée neuchâtelois* contre les publications de diverses Sociétés suisses, est renvoyée au comité de ce journal qui en est le propriétaire et le publie à ses risques et périls.

A ce propos, le secrétaire annonce que la caisse de la Société n'a eu à payer de subvention ni au *Musée neuchâtelois,* ni au *Messager boiteux* qui, tous deux, ont couvert leurs frais en 1879.

M. de Mandrot présente quatorze cartes de nos stations lacustres qu'il avait été chargé de lever par décision de l'assemblée du 17 avril 1879. Ces cartes, accompagnées de notices, seront publiées successivement, et des remerciements sont adressés à l'auteur.

Aucun objet ne se trouvant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à midi. J.-H. BONHOTE.

L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS

A NEUCHATEL [1]

(Avec planche.)

(Suite. — Voir la livraison de Mai, pag. 123.)

M. Léon Berthoud expose encore plusieurs autres toiles où il revient aux sujets qu'il traite de préférence. Le *Château de Chillon et le mont Pèlerin* étincelle de lumière et de couleur; les blanches murailles du vieux manoir s'élèvent au-dessus d'une eau calme, aux tons d'opale et de nacre, qui rappelle instantanément les vers du poète :

Mon lac est le plus beau !

Le peintre et le poète sont d'accord, et ce que M. Léon Berthoud nous montre du Léman, cette rive ombragée de noyers, ces pentes où les villages brillent comme des perles, ces voiles, tout enfin attire et retient le spectateur charmé.

[1] C'est par erreur que nous avons dit précédemment que la *Tour fortifiée du château d'Estavayer* avait été acquise par la *Société Léopold Robert* pour le musée de Neuchâtel, c'est la *Société Maximilien de Meuron* que nous devons remercier de cette action généreuse. A. B.

La Pierre à Mazel avant le desséchement est un regret au passé; la silhouette noyée d'ombre du vieux rocher historique, émerge des eaux bleues et scintillantes aux premiers rayons du soleil; l'horizon est noyé dans la brume du matin et les mouettes voltigent joyeuses sur ce lac qui a l'aspect d'une mer.

Le golfe de Naples n'est pas moins familier au peintre, il en connaît les anses, les promontoires et les îles, et c'est dans l'eau azurée de la Méditerranée qu'il a trempé ses pinceaux pour peindre le *Monte Sant' Angelo, vu du pied des falaises de Sorrente.* La classique montagne se détache à l'horizon des vapeurs dorées du matin, tandis que le rempart naturel que surmonte la ville du Tasse est encore perdu dans l'ombre. A ses pieds, se heurtant aux récifs, clapote une mer de saphir, d'améthyste et d'émeraude, où glissent quelques barques dont les voiles orangées semblent un morceau d'or tombé des nuages.

L'eau est un des éléments de la nature les plus familiers au peintre, il joue avec elle en marin habile, il en aime les murmures, les grondements et les vagues, comme il aime son miroir uni et transparent; c'est dans cette toile surtout qu'il sait faire comprendre ce côté spécial de sa *maestria.*

M. Léon Berthoud expose encore un souvenir du lac de Bienne gelé, *Le Landeron vu de la Neuveville*, et trois souvenirs de Rome qui ont tout l'accent de la ville éternelle.

* * *

M. Gustave Jeanneret est un paysagiste qui n'a rien de commun avec le précédent; celui-ci éprouve devant la nature des impressions d'un autre genre; à première vue on le sent plus réaliste et peut-être plus froid. S'il ne voit pas un site à travers les mirages du rêve, s'il n'est pas frappé par l'éclat de la lumière, par les colorations chaudes et ambrées, en revanche il saisit admirablement la structure d'un paysage, il trouve ses accents et les accuse avec âpreté. Si sa palette redoute le plein soleil, il découvre des harmonies délicates et vigoureuses à la fois dans les oppositions des terrains et des arbres sur les ciels gris et chargés d'orage; ses sites serviraient de fond au drame plus qu'à l'idylle, le peintre en étudie les contrastes, les vigueurs, plus que les tendresses.

Nous ne disons point ici que M. G. Jeanneret ait tort en aucune façon de suivre le sentiment particulier qui le guide, nous constatons simplement la nature de ses sympathies et de son talent, nous affirmons même qu'il y aurait erreur de sa part à suivre une autre voie que celle où il marche avec tant de foi et avec un succès qui s'affirme d'année en année.

Son tableau de *La Ferme (Sugiez)* dont nous donnons ici une planche dessinée par lui-même et gravée avec talent par un de nos jeunes

compatriotes, M. Florian Rognon [1], caractérise le talent de son auteur. Une rue de village, aux maisons basses et un peu froides, s'ouvre en face du spectateur, au second plan de terrains dans l'irrégularité desquels courent des sentiers pareils à des ornières. Une rangée d'arbres fruitiers s'étend à gauche et vient s'adosser à la façade latérale de la maison la plus rapprochée; en face s'élève une construction du même genre; dans le fond apparaissent les silhouettes de toits noircis se profilant sur un ciel gris et chargé de nuages.

Beaucoup passeraient là sans s'arrêter, parce que rien n'y chante, rien n'y sourit, rien n'engage à s'asseoir sous ces arbres ou près de ces maisons d'aspect peu aimable; mais cette tristesse charme le peintre, il en goûte les lignes sévères, la couleur mélancolique, et sa toile retient le spectateur qui fût resté indifférent à ce site morose. C'est ce qui démontre une véritable puissance d'exécution, une science de palette audacieuse, un appétit de vérité sans alliage. L'auteur n'a pas craint de traduire cette scène étroite dans une toile de grande proportion où sa brosse joue avec habileté et sans coquetterie. *La Ferme* est une bonne et franche peinture, c'est le village du pied du Vuilly dans toute sa saveur rustique.

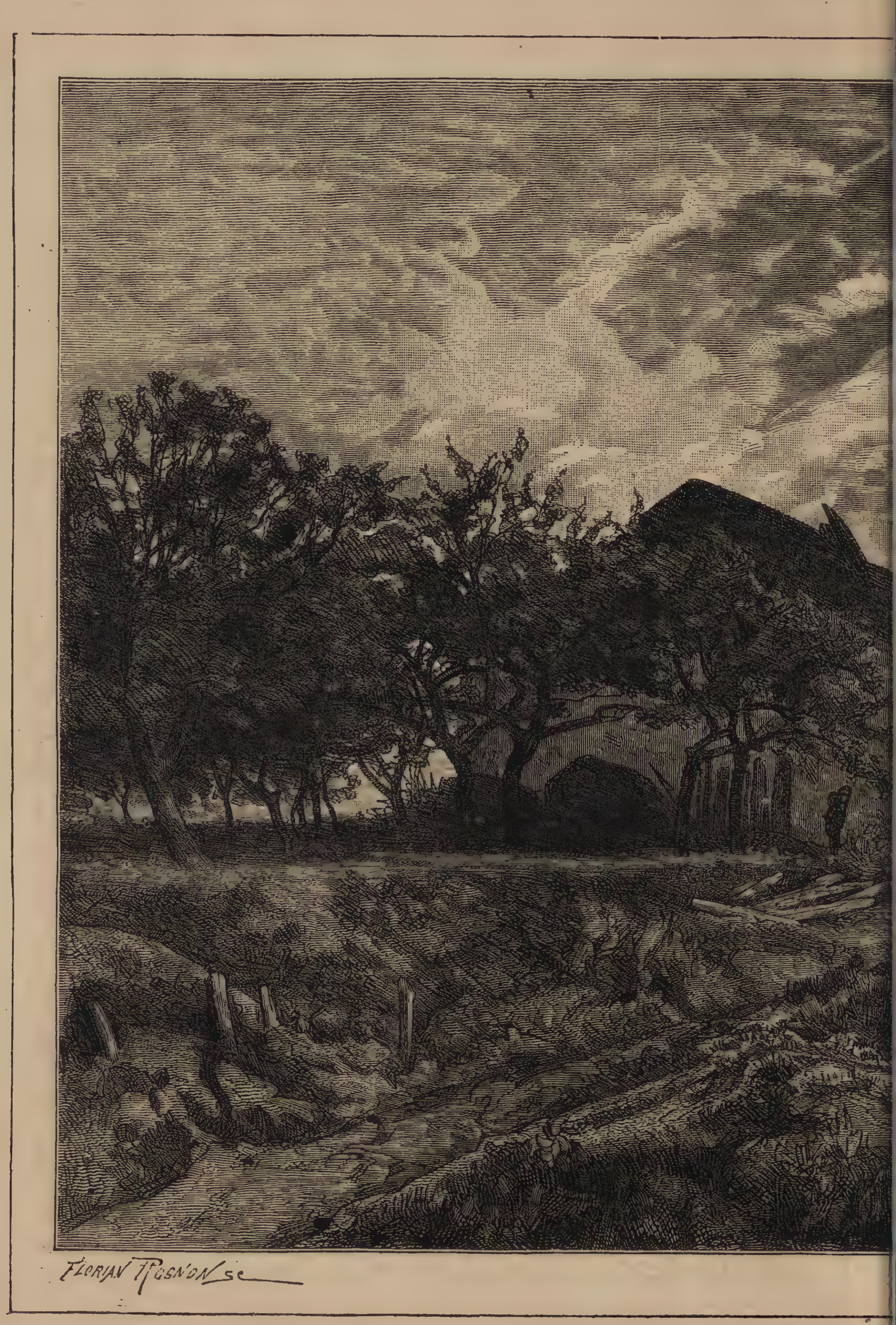
D'autres toiles de M. G. Jeanneret, *Le coteau des Saars* et le *Mont Aubert*, *la Petite maison* (route de St-Blaise), *St-Blaise* vu de la grève de Champreveyres, etc., ont aussi le même accent de vérité avec la même exécution franche et précise.

Si le peintre aime de préférence les sites un peu âpres, les lumières voilées, argentines et grises, les masses d'arbres sombres, il n'en a pas moins l'appétit de la couleur brillante; c'est dans l'étude des fleurs qu'il cherche cette gaîté qui est un besoin pour tous; sa palette rend alors avec la même vigueur les carnations délicates des pivoines, des chrysanthèmes et des roses qui naissent comme improvisées sous sa brosse. Il ne cherche point les mièvreries si chères aux peintres de fleurs, ni les infiniment petits du détail, il voit de loin, et sa première impression demeure jusqu'au bout, aussi ses toiles ont-elles un aspect magistral sur lequel on ne peut assez insister, car tous n'apprécient pas encore les mérites de cette vigoureuse peinture. M. G. Jeanneret a cependant ses admirateurs, notons en première ligne les généreux citoyens qui ont acquis son beau tableau des *Dernières fleurs*, pour en faire hommage au musée de notre ville.

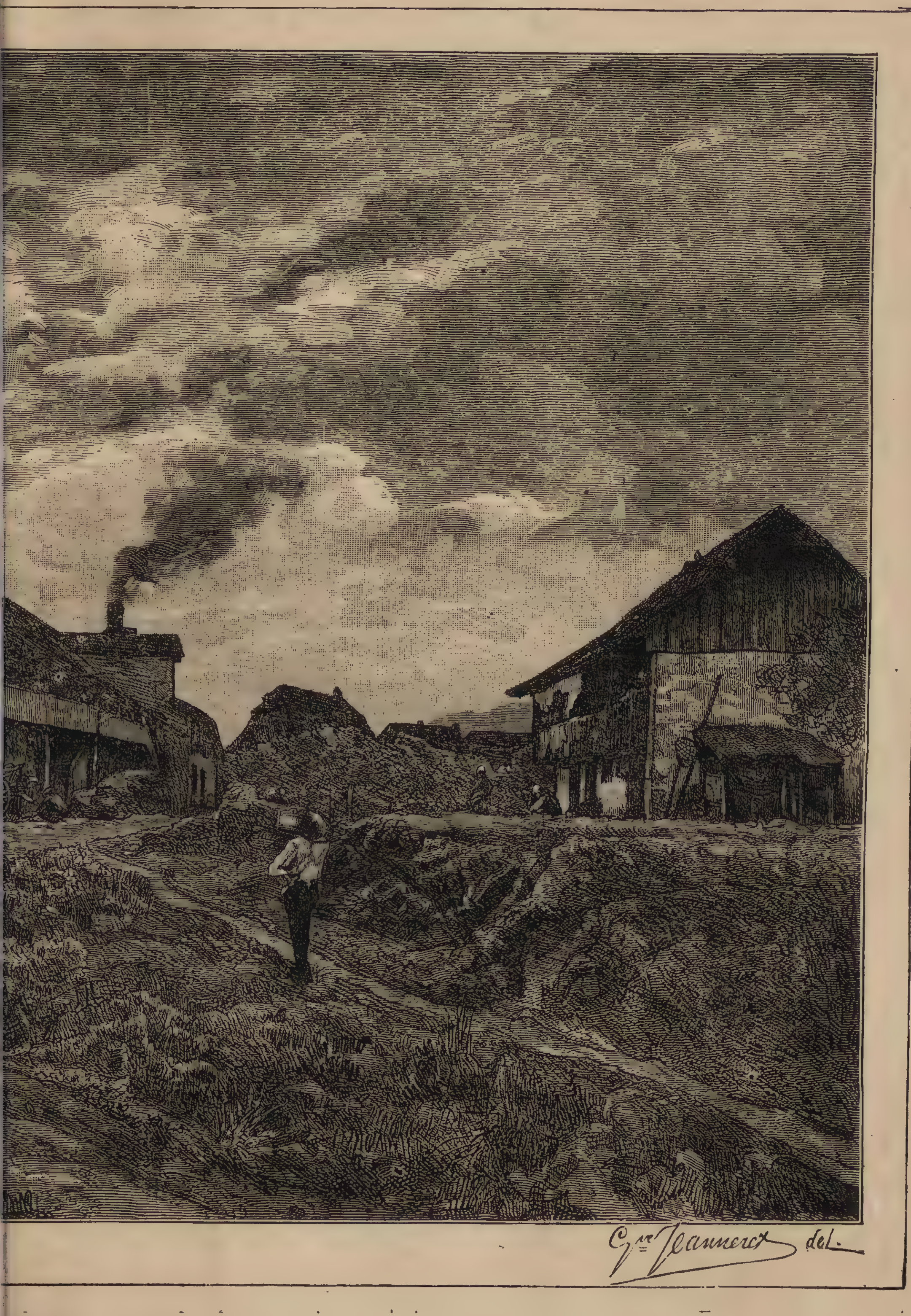
(A suivre.) A. BACHELIN.

[1] Cette planche figurait à l'exposition de Neuchâtel sous n° 198. M. Rognon exposait aussi une planche ornithologique gravée d'après M. Paul Robert, et une peinture : *St-Aubin vu de Tivoli.*





Dessin de M. Gustave Jeanneret, d'



RME

z)

leau. — Gravure de M. Florian Rognon.

LES DEUX CONSTANCE

Extrait des Mémoires de Caroline Bauer.

Caroline Bauer, la grande actrice allemande, est née à Carlsruhe en 1807. Elle était fille du colonel Bauer, tué à la bataille d'Aspern en 1809, et de madame Bauer, née de Stockmar, dont les frères occupaient des charges aux cours de Weimar et de Cassel.

Caroline Bauer a été une des grandes célébrités de la scène allemande. (La traductrice l'a vue souvent à Dresde.)

Elle quitta la scène pour épouser morganatiquement Léopold, duc de Saxe-Cobourg, et le suivit en Angleterre, portant le titre de comtesse de Montgomery. Lorsque Léopold fut élu roi des Belges, ils durent se séparer. Caroline retourna au théâtre, et fut plus admirée que jamais. Elle jouait encore à Dresde en 1843.

Plus tard, elle épousa le comte polonais, Ladislas Plater, chef de l'émigration polonaise, fondateur du Musée polonais de Rappersweil. Caroline vint avec lui habiter le château de Kilchberg, près de Bendlikon, à une heure de Zürich ; elle s'attacha à cette superbe contrée, à ce lac gracieux. L'actrice devint forcément campagnarde, surveillant le domaine, l'étable, faisant de ses mains des gâteaux aux prunes comme une vraie Suissesse. Son union ne paraît pas avoir été heureuse. Elle est morte en 1878, ou même en 1877.

Caroline Bauer a passé un an de sa jeunesse dans notre canton; ses mémoires racontent avec beaucoup de charme ses impressions et ses souvenirs de cette époque : nous croyons donc intéresser nos lecteurs en leur communiquant la traduction d'une partie de ses mémoires.

Jeunesse ! — Que ce temps est loin derrière moi, et cependant, comme le cœur de la vieille femme aux cheveux argentés s'ouvre, ainsi qu'une fleur au printemps, lorsqu'elle songe aux jours heureux de son enfance, jours passés au milieu de joyeuses compagnes, là-bas, bien loin, sur les bords du beau lac de Neuchâtel. Mais, les larmes montent à ses yeux et troublent son regard, lorsque devant lui s'élève l'image de trois belles

jeunes filles, auxquelles son cœur s'était attaché, et s'était même entièrement donné.

J'en viens à mon récit :

J'avais atteint ma treizième année, et jusque là j'avais vécu auprès de la meilleure des mères, dont la résidence était le beau et tranquille Carlsruhe. Mon frère Louis était depuis une année à Neuchâtel, dans la pension Droz, où il étudiait particulièrement les langues modernes, afin de se vouer au commerce. Moi, j'étais destinée à devenir institutrice ! Cela avait été décrété dans un conseil de famille sans qu'on se fût donné la peine de consulter mon goût. Au dire de ce conseil, cette vocation était la meilleure pour l'orpheline, dont le père, officier, avait été tué à la guerre. Que devenaient par là mes rêves dorés de bonheur et de gloire sur les planches d'un théâtre. — Ils étaient plus qu'évanouis.

Pendant les vacances de Pâques de 1820, mon frère vint de Neuchâtel à Carlsruhe pour nous faire visite, et, en s'en retournant, il m'emmena avec lui pour que la future institutrice apprît le français *dans la perfection*. Le voyage fut assez triste, cahotés que nous étions dans une malle-poste, au travers du beau duché de Bade dont le printemps développait la riante nature. C'était la première séparation de la patrie et du cœur maternel le plus tendre. Jusqu'à Bâle, aucun rire, aucun accent joyeux; cependant, arrivés en face du Lallekœnig, cette affreuse tête grimacière qu'on voit au-dessous de l'horloge du pont du Rhin, je me mis à rire de tout mon cœur. Ce Lallekœnig se trouve en rapport avec le mouvement de l'horloge : à chaque minute il montre une longue langue toute rouge, et il roule de gros yeux de grenouille. A cette vue, j'oubliai ma future vocation de respectable institutrice, et, sans me gêner, je le contrefis de mon mieux. Pendant le reste du voyage, quand le mal du pays me reprenait, Louis n'avait qu'à me dire : Lina, comment fait le Lallekœnig? et aussitôt nous nous livrions à une franche gaîté, comme d'heureux enfants insouciants. Nous avancions dans notre voyage. Bientôt je vis les premières pointes des Alpes couvertes de neige; ces belles montagnes apparurent de plus en plus, s'élevant les unes au-dessus des autres dans les lueurs rosées du soir, et dominant la belle nappe du lac de Neuchâtel. Je fus saisie à l'aspect de cette splendide chaîne de montagnes qui s'étend des Alpes bernoises jusqu'au Mont-Blanc et au-delà. Nous étions dans notre nouvelle patrie au bord du lac de Neuchâtel. Mon frère me montra St-Blaise, avec sa petite église antique, les tours du château de Neuchâtel, le toit à pignon qui abritait la pension Droz!

« Chère Lina, nous voici arrivés : voici Hauterive. » — « Cocher, arrêtez à cette maison grise. » — Voilà l'institut G.

Nous nous trouvions devant un grand bâtiment, assez sombre, qui, autrefois, avait été un cloître. La cloche de la porte d'entrée tinta aigrement sous la main de mon frère. Nous entrâmes dans une vaste cour semée de gazon, ombragée par un énorme et vénérable noyer, dont les feuilles jeunes et fraîches sentaient le printemps : c'était là l'endroit où les élèves prenaient leurs ébats, et, au moment de notre entrée, toutes les pensionnaires s'y trouvaient réunies.

Madame G. vint au-devant de nous; elle portait une robe de soie brune, un vaste bonnet de tulle, sous lequel paraissaient des yeux clairs dont l'expression était aussi bonne qu'aimable; son ensemble était digne et imposant. Elle me sourit, me serra maternellement dans ses bras, essuya les larmes qui coulaient sur mes joues, et me dit en français : « Si tu es bonne, sage et diligente, ma petite Lina, sois sûre que nous t'aimerons toutes. » — Oh! quelle triste perspective de ne plus être aimée qu'en français! Quelle différence avec l'amour allemand de ma chère petite mère! de ma mère, si loin de moi dans ce moment et dont la tendresse pénétrait bien autrement mon pauvre petit cœur.

Deux demoiselles, les filles aînées, se tenaient aux côtés de leur mère : la belle Constance, avec ses boucles brunes, et la douce Elise. Elles m'embrassèrent affectueusement. A l'arrière-plan, un groupe de dix-huit jeunes filles, de dix à seize ans, regardaient avec curiosité leur nouvelle camarade; mon beau garçon de frère n'était pas étranger à ces regards curieux. Il prit congé de madame G. et obtint d'elle la permission de me visiter de temps en temps le dimanche. Là-dessus il se remit en voiture, et partit pour Neuchâtel.

Je me trouvais donc en pension, seule, toute seule! Constance G. me prit par la main et me présenta à toutes les pensionnaires. Parmi ces dernières, je remarquai tout de suite une charmante fille qui devait être de mon âge; son visage frais et rose avait une expression angélique et était encadré de cheveux brun-clair qui bouclaient naturellement, de beaux yeux bruns et une douce petite bouche bien fraîche; voilà le portrait de Virginie, qui ne tarda pas à devenir l'objet de toute mon affection.

Pendant que quelques Anglaises me regardaient d'un air hautain avec leurs yeux de poisson, qu'elles faisaient passer à leur inspection ma toilette et mon pauvre français; tandis qu'une grosse et lourde Bernoise, âgée d'au moins seize ans, qui était chez madame G. pour apprendre

les belles manières, m'accablait de questions sur ma mère, mon frère Louis, mes vêtements, mon argent de poche, et cent autres demandes indiscrètes, Virginie passa doucement son bras autour de ma taille et me dit : « Viens, Lina, je veux te montrer les places où nous jouons, les poules, les pigeons, mon petit jardin, dans lequel les crocus, les hépatiques et les violettes commencent à fleurir; je te permets d'en cueillir chaque jour quelques-unes, de les entourer d'une feuille de lierre, et de les mettre à ta ceinture, ainsi que mademoiselle Constance m'a appris à le faire. Ensuite, je t'aiderai à ranger tes effets dans ta commode; et puis je prierai Madame de te permettre de venir avec moi dimanche à St-Blaise; ma mère, qui, comme la tienne, est veuve depuis longtemps, habite ce village; elle sera charmée de te recevoir, et nous t'aimerons beaucoup. »

J'étais en pension! Grâce à la légèreté de mon cœur, à mon enfantine gaîté et mobilité, je fus bientôt habituée à la vie plus ou moins agitée de l'institut G.

Madame G. dirigeait son établissement d'une manière admirable, avec prudence et avec un amour éclairé. Elle veillait maternellement au développement de l'esprit et du cœur, aussi bien qu'à la santé du corps, à la grâce des manières et au bon ton de société; ses deux filles aînées la secondaient en tout fidèlement. La bonne Elise était notre douce, chère surveillante et pourvoyeuse; c'était elle qui nous enseignait les ouvrages à l'aiguille, qui inspectait nos armoires et notre toilette, et qui secondait sa mère dans la direction de son gros ménage; la belle Constance était l'âme de l'école et de la vie de société. Pour l'enseignement scolaire, elle était secondée par divers professeurs de Neuchâtel; mais elle était passée maîtresse dans les leçons d'élégante conversation française, de déclamation, de bon ton, de danse et de bonne tenue. On ne pouvait rien voir de plus gracieux, de plus digne, de plus imposant, que Constance G., avec ses boucles d'un noir brillant, avec ses yeux foncés lançant des éclairs, ses traits classiques, et son teint brun et chaud. Elle était presqu'aussi belle que mon adoration de Carlsruhe, la pauvre actrice Amélie Benda.

Tous les jours, par tous les temps, sous la conduite de Constance, nous faisions de longues promenades sur les bords du lac, ou bien, nous gravissions la montagne et, pour notre instruction, elle nous faisait visiter des ateliers d'horlogerie, ou des chambres dans lesquelles travaillaient de pâles dentelières. Dans nos excursions, nous nous reposions avec plaisir sous les tilleuls séculaires de la terrasse du château de Neu-

châtel, dont la vue splendide excitait notre admiration. Ce qui ne l'excitait pas beaucoup moins, c'était de voir des uniformes prussiens s'arrêter pour admirer notre belle Constance et jeter même sur nous, petites filles, des regards très bienveillants. Pourtant, nous étions encore plus contentes, et nous nous sentions mieux dans notre élément lorsque, à la promenade, nous rencontrions la pension Droz ou quelqu'autre pension de garçons et que nous voyions ceux-ci devenir couleur feu. Bientôt chacune eut son adorateur — à distance. — Même la lourde Bernoise, avec son gros nez épâté (nous ne l'appelions que l'Ourse, à cause de la gaucherie de ses manières), donc, l'Ourse me confia un soir, lorsque nous nous mettions au lit, que le long Tschudi, long comme un peuplier (un collègue de mon frère et probablement l'auteur d'un grand nombre de Guides suisses) lui souriait d'un air particulier, que pour elle, elle l'aimait terriblement. Pour moi, je n'étais que trop bien pourvue, car j'avais deux adorateurs pour un, deux blonds jumeaux.

En face de cette adoration, la présence de mon frère me donnait beaucoup d'assurance, et je me sentais le cœur tranquille. Comme Louis saluait Mlle Constance avec ses petits poussins, toute notre bande se trouvait sur le pied d'échanger un salut avec les autres jeunes gens, et ce qui nous rendait encore bien plus heureuses, c'est qu'à toutes les fêtes qui se donnaient dans notre pension, nous pouvions compter sur ces charmants cavaliers. Une fois, cela manqua tourner au tragique, et voici ce qui en fut la cause. Deux pensionnaires Droz, des plus âgés, avaient le même goût pour mon amie Virginie; leur rivalité donna lieu à un vrai duel; cependant après quelques égratignures, ils se trouvèrent guéris de leur extrême fureur. On peut s'imaginer quel effet cet événement produisit dans notre maison, et combien Virginie fut enviée de posséder de pareils adorateurs.

Les promenades journalières, et, en été, les bains du lac, nous donnaient des joues roses, remplissaient nos cœurs de joyeuses dispositions, et stimulaient notre appétit à un haut degré. Malheureusement, avec toute sa bonté, Mlle Elise, qui avait la haute main dans la cuisine, nous préparait de bien petites portions. Mlle Constance prétendait que beaucoup manger était vulgaire, gâtait le teint, la taille et les grâces! Ah! combien nous enviions la pension Droz, car nous savions par mon frère qu'on y avait « du pain *à discrétion* ». On nous donnait du pain coupé par petits morceaux et on nous comptait les pommes de terre. Alors, souvent, pendant les heures de récréation, on s'en allait marauder dans la cuisine, voir s'il y avait moyen d'y attraper une poignée de pommes

de terre froides. En automne, lorsque les noix commençaient à mûrir, c'était à qui se lèverait de bonne heure, pour aller ramasser celles qui pouvaient être tombées pendant la nuit; mais ce qu'il y avait de plus heureux pour moi, c'est que mon brave frère m'aidait à apaiser ma faim. Le mercredi et le samedi après-midi, je me rendais à la ville, mon portefeuille de musique sous le bras, pour prendre une leçon de piano du professeur Kilchenstein. Ces jours-là, Louis et moi, avions des rendez-vous sous les tilleuls de la terrasse du Château, et jamais mon bon frère n'y venait avec les poches vides. Mon cœur lui en était si reconnaissant, qu'à cette époque j'écrivis à ma mère : « Oh! chère maman, que deviendrais-je si Louis ne venait à mon secours en me donnant des restes de pain, du cirage pour les souliers et des plumes taillées! »

C'est que nous devions cirer nos souliers. — Je partageais fidèlement mes restes de pain, mon cirage et mes plumes, avec ma bien-aimée Virginie, qui était ma voisine de lit. Le soir, les autres étaient à peine endormies, que nous commencions à grignoter comme des souris, tout en faisant à voix basse de beaux rêves d'avenir.

Virginie était destinée à épouser mon frère; je devenais vieille fille; je vivais avec eux jusqu'à la fin de mes jours; et, près du lac de Neuchâtel, nous fondions ensemble « l'institut Bauer », où l'on aurait du *pain à discrétion,* et où l'on jouerait la comédie douze fois par an, tandis que chez madame G. on n'osait la jouer qu'une misérable fois, et... « Ne babillez donc pas toujours! cria tout à coup miss Encore de l'autre côté de mon lit; et Mlle Elise : « Taisez-vous, silence; Mesdames, couchez-vous, couchez-vous! »

Miss Encore! comme je la vois devant moi, malgré les années qui se sont écoulées : une petite Anglaise, bien longue, bien maigre, bien anguleuse; de longues mains, de longs pieds, un long visage pâle, des tresses blond-cendré et des yeux expressifs d'un bleu azur : c'est ainsi qu'elle m'apparut, la première fois que je la vis à table au milieu de nous. Sa mère avait amené Ursine le matin même à la pension, afin de s'en aller pour un an aux Indes où son mari était officier. Au moment des adieux, mère et fille avaient tellement pleuré, que je me dis : la pauvre petite sera si triste, qu'elle ne pourra rien manger à dîner, et cependant nous avions, chose rare chez nous, un bon rôti de veau. Mais que vois-je? En moins de rien, Ursine a vidé son assiette, et, sans façon, la tend à Mme G., comme si cela allait de soi, en disant : « Encore » sans ajouter ce qu'on nous avait si bien inculqué, « s'il vous plaît, Madame ». Nous fûmes confondues de ce sans-gêne, et nous échangeâmes de petits coups-

d'œil rebelles, lorsque nous vîmes Mme G. donner réellement à la nouvelle arrivée une mince tranche de rôti. A peine deux minutes s'étaient écoulées que l'assiette se trouva vide et fut présentée avec l'accompagnement du « Encore ! »

Pareille chose ne s'était jamais vue depuis qu'il existait un institut G. et une tradition parmi les pensionnaires. Couteaux et fourchettes tombèrent de nos mains, nous étions en proie à la plus profonde indignation, et nos regards s'arrêtaient tantôt sur l'Ursine éhontée, tantôt sur la figure de Madame, qui s'allongeait indéfiniment, tantôt sur nos propres figures qui disaient assez haut : Que va faire Madame? Va-t-elle renvoyer l'Anglaise de la table, la mettre aux arrêts avec vingt-quatre verbes irréguliers à copier? Va-t-elle...

O miracle ! L'institut G. croulera bientôt! Voilà Madame qui, d'une mine sombre, et la fourchette à découper tremblant dans sa main, dépose une troisième tranche de rôti sur l'assiette d'Ursine. Cette fois, cette assiette se trouva être le point de mire de tous les yeux, et comme Ursine ne paraissait point encore rassasiée, nous ne pûmes plus nous contenir, et, ainsi qu'au commandement, toutes les voix, grandes et petites, s'élevèrent, paraissant ne sortir que d'une bouche, et d'un son aigre, nous criâmes : *Assez, Madame, assez, s'il vous plaît!*

Cela plut à Madame. Avec une dignité écrasante et une froideur glaciale, elle repoussa l'assiette d'Ursine, en disant : *Assez, mon enfant! surabondamment!* Quelle figure Ursine fit-elle à sa déconfiture? la plus anglaise possible; l'inévitable schocking semblait errer sur ses lèvres pâles et minces. Elle ne pleura pas, ne contesta pas; tout son long petit visage exprima un profond étonnement.

De ce moment, parmi ses camarades, et bientôt dans l'institut Droz, Ursine ne fut plus appelée que « *Miss Encore* » ! Chose tout aussi naturelle, ce fut la tâche que je m'imposai et qui m'acquit la reconnaissance de mes compagnes, d'imiter « Miss Encore » depuis la première jusqu'à la quatrième fois que son assiette fut repoussée, et d'y mettre toutes les nuances de la pauvre « *Encore* ». Cette représentation effaça bientôt les succès du Lallekœnig de Bâle; sans s'en douter, la comédienne perçait dans la future et digne petite gouvernante.

J'en viens aux cinq grandes fêtes de la pension! Semblables à de brillantes étoiles, elles éclairaient notre ciel pendant toute l'année, tantôt scintillant devant nous, tantôt nous poursuivant de leurs rayons. Le plaisir qui vous attend, est sans contredit le plus vrai et le plus enivrant. Ces grandes fêtes étaient : à Pentecôte, un bal champêtre; à la St-Jean,

une partie en bateau sur le lac de Bienne, et une visite à l'île de St-Pierre; en automne, une course en voiture jusqu'au Locle, pour visiter les moulins des Loges; le soir de Sylvestre, un brillant bal masqué, et à la mi-carême, la représentation d'une comédie française.

Malheureusement, ces étoiles lumineuses étaient précédées d'un fantôme redoutable, sous la forme du 1er avril. Ce jour-là, il n'y avait point de déjeuner; à la place de ce premier repas, de bonne heure, à la pointe du jour, Mme G. et ses filles faisaient la ronde des dortoirs, armées chacune d'un pot formidable, lequel contenait une affreuse tisane soi-disant adoucie avec du miel; elles allaient de lit en lit administrant sans miséricorde à chacune de nous plusieurs tasses de leur infernale boisson.

A cette occasion, notre unique nourriture pendant toute la journée, consistait en pruneaux secs, cuits, que nous avions *à discrétion.*

Cette cérémonie était le grand récurage, la purification du sang à chaque printemps; ainsi le voulait l'antique usage de la pension.

Pour le bal champêtre, le bal masqué et la représentation théâtrale, on invitait tous les honorables d'Hauterive, de St-Blaise et de Neuchâtel. De ce dernier endroit, la pension Droz, sans cela, d'où aurait-on pris des danseurs?

Pour mon compte j'étais bien pourvue, grâce à mes jumeaux qui se rechangeaient fraternellement. Quand l'un s'arrêtait tout essoufflé après avoir fait bien des tours avec moi, l'autre se présentait, et en me faisant son plus beau salut, m'invitait à danser.

Ces jumeaux se ressemblaient tellement que jamais je n'ai su les distinguer l'un de l'autre, et malgré leur empressement, mon petit cœur ne courait aucun danger.

Je n'oublierai jamais les sauts de cabri que faisait un autre jeune danseur, jusqu'au moment où tout-à-coup il se mit à pleurer; le pauvre garçon avait mis des souliers trop justes qui lui causaient une vive douleur. Plus tard, bien des années après, je le retrouvai à un bal à Pétersbourg; il était précepteur dans une famille princière; nous rîmes de bon cœur ensemble en nous rappelant le bal de la pension, son mal de pied et ses larmes amères.

La haute société d'Hauterive ne consistait guère qu'en vieilles demoiselles peu intéressantes, plus ou moins laides, plus ou moins cancanières; la plus distinguée sous ce rapport était une demoiselle Beuter, pour laquelle je nourrissais une antipathie prononcée, parce qu'en retour des bonnes choses qu'elle avait aux soirées de la pension, elle nous invitait

une fois par an et ne nous donnait que du café au lait et de vieux gâteaux secs.

Il y avait en échange une famille qui nous plaisait beaucoup, la famille de C., qui habitait une jolie petite maison au bord du lac et qui était composée de monsieur, de madame, de Constance leur fille qu'on désignait sous le nom de « la belle Blonde ». On donnait à Constance G. celui de « la belle Brune ». Une grande rivalité existait entre ces deux belles personnes et les opinions étaient très partagées. Les méchantes langues prétendaient qu'elles étaient jalouses l'une de l'autre.

J'ai déjà tenté de décrire la belle Brune; en échange, Constance de C. avait de riches boucles blondes, les yeux d'un bleu foncé et le visage rosé le plus gracieux. Elle avait un charme et un attrait irrésistibles; je l'avais bien senti dès la première vue, à un petit bal de la pension où ses yeux brillants me suivaient partout. Elle ne tarda pas à s'apercevoir de l'admiration que j'éprouvais pour elle; elle me sourit, m'attira dans ses bras et m'embrassa tendrement; il n'en fallait pas davantage pour faire la conquête de mon cœur si chaud, qui se donna à elle tout entier et pour toujours.

J'obtins la permission d'aller quelquefois le dimanche chez la belle Blonde et chez ses parents, et de visiter leur jolie petite maison dont la situation me plaisait beaucoup. Nous faisions ensemble des lectures et de la musique. Dans la pension, une seule lecture était admise : Paul et Virginie! Pour ce livre-là, nous le savions par cœur.

Le frère de Constance, qui était officier prussien résidant à Neuchâtel, venait souvent à St-Blaise amenant mon frère avec lui. Nous faisions alors de grandes promenades à pied, donnant essor à toute notre gaîté, ou bien, nous faisions une promenade en bateau, et le soir, nous dansions un ländler à la vieille mode, au son du piano de Mme de C... — J'avais appris de ma mère un vieil air populaire, très mélancolique, mais que je ne comprenais pas encore bien; il était devenu l'air favori de Constance et je devais souvent le lui chanter. Il paraît que les paroles de cet air faisaient vibrer en elle une corde sensible, car lorsque j'eus fini de chanter, je vis ses yeux pleins de larmes et de tristesse.

Pourquoi cette belle Constance avait-elle toujours l'air si froid, si fier, si hautain, pourquoi sa voix devenait-elle si haute, si sèche, si aigre lorsqu'elle se trouvait en présence de la belle Brune? Et pourquoi cette dernière lui répondait-elle avec autant de froideur, de hauteur et d'aigreur, si ce n'était plus encore? Toutes les deux, pourtant, des modèles de beauté et de grâce!

Le fait est que les deux Constance étaient jalouses l'une de l'autre! Chacune voulait être la plus belle, la plus recherchée et faire la conquête d'un homme aussi riche que noble. Elles étaient toutes les deux pauvres, et dans leur pays, il était rare d'attraper un poisson d'or.

On voit souvent que l'orgueil précède une chute et que la beauté ne fait pas le bonheur.

Le jour de la St-Jean arriva; nous fîmes notre partie en bateau sur le lac de Bienne et à l'île de St-Pierre. La belle Blonde fut des nôtres.

Bien que nous fussions très ignorantes en ce qui concernait Jean-Jacques Rousseau; nous n'en visitâmes pas moins, avec un profond respect, la petite maison dans laquelle l'auteur de l'Emile avait vécu pendant trois mois, trouvant là un asile agréable après les persécutions qui l'avaient chassé de Genève, sa patrie. Nous contemplâmes ces lieux où il avait écrit des vers, où il avait botanisé et composé de la musique.

L'île de St-Pierre se compose d'un seul mas de collines, ou d'une seule petite montagne, sur laquelle croit la vigne et le mûrier. Dans le voisinage se trouve l'île des Lapins.

La chambre qu'occupait Jean-Jacques avait un aspect bien pauvre et, en 1820, elle était habitée par une servante. Les murs, gris-noir, étaient couverts d'inscriptions plus ou moins mal griffonnées. Sous la fenêtre s'étendait un mûrier planté en espalier. Ce qui nous intrigua et ce qui intéressa encore davantage notre imagination, fut un tombeau isolé qu'un lord anglais en proie au spleen, avait acheté au prix de deux mille francs en souvenir de Rousseau et de l'admiration qu'il lui avait vouée. Notre miss Encore était joliment fière d'un pareil compatriote.

Nous fîmes ensuite des couronnes des mêmes fleurs que le célèbre défunt avait séchées, qu'il avait classifiées et décrites; nous mîmes nos couronnes dans nos cheveux, et pleines de joie et d'entrain, nous commençâmes à jouer, à danser et à chanter. Le soir, quand le moment de partir fut venu, tout en chantant, nous regagnâmes nos bateaux; ceux-ci s'éloignèrent du bord et nous étions à peine parvenues au milieu du lac que nous fûmes assaillies par une bourrasque, par un de ces coups de vent furieux propres aux lacs de Bienne et de Neuchâtel et qui ont déjà coûté tant de vies d'hommes. Notre bateau balançait et tournait de tous les côtés; des vagues écumeuses passaient par dessus bord et eurent bientôt trempé nos robes blanches, d'étoffe légère. Tout le monde pleurait, et criait : « Nous faisons naufrage! » — « Je me meurs! » — Nous sommes perdus! » — « O ma mère! » — Prions Dieu! » — « Dites une prière à la sainte Vierge! — Sancta Virgo, ora pro nobis! »

Alors les bateliers nous ordonnèrent de nous accroupir dans le fond du bateau et de ne pas bouger. Je passai mes bras autour de la blonde Constance et me mis à sangloter. « Oh, ma pauvre mère, que vas-tu devenir si je meurs à présent! » puis, je commençai à réciter doucement toutes les prières d'enfant que m'avaient apprises ma mère et ma grand'mère.

En échange, Constance était assise, blanche comme du marbre, les yeux fixes et grands ouverts, les lèvres bleues et tremblantes, et ses petites mains croisées sur ses genoux. Dieu nous protègera, lui dis-je. Prions ensemble, ma chère Constance.

Une expression indéfinissable de dédain traversa son beau visage, elle me répondit :

— Je ne peux pas prier, je ne peux pas pleurer; puisse le lac m'engloutir, ce sera fini d'un coup de cette pauvre et triste vie.

— Comment, pauvre et triste! Toi si belle, si aimée de tes parents, de ton frère, de moi.

— Ah, oui! et pourtant, malgré toute cette beauté, tout cet amour, je deviendrai une vieille fille laide, ridée, ridicule, comme il y en a autour de nous, et cela, parce que je suis pauvre. Si j'étais riche, tu verrais comme je vivrais dans le grand monde, admirée, recherchée, heureuse! C'est alors que je pourrais prier, remercier le ciel; maintenant à quoi bon ?

J'éprouvai une véritable frayeur en entendant blasphémer cette belle personne. Je retirai mes bras qui l'enlaçaient, et je dis : — Constance, tu renies Dieu, Dieu t'en punira. Ma mère est bien plus pauvre que toi, elle a trois enfants à élever, cependant, elle est toujours soumise à la volonté de Dieu. Je veux prier pour toi, Constance, demander à Dieu d'empêcher que nous soyons noyées. Ce serait bien triste de mourir si jeune.

Là dessus, je me remis à prier de tout mon cœur. Peu à peu les traits rigides et glacés de Constance se détendirent jusqu'aux larmes et aux sanglots; d'un mouvement passionné, elle m'enlaça de ses bras et mêla ses prières françaises à mes prières allemandes. Bientôt après, la bourrasque se calma, brusquement, comme elle avait commencé; nous rentrâmes à la maison trempées comme des chats sortant du bain; on nous fit tout de suite mettre au lit et on nous donna à boire une infinité de tasses de thé de sureau. Ainsi se termina cette mémorable partie en bateau. *(A suivre.)*

UNE ÉMEUTE MILITAIRE EN 1795

Rapport de Messieurs les Majors de ville, sur la journée du 16 juillet 1795, fixée par Messieurs de la Délégation pour la revue et tirage du prix de la compagnie des bourgeois du Val-de-Travers.

La compagnie citée pour les six heures du matin, on a commencé par toiser tous les mousquetaires, afin de se mettre en état de dresser le rôle, ainsi que le règlement le prescrit.

Le capitaine a formé sa compagnie, messieurs les majors ont présidé à l'inspection des armes et gibernes, et après avoir cherché le drapeau, M. le capitaine a conduit la compagnie à l'endroit appelé les Isles, où elle a été passée en revue par messieurs les majors, qui n'ont qu'à donner des louanges à messieurs les officiers et mousquetaires, aux uns pour la bonne tenue de la compagnie et leur attention à suivre l'ordonnance militaire, et aux autres pour la subordination et l'obéissance aux ordres supérieurs.

Après quoi messieurs les majors ont annoncé qu'on allait procéder au tirage du prix, mais qu'auparavant, et ensuite de la délibération de l'assemblée d'hier, ceux des mousquetaires de la compagnie qui n'avaient pas complété le nombre des exercices que le règlement ordonne, devaient faire la promesse de les acquitter de suite, et en conséquence M. le lieutenant Henriod, en l'absence de M. le secrétaire, a lu les noms de ceux qui n'avaient pas exercé du tout pendant cette campagne; plusieurs se sont trouvés absents et il en a été pris note, et pour ceux qui se trouvaient dans la compagnie, M. le major les a fait sortir des rangs en présence de la compagnie, et par attouchement sur sa main, ils ont promis, en gens de bien et d'honneur, de faire les six exercices que leur prescrit le règlement, dès qu'ils en seraient requis par messieurs leurs officiers, et cela de la meilleure grâce possible.

Ceux qui ont manqué cinq exercices ont été également commandés de sortir des rangs, et comme dessus ils ont fait la promesse pour s'ac-

quitter; ceux de quatre exercices de défaut ont fait de même, ainsi que ceux de trois et de deux. Quant à ceux qui n'avaient qu'un défaut, il leur a été dit par le major que le règlement ne les privait point du prix, mais qu'il les astreignait à une amende de quatre batz chacun; que pour faire bille égale ils pouvaient comme les autres racheter cette amende par la promesse de s'acquitter de ce défaut à la réquisition des officiers, sur quoi tous ont promis de refaire un exercice, à la réserve d'un seul qui, à cause de son éloignement, a préféré de payer l'amende, de quoi il a été pris note. Le major a annoncé ensuite aux mousquetaires qui avaient rempli le nombre des exercices, la satisfaction qu'il ressentait de leur zèle, et leur a donné l'assurance que notre magistrat n'éprouverait pas moins que lui ce sentiment; il a de plus recommandé à la compagnie l'obéissance au règlement, ainsi que l'assemblée d'hier l'avait promise, jusqu'à l'époque de la prochaine générale bourgeoisie, et qu'en conséquence les voisins de ceux qui ne se trouvaient pas actuellement dans la compagnie devaient les prévenir des engagements que l'assemblée avait pris pour eux, et se trouver aux exercices qui étaient fixés dès à présent pour commencer le dimanche 26e du courant et suivants, à l'heure accoutumée.

Après quoi on a procédé au tirage du prix en deux passes; on a tiré par pelotons aux planches, le tout conformément au règlement, ce qui s'est passé avec beaucoup de joie et même de bonne intelligence, et qui a été fini à 2 heures après midi.

La compagnie s'est ensuite rendue à l'auberge du Lion-d'Or pour y dîner tous ensemble dans une grange préparée à cet effet; il a paru que cette réunion faisait le plus grand plaisir, et malgré la très grande frugalité du repas, une joie sincère et modérée semblait s'être emparée de tous les cœurs. Les santés de notre magistrat, des compagnies bourgeoises, de toute la bourgeoisie, et enfin celle du roi, ont été portées avec tout le respect possible. Les spectateurs même, qui étaient en grand nombre, se réunissaient pour applaudir aux heureux sentiments qu'il semblait que toute la compagnie partageait dans ce moment. Ce ne fut qu'après la santé du roi que M. le major, voyant la compagnie si bien disposée, crut qu'il n'y avait aucun inconvénient de la quitter pour se rendre chez lui, ce qu'il fit après avoir prié M. l'aide-major d'en prendre soin et surtout de bien observer qu'il ne se bût pas trop de vin.

Quelque temps après, M. le major Touchon porta la santé des officiers de la compagnie, qui fut bue avec toutes les circonstances qui en attestent la sincérité, ce qui étant remarqué avec plaisir par MM. les

officiers, M. le lieutenant Henriod, par politesse, fit le tour de la table son verre à la main, pour remercier particulièrement tous les individus, et étant parvenu près de M. Borel, garde-suisse, il entendit de la bouche de ce dernier des choses mortifiantes, ce qui l'engagea de se retirer à sa place. M. le major Touchon fit prendre les armes à la compagnie, la conduisit à quelque distance pour la faire manœuvrer, ayant pour but de la sortir du cabaret, et de retour au village, il fit comme d'usage les décharges devant les maisons des officiers; il s'aperçut que dans les moments d'inaction de la compagnie, il commençait à y avoir parmi les mousquetaires quelque peu d'insubordination; en conséquence il se disposait à licencier la compagnie, lorsque la demande qui lui avait déjà été faite à plusieurs reprises, pendant l'après-dîner, de faire lire les brevets des officiers à la compagnie, lui fut renouvelée avec tant d'instance, qu'il ne lui fut pas possible de la refuser. Il fit donc faire une version à droite à la division de la gauche, et fit une exhortation à la compagnie pour la porter au calme et à la tranquillité, en lui annonçant que par la retraite de M. le capitaine Du Terraux, il y avait une promotion dans la compagnie, et qu'en conséquence Messieurs du Conseil général avaient fait expédier des brevets à tous les officiers pour leur nouveau grade, et qu'il allait faire la lecture du brevet de celui de M. le capitaine; sur quoi plusieurs soldats se sont écrié : Point d'officiers que provisoirement! Plusieurs ont quitté leurs postes et de suite une confusion et un tumulte affreux ont remplacé l'ordre et la règle; ce que le major ayant vu de la fenêtre de son habitation, il s'est saisi de son épée, et sans chapeau il a couru à la compagnie que M. l'aide-major et MM. les officiers s'efforçaient de rallier; il s'est enfoncé dans un groupe au milieu duquel il a vu M. le lieutenant Henriod se défendant de plusieurs mousquetaires qui cherchaient à lui arracher son épée, et d'autres qui cherchaient à la lui conserver; ses ordres et sa présence n'ont point été respectés, ce qu'étant vu par plusieurs mousquetaires et par M. le ministre Borel qui l'avait suivi. Il fut enlevé de ce groupe pour le sauver du danger occasionné par la multitude des bayonnettes; mais en étant dehors il ne trouva pas la majeure partie de la compagnie plus calme, le drapeau était attaqué et son caporal le défendait vigoureusement. Il recourut aux tambours, lesquels s'étant réunis il leur fit battre le rappel, et s'efforçant de tout son pouvoir à rassembler à lui la compagnie à force de menaces; il y réussit enfin, et ce fut à peu près dans ce moment qu'il vit le nommé Borel garde-suisse, arracher l'épaulette à M. le lieutenant Henriod, et cela avec telle force qu'en sortant du groupe

l'épaulette à la main, il se culbuta par terre, et fut relevé par M. le ministre Borel. Le major crut bien s'apercevoir dans ce moment que le dit Borel avait remarqué qu'il avait été vu par lui, et il ne doit pas omettre qu'au même moment le nommé Garde-suisse lui avoua, aussi bien qu'à M. le ministre Borel, que c'était lui qui avait arraché l'épaulette de M. Henriod, mais qu'il ne l'avait fait que parce que ne pouvant le saisir par un autre endroit, il avait voulu l'arracher au danger qu'il courait; il remit en conséquence l'épaulette au major.

La compagnie ralliée, le major lui a fait les plus vifs reproches de sa désobéissance à ses ordres, de son peu d'attention de se rendre à l'appel lorsqu'il le fait battre, et enfin de l'acte de désobéissance que la plupart d'entre eux avaient commis en quittant leur poste ; il leur a témoigné qu'il était peu reconnaissant de la manière déshonnête avec laquelle ils célébraient la première journée qu'il se trouvait parmi eux; il les a conjurés d'être tranquilles, de se rendre chacun chez eux lorsque la compagnie serait congédiée ; que ce serait le moins de lui faire oublier l'offense qu'ils venaient de lui faire, ce qui a été suivi d'obéissance et de silence. Le troisième peloton a conduit le drapeau chez le capitaine, et après son retour le major a de nouveau recommandé à la compagnie l'obéissance à l'ordre de se rendre chacun chez eux, et il a congédié la compagnie.

Il a invité M. l'aide-major, MM. les officiers et sergents à se rendre de suite chez lui, afin de connaître à fond les circonstances de cette malheureuse affaire, et ayant prié M. le major Touchon de dire ce qu'il avait vu, il a dit qu'au moment où il allait faire lire le brevet de M. le capitaine, il s'est élevé plusieurs voix qui ont dit : « Point de brevets que provisoires », et qu'au même instant il a vu Abram Berthoud, machiniste, se saisir de l'épée de M. le lieutenant Henriod, et que voulant s'approcher pour le dégager et ordonner le silence, il a été lui-même assailli et a eu peine à se dégager.

M. le capitaine Petitpierre déclare avoir vu ce que dessus et en outre M. le capitaine Henriod entouré de son peloton qui cherchait à le garantir de plusieurs qu'il n'a pas connus.

M. le capitaine-lieutenant Dubied-Dubois a déclaré avoir entendu le mousquetaire Grandpierre, de son peloton, dire : *point d'officiers que provisoires*; il a vu le garde-suisse Borel tenir l'épaulette de M. le lieutenant Henriod; Abram Berthoud, machiniste, courir après François Bonson, baïonnette en avant, à la distance de deux pieds environ de son dos, et lui criant : *b..... de gueux, si je pouvais au moins te percer, tu*

n'as rien à faire ici. Il ajoute que si le dit Bonson n'avait pas eu de bonnes jambes, il était percé.

M. le lieutenant Henriod a dit qu'après que M. le major Touchon eut fait faire une version à droite à la division de la gauche, il fit une exhortation à la compagnie pour la porter au calme et à la tranquillité, en lui annonçant, comme il est déjà rapporté ci-dessus, qu'il allait faire la lecture du brevet de M. le capitaine, sur quoi plusieurs soldats du premier peloton se sont écrié : *point d'officiers que provisoirement*, et le sieur ancien David-Henry Meuron, de St-Sulpice, qui était à l'aile gauche du peloton de M. Henriod, s'étant avancé, s'est mis à crier : *point d'officiers que provisoirement, nous verrons ci-après à qui nous devons donner notre confiance.* Sur ce fait, le dit Henriod s'est approché du dit Meuron, après avoir remis son épée dans le fourreau, en lui ordonnant avec force de rester à son poste et de ne point s'écarter des bornes de la subordination, et ajoutant que si on en voulait personnellement aux officiers, on pourrait les voir ailleurs que sous les armes; après quoi il s'est rendu à l'aile droite de son peloton, où ayant tiré son épée pour la mettre à l'épaule comme les autres officiers, Abram Berthoud, le machiniste, qui était au centre du second peloton, s'est élancé sur lui avec furie en lui disant : *ah b....., on t'arrachera cette épée, tu n'es pas digne de la porter*, et la saisissant par la lame, il a fait ses efforts pour la lui arracher. Jean-Jaques Petitpierre-Sulpy ayant aussi quitté son rang dans le second peloton, s'est avancé pour aider le dit Berthoud à arracher la dite épée; pendant cette rixe, nombre de soldats dont il ne peut indiquer les noms se sont réunis aux dits Berthoud et Petitpierre, pendant que d'autres présentaient leurs bayonnettes. Mais les soldats de son peloton, entr'autres son sergent François-L. Petipierre et François Bovet, caporal du drapeau, ont contribué à empêcher que la dite épée fût enlevée. Plusieurs des susdits soldats voulant employer des voies de force pour le dégager, il les a exhortés à se tranquilliser, en les assurant qu'on ne parviendrait pas à lui arracher son épée. Durant cette bagarre et dans le moment où il était entouré de bayonnettes, le nommé Gardesuisse s'est avancé vers lui avec furie et lui a dit : *ah b....., je t'arracherai au moins ton épaulette*, et la saisissant avec force, il l'a en effet arrachée, emportant la pièce de l'habit, et tombant lui-même à la renverse. Le dit M. Henriod est parvenu à conserver son épée et à rester à son poste.

M. le lieutenant Berthoud a dit que la confusion était si grande qu'il n'a pu distinguer les sujets, mais que s'avançant du côté où M. Hen-

riod était assailli, il a vu Abram Petitpierre, maréchal, s'avancer vers le groupe principal, la bayonnette en avant, que dans l'instant même il la lui a enlevée, mais que sur sa promesse d'être tranquille et son assurance de n'avoir aucune mauvaise intention, il la lui a rendue. Il ajoute qu'entendant plusieurs personnes dire qu'il fallait arracher l'épée d'Henriod, il a fait tous ses efforts pour leur faire lâcher prise et dégager le dit M. Henriod. Il se réfère aussi à la déclaration de M. le capitaine Dubied-Dubois, qui a vu Abram Berthoud, machiniste, poursuivre, la bayonnette en avant, François Bonson, qui même a été blessé à la main en voulant parer un coup.

M. le lieutenant Jeanrenaud confirme de point en point la déclaration de M. le lieutenant Henriod, à l'exception des circonstances des attaques de Jean-Jaques Petitpierre-Sulpy et de Borel garde-suisse, dont il n'a pas été témoin. Il assure néanmoins que ce dernier a été le premier à dire qu'il ne voulait d'officiers que provisoirement.

M. Louis Petitpierre, 3me sergent, a vu Abram Berthoud, machiniste, se saisir de l'épée de M. Henriod, qu'il tenait si ferme qu'on ne pouvait la lui arracher; plusieurs autres personnes s'en étaient aussi saisies; il a fait ses efforts pour la conserver au dit M. Henriod et pour écarter les assaillants.

M. François-Louis Paulet, 4me sergent, a dit qu'étant à son poste au 4me peloton, M. le lieutenant Henriod est venu imposer silence au sieur ancien David-Henry Meuron, de St-Sulpice, qui criait ne vouloir que des officiers provisoires; il a vu des soldats s'avancer sur le dit M. Henriod, et dans le tumulte il a ramassé le panache de Borel garde-suisse, tombé à ses pieds; le lui ayant rendu, celui-ci lui a montré l'épaulette du lieutenant Henriod, qu'il lui a dit avoir arrachée.

M. David-F. Borel, caporal du drapeau, a dit qu'après avoir entendu la déclaration de M. Petitpierre, 3e sergent, il la confirmait comme renfermant précisément ce qu'il a vu; il ajoute qu'il a eu beaucoup de peine et d'assauts à soutenir pour défendre son drapeau, et que dans la mêlée son épaulette lui a été enlevée, puis rapportée par son frère Abram Borel-Petitjean, qui l'avait reçue d'un jeune garçon.

M. Ramu, mousquetaire de M. le lieutenant Henriod, confirme en plein sa déclaration et ratifie toutes les circonstances qu'elle renferme; il y ajoute qu'ayant cherché à dégager M. Henriod, il a été pris lui-même à partie par Abram-Henry Borel du Mont, qui l'a menacé de le retrouver.

Le présent verbal a été dressé le jour même du 16e juillet 1795, en présence de tous les officiers de la compagnie, qui l'ont signé pour lui donner plus d'authenticité.

Abr.-Henry PETITPIERRE-SULPY, capitaine; TRIBOLET, major; Ab.-Henry DUBIED, capitaine; L. HENRIOD; L. BERTHOUD; Abram-Henry JEANRENAUD.

Je ne connais rien de contraire au rapport ci-dessus.

F. BOREL-BOBILLER, 2me sergent; TOUCHON, aide-major; François-Louis PETITPIERRE, troisième sergent.

A la suite de cette bagarre, le Conseil de ville envoie une députation à Couvet, et son chef le banneret adressa une verte semonce aux délinquants.

Il fut ensuite arrêté que Abraham-Henri Berthoud, machiniste, et François Borel, garde suisse, seraient désormais rayés, cassés et exclus de la bourgeoisie de Neuchâtel. J.-J. Petitpierre-Sulpy et David-Henri Meuron sont suspendus de leur bourgeoisie, et les armes qui leur ont été remises leur seront retirées par le sautier de la Seigneurie. Le Conseil se réserve du reste de les punir plus rigoureusement s'il le juge à propos.

Jean-Henri Borel, tisserand, est condamné à trois jours et trois nuits de javiole, et la compagnie des mousquetaires du Val-de-Travers ne devra pas prendre les armes jusqu'à nouvel ordre.

Le Conseil, dit le procès-verbal, a entendu avec satisfaction la relation faite sur le compte du sieur Henriod, lieutenant, sur la conduite prudente et ferme qu'il a tenue dans cette circonstance critique, et, pour lui en donner une marque réelle et honorable, il lui sera présenté une épaulette et contre-épaulette pour remplacer celle qui lui a été méchamment arrachée.

David-François Borel, caporal du drapeau, s'étant aussi très bien conduit, on lui écrira pour lui annoncer l'approbation du Magistrat.

Les choses rentrèrent dans leur ordre normal en 1796. La compagnie reprit son service et les condamnés furent grâciés en 1797.

(Communiqué par M. Gust. PETITPIERRE, à Couvet.)

MISCELLANÉES

Notes concernant l'administration militaire de l'Etat de Neuchâtel.

(Suite et fin. — Voir la livraison d'Avril 1880, p. 99.)

1673, 3 mai. Le gouverneur a signé cinq mandements portant en résumé:

1° Que les commandants et officiers du Landeron ne laisseront sortir du pays aucun sujet de Son Altesse, sans une permission expresse du gouverneur, et qu'en cas de résistance on traite les récalcitrants en ennemis, même en tirant dessus.

2° Que les assassins et complices du meurtre de M. de St-Micaud, faisant partie de la suite de Madame de Nemours, seront faits prisonniers et qu'au besoin on pourra tirer dessus.

3° Que Madame la receveuse Chevallier sera confinée dans la ville du Landeron, sans que ni elle, ni ses gens puissent en sortir — ou bien qu'elle vienne à Neuchâtel où elle restera.

4° Que le curé du Landeron devra rester dans sa cure et ne pas se mêler parmi les gens de guerre. Que toutefois il pourra entrer dans le Landeron pour officier ou pour consoler les malades.

5° Que Claude et Jean-Jacques Morard, frères, seront incarcérés au château de Thielle, jusqu'à nouvel ordre.

1673, 5 et 30 décembre et 1674, 19 et 13 janvier. S. M. T. C. ayant donné le commandement de deux compagnies à des sujets du Prince de Neuchâtel, le capitaine Brun, intendant des bâtiments, bois et forêts du Prince, demande l'autorisation de sortir du pays la compagnie qu'il y a levée pour le service de S. dite M. T. C., ce qui lui est accordé en donnant même l'ordre aux officiers civils de l'Etat d'employer la force pour contraindre à marcher les soldats récalcitrants.

1674, 19 avril. Jugement arbitral de Louis XIV qui adjuge la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin à Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, et proclame à cette occasion une amnistie générale, même pour tout ce qui a été fait par M. de Mollondin et pour ce qui a causé la mort du Sieur de St-Micaud.

1674, 9 décembre. Eu égard aux nombreuses troupes qui se trouvent dans le voisinage de la Suisse, on ordonne aux maires et châtelains de faire un rôle exact de tous les hommes aptes à porter les armes, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à soixante ans, d'y marquer ceux qui ont servi en guerre et qui sont capables de commander, d'y distinguer les étrangers des sujets de l'Etat, d'y spécifier les armes qu'ils ont et enfin de leur enjoindre de se munir suffisamment de poudre et de plomb.

1674, 23 décembre. Défense d'enrôler sans permission.

1677, 10 juillet. Défense d'enrôler sans permission; les étrangers qui se mêlent d'enrôler reçoivent l'ordre de sortir de l'Etat dans les vingt-quatre heures.

1680, 24 mai. A l'occasion de la prochaine arrivée de la duchesse de Nemours, on demande la liste des capitaines qui commandent, tant les compagnies des deux régiments que celles des quartiers, avec la date de leurs brevets et les noms de leurs lieutenants. Ordre aussi aux sujets de se pourvoir pour cet événement de poudre et de mèches.

1680, 6 juin. Sur l'avis que la duchesse de Nemours arrivera aux Verrières le lundi 7 courant, les ordres suivants sont donnés : Mettre les compagnies du régiment de Neuchâtel et de celui de Valangin sous les armes; elles se rendront demain 7 courant à Môtiers, à 9 heures du matin; là il leur sera donné du pain de munition et elles se rendront de suite aux Verrières. Quant à la milice restante, ordre de l'échelonner les 7 et 8 courant sur la route, des Verrières à Neuchâtel, en lieu visible pour Son Altesse, mais en recommandant aux officiers que tout se passe sans bruit et sans querelle. Que des feux de joie soient allumés partout mardi 8 juin courant, à 9 heures du soir. Que personne ne s'avisera de tirer sans ordre exprès sous peine de châtiment exemplaire, et que les officiers ne se prendront de querelle, de parole, ni de fait les uns contre les autres, non plus que les soldats.

1684, 5 décembre. Le régiment des dragons de la Reine étant en quartier d'hiver à Pontarlier et Morteau, l'intendant du Roi en Franche-Comté demande que l'on saisisse les déserteurs qui passent dans cet Etat et qu'ils lui soient rendus; à quoi il est fait droit.

1685, 25 décembre. Revue d'armes ordonnée.

1685, 28 décembre. Ordre pour sieur Baillod, major-général de la milice : « Ayant été informé qu'une partie des compagnies de la milice sont dépourvues d'officiers, que tous les hommes portant armes ne sont pas pourvus d'armes et de munitions comme ils devraient l'être et que les corps de garde dépérissent par la faute de ceux qui doivent avoir soin de leur maintenance, vous enjoignons de vous transporter immédiatement sur les lieux pour faire effectuer le mandement que nous avons envoyé à tous les

officiers de cet Etat sur ce sujet, et afin de voir ce qu'il est nécessaire de faire pour remédier à ces manquements et de nous en faire ensuite rapport. »

1686, 25 juin. Défense aux habitants d'aller en Bourgogne et autres provinces de France pour aider aux sujets de S. M. T. C. d'en sortir.

1686, 28 octobre. Mandement contre le luxe : *Art. 30.* Ordonne aux hommes de seize à soixante ans de porter leur épée en allant au sermon et au plaid.

1688, 13 avril. Défense d'enrôler, spécialement au nommé Beaujon qui aurait déjà embauché sept ou huit hommes aux Montagnes pour un capitaine étranger.

1688, 15 mai. Défense de faciliter les désertions de la cavalerie française qui est à la frontière.

1689, 16 avril. Revue d'armes ordonnée. On achètera de la poudre au nom des communautés, pour la distribuer à ceux qui n'ont pas le moyen d'en acheter.

1689, 3 septembre. Défense de lever des soldats dans le pays sans autorisation, faire une revue soignée des armes et empêcher qu'on ne les vende aux étrangers.

1690, 12 juin. Défense de vendre ses armes aux étrangers et mesures à ce sujet.

1690, 23 juin. Revue générale ordonnée sur plusieurs points, savoir : Vers-chez-Brenot, le 1er juillet, à 7 h. du matin; à St-Sulpice, le 30 juin, à 8 h. du matin; sur le commun du Locle, le 1er juillet, à 8 h. du matin; aux Biollets (Val-de-Ruz), le 26 juin.

1725, 30 août. Considérant qu'il est assez inutile de garder les frontières et passages, puisqu'il est impossible de garder tous les endroits par où l'on peut entrer dans ce pays, que cette charge est fort onéreuse au peuple, on donne l'ordre de ne plus l'exiger, suffisant qu'on mette des gardes dans les villages.

1728, 20 février. Défense d'enrôler ou débaucher les soldats qui sont au service de la Couronne de France.

1730, 1er mai. Défense de favoriser les déserteurs français.



L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS

A NEUCHATEL

(Avec planche.)

(Suite. — Voir la livraison de Juin, pag. 146.)

Après avoir parcouru bien des sites où la réalité vous retient par sa puissance d'attraction, on passe avec une merveilleuse facilité, et là est un des grands charmes des expositions, à des scènes du monde des rêves, nous allions dire des chimères.

Nous arrivons, sans transition, des paysages de M. G. Jeanneret à la belle page de M. Albert de Meuron : *La Montagne.* — Nous quittons les grèves du lac de Neuchâtel pour nous élever vers une alpe rayonnante de lumière, vers une femme aux formes d'Eve sortant des mains du Créateur, dans tout l'épanouissement de sa beauté.

La Montagne, c'est-à-dire sa déesse ou son génie, dormait mollement allongée sur une cime, lit naturel tapissé de fleurs et voisin des nuages ; elle y reposait calme et insouciante au-dessus des abîmes, comme reposent les divinités sur les nuées olympiennes ; mais au premier rayon du jour, les voiles du mystère qui l'entouraient s'évaporent comme un brouillard et la Montagne apparaît aux regards dans la plénitude de ses formes pures et jeunes. Si déesse qu'elle soit, elle s'étire en allongeant les jambes, son bras passé par dessus sa tête écarte le voile dont elle s'enveloppait et, dégagée par ce mouvement plein de grâce et d'abandon, sa poitrine semble se dilater aux caresses du soleil. Au-dessus d'elle le ciel resplendit, un oiseau aux ailes empourprées s'élance dans son azur. Au-dessous les fleurs scintillent de rosée et relèvent leurs têtes, le chamois qui s'éveille s'apprête à bondir sur les rocs où les bartavelles vont le suivre à leur tour.

Cette création qui attire et vous retient fasciné, c'est la Vierge-mère de la liberté, *Virgo libertatis mater*, comme l'affirme une inscription de son cadre ; le peintre l'a conçue ainsi. Nous ne discutons pas son idée, nous l'acceptons sans réticence, nous avouons même aimer davantage la liberté issue d'une mère immaculée et si belle.

Poétique image dont on ne peut se détacher! Sur ce sommet où les fleurs touchent le ciel, les animaux vivent sans crainte, c'est le trône du repos, l'oubli de tout ce qui s'agite et souffre au-dessous, et nous aimons à élever vers elle nos esprits fatigués et nos yeux épris de beauté sereine.

Jusqu'ici nos peintres nous montraient de préférence la déesse de la Montagne sous la figure d'une Liberté mâle, plus éprise de batailles que de paix, création née des luttes de la patrie et de ses dangers. C'était la forte femme aux fiers regards tournés vers l'horizon, la poitrine comprimée sous la cuirasse, serrant un drapeau ou une épée, Némésis ou Bellone, la bouche ouverte pour maudire l'ennemi et animer les courages, le bras prêt à frapper. Mais la paix s'est assise, la sérénité règne dans les cœurs et le peintre nous montre aujourd'hui non plus la « Liberté en habit de guerrière » du chantre de la Henriade, mais la Vierge calme qui s'abandonne au repos dans sa chaste nudité.

On se complaît si naturellement à la vue de cette figure qu'on oublie qu'on a devant soi une peinture, nous voudrions même l'oublier tout-à-fait, mais l'esprit humain ne se contente pas d'illusions et, comme l'enfant, il veut voir le ressort caché qui fait agir le joujou qui le charme. Il nous faut donc passer de l'admiration à l'analyse de cette belle page.

La Montagne-Vierge et mère de la liberté, telle que M. de Meuron nous la représente, est faite pour la paix, donc rien ici qui indique la force nécessaire à l'action, rien qui fasse songer à un souci ou même à une préoccupation, c'est la femme qui se laisse vivre dans la plénitude d'un bonheur qu'aucun lendemain ne peut altérer. Nous sommes loin des déesses de Michel-Ange dont la puissante musculature a des contorsions et des renflements herculéens. Si l'artiste a songé aux créations artistiques du passé, c'est aux élégances du Corrège, du Parmesan et de Jean Goujon, à ces figures féminines si jeunes, si élancées, si exemptes de soucis qu'on les prendrait pour des apparitions. Celle-ci est bien leur sœur par ses formes délicates, par ses attaches fines, ses pieds faits pour glisser plus que pour marcher, par ces mains effilées capables seulement de tenir la coupe d'ambroisie de l'Olympe ou de dénouer les cordons des colombes de Vénus.

Tout cela est bien une création dont la réalité peut exister, mais que le peintre a vue à travers les mirages de la pensée et le souvenir des maîtres de la grâce féminine. La carnation rosée et blonde, faite de sang vermeil et de lueurs matinales, forme avec l'azur du ciel un éclatant contraste; l'ombre est douce, pleine de mystère dans sa délicatesse et

sa transparence. Cette heureuse harmonie de lignes ondoyantes et de tons frais et gais, communique à l'âme l'impression qu'éveillent en nous les plus aimables choses de ce monde : le matin, le printemps, la beauté.

Au début de sa carrière, M. Alb. de Meuron avait peint déjà des nymphées et des idylles où la femme apparaissait avec toutes les séductions qui font rêver la jeunesse; mais la vue et l'étude des montagnes lui avaient fait oublier ces premières impressions, et il était devenu le peintre de cette région moyenne de l'Alpe qu'il a si remarquablement caractérisée par ses belles toiles du *Col de la Bernina* et le *Pâturage sur la route d'Iseltwald au Faulhorn,* au Musée de notre ville.

Comment et pourquoi, après nous avoir représenté la montagne dans sa réalité, l'artiste a-t-il voulu nous en montrer l'image idéale? Est-ce pour revenir aux aspirations premières? Qui sait? N'est-ce point plutôt pour chanter sur un mode plus élevé ces sommets qu'il a rendus tant de fois dans leurs aspects si variés; n'est-ce point aussi pour se convaincre à lui-même que son talent avait conservé la souplesse qui lui est propre? Lui seul nous le dirait. Mais ce que l'on peut affirmer, c'est que sa *Montagne* charme les plus délicats comme conception, comme forme et comme couleur; elle donne à l'exposition de Neuchâtel un accent de sérieux qu'elle n'a pas toujours possédé, elle fait comprendre ce que le nu peut avoir d'élevé quand il est traité avec cette distinction, quand il est, non le but absolu, mais le moyen de rendre une pensée.

Cette page de grand art honore le peintre qui l'a conçue et l'admiration dont elle a été l'objet n'est que légitime. Cette belle toile nous paraît devoir prendre sa place naturelle dans le Musée de notre ville; d'autres appuieront plus éloquemment un vœu que l'opinion publique a déjà ratifié.

M. de Meuron expose encore plusieurs tableaux fort variés comme sujets. *Compagnie de bartavelles,* panneau décoratif dans lequel il a étudié certains détails de sa toile la *Montagne, Un berger bergamasque* au repos au bord d'un lac alpestre, ses *Moutons*, souvenir de la Bernina, *Domenica*, tête d'Italienne, d'une couleur fine et vigoureuse à la fois, le *Canal san Trovaso à Venise*, motif pittoresque de vieilles maisons de la ville dont on ne montre trop souvent que les palais et les églises; *à Bordagain, Saint-Jean-de-Luz.* L'Italie, la Suisse et l'Espagne se trouvent ainsi réunies sous le pinceau de l'artiste.

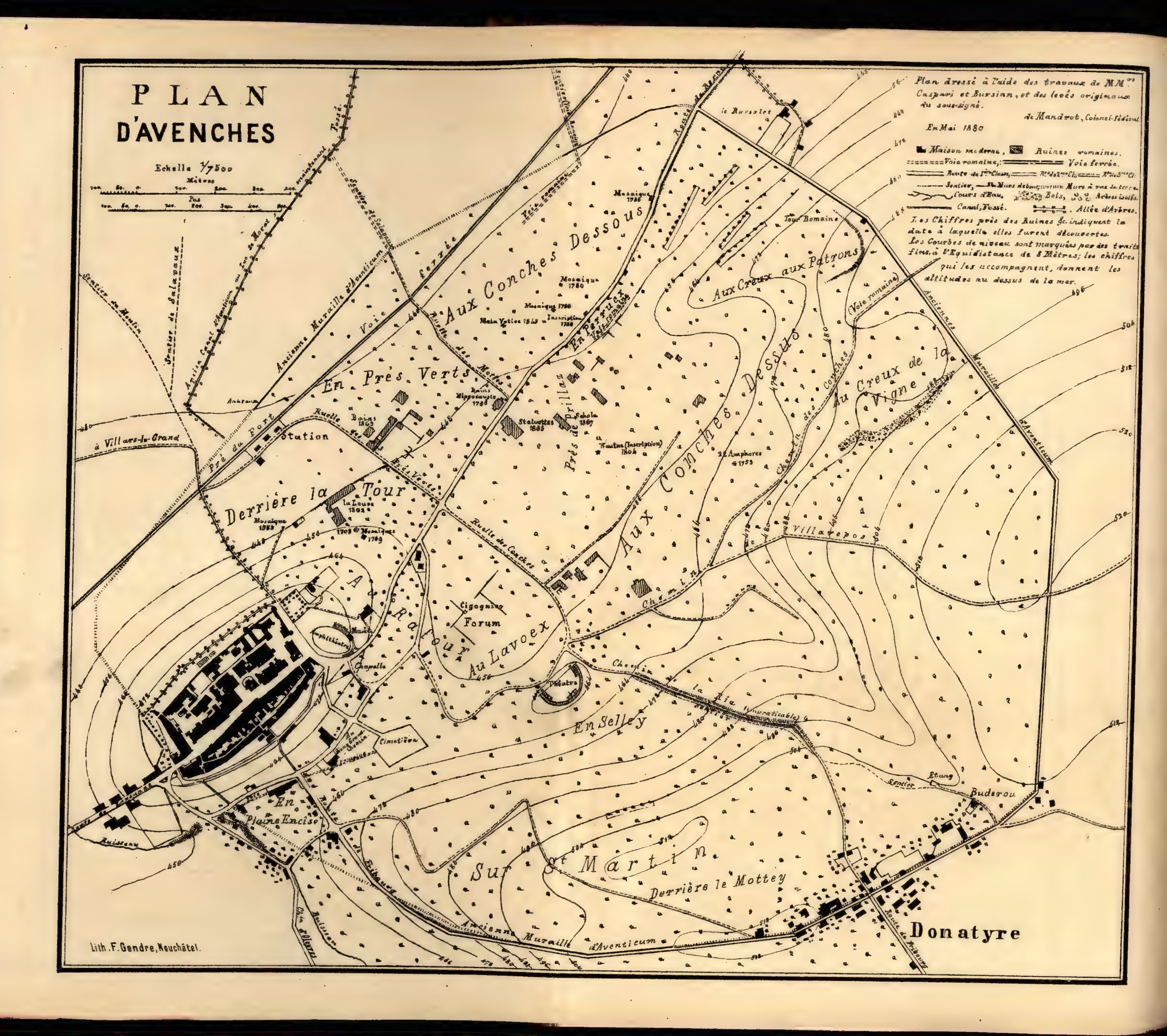
(A suivre.) A. BACHELIN.



La Montagne.

Dessin de M. Albert de Meuron, d'après son tableau.

(Autogravure de MM. Guillaume frères).


PLAN
D'AVENCHES
Echelle 1/7500
Mètres
Pas
Plan dressé à l'aide des travaux de MM.rs Caspari et Bursian, et des levées originaux du sous-signé.
de Mandrot, Colonel-fédéral
En Mai 1880
Maison moderne, Ruines romaines.
Voie romaine; Voie ferrée.
Sentier, Murs debout, Murs à ras de terre
Cours d'Eau, Bois, Arbres isolés.
Canal, Fossé. Allée d'Arbres.
Les Chiffres près des Ruines &c. indiquent la date à laquelle elles furent découvertes.
Les Courbes de niveau sont marquées par des traits fins, à l'Equidistance de 8 Mètres; les chiffres qui les accompagnent, donnent les altitudes au dessus de la mer.
Aux Conches Dessous
Aux Creux aux Patrons
Tour Romaine
Mosaique 1786
Mosaique 1780
Mosaique 1796
Main Votive 1845
Inscription 1786
En Perruex
Voie romaine
Aux Conches Dessus
Au Creux de la Vigne
(Voie romaine)
Anciennes Murailles d'Aventicum
En Près Verts
Bains Hippocauste 1786
Bains 1863
Statuettes 1885
Schola 1867
Près de Prillaz
32 Amphores 1753
Ruelle des Mottes
Voie ferrée
Ancienne Muraille d'Aventicum
Ancien Canal d'Aventicum au Lac de Morat
Sentier de Salavaux
Sentier du Moulin
Station
à Villars-le-Grand
Pré du Fort
Derrière la Tour
La Lause 1802
Mosaique 1853
1709 Mosaiques 1769
Ruelle des Conches
Villarepos
Chemin des Conches
Chemin
Au Ratour
Cigognier
Forum
Au Lavoex
Amphithéâtre
Musée
Chapelle
Théâtre
Chemin de la Ria (impraticable)
En Selley
Cimetière
En Plaine Enciso
Ruisseau
Sur St Martin
Derrière le Mottey
Etang
Sentier
Buderou
Donatyre
Route de Fribourg
Ancienne Muraille d'Aventicum
Lith. F. Gendre, Neuchâtel.

RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

A AVENCHES

le 5 juillet 1880.

C'est en dehors des frontières neuchâteloises que notre Société avait, par exception, choisi cette année son lieu de réunion. C'est à Avenches, sur l'emplacement de l'antique capitale de l'Helvétie romaine, que nos Sociétaires sont allés évoquer les souvenirs des temps passés.

Lundi, 5 juillet, à 7 $^1/_2$ heures du matin, le bateau à vapeur le *Gaspard Escher*, emportait 267 passagers accourus de toutes les parties du pays. Cette forte colonne se trouva encore renforcée par des amis partis la veille ou venus des cantons voisins. Le comité avait pris ses mesures pour 150 personnes qui avaient annoncé leur arrivée; aussi n'est-il point étonnant qu'une telle affluence ait amené quelque désarroi dans l'organisation du dîner.

Pendant la traversée, on procède à la partie administrative de la séance. Sur la proposition du comité, Môtiers est voté comme lieu de réunion en 1881. M. Fritz Berthoud est nommé président et le bureau confirmé dans ses fonctions; il est composé comme suit :

Président : M. Fritz Berthoud,
Vice-président : MM. A. Daguet et L. Favre,
Caissier : M. Ferdinand Richard,
Secrétaires : MM. J.-H. Bonhôte et Ch. Châtelain,
Assesseurs : MM. A. Bachelin, Dr Guillaume, Louis DuBois, E. Desor, Gust. de Pury, Alph. de Coulon, A. de Mandrot et J. Breitmeyer.

On passe ensuite à la réception des candidats qui sont admis à l'unanimité, ce sont :

MM.
Baillod, Emile, Boudry.
Bauer, Monruz.
Beaujon, Edmond, Chaux-de-Fonds.

MM.
Béguin, Dr, Corcelles.
Béguin-Bourquin, Aug., Neuchâtel.
Billeter, Otto, prof., »

MM.		MM.	
Blaser, H., instituteur,	Môtiers.	Lecoultre, J., prof.,	Neuchâtel.
Bobillier, Ch.-Ad.,	»	L'Eplattenier, H.,	Chaux-de-Fonds.
Borel, Eugène,	Neuchâtel.	Maillardet, Fritz,	Fontaines.
Bovet, Albert,	»	de Mandroz, H.,	Neuchâtel.
Brandt, Charles,	»	Maret, Ch.-H., notaire,	»
Breguet, Philippe,	»	Maret, Jules, avocat,	»
Chatenay, S.,	»	Mentha, Fritz-Henri,	»
Clerc, John,	»	Mercier, juge d'appel,	»
Clottu-Garraux,	»	Monnard, Emile-Const.,	Ponts.
Cottier, Fritz,	Môtiers.	Parel, Aug., pasteur,	Môtiers.
Courvoisier, Jean,	Neuchâtel.	Perrenoud, J.-H.,	Hauts-Geneveys.
Cuche, Jules,	Chaux-de-Fonds.	Petitmaître, Paul, avocat,	Neuchâtel.
Dessouslavy, Paul,	Neuchâtel.	Petitpierre, Ch.-F., banquier,	»
Douillot, notaire,	Fleurier.	Porret, Sam.-Th., not.,	»
Dubois, L.-A., instituteur,	Boveresse.	Prince, Georges,	»
Evard, Edmond,	Chézard.	Renaud, prés. du Trib.,	Locle.
Evard, Henri,	Fleurier.	Reutter-Montandon, Ad.,	Neuchâtel.
Falcy, Léon,	Neuchâtel.	Rochat, Ami,	Locle.
Fallet, instituteur,	Ponts.	Robert, Paul, étudiant,	Neuchâtel.
Gacon, Ferdinand,	Neuchâtel.	Stebler, Adolphe,	Chaux-de-Fonds.
Gretillat, Louis,	»	Thiébaud, Alphonse,	Neuchâtel.
Gretillat, Paul,	»	de Tribolet, Maurice,	»
Hæfliger, Henri,	»	Tripet, Virgile,	Cernier.
Jacot-Guillarmod, avocat,	Locle.	Vouga, Henri-Louis,	Neuchâtel.
Kissling, Emile,	Neuchâtel.	Weibel, Louis,	Fleurier.
Lador, Marc,	Môtiers.	Wolfrath, Henri,	Neuchâtel.
Lambelet, Emile, avocat,	Neuchâtel.		

Arrivés à Avenches, la séance a lieu à 10 $^1/_2$ heures au temple, qui est rempli d'auditeurs et d'auditrices. M. Daguet ouvre la séance par un petit discours à la population d'Aventicum, qui, dit-il, vit dans la paix et la bonne harmonie, quoique composée de protestants, de catholiques et d'israëlites; il souhaite la bienvenue aux membres de la Société d'histoire (à défaut d'un Avenchois). Puis il lit un travail très intéressant et très érudit sur Avenches, ses ruines, son histoire. Il passe en revue les restes encore existants de l'époque romaine, puis les différents faits de son histoire, aux temps de sa grandeur jusqu'à sa destruction par les Allémanes, en se basant sur les inscriptions trouvées et sur les auteurs anciens. Personne ne s'étant fait inscrire pour une communication, on décide à l'unanimité des votants de clore la séance, afin de consacrer le temps restant jusqu'au dîner à la visite du musée et des ruines. M. Caspari, conservateur du musée, en fait les honneurs avec la plus grande complaisance. D'autres personnes encore, membres de la Société d'histoire de la Suisse romande, qui sont venues se joindre à leurs confédérés neuchâtelois, entre autres M. le Dr Brière, d'Yverdon, donnent avec beaucoup d'obligeance les explications qui peuvent intéresser les visiteurs. Après avoir visité le *Cigognier*, haute colonne en marbre,

reste grandiose du portique d'entrée du forum, et les substructions du théâtre que l'on détruit peu à peu en en enlevant les pierres, les membres de la Société se dispersent dans toutes les directions, les uns rentrent en ville, les autres vont à Donatyre, à l'extrémité de l'ancienne enceinte d'Avenches, d'autres à la Tour romaine, la seule qui soit restée debout de toutes celles qui s'élevaient de distance en distance le long des murs de la ville, et encore la partie inférieure est seule romaine. Cette tour présente cette particularité qu'elle est au ras du mur extérieur et que sa concavité est en dedans de la muraille, comme si on avait voulu se défendre contre les ennemis du dedans plutôt que contre ceux du dehors; mais ce même genre de fortification se retrouve dans beaucoup de villes de cette époque.

A deux heures, banquet à l'hôtel du More. Près de 300 convives sont répartis dans cinq ou six salles et même dans le vaste corridor; dans la salle principale, discours nombreux : de MM. *Daguet*, aux études historiques; *Fritz Berthoud* remercie la Société de sa nomination; *Louis Favre*, aux autorités d'Avenches; *Ph. Godet*, récit humoristique en vers de la course et du banquet; *Amiet*, de Soleure, en allemand, sur l'amitié qui unit les citoyens des différents cantons; *Schaller*, conseiller d'Etat à Fribourg, sur le prochain tir fédéral à Fribourg pour l'anniversaire de l'entrée de Soleure et Fribourg dans la confédération; l'abbé *Rœmy*, sur le passé et le présent d'Avenches; *Eugène Borel*, à la mémoire de Druey; *James Wittnauer*, vers sur la fête, etc.

Dans une autre salle, discours de M. le pasteur Courvoisier, de M. Diacon, et chant de M. Numa Guyot, etc. (Malheureusement, la conduite peu convenable de quelques jeunes gens qui semblaient se croire à la kneipe, et non à une réunion de la Société d'histoire à laquelle ils avaient été invités, a empêché beaucoup de personnes d'entendre ces discours et a soulevé des plaintes générales chez les membres de la Société. Il est très regrettable que le manque de convenance de ces quelques jeunes gens risque de faire exclure de ces fêtes, à l'avenir, tous ceux qui ne sont pas membres de la Société.)

A 5 heures, départ pour Morat et de là pour Neuchâtel, où l'on arrive à 8 heures.

AVENTICUM

SES RUINES ET SON HISTOIRE

La première et la plus importante des villes romaines était Aventicum.
RAHN : *Histoire des arts plastiques en Suisse* ([1]).

INTRODUCTION

I. LES RUINES D'AVENTICUM

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les ruines d'Aventicum ont le privilège d'éveiller la curiosité et l'intérêt des amis de l'histoire. Il y a plus de quatre siècles, c'est-à-dire l'année de la bataille de Marignan, le plus célèbre des humanistes ou philologues suisses, connu dans le monde littéraire sous le nom de Glaréanus, témoignait le désir de voir les antiquités d'Aventicum. La Diète des XIII cantons, réunie à Zurich, venait de couronner le poète pour son Eloge de la Suisse en vers latins, qu'on faisait dès lors apprendre par cœur dans les écoles. L'un des hommes d'Etat les plus influents de la Diète, le fameux capitaine des guerres d'Italie, Pierre Falk ou Faulcon, alors bourgmestre, puis avoyer de Fribourg en 1516, écrivait à ce sujet à son protégé et ami Zwingli, qui était encore curé de Glaris et chapelain papal :

« Respectable et excellent ami, si tes lettres me sont agréables, ta » présence me l'eût été bien davantage. J'ai trouvé, il est vrai, une » sorte de compensation dans l'arrivée de maître Henri Glaréan, avec » lequel je me suis lié d'une amitié égale à celle qui m'unit à ta ré- » vérence. Afin de le mettre à même de visiter les ruines de la plus » ancienne cité de l'Helvétie, je le prends avec moi à Fribourg ([2]). »

([1]) Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz.* Zurich, Hans Staub, 1876, 33.

([2]) *Zwinglii Epistolæ* ad annum 1715. Ed. Schulthess, Zurich.

L'excursion projetée eut-elle lieu? les deux amis chevauchèrent-ils du côté d'Aventicum? Quelle impression fit sur Glaréan l'aspect de ce cadavre de ville, comme l'eût appelé Cicéron? Les écrits du temps ne le disent pas. Il nous eût été cependant bien agréable et probablement très utile, au point de vue historique, de connaître les sentiments, les observations et le jugement de l'homme que Niebuhr nous représente comme ayant le premier porté le flambeau de la critique dans les récits légendaires de Tite-Live.

Mais ce n'est pas aux savants indigènes seulement et dans ce temps éloigné, que les glorieux décombres d'Aventicum inspiraient une curiosité sympathique et admirative. Deux siècles après Glaréan, un célèbre archéologue français, l'écrivain normand Arcisse de Caumont, l'un des hommes qui ont le plus contribué à répandre dans les provinces de France le goût des antiquités et de l'art chrétien, retrouvait à Avenches l'oppide celtique, la cité romaine et le bourg féodal; il reconnaissait l'oppide celtique à ses fossés, la cité romaine à ses riches débris et le bourg féodal à son château fort.

Aventicum, sans aucun doute, appartenait aux douze villes que les Helvètes, sous la conduite de Diviko, brûlèrent l'an 58 avant J.-C., au moment d'émigrer en Gaule. Antérieurement à la domination romaine, Aventicum était déjà la capitale de la fédération helvétique, et comme l'appelait Tacite « *Caput gentis* » (1). Un atelier monétaire celtique a été découvert dans ce lieu, avec des monnaies d'or qui rappellent l'épithète de Πολυχρυσοὶ (riches en or) que donne aux Helvètes l'écrivain grec *Posidonios* dans Strabon (2). A laquelle des quatre tribus dont se composait le peuple helvète, selon César, appartenait Aventicum, nous ne le savons, et c'est à tort, comme l'ont prouvé Bursian, Georges de Wyss et Keller, que Mommsen a inféré de la découverte dans les environs d'Aventicum d'un monument érigé au *Génie des Tigorins*, que cette tribu avait son siège dans cette contrée, puisque un monument analogue existait aux environs de la station romaine de Turicum (Zurich) (3). Le citoyen qui érigea ces deux monuments, Graccius Paternus, d'accord avec sa femme Scribonia Lucana, avait à ce qu'il paraît une dévotion

(1) Tacite, Hist. 68.

(2) Strabon, VII, 292; sur l'atelier monétaire d'Aventicum, voir Henri Meyer, Die gallischen Münzen in der Schweiz, *Mittheilungen* von Zurich, XV, 1863, pag. 19 et 29. Les petites monnaies d'or appelées en allemand *Regenbogen-schüsselchen* (littéralement petits plats à l'arc-en-ciel) sortent probablement de l'atelier d'Aventicum.

(3) Ferd. Keller et Georges de Wyss, *Anzeiger* ou *Indicateur*, janvier 1864, p. 15.

particulière à cette divinité éponyme, comme tel catholique en a parfois à la vierge ou à un saint préféré ([1]).

Mais c'est de la cité romaine que nous voulons parler aujourd'hui, la cité des Camilli, de Julius Alpinus, de Sabinus, le père de Vespasien, et de cette colonie florissante dont les ruines paraissaient encore si imposantes à Ammien Marcellin, secrétaire de Julien l'Apostat, au milieu du IV[e] siècle de notre ère. Trois siècles plus tard, le souvenir mélancolique d'Aventicum hantait encore l'imagination d'un autre secrétaire impérial, l'évêque Godefroi de Viterbe, attaché à l'empereur Frédéric I[er] Barberousse.

Dans sa chronique rimée en latin, Godefroi de Viterbe parlant des Allobroges, les pères des Savoisiens actuels et proches voisins des Helvètes auxquels ils touchaient par Genava, s'exprimait ainsi :

« Quum loquor Allobrogos, fluvium perpendo la Broya
» Quæ fuit urbs grandis, velut altera Troia,
» Nomen Avenza fuit quœ peritura ruit.
» Illa superborum viguit feritate virorum
» Marte suevorum periit primatus eorum
» Decidit armorum cultus et omne forum. »

Ou en vers français, comme nous avons essayé de rendre ce passage par une traduction un peu libre :

« D'Allobroges parlant, je pense à cette Broie
» Où se dressait jadis, puissante comme Troie,
» La cité d'Avenza, aux féroces guerriers.
» Mais le Mars suève a flétri ses lauriers.
» En brisant ses autels, il a détruit sa gloire
» Et fait périr son nom *pour un temps dans l'histoire.* »

Ce nom d'Avenza que porte ici Aventicum ne serait point une altération, mais une forme populaire de ce nom qui rappellerait la déesse Aventia, protectrice et patronne de la cité. C'est du moins l'opinion de M. Hagen, professeur à l'Université de Berne, l'un des hommes qui ont exploré avec le plus de soin les reliques de la Troie helvétique ([2]).

Outre la lumineuse conférence que le savant professeur a faite à Berne sur ce sujet en 1876, nous lui sommes redevables d'un travail plus

([1]) Voir l'article de M. Bursian dans l'*Anzeiger* ou *Indic. d'histoire* de Zurich (1870 p. 184), qui nous montre un citoyen établi dans la ville africaine de Veneria Russicade (Philippeville), élevant un monument au génie de la colonie de Puteoles.

([2]) Hagen, *Aventicum, Academischer Vortrag*, 1876, p. 21. Aventicum est appelé Civitas Aventica, dans la Notitia Galliæ qui date des années 368-450.

scientifique sur les inscriptions d'Aventicum, lequel est venu compléter les cinq substantiels mémoires de M. le professeur Bursian, et les Recueils épigraphiques d'Orelli, de Mommsen et du baron de Bonstetten, l'auteur des cartes archéologiques des cantons de Vaud, Fribourg (1878) et de celle de Berne (1876), publiée en collaboration avec M. Auguste Quiquerez et le Dr Uhlmann. Les travaux de Bursian, Orelli et Mommsen ont tous vu le jour dans les Mémoires ou *Mittheilungen* de la Société des Antiquaires de Zurich.

La ville actuelle d'Avenches n'occupe évidemment qu'une très petite partie de l'emplacement sur lequel s'étendait la capitale de l'Helvétie romaine. Mais il est encore possible de suivre les contours de cette dernière à l'aide des murs d'enceinte qui ont en certains endroits, du côté de Donatyre et dans la direction du lac, de 12 à 15 pieds de hauteur. Ces murs ont cinq quarts de lieue de circonférence et semblent revêtir la forme d'un polygone régulier plutôt que celle d'un octogone qu'on lui prête dans certains ouvrages. Les matériaux qui ont servi à la construction de ces murailles sont en grande partie extraits des carrières de Neuchâtel, de Concise à St-Blaise. La pierre de Neuchâtel se retrouve, mais plus fine, plus compacte, dans les monuments proprement dits de la cité helvéto-romaine, à côté des marbres et du porphyre de l'Orient.

D'après l'illustre auteur du *Tableau du canton de Vaud* (1), le lac, plus haut que de nos jours, baignait les murailles d'Aventicum. M. Vulliemin a ici pour lui la tradition, la plupart des anciens historiens, entre autres mon compatriote Guillimann (2), et un témoignage plus décisif dans l'inscription qui nous apprend qu'une corporation de bateliers florissait à Aventicum; ce qui n'aurait pas eu de raison d'être si cette ville eût été très éloignée du lac. On parle aussi d'anneaux et de crochets qui se voyaient encore à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, fixés à la muraille et qu'on regardait comme ayant servi à amarrer les barques.

M. Bursian d'abord, et M. Hagen après lui, contestent le fait que le lac de Morat ait pu s'appeler en réalité le lac d'Avenches et baigner les murailles de cette ville, au nord. Ils appuient leur raisonnement :

1° Sur la découverte d'urnes funéraires nombreuses entre la ville et le lac;

2° Sur l'existence de la route romaine qui longeait ce dernier;

(1) Vulliemin, *Tableau du canton de Vaud*, 1849, p. 315.

(2) « Lacus qui nunc Moratensis dicitur, olim Aventicensis dicebatur. » Guillimannus, *De Rebus helvetiorum*. Friburgi, 1598, p. 20.

3° Sur celle d'une grande maison romaine qui a dû servir ou à la défense de la cité ou à la pêche, et les nombreuses briques qu'on a exhumées dans ces parages, où se trouvent aussi quelques monnaies romaines.

En revanche, les deux savants professeurs allemands sont disposés à admettre l'existence d'un canal qui allait d'Aventicum au lac et qui expliquerait la présence d'une corporation de bateliers dans la cité. La place de ce canal est marquée dans le plan dressé en 1747 par un citoyen d'Avenches, Samuel Fornerod. Quant aux anneaux dont parle la tradition, personne ne les a vus, et fussent-ils authentiques, il se pourrait encore qu'ils n'eussent été mis là que pour y fixer un talisman ou un *Gorgoneion* semblable à celui que les Athéniens avaient placé sur le mur méridional de l'Acropole ([1]).

Les murs d'enceinte d'Aventicum étaient flanqués de tours dont il est aisé également de reconnaître les vestiges. Elles se suivaient à cent pas de distance les unes des autres, au nombre d'environ 80 à 90. La configuration de ces tours offrait une particularité qui a frappé tous les observateurs, c'est qu'elles étaient rasées à l'extérieur du côté de la campagne et concaves à l'intérieur, comme si elles eussent été destinées à réprimer les séditions du dedans plutôt qu'à repousser les attaques du dehors. Mais la science française s'est chargée de résoudre le problème. La Société des Antiquaires de Paris, par l'organe de MM. Picard, Creuly, Arthur Bertrand, a fait savoir à M. Bursian, alors professeur à Zurich, qu'il n'y avait rien d'anormal dans la structure de ces tours; qu'il en existait un grand nombre, entre autres à Lambessa en Afrique. De son côté, le savant baron de Rauch à Berlin, écrivait que les vingt-huit tours et *castella* de Wiesbaden, avant leur démolition, présentaient le même phénomène, ainsi que d'autres tours construites par les romains sur les bords du Rhin ([2]).

Le monument le plus apparent qu'ait laissé la cité helvéto-romaine est sans contredit la colonne en marbre jurassique de trente-sept pieds de hauteur, connue sous le nom de *Cigognier d'Avenches*, des oiseaux qui y faisaient leur nid. Mais là où les investigateurs du 18e siècle, Ritter,

([1]) Bursian, *Aventicum* I, p. 10; Hagen, *Aventicum*, p. 12.—Une tête de Méduse ou de Gorgone en marbre de Carrare blanc a été découverte au grand St-Bernard, et faisait vraisemblablement partie des ornements du temple de Jupiter pennin, qui s'élevait sur le sommet de la montagne. Article de M. Otton Berndorf, *Anzeiger de Zurich,* janvier 1871.

([2]) Bursian, *Anzeiger*. sept. 1870, p. 181.

par exemple, voyaient un arc de triomphe ou une porte d'honneur, d'autres trouvaient le péristyle d'un grand temple dédié à Bacchus ou à Apollon. Aux yeux de MM. Bursian et Hagen, la colonne serait tout simplement la partie antérieure d'un crypto-portique ouvert et en forme d'arcade, érigé sur la vaste place carrée qui servait de Forum aux citoyens d'Aventicum.

A ce même édifice appartenaient probablement le grand débris de corniche qui est devant le Musée et le colossal chapiteau en marbre blanc d'ordre corinthien, debout à l'entrée du même édifice et sur lequel on lit en grands caractères de bronze doré le mot de LUGOVES. Ce nom se trouve mentionné également dans une inscription de la ville d'Osma en Castille-Vieille, comme celui d'une divinité protectrice de la corporation des cordonniers (Lugovibus sacrum loco puteico collegio sutorum).

Parmi les autres édifices publics qui attirent l'attention de l'observateur, figurent le théâtre et l'amphithéâtre.

Du théâtre, on ne saisit guère à fleur de terre que les murs d'appui des gradins de l'orchestre. Une partie de l'édifice a péri dans les invasions successives, une autre aura été utilisée dans la reconstruction de la ville féodale au moyen âge. Pour découvrir ce qui en existe encore, il faudrait pouvoir fouiller le sol du côté de Donatyre.

« Ce théâtre, dit M. Hagen dans sa conférence de Berne, était entouré « de grands monuments. » Cela est prouvé par une inscription découverte en 1845 et dont les caractères ont huit pouces de hauteur. La quantité de boutons, de broches, d'épingles et d'autres objets de parure exhumés en cet endroit, semblerait révéler une panique, une fuite soudaine. Mais faute de fouilles convenablement organisées, on n'a pas même pu mettre à nu les fondements du théâtre dans la direction de l'ancienne route romaine [1].

Ces fouilles, conduites d'après un plan systématique et dont M. Hagen regrettait l'absence il y a quatre ans, M. Bursian en espérait déjà la réalisation en 1869, et l'annonçait même dans ses Mémoires sur Aventicum. Mais ces promesses ne devaient pas se réaliser, faute sans doute de subsides que le gouvernement vaudois ne s'est pas cru autorisé à demander aux contribuables dans un intérêt scientifique. La Confédération, de son côté, croit faire assez pour la science historique par la subvention qu'elle accorde à la Société suisse. Il nous manque en Suisse des

(1) Hagen, *Aventicum*, p. 23.

amis des arts assez opulents pour se livrer à des fouilles coûteuses, et assez enthousiastes pour les entreprendre à leurs périls et risques.

De tout temps les Mécènes ont été plus rares chez les Suisses que les Apicius et les Cléons.

De l'amphithéâtre qui se trouvait à l'entrée de la ville actuelle et qui a été transformé en verger, on n'aperçoit également que la partie inférieure. Mais il est aisé d'en retrouver une autre partie dans les caves de la tour qui sert aujourd'hui de musée et qui a été construite avec des matériaux tirés de l'amphithéâtre. D'après le plan géométrique qui a été tracé des ruines de cet édifice, il y avait place pour 8000 spectateurs, et en admettant l'existence d'un étage supérieur, on est arrivé à doubler ce nombre. Il ne paraît pas que l'amphithéâtre d'Aventicum ait été l'œuvre des légionnaires auxquels on doit l'amphithéâtre de Vindonissa. Les tuiles romaines n'y sont pas aussi abondantes, et plusieurs portent le chiffre de la légion rapace, plus connue par ses ravages que par ses fondations.

Le portique du Forum, dont il a été question plus haut, n'était pas le seul bâtiment de ce genre. Les colonnes, les pilastres et les fragments architectoniques découverts depuis 1810, attestent la présence de plusieurs édifices de ce genre. Quelques-uns ont reçu dans les inscriptions le nom de *Schola* qu'on avait faussement traduit d'abord par celui d'école. Mais Vitruve, l'architecte d'Auguste, a pris soin lui-même de nous instruire du sens ordinaire de cette expression, dans un de ses ouvrages : « Schola, dit-il, *est porticum in circuitu labri* ». C'est-à-dire que la *Schola* désignait parfois un promenoir de la salle d'attente à l'usage des baigneurs qui se disposaient à entrer dans les *hypocaustes*. Mais sous le nom de Schola, il faut entendre aussi, du moins au temps de la Rome impériale, les lieux de réunion des confréries et corporations [sodalitates] (¹). Ce n'est pas que les écoles manquassent à Aventicum. Il y avait même une académie, comme le prouve une inscription qui nous montre des citoyens de la cité confondant dans un même hommage de vénération l'empereur Auguste, Minerve, Apollon, le génie de la colonie et les professeurs et médecins du lieu (²).

En 1850 et 1851, l'un des prédécesseurs de M. Caspari, M. d'Olleyres, mettait à jour à Prillaz un immense bâtiment à double colonnade de marbre cannelé, dont la façade mesurait 106 pieds de longueur. Il était orné d'une inscription où se lisait le même mot *Schola*. Un autre por-

(¹) Marquardt, d'après Orelli et Mommsen.

(²) Mommsen, Insc. 164, la 12me de Hagen, Bonstetten, p. 6.

tique est celui que la corporation des Bateliers de la cité érigeait de ses propres deniers à la maison impériale, la *domus divina* de l'inscription 182 de Mommsen.

Les temples ne faisaient pas défaut non plus à Aventicum, témoin la découverte d'une quantité de frises, de chapiteaux, de colonnes d'un beau style corinthien comme celui qu'on admire au Panthéon et dans d'autres édifices de la ville éternelle. On a découvert aussi un grand nombre de statues, de statuettes de Jupiter, Apollon, Minerve, Mercure, Bacchus, Mars, sans parler des divinités de l'Asie et de l'Egypte, Isis, par exemple. La déesse Aventia avait également son temple que l'on place au Capitole, c'est-à-dire sur l'emplacement du château de l'Avenches actuel (1).

L'existence du culte d'Esculape, de Cybèle et de Sabazius, le dieu phrygien, nous est révélée par une *main votive* en bronze qui est bien le plus curieux objet de la symbolique religieuse et de l'art romain que renferme le Musée d'Aventicum. Le vaillant et regretté numismate, M. Henri Meyer, a donné dans les *Mittheilungen* de Zurich le dessin et la description de cette main mystérieuse, la seule de son espèce en Suisse, et qui nous met sous les yeux l'ex-voto d'une femme en couches, avec tout le cortège des superstitions que le paganisme oriental ou grec avait inoculé au génie plus positif des Romains.

Un autre symbole intéressant et d'un caractère historique, c'est celui de la *louve allaitant Romulus et Rémus*, figuré sur un bas-relief découvert par M. Fornerod, d'Avenches, mais qui est en la possession de M. Engelhardt à Morat.

Certaines statuettes en bronze attirent aussi l'attention soit par leur dimension, soit par le sujet. Ainsi la figure en bronze, de 17 centimètres de hauteur, qui représente une jeune fille, aux pieds de bouc, du cycle de Bacchus; celle qui reproduit un gladiateur, et le groupe, aujourd'hui disparu, de Hercule étouffant le lion de Némée, dont M. Bursian a donné les dessins et la description dans les *Mittheilungen* (2).

Parmi les monuments qui forment ce que les Allemands appellent *Kleinkunst* et que nous nommons en français les arts décoratifs, les *Pavés mosaïques* occupent une place importante. Les ouvrages de ce genre sont nombreux à Aventicum et se distinguent par la composition et l'éclat des couleurs. Les connaisseurs n'hésitent pas à les mettre à côté des plus belles productions de l'art décoratif chez les Romains, et

(1) Bursian, *Aventicum* I, p. 21.

(2) *Aventicum*, IV.

ne font d'exception que pour la bataille d'Alexandre qui est dans le palais Bourbon à Naples. Les dessins de ces pavés, déjà publiés en partie par Ritter, ont été reproduits dans les *Mittheilungen* de Zurich par les soins de M. Bursian, dont le cinquième Mémoire est consacré à la description de ces objets qui intéressent à la fois l'Art et la Mythologie ([1]). Au nombre des sujets traités par les mosaïstes d'Aventicum, on distingue Orphée jouant de la lyre au milieu des animaux féroces, publié par Alexandre de Laborde dans ses *Voyages pittoresques en Suisse*, et par Millin dans une *Galerie mythologique* (1811). Deux autres de ces pavés ont trait aux Mythes de Thésée et d'Ariane. Celui qui a été transporté de Cormerod près d'Avenches à Fribourg représente Thésée tuant le minotaure. Un autre, qui est malheureusement détruit en partie, est une allusion aux amours d'Ariane abandonnée par Thésée et recueillie par Dionysos, nom sous lequel le dieu du vin était honoré en certaines contrées orientales. Dionysos est entouré de satyres qui admirent avec lui la beauté d'Ariane surprise sur la couche où elle demandait au sommeil l'oubli de sa douleur.

Les maîtres mosaïstes et les artistes en général auxquels on confiait la décoration des édifices, étaient d'origine grecque. Un pavé mosaïque découvert en 1869, porte le nom hellénique de Prosthasius ([2]).

Un orfèvre lydien, au nom grec de Polynice, qui exerçait son état à Aventicum, y passa par tous les honneurs de la tribu des charpentiers de laquelle il faisait partie, bien que travaillant sur l'or et non sur le bois([3]).

Aux monuments d'Aventicum dont les débris sont venus jusqu'à nous, il faut joindre les *Aqueducs*, auxquels M. Bursian a fait une place dans les planches dont il a illustré le second de ses Mémoires. On peut citer comme le plus remarquable celui dont l'orifice se trouvait à 2 lieues au sud d'Aventicum, sur la rive droite de l'Erbogne (canton de Fribourg) et qui mesurait 46,000 pieds ([4]).

Nous venons d'esquisser à grands traits les monuments les plus en vue de la cité helvéto-romaine en laissant de côté les urnes, les amphores et

([1]) Des dessins coloriés de ces pavés mosaïques, exécutés avec plus d'exactitude et d'ampleur par le peintre fribourgeois Curty, au commencement de ce siècle, se trouvent entre les mains de M. le colonel Ferdinand Perrier, de Fribourg, qui en a fait obligeamment l'exhibition aux amis de l'histoire, réunis à Aventicum le 5 juillet.

([2]) Mommsen, Insc. 339, la 130me de Hagen.

([3]) Mommsen, Insc. 212; Hagen, la 49me.

([4]) Bursian, Aventicum, I, 12 et II, 27. Bonstetten, carte archéologique du canton de Fribourg, n° 11.

les vases qu'on retrouve dans tous les établissements de l'époque romaine. Une monographie détaillée demanderait un livre entier. Car la collection des écrits relatifs à Aventicum et publiés en Suisse depuis trois siècles, de Stumpf à Ritter et à Sinner, et de Sinner à Burckhardt et à Hagen, est assez considérable pour former une bibliothèque. Chaque année d'ailleurs, sous l'habile et infatigable conservateur actuel, le Musée s'enrichit de nouvelles trouvailles, qui ajoutent à la connaissance que nous avons de la vie romaine en Helvétie, fouillée dans tous ses recoins. Ainsi, pour n'en donner que quelques exemples, les plus faits pour piquer la curiosité des hommes du temps présent, on a constaté la présence à Avenches de clarines pareilles à celles qui pendent au cou de nos bêtes à cornes, celle de clochettes de table, de cercueils en bois, de stylus à écrire semblables aux becs de plume actuels, de jeux d'osselets à l'usage des dames, de souliers en fer pour la neige, sans parler de 40 estampilles de potier. L'art culinaire lui-même nous a livré quelques-uns de ses secrets. On a trouvé des dattes, des olives et des coquilles d'huîtres (ostrea edulis) en abondance dans les tombes helvéto-romaines (1).

Une découverte bien autrement importante si elle n'était pas si fragmentaire, est celle de textes de lois romaines gravées sur des plaques de bronze qui rappellent la loi des XII tables. Elles ont été trouvées dans le voisinage de bains ou thermes et sont conservées au Musée.

Mais nous avons hâte de passer au second objet de cette esquisse, l'histoire d'Aventicum, c'est-à-dire à ce que nous permettent d'en dire : 1° les données fournies par les classiques latins et grecs; 2° les descriptions reconnues authentiques; et 3° les conjectures des érudits, pour autant qu'elles sont puisées aux sources et ont une base sérieuse dans les textes (2).

II. SON HISTOIRE

Si l'on s'en tenait aux données de l'Epigraphie, l'histoire de la cité helvéto-romaine d'Aventicum ne commencerait guère que sous le règne

(1) Caspari, *Anzeiger de Zurich* de 1874, p. 494.

(2) Les Inscriptions d'Aventicum, comme celles des autres parties de la Suisse soumises à Rome, ont été recueillies avec un soin diligent par Gaspard d'Orelli (1844) et d'une façon plus exacte par Mommsen (1854), puis complétées par Georges de Wyss et Henri Meyer. Celles qui regardent le canton de Vaud ont été réunies dans le texte qui accompagne la carte archéologique de M. de Bonstetten. Les Inscriptions d'Aventicum en particulier ont fait l'objet du recueil spécial de M. Hagen, publié à Berne en 1876.

d'Auguste. Un affranchi de ce dernier, Donatus Salvianus, remplissait dans cette ville les fonctions de percepteur ([1]).

Mais si nous admettons l'ingénieuse et savante interprétation du professeur schaffousois Zündel, mort il y a quelques années à Berne ([2]), le chef-lieu de l'Helvétie romaine aurait été quarante-deux ans avant J.-C. le théâtre d'une scène digne du génie descriptif et pathétique de Jean de Muller.

L'épisode auquel nous faisons allusion nous reporte en pleine histoire romaine. Il se rattache à la terrible scène du 15 mars 44 avant J.-C. et à la mort de César, percé en plein sénat de vingt-trois coups de poignard par ses familiers et amis. L'un des soixante conjurés, Decimus Brutus, cousin du chef de la conjuration et que César avait fait gouverneur de la Gaule cisalpine, joue un rôle important dans le drame sanglant. Voyant César tarder à se rendre au sénat où l'attendaient ses meurtriers, il avait poussé la perfidie jusqu'à aller le chercher dans sa demeure, traitant de rêves insensés les sombres pressentiments de Calpurnie, femme de César. Il avait pris celui-ci par la main, et l'avait conduit lui-même au théâtre de Pompée où se réunissait le sénat.

Après le meurtre, Decimus Brutus en fuite est contraint de se retrancher à Modène, dans son gouvernement de la Gaule cisalpine où il soutient un siége contre Marc-Antoine, le vengeur de César.

Brutus avait alors pour lui Cicéron, son ami politique, le sénat, Octave et Munatius Plancus qui commandait dans la Gaule. A la voix de Cicéron, Marc-Antoine, décrété de haute trahison par le sénat, est battu par Decimus Brutus aux portes de Modène. Mais, vainqueur à son tour, Antoine voit revenir à lui Octave, Plancus et le sénat rendu lâche par la peur. Cicéron seul est resté fidèle à la cause de la République. Decimus Brutus, le vaincu, s'est enfui dans la Gaule avec ses légions. Mais hors d'état de les nourrir et menacé par Plancus, son ancien allié, il licencie ses soldats, ne retient que trois cents cavaliers gaulois autour de lui dans l'intention de passer le Rhin. Obligé de les congédier encore, il ne garde que dix hommes et prend le costume celtique pour échapper

Ces inscriptions, au nombre de plus de trois cents, se trouvent en partie seulement à Avenches. Les autres sont encastrées dans les murs du château de M. de Graffenried, à Villars, d'autres disséminées dans les musées et les édifices publics des contrées environnantes, où la sagacité des épigraphistes a dû aller à la découverte pour les restituer à leur véritable origine.

([1]) Mommsen, Insc. 178; Hagen, 27.

([2]) *Jahrbücher des Vereins von Alterthumskunde im Rheinlande,* Heft 39 et 40.

à ses ennemis. Mais en traversant le pays des Séquanes, il tombe entre les mains de larrons indigènes. Apprenant que le chef de la contrée ou du clan celtique auquel ces hommes appartenaient était Camelus (c'est ainsi que le nomme Appien), ou Camilius (nom que lui donne Velleius Paterculus), il obtient d'être conduit à ce personnage qu'il connaissait et dont il espérait être favorablement reçu, parce qu'il avait eu l'occasion de rendre service à sa famille.

Camelus ou Camilius accueille en effet l'ancien lieutenant de César avec des démonstrations d'amitié; mais en même temps, voulant se ménager la protection de Marc-Antoine, il prend les ordres du Triumvir qui lui demande la tête du proscrit. Decimus Brutus est décapité dans la maison même de son hôte et ne serait pas mort avec courage, si l'on en croit Appien dans son *Histoire romaine* à laquelle est emprunté le fond de ce récit. Or, ce Camelus ou Camilius n'était autre, selon M. Zündel, que le père des Camilli dont on trouve le nom dans neuf inscriptions d'Aventicum et qui figure comme une des familles les plus influentes et les plus distinguées du peuple des Helvètes (1).

Le nom de Séquanes, substitué à celui des Helvètes par Appien, n'a rien qui étonne. Il était facile de confondre des peuples aussi proches voisins, et Ptolémée lui-même plus tard englobe Aventicum dans la Séquanie avec Besançon et Nyon. Drummann, d'ailleurs, dans son *Histoire romaine* (2), a montré que c'est plus près des Alpes que Decimus Brutus a été arrêté par les Celtes de Camelus. Ce nom, celtique lui-même selon Appien, a été reconnu appartenir au celtique kymrique par un homme compétent, M. Adolphe Pictet. Camilius n'est que le nom un peu romanisé de Camelus.

L'année même où Decimus recevait la mort à Aventicum, son ami Cicéron tombait sous les coups des sicaires envoyés par Marc-Antoine dont il avait excité la haine par ses seize philippiques et le décret de haute trahison rendu à ses instances contre le Triumvir. Cicéron avait aussi encouragé Decimus Brutus à tenir ferme, comme on le voit par ses lettres à ce dernier, où il le conjure *de délivrer à jamais la République du pouvoir royal* (Lettre de fin décembre 44 avant J.-C.).

Comment Octave devenu Auguste reconnut-il le service de Camelus transformé en Camillius ou Camillus, nous l'ignorons. Mais ce que nous

(1) Voir sur les Camilli, les articles de feu M. Muller, professeur à l'université de Zurich, dans l'*Anzeiger* de Zurich, oct. 1871, 296.

(2) Drumman, *Römische Geschichte*, I, 168.

savons, c'est que depuis lors les Camilli jouissent des faveurs de la maison impériale, de l'empereur Claude entre autres.

Une des inscriptions de Villars-les-Moines nous apprend que Julius, fils de Caïus Camillus, de la tribu fabienne, était grand prêtre d'Auguste, tribun militaire de la III[e] légion macédonique; qu'il avait reçu en récompense de ses exploits dans la Grande-Bretagne où l'avait rappelé l'empereur Claude, une lance sans fer (hasta pura) et une couronne d'or (¹). Ceci se passait entre 42 et 50 après J.-C.

Cette inscription, conservée à l'escalier de l'étage supérieur du musée d'Avenches, porte la signature de Julia Festilla, fille de Julius Camillus. Cette Julia Festilla était une personne connue et honorée dans l'Helvétie romaine. Dans l'inscription d'un monument que lui élevaient à elle-même les habitants d'Eburodunum (Yverdon), Festilla, première flamine d'Auguste, est louée comme une excellente voisine qui a droit à leurs hommages (²).

Une seconde inscription gravée sur un marbre blanchâtre du Jura et trouvée à Prillaz, en 1874, nous montre la fille de Caïus Camillus dédiant un autel votif à Apollon (³).

Ce nom de Festilla revient encore dans une troisième inscription : c'est pour ordonner par testament l'érection d'un monument à son père Caïus Valerius Camillus de la tribu Fabia, et rappeler par la même occasion que le peuple Edue et le peuple Helvète ont décrété de concert que les funérailles de ce citoyen se feraient à frais communs et que la nation helvète lui a élevé des statues aux frais du trésor public et des tribus (Pagatim). La table de marbre blanc sur laquelle se trouvait cette inscription fut trouvée à Aventicum en 1810, selon la description qu'en a donnée M. Aubert-Parent, un Français réfugié en Suisse à cette époque et qui a laissé des mémoires manuscrits sur nos antiquités conservés à la Bibliothèque de Soleure. Mais la disparition complète de cette inscription importante et certaines expressions du texte ont éveillé chez Hagen des doutes sérieux sur son authenticité (⁴).

(A suivre.) Alex. DAGUET.

(¹) Mommsen, 179[e] Insc., 32[e] de Hagen.

(²) Mommsen, Insc. 143. Hagen 87, Bonstetten, p. 51.

(³) Mommsen ne la connaissait pas. La 35[e] dans Hagen. Bonstetten, p. 12.

(⁴) Mommsen, Insc. 192[e], la 37[e] de Hagen. Le rapprochement des Edues et des Helvètes n'aurait rien d'insolite et d'étrange après les anciennes relations des deux peuples et de leurs chefs Orgetorix et Dumnorix, rapportées par César lui-même.

LES DEUX CONSTANCE

Extrait des Mémoires de Caroline Bauer.

(Suite. — Voir la livraison de Juillet, pag. 149.)

Je ne puis penser sans avoir les larmes aux yeux à la partie que nous fîmes au Locle, en automne. Nous étions ensemble, ma chère Virginie et moi, bien gaies, bien disposées, ne nous doutant pas de l'accident qui, bien des années plus tard, devait terminer les jours de mon amie de la façon la plus lugubre.

Virginie avait souvent visité ces effrayants moulins du Col des Roches; elle éprouvait un grand plaisir à me les montrer et à jouir de ma surprise; en sortant du premier moulin, elle me prit donc par la main et me fit descendre de petits escaliers taillés dans le roc. Parvenues au bas de cet escalier, nous nous trouvâmes dans une profonde obscurité n'apercevant qu'un filet de lumière projeté par quelques lanternes. Comme cela bouillonnait, mugissait, rugissait! Nous étions enveloppées d'une fine poussière d'eau, et malgré l'obscurité, l'œil distinguait une immense roue sur laquelle tombait l'eau écumeuse. Cette eau est le Bied, torrent de montagne qui traverse la longue vallée du Locle. De chaque côté de son cours, il reçoit les ruisseaux de la montagne qui le font enfler, souvent d'une manière inquiétante. Que de fois le Bied a dévasté ce vallon pittoresque, jusqu'au moment où l'art et la force humaine surent lui opposer un frein en creusant un canal souterrain de huit cents pieds de longueur; là, le torrent contenu se précipite avec furie dans les profondeurs qui lui sont ouvertes. Mais ce n'était pas assez que l'esprit et la main de l'homme eussent rendu docile ce terrible torrent, ils parvinrent encore à l'utiliser et à le faire devenir le moteur du travail et de la prospérité. Au moyen de quelque art occulte on a bâti dans ce précipice quatre moulins superposés les uns sur les autres,

pour lesquels l'espace a été obtenu en faisant sauter le roc. Pour parvenir jusqu'au fond, il faut descendre plus de deux cents marches gardées par une rampe assez basse ; tout au fond, l'eau intarissable fait mouvoir deux roues gigantesques.

Au premier moment, je ne suivis Virginie qu'en tremblant, mais peu à peu le courage me vint; elle était une vraie enfant des montagnes, ne connaissant ni peur, ni vertige; elle riait joyeusement de cet affreux brouhaha; elle allumait des morceaux de papier qu'elle jetait enflammés sur les filets d'eau écumeuse, de sorte que toute la poussière humide prenait une teinte rouge. Oh! c'est comme des rubis, m'écriai-je. — Ou comme des gouttes de sang, dit Virginie. L'homme qui tomberait là dedans serait broyé par les roues et perdu de telle façon qu'on n'en reverrait plus un vestige.

Ces paroles me causèrent une grande frayeur et je me mis à crier. Je fus obligée de m'asseoir sur les marches humides, même de me cramponner des deux bras à la balustrade, car la crainte de tomber menaçait de me donner le vertige et de me faire glisser dans l'abîme. Virginie m'embrassa, me pressa contre elle et me dit : Lina, je suis avec toi, comment pourrait-il t'arriver quelque chose?

— Oui, mais à toi-même, Virginie! Allons-nous-en, remontons.

— A moi, tu crois qu'il peut m'arriver quelque chose! Tu n'y penses pas, Lina. Viens, descendons jusqu'à la dernière marche; il y a là un rocher en saillie; c'est aussi beau que terrible quand toute la masse d'eau tombe sur vous.

Aucun encouragement, aucune prière ne m'aurait fait descendre plus bas; la bonne Virginie consentit à remonter et à me ramener à la lumière du jour, et ce fut avec bonheur que je me sentis sous les rayons dorés d'un beau soleil.

Pendant notre périlleuse excursion, Mlle G. était restée en arrière avec les autres pensionnaires; elles s'étaient arrêtées plus longtemps dans l'établissement de charité pour jeunes filles, fondé par mademoiselle Marianne Calame; Mlle G. ne tarda cependant pas à nous rejoindre avec le reste de son petit troupeau, et on comprendra qu'elle nous fit des reproches, du reste mérités, de nous être aventurées comme nous l'avions fait. Les autres eurent à peine la liberté de regarder par dessus la balustrade, et encore Mademoiselle les retenait par leurs robes.

— Vois-tu, Lina, je savais bien qu'il en serait ainsi, me souffla Virginie. Nous avons autrement joui, nous.

Après cela, nous grimpâmes le Col des Roches, haut de sept cents pieds; nous arrivâmes à une percée, comme une porte dans le rocher; de là, au travers d'un horizon chaud, nous eûmes une vue splendide qui s'étendait bien loin sur le territoire de France.

Pour terminer la fête, et selon toute bonne tradition de pensionnaires en vacances, nous fîmes quelques bons tours de danse sur la première pelouse venue. Qui nous eût dit, à Virginie et à moi, que dix ans plus tard nous reverrions les moulins et que la mort s'en suivrait pour elle, nous ne l'aurions pas cru; c'est ainsi que la sage Providence, en nous cachant ce que peut apporter le lendemain, nous donne la preuve de son plus grand amour.

* * *

Un bal masqué dans l'institut G.!

Grande fête, grand événement, grande réjouissance! Il fallait voir l'élégance, le luxe, l'entrain! Le vieux réfectoire du cloître était orné de guirlandes de verdure parsemée de fleurs de papier. De petits arbres de pin couverts de bougies pendaient du plafond en guise de lustres. Notre orchestre d'été, un joueur de violon aveugle, fut renforcé d'une harpe et d'une flûte. Imposant! Toutes nos épargnes furent épuisées à cet effet.

Quelle brillante réception se prépara pour cette belle soirée de la pension G...! Nous présentâmes nous-mêmes aux dames des gâteaux et du lait d'amande; aux Messieurs, du punch.

Malheureusement, il nous était sévèrement défendu de toucher à ce nectar et à cette ambroisie, car, qu'aurait-on dit de l'institut G. si les rafraîchissements étaient venus à manquer! Pour nous dédommager, on nous permettait de manger tous les restes; mais hélas! restait-il jamais quelque chose après la pension Droz!! Et pourtant, comme des Tantales, nous avions les gâteaux, le lait d'amande, le punch qui nous donnaient dans les yeux et qui nous piquaient le nez.

Pour nous rafraîchir, dans les intervalles des danses, on nous donnait, à nous pauvres pensionnaires, des pommes qui nous paraissaient terriblement dures.

Ajoutez à cette splendeur l'élégance des costumes!

La belle Constance, vêtue en sultane, était belle comme une fée, comme une héroïne des Mille et une Nuits : un large pantalon de soie blanche, une jupe brodée d'or sur azur; elle avait une chemise blanche comme la neige, une petite veste pourpre, sans manches, ouverte sur la

poitrine; ses cheveux blonds tressés avec des perles; un turban bleu, rouge et blanc, orné de pierres précieuses; de mignons petits pieds enfermés dans des bottines de satin bleu bordées d'agréments d'or. Je n'avais jamais rien vu de si beau, de si riche.

D'un autre côté, en voyant la belle Brune costumée en Albanaise; ses belles tresses brunes recouvertes du mouchoir attaché par de grandes épingles d'argent; son beau profil romain, ses yeux noirs, animés d'un feu extraordinaire, qui ressortaient sous la coiffure, on se demandait si ce n'était pas elle qui remportait le prix de la beauté.

Virginie était costumée en hiver, un hiver charmant, avec une robe blanche garnie de cygne et d'agréments d'argent. Miss Encore, une ennuyeuse Ecossaise; la Bernoise, une disgracieuse et bavarde Bohémienne. Il y avait en abondance des jardinières, des bergères et des paysannes. Il n'y avait pas jusqu'aux vieilles commères qui ne se fussent costumées, et cela avec toute la recherche possible, ce qui n'empêchait pas qu'elles n'eussent l'air de hiboux!

Mon frère Louis et moi, nous fîmes notre entrée en Turcs. Avec la belle Blonde, nous avions étudié un pas de trois, que bravement nous appelâmes « pas de harem », et qui eut un succès si extraordinaire, qu'à ma grande joie nous dûmes le répéter. Cependant, mon costume si pauvre, que j'avais loué chez un fripier de Neuchâtel et pour lequel mon argent de poche avait à peine suffi, devait faire contraste avec celui de la belle sultane.

J'avais une petite veste, d'une étoffe argentée, élégamment nommée peau de serpent, qui m'avait tentée lorsque j'avais fait mon choix dans le magasin du loueur de masques, mais qui me joua un fort mauvais tour. En dansant, je m'échauffai, la peau de serpent eut chaud à son tour et commença à se tortiller traîtreusement par derrière, se réduisant en une petite queue. J'avais beau la tirer par devant, dès que je partais avec un de mes blonds jumeaux de la pension Droz, la voilà qui retournait de l'autre côté. C'était désespérant! A propos des jumeaux, ils étaient charmants, costumés en matelots anglais.

Les autres jeunes gens de monsieur Droz présentaient un superbe contingent de danseurs, composé de bandits, d'Espagnols, de ramoneurs, de meuniers, de rois de cartes, de Maures et d'autres planètes de bal masqué.

Il se trouvait à ce bal un fier et superbe chevalier de Malte qui nous intriguait beaucoup. Il portait son beau costume avec autant de dignité

que d'élégance et nous ne pouvions assez regarder son vêtement de velours noir, sa chaîne d'or et sa croix blanche.

Notre Bohémienne, qui avait un talent particulier pour l'espionnage, et qui, à cette occasion, l'exerça avec un grand zèle, eut bientôt découvert que ce masque cachait un marquis de Rivière, de Paris, *terriblement* riche et introduit par le lieutenant de C., frère de la belle Constance. Selon nous, ce marquis pouvait bien être un prétendant. Voyez comme il est assidu auprès de la belle Blonde; regardez comme elle l'accueille! — Et notre belle Brune! elle a l'air de mourir de jalousie.

Le moment d'après, le beau chevalier valsait avec la belle Brune et murmurait sans doute de bien belles paroles à ses petites oreilles, car son visage rayonnait et ses yeux lançaient des éclairs de triomphe à la pauvre Blonde. Celle-ci, vexée, pâle, lugubre, se pinçait les lèvres et répondait à peine à son danseur, un pauvre roi de carte. Si, de son regard, elle avait pu transpercer la pauvre Brune, elle l'aurait fait de grand cœur.

Ce jeu redoutable de la coquetterie, du triomphe, de l'envie, de la jalousie, s'exerça pendant toute la soirée entre les deux Constance, parce que le marquis partageait entre elles ses attentions et sa galanterie. Pour nous autres petites filles, il n'avait pas un regard, pas une danse; cela nous était bien égal; nous avions assez de danseurs sans lui et il nous touchait peu.

Nous nous occupions pourtant de savoir quelle Constance remporterait la victoire, laquelle aurait le prétendant.

Monsieur le marquis fit visite aux parents des deux demoiselles et continua à leur faire la cour, aux deux. On nous dit qu'il avait l'intention de s'établir dans les environs, ce qui nous fit pressentir et anticiper une belle noce.

Après la solennité de notre bal, une chose me tint surtout au cœur et captiva tout mon intérêt, ce fut la perspective de la comédie que nous devions jouer pendant le carnaval. Je redoublai de zèle dans l'étude du français afin de ne pas être exclue à cause de mon mauvais accent, ce qui m'aurait causé une profonde douleur. Mes peines furent richement récompensées; on me permit de jouer dans une petite pièce intitulée « Les Cerises », dans laquelle j'eus à remplir le rôle d'un jeune paysan. Mon costume se composa d'un pantalon blanc et d'une jaquette de velours noir garnie de boutons d'argent. Je jouai encore dans une seconde pièce « La Rosière », de Mme de Genlis. Dans celle-ci, je remplis le rôle d'un vieux curé de campagne, âgé de soixante et dix ans,

portant une perruque à queue, blanche comme la neige. Aucune des pensionnaires n'avait voulu paraître en vieillard.

Mon amie Virginie remplit le rôle de la Rosière et il aurait été difficile d'en trouver une plus jolie. Un demi-siècle s'est écoulé dès-lors, ce qui n'empêche pas que je la vois encore comme si c'était hier, avec sa robe blanche, sa ceinture rose, et une guirlande de roses dans ses cheveux foncés. Ce souvenir si vivant, si tendre, fait saigner mon cœur. Dans cette heureuse soirée, à Hauterive, je montai pour la première fois sur les planches; trois ans plus tard, ces planches devenaient pour moi ce qu'il y avait de plus important dans ce monde.

Le jour de cette représentation, le mardi gras de 1820, la plus heureureuse et la plus brillante de nos spectatrices fut Constance de C...., car sous peu, elle devait épouser le riche marquis français! Oui, la belle Blonde avait éclipsé la belle Brune; elle était la fiancée, belle et fière, du marquis de Rivière. Celui-ci avait balancé longtemps entre les belles rivales et il s'était enfin décidé pour la Blonde. La pauvre Brune, déçue et froissée, errait d'un air sombre dans les corridors de notre vieux cloître.

Je n'eus pas le bonheur de voir ma chère Constance dans sa parure de mariée. Son mariage était fixé pour Pâques de l'année suivante; ma mère vint me chercher en automne et m'emmena à Carlsruhe dans l'intention de m'y faire prendre des leçons particulières, de me préparer à faire ma première communion et de me former à ma future vocation d'institutrice. Malgré tout le bonheur que j'éprouvais à me retrouver auprès de ma mère, je ne pus m'empêcher de verser bien des larmes en quittant la pension, en me séparant de Mme G., de ses aimables filles, qui avaient été si bonnes pour moi, de mon amie Virginie et de sa mère, de ma chère Constance de C., de toutes mes compagnes, de mes places favorites, de tout, de tout....

Constance de C. m'adressa une joyeuse lettre dans laquelle perçait tout son bonheur et où elle me disait : Bientôt, ma chère Lina, tu m'adresseras tes lettres à *Madame la marquise de Rivière, à Paris.* Tout Paris parlera de l'élégance et du bon goût de mon salon. Je t'inviterai chez moi, et Paris et mon salon te donneront le dernier vernis de l'éducation la plus soignée. La belle Brune me fait de la peine toutefois, bien que par sa vanité ridicule elle ait mérité une pareille humiliation.

Après cela, toutes les lettres que je lui adressai restèrent sans réponse.

Virginie m'écrivit : « Représente-toi, Lina, ce qui vient d'arriver. L'é-

légant marquis de Rivière, le fiancé de Constance de C., était un vulgaire fripon, caissier d'une grande maison de banque de Paris, et qui était parti en emportant la caisse. Il a été arrêté tout à coup à Neuchâtel et il sera condamné aux galères. La belle Blonde est comme folle et ne se laisse voir à personne. Son frère, l'officier, veut se faire transférer à Berlin afin de l'emmener avec lui. Quel bonheur que le mariage n'eût pas encore eu lieu. La belle Brune peut rendre grâce au ciel de ne pas être la victime, de n'avoir pas été exposée à un tel malheur, à un pareil outrage. »

(A suivre.)

VARIÉTÉS

REMISE D'UN CONDAMNÉ DE HÉRÉSIE PAR LE SEIGNEUR DE TRAVERS AUX OFFICIERS DU VAUXTRAVERS (1)

Le *Musée neuchâtelois* a mentionné (année 1879, page 74) les formalités qui accompagnaient l'exécution d'un criminel condamné à mort par la cour de justice de Travers. Voici un cas où ces formalités n'ont pas *toutes* été observées; nous l'indiquons ici pour montrer quel soin jaloux on mettait à conserver les vieux us et de quelles minutieuses précautions on usait dans tout ce qui touchait aux questions de souveraineté et de seigneurie. Parce que le criminel n'avait pu être présenté au château de Môtiers, le seigneur de Travers se voit obligé de donner une garantie notariée au comte. Il faut dire aussi qu'avec le caractère entreprenant de Claude de Neuchâtel, dit *le Vieux,* le suzerain ne pouvait assez avoir l'œil ouvert (voir l'article *La politique des Sires de Vauxmarcus*, Musée neuchâtelois, année 1864, page 136).

*
* *

« Ce jourd'hui mardi 22e jour du mois de mars 1491, noble seigneur Claude de Neuchâtel, seigneur de Vauxmarcus et de Travers, en présence de moi le notaire sousécrit et des témoins ci-après nommés, a

(1) Grandes Archives D 9/8, fo 7.

rendu un nommé *Jehan Calleux*, de Travers, lequel il avait fait prendre et détenir prisonnier pour cas de hérésie, dont il était accusé et coupable, comme il l'avait confessé en la prison, tant du dit cas que d'autres; tellement que, selon le procès pour lui fait en la dite prison, et depuis lui étant en son libéral arbitre, a été jugé et sentencé, tant par les bourgeois de Neuchâtel que par les jurés du dit seigneur, selon les droits impériaux ([1]), à être exécuté au feu et en faire cendres.

» Sur laquelle sentence, le dit malfaiteur a été mené par les officiers de monseigneur de Vauxmarcus et Travers, jusques à Môtiers, *pour satisfaire à ce que les titres contiennent.*

« Auquel lieu, Claude Duboz ([2]), de Travers, comme officier et en présence de monseigneur de Vauxmarcus, prit la parole en faisant la présentation du dit malfaiteur, à Anthoine Baillod, comme châtelain du dit lieu pour et au nom de monseigneur le marquis et comte, en disant : — Monsieur le Châtelain et tous autres qui êtes ici de part de mon très redouté marquis et comte, je dis : monseigneur de Vauxmarcus qui est ici présent, vous rend et restitue le corps de ce pauvre malfaiteur, en chemise, le *chevêtre* ([3]) au col, comme faire se doit, selon le contenu des titres, etc.

« Surquoi, le dit Anthoine Baillod répond que : A ce ne suffisait pas, car les dits titres contenaient que quand un seigneur de Travers avait un prisonnier qui se jugeait en la seigneurie du dit Travers, le dit seigneur voirement le devait rendre à monseigneur le comte de Neuchâtel, en chemise, le chevêtre au col, comme le dit Claude Duboz l'avait proposé, mais outre le devait rendre au châtel, qu'était la souveraineté de mgr le comte au Vauxtravers, et que, dès lors, le comte le pouvait exécuter ou garder plus longuement, selon que bon lui semblait.

» Sur ce, le dit Claude Duboz répond, disant que : Bien le confessait; mais, pour ce que les juges tant de Neuchâtel que du Vauxtravers, étaient là venus pour voir l'exécution et que lui-même, le dit Anthoine Baillod, comme officier de mgr le comte, avait fait la préparation du feu; et aussi que lui et tout le peuple n'attendaient autre chose, et qu'il était déjà tard du jour pour le mener plus outre, qu'il ne l'avait pas voulu prolonger et lui en faisait la présentation tout ainsi et pareillement que s'il était au dit châtel.

(1) Plutôt selon le droit impérial.

(2) Dubois.

(3) La corde.

« De quoi le dit Anthoine Baillod se tient content et en demande, à moi le dit notaire, acte et instrument, vu que le seigneur de Vauxmarcus n'en dit pas le contraire.

» Pourquoi, je le dit notaire, ai enregistré les paroles des susdits commis en cette forme.

» Présents : noble Guillaume de Bellevaux, Pierre de Clerier, Jehan Gaudet, bourgeois et conseillers de Neuchâtel, Girard Petitpierre, Pierre Tissot, banderet, et Pierre Unriod, jurés du Vauxtravers et plusieurs autres. »

F. C.

L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS

A NEUCHATEL

(Avec planche.)

(Suite. — Voir les livraisons de Mai, Juin et Juillet.)

De M. Albert de Meuron à M. A.-H. Berthoud la transition est toute naturelle : celui-ci est encore un peintre de la montagne et un des plus épris de ses beautés pittoresques. S'il fait, de temps en temps, quelque excursion en Provence et dans les environs de Neuchâtel, il revient toujours aux sites alpestres. Cette année il nous montre le *Wetterhorn* avec son imposante silhouette, et le *Wagneren.*

Dans sa toile du *Lac d'Œschinen*, il nous transporte auprès d'un site bien connu, dont la beauté attirera et retiendra sans cesse à lui les admirateurs de la nature. Ici les sommets âpres et neigeux, les pentes abruptes, les prairies escarpées et les forêts surplombant les abîmes, les eaux vertes et profondes, les noirs sapins, tous les éléments dont se composent les sites les plus sauvages sont réunis pour former un ensemble plein de charme et de poésie. Tout en demeurant sincère et vigoureux, le peintre a su donner à cet ensemble un aspect aimable, même tendre, sans sacrifice quelconque à la vérité; ces éléments prennent sous l'éclat du soleil une gaîté sereine que le pinceau de M. A.-H. Berthoud exprime avec un rare bonheur; des vaches et un arrière-plan complètent cette scène idyllique.

Nous sommes obligé de revenir un peu en arrière pour étudier le peintre alpestre que le public a appris à aimer; c'est dans les précédentes expositions de la Société des Amis des Arts que nous le retrouvons tout entier : *La Jungfrau*, exposée en 1878 et propriété du Musée de Neuchâtel, nous montre la splendeur de l'alpe, c'est-à-dire tout ce que peut avoir de grandiose, d'étrange et de fascinant un sommet glacé dont les facettes de mica rosé éclatent de lumière sur le ciel au zénith, tout le terrible des pentes roides descendant aux abîmes par des lignes vertigineuses et tout le charme qui naît des contrastes de lignes et de couleur, comme celui des pins profilant leurs silhouettes découpées, fantastiques, noyées d'ombre, sur les parois étincelantes d'un glacier. Dans ses *Terrains de montagne*, étude peinte à la Bättenalp et dans sa toile qu'il intitule sur le *Wagnerenfluh*, exposées cette même année, nous voyons la nature de ces stratifications gigantesques sur lesquelles viennent s'appuyer les glaces et les neiges éternelles.

Avec les *Ruines de Weissenau*, exposées en 1876, nous nous trouvions dans la vallée de l'Aar, non loin d'Interlaken, avec l'alpe à l'horizon. En 1864, il nous montrait la *Chaîne de la Jungfrau*, avec l'Agassiz-Horn, la Jungfrau, le Silberhorn, Mittaghorn, Breithorn et le Tschingelhorn; ce souvenir du sommet de la Wengernalp avait quelque chose de saisissant et l'impression du site lui-même semblait vous arriver directement, saturée des émanations de sa flore brillante. Le *Glacier de l'Altels, souvenir de la Gemmi*, exposé en 1860, nous montrait à son premier plan la végétation de l'alpe, ses arbres, ses broussailles et ses herbes. Dans les nombreuses toiles qu'il peignit à la Jungfrau et à la Wengernalp, au Wetterhorn, à la Gemmi, à la Bättenalp, il a su nous faire aimer cette région supérieure vers laquelle Tœpffer poussait les peintres et les touristes; il nous en a révélé l'immensité et souvent même les intimités imprévues.

Lorsque nous disons que le public a appris à aimer cet artiste, nous constatons un fait; il a fallu du temps, en effet, aux habitués de nos expositions pour comprendre la vérité de cette peinture robuste et saine. Ceux qui n'avaient pas atteint la région des sites représentés par M. A.-H. Berthoud et qui ne connaissaient l'alpe que par les tableaux et les gravures, n'en avaient qu'une image tempérée, peut-être même trop adoucie et, quoiqu'elle eût été rendue avec talent par Maximilien de Meuron, Diday, Calame, ils en ignoraient certains côtés réservés à d'autres pinceaux.

Dans l'alpe les effets sont plus nombreux et plus variés encore que

dans la plaine ; du fond des vallées aux aiguilles glacées, on passe par une quantité de zones diverses, et les jeux de la lumière y sont plus accentués, mais aussi plus fugitifs. Autrefois on traitait de préférence certains motifs connus en négligeant d'autres aspects. Ce genre spécial du paysage eut aussi ses idéalistes.

M. A.-H. Berthoud voit les choses d'un œil positif, il saisit avec netteté les lignes, les plans et la couleur d'un site ; son pinceau les accentue avec vigueur dans une pâte abondante, ferme et grasse à la fois ; il néglige de parti-pris les miévreries du détail inutile ; on sent que l'artiste songe sans cesse à l'ensemble de son motif et qu'il va du tout à la partie. Quoique sincère en présence de la nature, il ne s'en effraie point et l'on sent le plaisir qu'il éprouve à la peindre, à se l'approprier, à masser les saillies carrées des rochers et les plans des sommets neigeux dont l'ombre a les tons bleus du ciel ; sa brosse qui pétrit et martèle ces facettes, sait caresser les pentes et les renflements des prairies et semer de fleurs les terrains accidentés des premiers plans ; les fouillis de broussailles et d'herbes ne l'embarrassent pas davantage, il les touche avec la même vigueur en leur conservant leur mystère et leurs mollesses. Les sapins et les pins sont ses arbres de préférence, il en accuse avec netteté les branches noires si étrangement découpées, dont les silhouettes s'accentuent avec un si rare bonheur. Chaleureux dans son dessin, il l'est aussi dans sa couleur dont il développe les côtés chauds et ambrés. Nous ne pouvons oublier l'impression que nous causèrent certaines toiles du maître dans lesquelles il représentait la région qui s'étend au pied des glaciers, région semée d'herbes et de fleurs aux couleurs les plus éclatantes, contraste chatoyant de tons verts et roux, diapré du rose des rhododendrons, de bleu et de blanc ; pages fraîches et imprégnées des senteurs matinales, qui nous ont fait comprendre une poésie devant laquelle nous avions passé jusqu'alors en indifférent ou en profane.

Il fallait pour cette alpe nouvelle un hardi pionnier, un peintre trempé pour la marche, la fatigue et la lutte contre les difficultés du métier à ces altitudes. Ce peintre était doublé d'un chasseur aguerri, portant gaîment un chevalet de campagne et une carabine sur l'épaule ; un coup double sur un coq de bruyère consolait l'artiste d'une ondée soudaine ou d'une toile interrompue par l'orage ; une étude prestement enlevée lui faisait négliger le chamois qui passait à son horizon. M. A.-H. Berthoud a trouvé dans la chasse et dans les chasseurs plusieurs motifs d'intéressants tableaux.

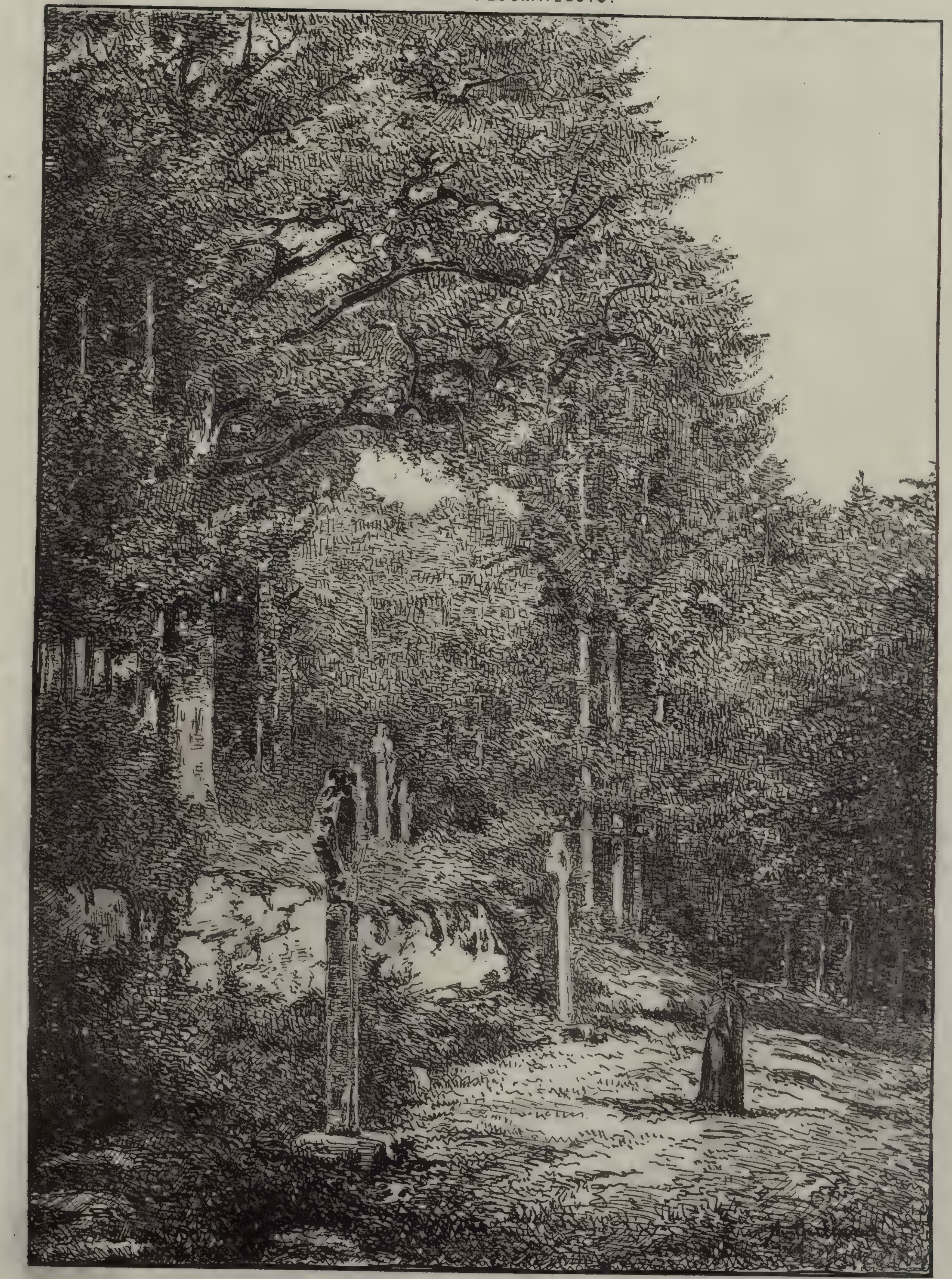
On peut dire que les œuvres de cet artiste ont la robustesse que réclament ces sites formés d'éléments si vigoureux; c'est l'alpe qui lui a donné cette facture mâle et saine, si sympathique à ceux qui aiment la force et la vérité. Il ne faut chercher ici ni coquetterie, ni convention, contre lesquelles chaque toile du peintre semble protester, et ce sera un de ses mérites d'avoir aidé à ramener le goût à la beauté réelle et fortifiante de la montagne.

Nous devons noter encore un point important de cette œuvre. M. A.-H. Berthoud a su rendre aussi, et avec un talent remarquable, quelques types féminins de cette partie de la Suisse; il les a représentés en plein air, sous le soleil, leur carnation puissante et sanguine se profilant sur cet azur alpestre qui fait pâlir celui de l'Italie. Comme M. A. de Meuron, il a eu aussi son heure de rêverie, témoin sa toile de la *Brise du soir.* Au moment où les arbres agitent doucement leurs feuillages et où les herbes se courbent sur les eaux noires d'un petit lac de montagne, il a cru voir une divinité féminine glissant furtivement sur l'onde; il l'a suivie un instant, mais il est revenu bientôt à la réalité naturante, et nous le retrouvons avec bonheur dans le paysage *les Croix,* souvenir des environs de Soleure.

Dans une clairière au milieu des chênes et des sapins s'élève un modeste calvaire, sur un pli de roche blanche recouvert de gazon; en dessous deux colonnes à base carrée s'élargissant dans le haut en masse renflée, creusée à son centre pour y recevoir une inscription ou une image, se dressent comme deux satellites du divin supplicié; un prêtre, arrêté en face, lit son bréviaire. Ce site austère éclate de gaîté sous le soleil qui l'illumine, les verts vivaces des arbres se profilent sur le ciel bleu et, dans cette harmonie faite de deux tons, chante la note blanche des croix et de la roche.

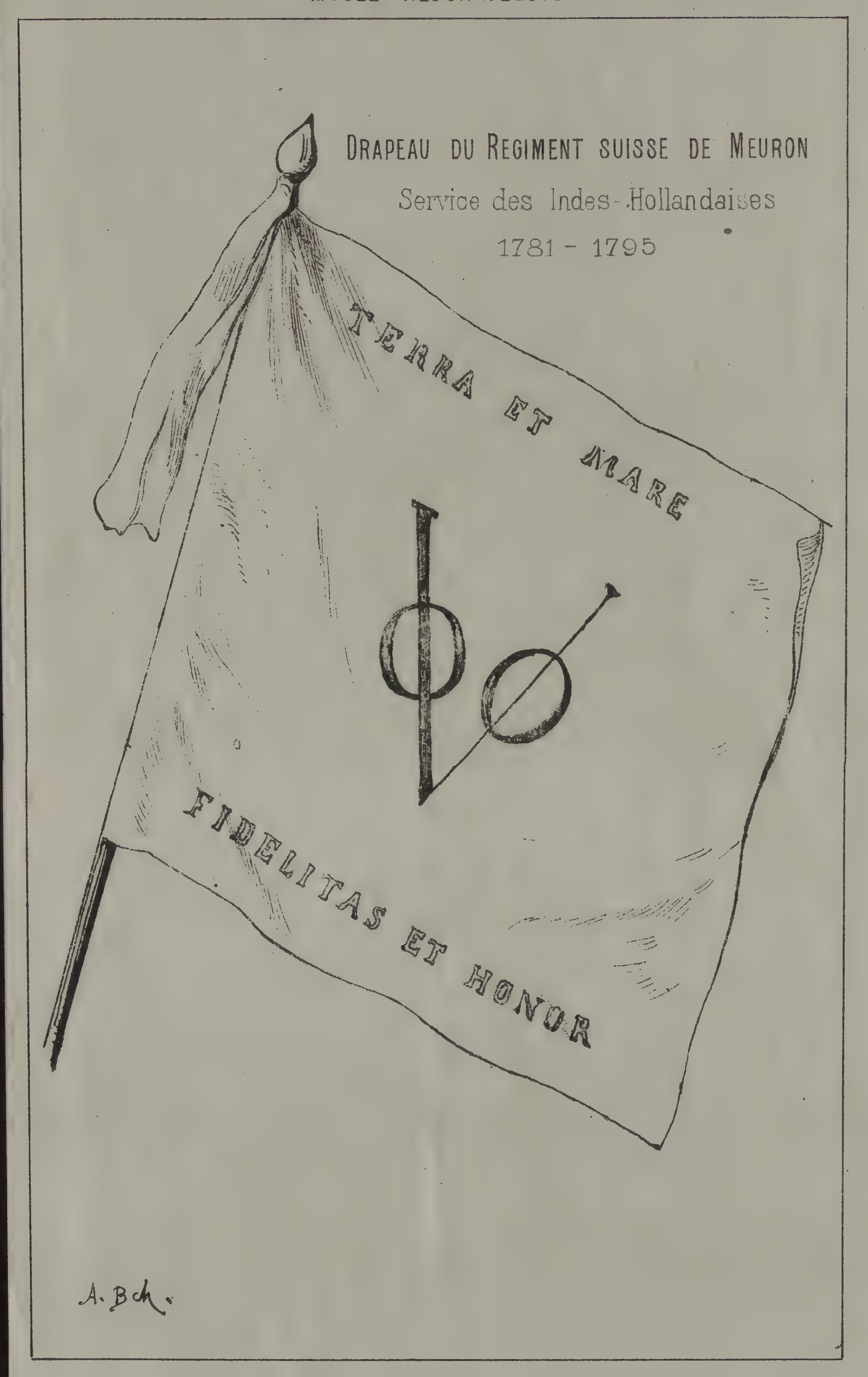
Il faut au culte ou les vastes cathédrales du moyen âge ou les temples formés par la nature, les forêts immenses, les grottes, les retraites solitaires et paisibles, comme celle que le peintre a rencontrée; l'âme humaine a besoin de ces splendeurs ou de cette simplicité. Ces images de la Passion du Christ au milieu de l'harmonie de la nature, parmi les arbres, les rochers, les mousses et les herbes, sont d'une étrange poésie, et M. A.-H. Berthoud nous l'a traduite avec son pinceau précis et vigoureux. Remercions-le de nous avoir fait connaître ce site où d'autres pourront aller rêver.

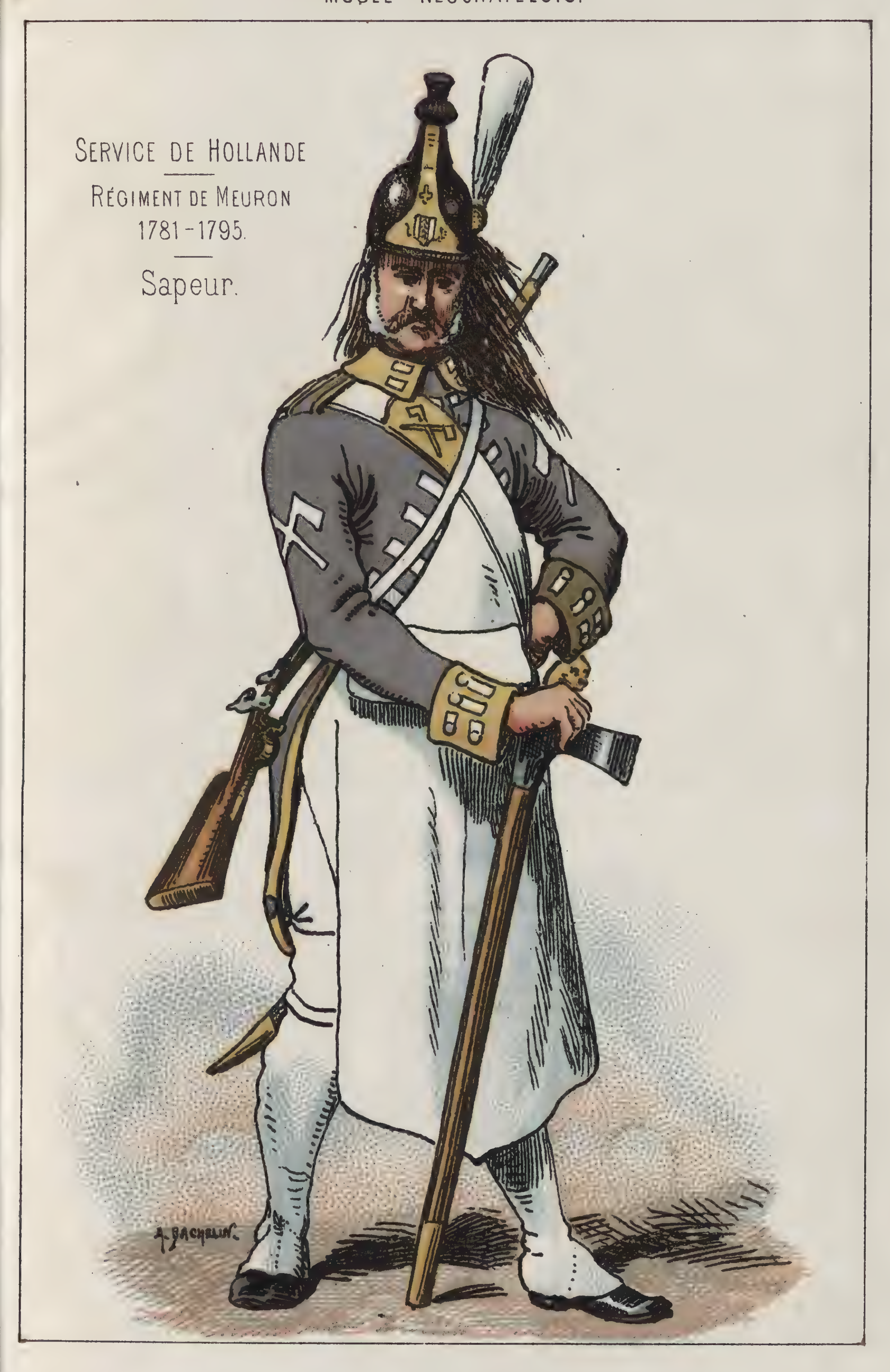
(A suivre.) A. Bachelin.



Auguste Henry Berthoud del: D'après son tableau.

LES CROIX.
(Souvenir des environs de Soleure.)


DRAPEAU DU REGIMENT SUISSE DE MEURON
Service des Indes-Hollandaises
1781 - 1795
TERRA ET MARE
FIDELITAS ET HONOR
A. Bch.



SERVICE DE HOLLANDE

RÉGIMENT DE MEURON
1781-1795.

Sapeur.



CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Juin, page 140.)

Les registres officiels du service de ce régiment pour la Compagnie des Indes hollandaises ayant été déposés en 1795 à Colombo, capitale de l'île de Ceylan, au bureau de la Régence de la Compagnie, devinrent la proie des Anglais, et ceux de ce même régiment au service britannique à la secrétairerie du Bureau de la guerre, à Londres, en 1816, ne me permettent pas d'écrire l'histoire complète de ce corps, sans faire quelques lacunes que je ne puis combler actuellement. Aussi ne pouvons-nous donner ici qu'une notice de ce régiment.

La guerre déclarée à la France par l'Angleterre, et les tentatives que cette dernière puissance faisait pour ruiner ou s'emparer des colonies françaises et hollandaises, engagèrent la France et la Hollande à s'entendre pour la défense commune de leurs colonies.

Dans ce but, la Compagnie des Indes hollandaises chercha à lever un régiment suisse à destination du cap de Bonne-Espérance. Le duc de Choiseul, alors colonel-général des Suisses et Grisons, lieutenant-général des armées de sa Majesté, ministre et secrétaire d'Etat, ayant le département de la guerre et de la marine, fut sollicité par la Compagnie de l'aider dans cette entreprise, et, après plusieurs refus d'officiers, il proposa au capitaine Ch.-Daniel de Meuron, alors dans le régiment d'Erlach des Gardes suisses à Paris, de se charger de la levée d'un régiment suisse à la solde de la Compagnie des Indes hollandaises.

Ce régiment devait se composer de deux tiers de Suisses au moins, et être de 1100 hommes. Son chef, nommé au grade de colonel, reçut

l'autorisation du gouvernement de Neuchâtel de pouvoir procéder au recrutement dans le pays. Le régiment y était désigné sous le nom de *Régiment suisse neuchâtelois.* Nous transcrivons ici la réponse du Conseil d'Etat du susdit gouvernement faite au colonel, sous date du 26 juin 1781 :

« Sur la requête du sieur Sandol-Roy, major dans le nouveau régi-
» ment que le sieur Meuron de Morvaux, en qualité de colonel, est
» chargé de lever pour le service de la Compagnie des Indes, en Hol-
» lande, aux fins qu'il plaise au Conseil de permettre au dit sieur Meu-
» ron de pouvoir, comme sujet du pays, enrôler pour le dit régiment.

« Surquoy, après avoir délibéré, il a été dit que le Conseil accorde
» au sieur de Sandol-Roy la permission qu'il demande au nom du sieur
» Meuron de Morvaux, de faire des recrues dans cet Etat, laquelle est
» restreinte cependant aux compagnies du dit régiment dont les capi-
» taines sont sujets de cet Etat. »

Il fut de même autorisé par MM. les Quatre-Ministraux de pouvoir recruter dans la ville et banlieue, non seulement des bourgeois, mais aussi des habitants, « sous l'assurance qu'il traitera avec justice les dites
» recrues et mettra tout en usage pour l'avancement et bien-être de
» ceux de nos bourgeois et habitants qui se voueront à ce service. . . .
» nous réservant seulement qu'il sollicitera la direction de la noble
» Compagnie des Indes de lui accorder deux officiers grands-juges, ju-
» risconsultes, à l'effet de rendre avec le plus de règle possible la justice
» dans son régiment....

» Donné au dit Neuchâtel, dans notre assemblée tenue en notre Hôtel-
» de-Ville, le 21 août 1781. »

C'était un régiment particulier, comme les compagnies franches, et, de même que quelques régiments, entr'autres celui de Karrer, où M. de Meuron avait servi précédemment, il n'avait dans sa capitulation aucune intervention des Cantons suisses non plus.

La capitulation conclue entre le colonel de Meuron et le Statouder, président des colonies hollandaises, est datée de Paris, le 28 mai 1781; en voici la teneur :

Capitulation pour le régiment suisse de Meuron,

entre Monsieur *Charles-Daniel de Meuron* de Morvaux, chevalier du Mérite, colonel d'infanterie et lieutenant des Gardes suisses de Sa Majesté Très Chrétienne, et

Messieurs *Paul-Edouard Van de Perre,* seigneur des quatre bans de Duyreland, directeur de la Compagnie hollandaise des Indes orientales, et *Frédéric-*

Guillaume Boers, avocat de la dite Compagnie, chargés à cet effet et munis de pleins pouvoirs de la dite Compagnie,

Les dits députés, autorisés et accrédités, sont convenus des articles suivants, par lesquels la Noble Compagnie hollandaise des Indes orientales prend à sa solde le susdit régiment.

Article premier. — Monsieur le chevalier de Meuron fournira, avant la fin du mois d'octobre prochain, un régiment de onze cent vingt hommes, au complet, habillé et armé, dont aucun ne sera au-dessous de cinq pieds de Hollande, sans infirmités ou défectuosités quelconques, en état de faire la guerre et d'être employé partout où il sera ordonné au dit régiment de marcher.

Art. 2. — Pour la levée du dit régiment et pour le transport à l'île de Ré, la Compagnie s'engage à payer une fois pour tout au dit chevalier de Meuron la somme de trois cents livres de France par homme, faisant celle de trois cent trente-six mille livres pour le régiment entier, laquelle somme ne sera payée que le jour de la revue et du serment prêté entre les mains des députés de la dite Compagnie, le dit chevalier de Meuron se soumettant de payer dix mille livres de France s'il lui manquait plus de cent hommes à l'époque sus-mentionnée, dont le transport aux Indes serait en outre à ses frais.

Art. 3. — Le régiment sera suisse neuchâtelois et portera le nom de Meuron; tous ceux qui le composeront seront de la religion protestante, tous les officiers seront suisses de nation, excepté ceux de deux compagnies, dont Messieurs les directeurs se sont réservé la nomination, qui seront de telle nation qu'ils jugeront convenable; les soldats seront au moins les deux tiers suisses de nation, dans lesquels seront compris tout ce qui tient à la Confédération helvétique, comme Grisons, l'Evêché de Genève, Mulhausen, le Valais, Montbéliard, St-Gall. Le reste sera allemand.

Art. 4. — Le susdit régiment sera armé comme suit, savoir : d'un bon fusil avec sa baïonnette, d'une giberne avec sa bandoulière; les sergents auront une épée, les caporaux et les tambours un sabre, les soldats un ceinturon pour porter la baïonnette.

Il sera habillé comme suit, savoir : d'un casque, d'un habit de bon drap rouge sang de bœuf, revers, parements et collet bleu-clair, veste et culotte de coton blanc; de deux paires de bas de fil, trois chemises, deux paires de guêtres de basane, deux paires de souliers, d'un bonnet de nuit et de travail uniforme, d'un havre-sac de peau de veau avec son poil; le tout selon le modèle qui en aura été présenté à messieurs les Députés et agréé par eux.

Pendant la traversée, l'équipement et armement étant emballés, le soldat aura une veste et une culotte de tricot, un surtout et une culotte à la matelotte (de toile) et un bonnet de police.

Art. 5. — Le régiment sera composé d'un chef commandant propriétaire qui aura le rang de colonel, d'un commandant en second qui aura le rang de lieutenant-colonel, d'un major, de dix capitaines, de dix capitaines-lieutenants, d'un lieutenant-trésorier, de trois enseignes, d'un premier chirurgien, de dix chirurgiens en second, d'un sergent-tambour, d'onze cent vingt hommes divisés en dix

compagnies de cent douze hommes, y compris douze canonniers, quatre sergents et quatre caporaux dans chaque compagnie.

Art. 6. — La Noble Compagnie fera payer par son trésorier au trésorier du régiment, sur son reçu signé du commandant et du major, valeur d'Hollande, le florin à vingt sols courant sans aucune espèce de retenue d'escompte ni déduction d'échange, en douze payements égaux, le premier de chaque mois, les appointements et gages des officiers, bas-officiers et soldats, comme suit,

savoir :	Florins.
Au commandant propriétaire, par an	3,000
Au commandant en second, »	2,400
Au major	1,800
Aux dix capitaines, à raison de 1200 fl. chaque	12,000
Aux dix capitaines-lieutenants, à raison de 720 fl. chaque	7,200
Aux dix lieutenants, à raison de 600 fl. chaque	6,000
Aux trois enseignes, à raison de 480 fl. chaque	1,440
Au lieutenant-trésorier	600
Au premier chirurgien	600
Au dix chirurgiens en second, chacun 264 fl.	2,640
Au sergent-tambour	240
Somme pour l'Etat-Major, ci, florins	37,920
Aux sergents, au nombre de 40, à quatre par compagnie, à raison de 240 fl. chaque	9,600
Aux caporaux, pareil nombre, chaque à 163 fl.	6,720
Aux vingt tambours, deux par compagnie, à 108 fl.	2,160
1020 soldats, à raison de chaque	10,160
Ce qui fait en tout la somme de florins	66,560

Art. 7. — Cette somme diminuera au prorata du nombre des hommes qui pourraient manquer par mort ou autrement, la Noble Compagnie n'étant tenue de payer que l'effectif du nombre d'hommes d'après l'état et revue faite, et signé par ses préposés dans toutes les possessions où le régiment se trouvera en entier ou en partie ; bien entendu qu'en cas où le régiment, en entier ou en partie, serait pris par l'ennemi, la Noble Compagnie serait chargée à ses frais de leur échange, et qu'elle indemniserait le propriétaire des pertes qui lui en seraient résultées, lequel propriétaire en laisse l'estimation à la justice et à l'équité de la Compagnie.

Art. 8. — La Noble Compagnie payera, en outre de la somme mentionnée dans l'art. 6, celle de vingt-cinq mille florins par an pour l'armement, l'habillement qui sera renouvelé tous les deux ans, et toutes les recrues qui seront nécessaires au remplacement des morts et désertés pour tenir le régiment au complet.

Art. 9. — Au moyen de ces sommes, le propriétaire tiendra les sergents, caporaux, soldats et tambours au décompte, ainsi qu'il est d'usage parmi les Suisses en France ; il leur fera rendre bonne et brave justice ; leur fera payer exacte-

ment leur prêt tous les huit jours; les entretiendra de bonnes armes et d'habillements, conformément aux articles 4 et 8.

Art. 10. — Les appointements du commandant, commandant en second, major, des capitaines, capitaines-lieutenants, lieutenants, enseignes, lieutenant-trésorier, et premier chirurgien, ne commenceront que du 1er novembre prochain, mais la demi-paie leur en est accordée du 1er juin prochain; et à l'égard des chirurgiens ordinaires, sergents, caporaux, tambours et soldats, il est convenu que la solde sera payée à compter du jour de leur arrivée au lieu du dépôt.

Art. 11. — Le propriétaire se soumet à une amende de mille ducats, si quatre mois après l'avis donné à son préposé par la Noble Compagnie, il n'avait pas fourni le nombre de recrues nécessaires au complet du dit régiment, sur l'état de la dernière revue, lesquelles recrues seront rendues de la part du propriétaire et à ses frais à l'endroit indiqué par la Compagnie.

Art. 12. — La Noble Compagnie fera payer trois mois d'avance à tout le régiment au moment de son embarquement, dont il sera tenu compte par le propriétaire au trésorier de la Noble Compagnie dans le lieu de sa destination, afin qu'il restitue la paye des officiers ou soldats qui seraient morts avant les trois mois.

Art. 13. — Toutes les fournitures, comme armes, habillements, seront achetées en temps de guerre en France, ou ailleurs, par le propriétaire, mais en temps de paix, il sera obligé de les acheter dans la République et de la fabrique d'Hollande, la Noble Compagnie s'engageant à les transporter où le régiment se trouvera pour son service gratis sur ses vaisseaux ou autres, mais au risque du propriétaire.

Art. 14. — Le régiment aura le privilège de faire battre les marches suisses, un drapeau sera aux couleurs de la Noble Compagnie et l'autre à celles du propriétaire, ainsi que la livrée des tambours.

Art. 15. — Les ustensiles de campagne, comme tentes, pelles, bidons, pioches, seront fournis par la Noble Compagnie et transportés à ses frais, ainsi que la totalité du régiment ou en partie, partout où il sera d'utilité pour son service.

Art. 16. — Les officiers de l'état-major auront au moins six ans de service, les capitaines et capitaines-lieutenants au moins quatre ans, et les sergents au moins trois ans, ce qui sera prouvé par le propriétaire, de même que leur origine, leur âge et qualité, lesquelles preuves seront remises entre les mains de Messieurs les Députés avant l'inspection du régiment.

Art. 17. — La Noble Compagnie se réservant la nomination des officiers de deux compagnies, le chef propriétaire ayant la présentation du reste, il sera tenu d'envoyer au lieu qui lui sera indiqué les officiers qu'il proposera pour le remplacement, afin de les faire agréer par Messieurs les directeurs, et en cas que l'officier fût pris dans le corps, il sera présenté au chef de l'établissement qui l'acceptera ou le refusera, toujours sous l'agrément de la Chambre des Dix-Sept.

ART. 18. — Les officiers et soldats participeront aux Indes à tous les avantages des autres troupes de la Compagnie, soit en fourrage, ration, logement, traitement pour les estropiés ou blessés, ou sous toute autre dénomination qu'il puisse se trouver.

ART. 19. — Les malades seront reçus et traités dans les hôpitaux de la Compagnie de la même manière que ceux des autres troupes, moyennant la suspension de leur prêt, pendant le temps qu'ils y resteront, au profit de la Compagnie.

ART. 20. — Le chef-commandant, propriétaire du régiment, sera, aussi bien que le régiment même, soumis aux ordres du commandant en chef de l'établissement où il se trouvera en garnison.

ART. 21. — En cas de division de corps par détachements, il restera toujours deux drapeaux, au moins quatre compagnies sous l'état-major, pour le maintien de la discipline, lesquels détachements rentreront aux drapeaux autant qu'il sera possible, et seront relevés par d'autres au moins tous les deux ans.

ART. 22. — Le régiment aura son conseil de guerre et sa propre justice souveraine, comme toutes les autres troupes suisses servant dans l'étranger, se conformant aux lois de la Compagnie, et si quelque officier se rendait coupable de haute trahison ou malversation, ce qu'à Dieu ne plaise, le conseil suprême de Batavia le fera juger par le conseil de justice.

ART. 23. — Les officiers ne pourront s'absenter qu'avec la permission du chef du régiment, ratifiée par le chef de l'établissement où il se trouvera, et perdront au profit de la Compagnie leurs appointements, pour tout congé, hormis pour cause de maladie ou blessures; mais ceux qui auront des congés pour ces causes conserveront leurs appointements et seront passés gratis sur les vaisseaux de la Compagnie, ainsi que leurs domestiques et bagages.

ART. 24. — L'engagement des bas-officiers et soldats sera au moins pour cinq ans de service à la Compagnie.

ART. 25. — La capitulation sera permanente, autant que la Compagnie aura besoin du dit régiment; mais si elle jugeait à propos de le réformer ou de le congédier, elle serait obligée d'accorder la demi-solde aux officiers, leur vie durant, tant qu'ils ne reprendraient point de service chez d'autres puissances, et la Compagnie payerait en ce cas au propriétaire la dette que lui devraient tous sergents, caporaux, tambours, soldats par son décompte.

En foi de quoi le dit seigneur chevalier de Meuron et Messieurs Van de Perre et Boers, députés de la dite Noble Compagnie hollandaise des Indes orientales ont signé la présente capitulation.

Fait triple entre nous à Paris, le 28 mai 1781.

(S.) CH.-DAN. DE MEURON.
P.-E. VAN DE PERRE.
H.-J. BOERS.

Messieurs les députés de la Noble Compagnie des Indes orientales d'Hollande sont convenus avec Monsieur le chevalier de Meuron que, pour réparer les pertes

naturelles qu'il est à présumer que le régiment de Meuron pourra faire dans la traversée, il y aura un excédant de cinquante hommes, lesquels seront armés, habillés et équipés suivant l'art. 4 de la capitulation et payés à Monsieur le colonel de Meuron suivant l'art. 2. Ces cinquante hommes recevront la paye comme les autres soldats du régiment.

A mesure qu'il y aura perte de soldats dans le dit régiment, ces cinquante hommes entreront successivement dans le rôle du régiment. — Monsieur le colonel de Meuron bonifiera au fur et à mesure trois cents livres de France par homme sur les sommes qui lui seront payées chaque mois pour l'entretien de son régiment dans le lieu où il sera.

Fait et signé à double à Paris, le 24 septembre 1781.

P.-E. Van de Perre.
H.-J. Boers.
Ch.-Dan. de Meuron.

(A suivre.) Th. de Meuron.

AVENTICUM

SES RUINES ET SON HISTOIRE

(Suite. — Voir la livraison d'Août, page 176.)

Les Camilli ne sont pas la seule famille d'Aventicum dont les marbres nous aient transmis les faits et gestes mémorables. Une autre famille considérable était celle des Macri, qu'un de ses membres, Quintus Cluvius Macer, a illustré par ses libéralités en dotant la *Curia* ou hôtel de ville, d'après l'inscription qui se voit au vestibule du musée (1).

Ce Quintus Cluvius Macer est nommé dans une autre inscription comme ayant parcouru toute l'échelle des honneurs et occupé la charge de Duumvir, de prêtre d'Auguste. Il est cité encore comme le premier à qui l'ordre des décurions (le sénat) d'Aventicum ait voté des portiques et des statues dans son duumvirat. On ajoute que les Helvètes ont

(1) Mommsen, Insc. 185, la 31e de Hagen, Bonstetten 8.

fait les frais de ses funérailles. Les deux monuments mortuaires où sont gravées ces inscriptions portent les noms des fils de Quintus Cluvius Macer, Macrius Nivalis et Macrius Macer ([1]).

L'un de ces fils de Cluvius Macer, Nivalis, devait être lui-même honoré d'un monument funéraire qui atteste qu'il avait obtenu tous les honneurs de sa tribu ([2]).

Mais c'est surtout lorsque Aventicum eut été transformé en colonie romaine et en cité alliée (fœderata) du peuple-roi, que nous la voyons prospérer et s'embellir d'édifices grandioses.

L'histoire de cette transformation est, comme l'épisode de Camillus, intimement liée à celle de la Rome impériale. Elle est amenée par les événements qui suivent la mort violente de Galba et aboutissent à l'élévation au trône de la dynastie flavienne. Ici, nous ne sommes plus réduits à interroger uniquement le marbre et le style si concis et parfois si obscur des inscriptions.

C'est un grand historien, Tacite, qui nous initie aux péripéties douloureuses par lesquelles a passé la cité helvéto-romaine en 69 après J.-C. Nous ne voulons pas reproduire un récit qui est dans tous les livres et dans la mémoire de plusieurs. Nous nous bornerons à en rappeler la substance.

Fidèles à l'empereur Galba, les Helvètes refusent de s'associer à la rébellion des légions de la Germanie qui proclament Vitellius, interceptent les lettres de la XXI[e] légion ou légion rapace, stationnée à Vindonissa et jettent en prison un centurion et quelques soldats. Les légionnaires de leur côté ont saisi la solde envoyée d'Aventicum aux milices indigènes cantonnées dans un fort démantelé (on croit que c'est à Zurzach, appelé alors Tenedo). Cécina, jeune et impétueux général que Vitellius a mis à la tête d'une armée de 30,000 hommes, venge l'outrage fait aux légions en portant le fer et le feu dans tout le pays que cherchent en vain à défendre au pied du *Mons Vocetius* les troupes helvètes. Deshabituées des armes et commandées par un chef inhabile, Claudius Severus, elles sont dispersées avant d'avoir combattu.

Le vainqueur marche alors sur Aventicum, le siège de la résistance et de Julius Alpinus que Cécina regarde comme l'instigateur de la prise d'armes. Tremblants pour leur vie, les citoyens d'Aventicum se ren-

([1]) Mommsen, Insc. 184 et 185, les 38[e] et 39[e] de Hagen, Bonstetten 8.

([2]) Mommsen, 186; la 40[e] de Hagen. Bonstetten traduit *omnibus honoribus functi* par ces mots: qui s'était acquitté de toutes les charges municipales chez les siens, p. 9.

dent à Cécina. Celui-ci exige la tête de l'homme énergique qui a osé résister, comme une première condition du pardon. Au reste, il abandonne à son maître Vitellius le soin de prononcer définitivement sur le sort de la nation coupable. Une ambassade part pour essayer de fléchir Vitellius. Elle y parvient, grâce aux larmes éloquentes du chef de l'ambassade, Claudius Cossus. Mais ce ne fut pas sans peine, et Weber, l'auteur d'une Histoire universelle très estimée, a pu dire avec raison: « Ce n'est qu'avec difficulté que les ambassadeurs d'Aventicum réussirent à conjurer la destruction de la nation » (1).

Avec ce pardon de Vitellius finit malheureusement le récit de Tacite, si dramatique dans sa concision, mais où l'on regrette de ne trouver aucun détail personnel sur les principaux acteurs, Julius Alpinus, Claudius Severus et Claudius Cossus.

C'est d'Aventicum qu'était partie l'ambassade envoyée à Vitellius; c'est à la magistrature de cette cité sans doute qu'appartenaient l'infortuné Julius Alpinus et l'homme qui avait sauvé son peuple par sa patriotique éloquence, comme celui qui l'avait perdu par son impéritie à *Vocetius Mons*, Claudius Severus (2). Cependant le nom d'aucun de ces personnages ne paraît dans les écrits lapidaires d'Aventicum. Celui d'Alpinus, malgré sa désinence romaine, a une physionomie bien celtique. « Alpin, » disions nous, il y a plus de trente ans, dans la *Revue suisse*, est le » nom d'un ami de Fingal dans les poésies ossianiques (3).

Absent des inscriptions d'Aventicum, le nom d'Alpinus, en revanche, se retrouve dans celles d'Aquæ (Baden), mais sous une forme féminine. Il s'agit d'une matrone de cette ville, Alpinia Alpinula, femme de Lucius Anusius Magianus, riche citoyen de la cité thermale. Son mari ayant fondé un temple dédié à Isis, la déesse égyptienne, sa femme Alpinia Alpinula, de concert avec sa fille Peregrina, a voulu coopérer à cette œuvre pie et fournir une somme destinée à payer les ornements de l'édifice (4).

Ce nom d'Alpinia Alpinula accuse-t-il une parenté ou une simple homonymie avec le magistrat d'Aventicum? Haller pose la question dans

(1) Weber, *Allgemeine Weltgeschichte*, IV, 201.

(2) Un Claudius Severus est cité dans une inscription découverte au grand Saint-Bernard. Mais c'est le nom d'un simple munitionnaire (frumentarius) de la légion italique IIIe et qui n'a rien de commun avec le malheureux général du Vocetius mons. Voir l'Inscription 30e dans Mommsen.

(3) Daguet, *Etudes sur l'Histoire littéraire de la Suisse. Revue suisse* de 1845.

(4) Mommsen, Insc. 241.

son *Histoire de l'Helvétie sous les Romains*, mais n'a pas osé la résoudre. On ne peut qu'imiter sa réserve.

A la mort tragique de Julius Alpinus se rattacherait la fin prématurée de Julia Alpinula, qu'une inscription donne pour fille à l'illustre martyr d'Aventicum. Qui ne connaît l'épitaphe touchante qui ravissait Jean de Muller et qui faisait couler les larmes de lord Byron : « Je repose ici » moi, Julia Alpinula, prêtresse de la déesse Aventia, fille infortunée » d'un infortuné père. Mes larmes et mes prières n'ont pu l'arracher à » la mort. Il était dans sa destinée de faire une fin cruelle. J'ai vécu » vingt-trois ans (1). »

Suspecte déjà aux épigraphistes anciens, cette inscription est reconnue aujourd'hui complétement apocryphe par la critique. Le faussaire est connu : c'est un savant hollandais, le fameux Paulus Guilelmus ou Paul van Merle de Dordrecht. Il vivait de 1558 à 1607 et avait pour ami le fameux humaniste belge Juste Lipse. C'est à Genève, où il faisait un séjour, antérieurement à l'année 1592, qu'il a fabriqué cette inscription. Tout en recueillant pour Juste Lipse les inscriptions authentiques qu'il trouvait en Suisse, il se complaisait à en composer de son crû et apportait à ces pastiches épigraphiques un art délicat et une connaissance de l'histoire propres à faire illusion et à donner à ses contrefaçons un cachet de vraisemblance. Mais c'est cette élégance raffinée même qui, en trahissant le rhéteur, devait éveiller les soupçons des érudits; la critique n'eut pas de peine ensuite à reconnaître la supercherie à certaines expressions d'une latinité qui n'avait rien de commun avec celle des siècles auxquels était censée appartenir l'inscription. Personne d'ailleurs n'a jamais vu l'inscription de Julia Alpinula, qu'un écrivain vaudois, plus romancier qu'historien, Marc-Antoine Pellis, disait partie pour l'Angleterre (2). C'est dans ce pays des brouillards, en effet, que vont toutes les inscriptions fausses.

La reddition d'Aventicum à Cécina n'avait pas mis cette cité à l'abri des outrages des légionnaires et de la légion rapace en particulier.

Cette ville avait, au contraire, à ce qu'il paraît beaucoup souffert de la présence dans son sein d'une soldatesque effrénée. Mais après quelques mois de règne, Vitellius n'était plus et à sa place l'armée élevait sur le trône une famille dont l'un des soucis devait être de réparer les

(1) Julia Alpinula hic jaceo infelicis patris infelix proles deæ aventiæ sacerdos exorare necem patris non potui. Male mori illi in fatis erat. Vixi annos vigenti tres. Mommsen, p. 112.

(2) Pellis, *Eléments d'histoire de l'ancienne Helvétie.*

torts de l'empereur précédent, en mettant un terme aux malheurs des Helvètes et d'Aventicum en particulier.

Les historiens expliquent ordinairement la sollicitude de la maison flavienne pour Aventicum par l'attachement et la fidélité des Helvètes à l'empereur Galba. Mais il est malaisé de concilier la sympathie de Vespasien pour ce monarque avec ce que raconte l'écrivain presque contemporain, Suétone, de la révocation par le nouveau prince du décret du sénat qui accordait à Galba les honneurs d'une statue (1). La faveur des empereurs flaviens trouverait une explication plus plausible dans les bonnes relations que le père de Vespasien, Flavius Sabinus, avait entretenues avec les Helvètes chez lesquels il se fixa et finit ses jours, selon le même Suétone.

Ce Flavius Sabinus a eu une influence assez marquée sur le sort des Helvètes, pour que nous entrions dans quelques détails puisés à la même source.

Fils d'un tribun militaire et préfet des camps, il avait rempli les fonctions de receveur en Asie, où plusieurs villes lui érigèrent une statue avec ces mots en grec : « *Au receveur intègre.* »

Passant des chaudes régions de l'Asie au climat tempéré des Gaules, il avait fait la banque chez les Helvètes qu'il ne quitta plus. De son union avec Vespasia Polla, il avait eu deux fils, dont l'aîné, nommé comme lui Flavius, devint préfet de Rome, et le second, Vespasien, empereur.

Suétone ne nous dit pas dans quelle ville des Helvètes Sabinus avait établi sa résidence. Mais tous les historiens et épigraphistes sont d'accord pour la placer à Aventicum ; ils sont aussi unanimes à rapporter à Sabinus une inscription où il est parlé d'un homme qui avait fait beaucoup de bien à cette ville.

La première ligne de l'inscription et le nom du citoyen auquel le monument était dédié manquent. Mais les faits rappelés dans l'inscription, qu'il avait rempli les fonctions de questeur en Asie et s'était ensuite acquis les plus grands mérites comme patron et protecteur de la cité, ne laissent aucun doute sur l'identité du personnage (2). Le monument est érigé par les soins de Nigrinus, sévir augustal d'Aventicum. Les *Seeviri augustales* étaient des fonctionnaires à la fois prêtres et magis-

(1) Suétone : Les douze Césars. Vie de Galba.

(2) Mommsen, Insc. 177, la 24e de Hagen. Bonstetten, pag. 7 ; ce dernier traduit cette inscription comme suit : Ancien questeur en Asie, les habitants d'Avenches, reconnaissants des services signalés qu'il leur a rendus, offrent à leur patron l'humble témoignage public de leur gratitude, au nom de la Communauté et de chaque citoyen.

trats, membres du collège institué pour célébrer le culte de la famille impériale ou julienne ([1]).

Du séjour prolongé de Flavius Sabinus à Aventicum, en compagnie sans doute de sa femme Vespasia Polla, on a cru pouvoir conclure que Vespasien était né à Aventicum.

Cette opinion s'est fait jour jusque dans le savant recueil de M. Hagen relatif aux inscriptions de la capitale des Helvètes : « Vespasien lui-même, » dit M. Hagen, est né et a reçu son éducation à Aventicum (atque ipse » Vespasianus aventici natus educatusque est). »

Mais cette conjecture très plausible en elle-même a le tort d'être en contradiction flagrante avec le texte de Suétone, qui nous apprend que Vespasien était né dans le pays des Sabins, dans un petit bourg appelé Phalacrine, le 17 novembre de l'an 9 après J.-C., et que ce prince avait été élevé chez son aïeule Tertullia et dans les terres que cette dame avait à Cosa en Etrurie. Mais si Vespasien n'est pas né à Aventicum, il est vraisemblable qu'il y a fait un séjour pendant les voyages qu'il entreprit en Germanie et en Grande-Bretagne. Il se peut également que Titus y ait rendu visite à son grand-père Sabinus. Mais ce ne sont là que des conjectures.

Ce qui est bien positif, c'est la sollicitude accordée par Vespasien et son fils Titus à Aventicum. Elle est attestée par la Chronique de Frédégaire, moine du VIIe siècle, qu'on croit avoir vécu à Aventicum ou dans un monastère du voisinage.

Frédégaire raconte, à la date de 75 après J.-C., que Vespasien après avoir défait les Germains fit rebâtir la ville d'Aventicum et que Titus son fils continua l'œuvre commencée par son père. « Grâce à ce prince, ajoute Frédégaire, cette cité devient la plus illustre de la Gaule cisalpine ([2]). »

Plus loin, Frédégaire, revenant sur le même sujet, s'exprime en ces termes :

« Titus parcourut toute la Gaule et achevant la ville d'Aventicum que » son père avait commencé à bâtir, il lui prodigua les embellissements » que lui suggérait son affection pour elle ([3]). »

([1]) Marquardt, *Römische Staats-Verwaltung,* I, 515.

([2]) « Vespasianus Germanos rebellantes superat et Aventicum civitatem ædificari præcepit. A filio suo posteà expletur et nobilissima in Gallià cisalpina efficitur. »

([3]) « Titus universam Galliam circuivit et Aventico civitatem quam pater incœperat gloriosè quod eam diligebat ornavit.

D'après une autre tradition recueillie par Fréculphe, évêque de Lisieux, qui écrivait un siècle après Frédégaire, lorsque Titus marcha contre Jérusalem au siége de laquelle il remplaça dans le commandement son père Vespasien, le jeune prince comptait dans son armée plusieurs mille Helvètes. Au retour, il aurait donné le nom de Galilée à la contrée adjacente au lac d'Avenches qui lui rappelait le premier de ces pays et le lac de Génésareth.

La ressemblance dont parlait Fréculphe au VIII[e] siècle, est encore aujourd'hui assez sensible pour avoir frappé plusieurs voyageurs qui ont visité la Terre-Sainte.

Dans le savant recueil dont il a enrichi l'épigraphie des Helvètes sous les Romains, M. Mommsen ne s'est pas cru suffisamment autorisé à se prononcer sur celui des empereurs de la maison Flavienne auquel Aventicum a dû l'éclat dont elle brilla de la fin du second jusque dans la seconde moitié du troisième siècle.

Le savant auteur de l'histoire de l'Administration romaine, M. Marquardt, a imité M. Mommsen dans sa réserve. Mais l'historien des Arts plastiques en Suisse, M. Rodolphe Rahn, ne s'est pas cru obligé à la même hésitation et attribue sans scrupule au premier des empereurs, à Vespasien lui-même, la restauration du chef-lieu des Helvètes.

La splendeur d'Aventicum, dit M. Rahn, date de Vespasien auquel cette ville est redevable d'une suite de bienfaits (¹).

Le premier et le plus signalé des bienfaits de Vespasien envers les Helvètes et Aventicum aurait été de délivrer le pays de la légion *rapace*, revenue à Vindonissa, pour la remplacer par la XI[e], surnommée la pieuse et fidèle, en récompense de son dévouement à l'empereur Claude.

Les inscriptions relatives à cette légion, qu'on a découvertes aux environs de cette ville forte, datent toutes, selon le vaillant numismate et archéologue Henri Meyer, qui a fait l'historique des légions XI[e] et XX[e] en Suisse, de la même période, c'est-à-dire de l'époque comprise entre le règne de Vespasien et celui de Trajan. Les tuiles romaines exhumées autour de Vindonissa et remarquables par la netteté de l'écriture appartiennent également à la même période (²).

Le second des bienfaits de Vespasien et le plus important est sans contredit la fondation à Aventicum d'une colonie de vétérans, la colonie *flavienne*, *pieuse*, *constante*, fédérée (fœderata); tel est le nom que lui donnent les inscriptions. Nous ignorons complètement de quelle façon

(¹) Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, 33.

(²) *Mittheilungen der Ant. Gesellschaft*, in Zurich, 1853.

se fit la prise de possession de la Colonie flavienne, et c'est par simple conjecture que le professeur J.-J. Muller, de Zurich, dans sa notice sur les Camilli, attribue une part dans cette fondation à Julius Camillus, le père de la flamille Festilla. Les relations de ce dernier avec Sabinus, père de Vespasien, ne sont également qu'une supposition du professeur zuricois qui la donne d'ailleurs pour telle dans l'*Anzeiger* de Zurich (1). Mais la coopération de Camillus à la fondation de la colonie flavienne, emporte un caractère particulier de vraisemblance au fait inaperçu jusqu'ici que dans cette expédition de la grande Bretagne, où ce tribun militaire de la IIIe légion macédonienne fut appelé à concourir deux fois, c'était Vespasien qui commandait comme lieutenant-général ou legatus de l'empereur Claude.

Deux colonies romaines existaient déjà dans le pays qui porte aujourd'hui le nom de Suisse, la première à Noviodunum (Nyon), la seconde à Raurica.

La colonie de Noviodunum (colonie julienne équestre) datait du temps même de Jules César ou d'Auguste (2). Cette ville avait été anciennement unie aux Helvètes et formait sans doute une des douze villes dont parle César. Mais elle en avait été détachée après le retour des vaincus dans leurs terres, pour former une république à part enclavée entre les Allobroges, les Séquanes et les Helvètes (3).

La colonie de Raurica était l'œuvre de Munacius Plancus, gouverneur de la Gaule sous Jules César. Une épitaphe trouvée à Gaëte et publiée par Mommsen dans ses Inscriptions du royaume de Naples, nous apprend que ce général avait conduit une colonie à Raurica et une autre à Lugdunum (Lyon).

Ce nom de Raurica fut transformé plus tard en Augusta Rauracorum. Les Rauraques, dont le territoire correspondait à peu près à celui du Jura bernois, de Pierre-Pertuis à Bâle, étaient d'anciens alliés des Helvètes qu'ils avaient accompagnés, comme on sait, dans leur seconde expédition en Gaule, 58 ans avant J.-C.

Aventicum était donc la seule colonie romaine fondée chez les Helvètes proprement dits. Favorisée, en outre, du titre de ville alliée du

(1) Octobre 1871, p. 296.

(2) Dans cette dernière alternative, elle était antérieure encore à l'année 27 avant J-C., puisqu'à partir de cette époque, toutes les colonies fondées sous Auguste portent le nom de ce prince.

(3) Charles Morel, Mémoires et documents de la Soc. d'histoire de la Suisse romande, XXXI.

peuple-roi (Fœderata), elle jouissait des avantages attachés à cette situation privilégiée, c'est-à-dire d'une autonomie municipale étendue, de l'exemption de l'impôt foncier et des logements militaires, du droit de battre monnaie, d'établir des péages, de celui de lever des troupes et du droit d'asile, précieux apanage d'une ville libre.

« Chaque ville fédérée, dit M. Duruy dans son Histoire romaine, conservait sa juridiction. » (1).

Tout en devenant colonie romaine, Aventicum ne perdait pas son rang de capitale des Helvètes et gardait sa prérogative de marquer les distances à l'aide de pierres milliaires sur toute l'étendue du territoire de la *Civitas Helvetiorum* ou de la nationalité helvétique.

Aventicum restait, en outre, le siége du Conventus helveticus, des principaux magistrats et des archives (Bularia) (2).

Selon M. Ch. Morel, professeur à l'université de Genève, l'un des hommes les plus versés dans l'étude des antiquités romaines, il faudrait entendre par Conventus non une assemblée politique ou une sorte de représentation nationale, mais une simple association de citoyens romains établis sur le sol helvétique (3).

Pour M. Marquardt, au contraire, le Conventus helveticus se serait composé des délégués des villes et des territoires réunis au chef-lieu pour rendre la justice, et ces réunions auraient offert l'intérêt d'un premier essai d'assemblée représentative, comme la constitution romaine n'en présente pas d'exemple sous la république (4).

Les inscriptions romaines nous font connaître plusieurs des curatores ou présidents du Conventus helvétique, les uns établis à Aventicum, les autres dans les *vici* et *oppida* du voisinage. Parmi les premiers on voit figurer d'abord Tertius Severus, qui de concert avec les habitants (incolæ) d'Aventicum dédie une table d'argent à la déesse éponyme Aventia et contribuait à cette fondation par un don de 5,100 sesterces (5).

Ainsi encore Januarius Florinus et Domitius Didymus, sont connus pour avoir érigé un autel à la déesse patronne d'Aventicum et au génie

(1) Duruy *Histoire romaine*, voir page 89. Hachette, 1876.

(2) Mommsen, Insc. 195, Hagen, la 63e. Bonstetten, n° 9.

(3) Ch. Morel, Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, XXXIV, 181.

(4) Marquardt, *Die Römische Verwaltung*, I, 365. M. de Bonstetten s'est un peu avancé en traduisant Conventus par Diète helvétique, p. 25 de sa carte archéologique du canton de Vaud.

(5) Mommsen, Insc. 155, 1 de Hagen, Bonstetten, p. 4.

des habitants. Un troisième curateur de la colonie était Caïus Julius Primus, sévir augustal ou poète d'Auguste, qui faisait une offrande à la même déesse [1].

Parmi les curateurs non résidant à Aventicum, nous connaissons ce Publius Clodius Cornelianus Primus qui au titre de curateur de la colonie joignait ceux de curateur pour la seconde fois du *Vicus* de Lousonna et de sévir augustal. Les sévirs augustaux étaient, comme nous l'avons dit plus haut, les chefs annuels du collège des prêtres d'Auguste et formaient un second ordre privilégié après les Décurions, membres de l'*Ordo* ou sénat. Les premiers magistrats d'Aventicum étaient les Duumvirs. Les Ediles venaient ensuite. C'étaient là les principaux magistrats avec droit à la robe prétexte et à la chaise curule [2]. Les Duumvirs présidaient aux comices populaires, au sénat, à l'administration et rendaient la justice (duumviri jure dicundo). Les simples vici n'avaient pas de Duumvirs, et tout au plus des Ediles.

Des Duumvirs d'Aventicum, quatre nous sont connus par les inscriptions. Ce sont d'abord Flavius Camillus et ce Cluvius Macer dont il a été parlé dans la première partie de ce travail et que les citoyens d'Aventicum avaient élu pour leur patron, ce qui se faisait dans la règle sur la proposition des Décurions [3]. C'est, en troisième lieu, Julius Sabucinus, de la tribu quirina, lequel à la dignité duumvirale, joignait les charges de préfet des travaux publics, de flamen augustal, et de prêtre perpétuel. Nous savons cela par le monument que lui érigèrent du produit de leur cotisation les citoyens d'Aventicum [4].

Le quatrième Duumvir à nous connu est ce Marcus Durius Paternus auquel, selon l'inscription taillée dans le roc de Pierre-Pertuis, on doit la route qui reliait l'extrémité du territoire d'Aventicum au territoire des Rauraques, ces alliés des Helvètes [5].

(A suivre.) Alex. DAGUET.

(1) Mommsen, Insc. 156, la 2 de Hagen, Bonstetten, p. 5. M. Caspari, dans l'*Indicateur d'histoire* (juillet 1865), a montré qu'il fallait lire Trivir et non Triumvir, dans cette inscription encastrée dans la maison Renaud.

(2) Ils avaient aussi leurs licteurs portant des faisceaux, mais avec des verges en guise de haches. Marquardt, III. 218.

(3) Marquardt, I, 506.

(4) Mommsen (Supplément de Meyer et Keller), note 20, page 209. — Mommsen lui-même n'en a donné qu'un fragment.

(5) Mommsen, Insc. 181. Hagen n'a pas jugé à propos, je ne sais pourquoi, de la reproduire.

LES DEUX CONSTANCE

Extrait des Mémoires de Caroline Bauer.

(Suite et fin. — Voir la livraison d'Août 1880, page 189.)

En 1824, je me trouvais à Berlin, engagée au théâtre royal en qualité de première amoureuse, et je fréquentais beaucoup la maison agréable de la femme du docteur Rintel qui était fille du vieux directeur Zelter. Un jour, par hasard, j'entendis prononcer le nom du capitaine de C. Je questionnai, j'appris qu'il était le frère de Constance et qu'il était marié à Berlin. Le docteur Rintel me dit qu'il était le médecin de Constance et qu'elle avait une maladie incurable. Il ajouta qu'il ne pouvait donner le nom de folie à l'état dans lequel elle se trouvait, que c'était plutôt un mal du cœur et de l'âme qu'une maladie d'esprit, que les aliénistes les plus réputés avaient renoncé à la traiter après avoir employé les aspersions d'eau froide, les secousses magnétiques et autres moyens de ce genre. Constance n'a pas de folie furieuse, pas d'idée fixe, elle ne divague probablement pas puisque, depuis des années, on ne lui a pas entendu prononcer un mot; il semble que toute sa vie intérieure est glacée, morte. Pas un éclair dans ses yeux, pas un tressaillement, pas un sourire, pas une larme, rien ne dénote la vie de l'âme. Son corps est devenu comme un automate qu'on fait mécaniquement lever et coucher, manger et boire; elle ne s'y refuse pas lorsque son entourage l'engage à le faire. Que ne donnerais-je pas, dit encore le docteur, pour voir couler une seule petite larme de ses beaux yeux! Ce serait une goutte de rosée sur ce cœur de glace et alors — nous pourrions espérer. Si du fond de son cœur cette pauvre créature pouvait verser un torrent de larmes brûlantes, elle serait sauvée.

Ce récit du docteur m'ébranla profondément. — Pourrais-je voir ma malheureuse amie d'enfance? demandai-je en pleurant.

— Certainement, seulement je vous avertis que votre apparition ne produira aucun effet sur elle, et qu'aucun mouvement ne trahira si elle vous reconnaît.

— Cependant, elle m'aimait si tendrement autrefois! Si je lui parlais de jours heureux, du temps qui précéda le malheur dont elle a été atteinte; si je lui rappelais mille circonstances gaies et heureuses.

— Vous obtiendriez autant que si vous parliez à cette muraille, me répondit le docteur. Nous avons déjà essayé de tous ces moyens sans obtenir le moindre succès.

— Avec quel plaisir elle chantait et jouait du piano avec moi.

— De la musique, du chant! s'écria le docteur tout électrisé. Il vous faut me raconter cela avec plus de détails. — Joué, chanté! Hum! Hum! — Personne n'y avait encore songé. On pourrait bien en faire l'essai.

Pendant toute la soirée, je ne fis que raconter les beaux jours passés au bord du lac de Neuchâtel. Le docteur m'interrompait souvent par des questions; le moindre trait ayant rapport à Constance avait de l'intérêt pour le médecin. Lorsque mon récit fut terminé, il parut réfléchir longtemps, assis dans son fauteuil de cuir, ses mains sur ses yeux.

Tout à coup, il bondit de son siège : « Je vous prie, chantez-moi l'air favori de Constance! »

Je commençai au travers de mes larmes :

J'entendis la faucille dans le blé, etc.

« Bien, très bien! » Et les yeux du bon docteur devenaient humides. « Je vous remercie. Cela va au cœur. Pour aujourd'hui, bonne nuit. J'ai encore à faire dans mon cabinet, à lire, à réfléchir. — Demain, après la répétition, j'irai vous prendre pour vous conduire chez Constance, mais tâchez autant que possible de mettre des vêtements analogues à ceux que vous portiez dans les fêtes champêtres de votre pensionnat; arrangez surtout vos cheveux de façon à ce que vous ressembliez tout à fait à la petite Lina d'il y a trois ans. Après cela, à la garde de Dieu! »

Le jour suivant, le docteur vint me prendre comme nous en étions convenus. Mon cœur tremblait, saignait durant le trajet, jusqu'à la demeure du capitaine de C. qui était située au delà de la porte de Potsdam.

Je portais une robe de mousseline blanche, toute simple, une ceinture verte: le costume que je mettais pour jouer la Souabe à Berlin; un chapeau de paille rond et mes cheveux tombant en boucles, comme à la pension.

La petite maison qui abritait la famille de C. était bien tranquille, située au milieu d'un jardin et à moitié cachée par de vieux arbres. Avec une grande bonté, mais la tristesse empreinte sur ses traits, M. de C. accueillit sa petite danseuse des joyeux jours d'autrefois et il me conduisit vers sa jeune femme, une dame belle et douce. — Qui se serait jamais attendu à un pareil revoir!

Le docteur me rappela ma mission; tremblante, respirant à peine, retenant les battements de mon cœur, je le suivis jusqu'à une chambre située sur le derrière de la maison; elle était fermée par une double porte rembourrée comme il y en a dans les hôpitaux et dans les maisons d'aliénés pour étouffer le bruit.

« Courage! courage! Il s'agit du bonheur d'une créature de Dieu! » Et le docteur me poussa par la porte entr'ouverte dans une pièce à moitié éclairée, parce que les tilleuls qui ombrageaient les fenêtres ne laissaient pénétrer qu'une douce et vague lumière. Sur le lit, on voyait assise une maigre figure enveloppée d'un peignoir blanc; ses mains décharnées, de la blancheur de la cire, reposaient sur ses genoux comme si elle n'avait plus la force de les soutenir; ses yeux jadis si expressifs, si beaux, maintenant ternes, étaient tournés vers moi. Ses boucles blondes étaient coupées, et ses cheveux courts et rares garnissaient à peine son front d'albâtre et ses tempes enfoncées; ses joues étaient pâles et flétries; autour de sa bouche errait un trait aussi dur que méchant.

C'est ainsi que je retrouvais ma belle Blonde! Pas un regard, pas un sourire ne m'annonçait que Constance me reconnût.

« Constance, ma chère Constance! » lui dis-je d'une voix étouffée par les larmes, ne reconnais-tu pas ta petite Lina? Ne te souviens-tu pas combien nous étions heureuses au bord de ton beau lac? Comme nous nous sommes amusées, comme nous avons chanté, dansé, joué la comédie, comme tu m'as souvent embrassée en me disant que tu m'aimais tendrement? Et aujourd'hui, rien, plus rien? »

Pas un cil ne trembla, pas une lèvre ni une main ne firent le moindre mouvement. Mes genoux se dérobaient sous moi; je fus saisie d'une terreur indicible en face de ce beau cadavre vivant, et il s'en fallut peu que je ne prisse la fuite, mais l'excès de ma pitié me retint.

« Constance, faut-il que je te rappelle notre partie en bateau à l'île de St-Pierre? L'ouragan qui nous surprit sur le lac, le danger que nous courûmes, comme tu me serrais dans tes bras, comme nous priâmes ensemble, comme je t'enseignai à répéter en allemand mes prières d'en-

fant? Constance! chère Constance! répétons-les encore, afin que je voie que tu ne les as pas oubliées. »

Alors, m'agenouillant devant elle, je pris ses mains sans volonté et couvertes d'une sueur froide dans mes mains brûlantes de fièvre, et je me mis à dire de toute la force de mon cœur : « Oh! Seigneur Dieu, notre Père, aie pitié de moi, pauvre petite enfant. Amen. »

Il me parut qu'un mouvement imperceptible se produisait en elle, que ses lèvres se remuaient, que ses mains tremblaient dans les miennes et que la fixité de l'œil, la rigidité du visage et des membres se relâchaient un tant soit peu. Toutefois, pas une parole ne glissa de ses lèvres; on n'entendait dans la chambre que le bruit de mes sanglots.

« Et mes chants populaires allemands, chère Constance, t'en souviens-tu? Tu les aimais tant jadis, je devais te les chanter si souvent. N'est-ce pas, il y a longtemps que tu ne les as entendus? Veux-tu que je te chante celui que tu préférais? »

A ce moment, je crus voir un petit signe de tête. Etait-ce une illusion?

Je chantai, doucement, d'un ton voilé, d'une voix étouffée par les sanglots; ensuite, plus haut, plus fort, plus tendrement; enfin, avec toute la passion dont je me sentais capable :

J'entendis la faucille dans le blé, etc.

J'aperçois — non, je ne me trompe pas, — un frisson parcourt ses membres, un faible gémissement sort de sa poitrine, monte à ses lèvres; celles-ci se contractent, il s'en échappe un sanglot; ses yeux fixes et ternes s'humectent et prennent une expression plus douce. Pendant que je chantais le dernier couplet, je vis deux grosses larmes brillantes rouler le long de ses joues.

Je ne pus me contenir plus longtemps; en proie au délire de la joie, les pleurs m'empêchant de parler, je me jetai au cou de Constance et la serrai dans mes bras avec toute l'ardeur de mon amitié. Avec quel délice je sentis sur mes joues couler ses larmes toujours plus chaudes, toujours plus abondantes; ensuite, ses bras m'enlacèrent et j'entendis sa douce et chère voix me dire : « Ma Lina, ma chère petite amie, ma bien-aimée! Dieu est juste, Dieu est clément, Il est miséricordieux! »

Constance était tirée de son état de stupeur, elle était sauvée! sauvée par l'amitié.

Le printemps suivant, elle retourna auprès de ses vieux parents auxquels elle consacra tous ses soins.

J'appris plus tard qu'elle avait été à l'étranger où elle avait rempli des places d'institutrice; qu'elle était retombée malade d'esprit, qu'elle avait été accueillie à Préfargier, dans la maison de santé fondée par M. A. de Meuron; qu'elle s'y était à peu près rétablie et qu'elle y avait vécu agréablement jusqu'à sa mort.

L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS

A NEUCHATEL

(Suite et fin. — Voir la livraison d'Août, p. 197.)

Sans avoir pour la plaine une aussi grande sympathie que pour la montagne, M. A.-H. Berthoud a trouvé dans nos environs plusieurs motifs qu'il a rendus avec les mêmes qualités de franchise. Tels sont la *Pierre à Mazel* à laquelle il a, comme M. Léon Berthoud, jeté son mot de sympathie et de regret dans une toile vigoureusement peinte. *Le Château de St-Jean*, souvenir des bords de la Thièle, a toute la finesse de ton du premier printemps, avec la netteté et la puissance de valeur qui est comme la signature de l'artiste.

*
* *

A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'exposition de la Société des Amis des arts, après avoir passé de Neuchâtel au Locle, puis à la Chaux-de-Fonds, n'est plus qu'un souvenir: les œuvres les plus importantes qui la composaient sont devenues la propriété d'amateurs et sont dispersées dans toutes les directions; il nous serait difficile de les étudier aujourd'hui, et l'intérêt que peut avoir un article analytique sur certaine toile est considérablement diminué par le fait qu'elle n'est plus visible.

Nous devons cependant noter, parmi les artistes neuchâtelois, M. Alfred Berthoud qui, dans sept tableaux exposés, se montre comme peintre d'allégorie, puis comme réaliste, paysagiste et portraitiste. Est-ce souplesse de talent, facilité de passer d'un sujet à un autre ou peut-être doute du jeune homme qui cherche sa voie? C'est ce qu'il nous dira lui-même plus tard, par une œuvre qui fixera sa manière et ses sympathies.

L'auteur de la *Bénédiction paternelle*, enlevé prématurément aux arts, était représenté par six aquarelles où l'on retrouvait toute la science de dessin, la finesse de touche de la main qui signa tant d'œuvres remarquables; mais nous devons avouer qu'Edouard Girardet nous est cher par dessus tout lorsqu'il traite les sujets qui firent sa réputation. Est-ce patriotisme exagéré ? Nous l'ignorons, mais nous les préférons cent fois aux plus belles aquarelles faites à *Biskra*, au *Caire* ou à *Constantine*.

MM. Eugène Girardet, Henri Girardet, Jules Girardet sont des peintres dont le talent s'affirme d'année en année, mais rien n'indique leur nationalité suisse, et leurs caravanes n'ont pour nous qu'un intérêt relatif.

Nous ne pouvons cacher notre tendance à aimer les artistes qui cherchent à rendre et à faire admirer les beautés naturelles qui les entourent, ceux qui peignent leur milieu et leur horizon; cet amour du sol natal portera bonheur à M. Fr. Huguenin-Lassauguette, qui nous a fait connaître déjà plusieurs sites du Jura neuchâtelois; cette année il nous montre dans trois toiles pleines de sincérité, *le Moulin Calame* sur le Doubs, *les Bords du Doubs à Moron*, et un paysage d'automne, *à Chatelot*. Il trouvera certainement sa voie dans ce pays encore peu exploité des peintres. — M. Edouard Jeanmaire est aussi un enfant du Jura, il lui demeure fidèle et non sans raison. C'est là qu'il a peint les motifs des plus intéressants tableaux qu'il ait envoyés à nos expositions.

Il y a une originalité étrange dans les toiles de M. J. Jacot-Guillarmod; il procède d'une manière qui n'est pas celle de chacun, et son réalisme trouve parfois des accents d'une note aimable et charmante. Son *Critique sans conscience*, les *Portraits de deux amis*, sont des motifs qui lui sont familiers et qu'il a peints, dans certaines parties, avec l'âpreté qui lui est particulière; mais dans *Une soirée d'automne*, il a eu sa minute de rêverie et nous l'en félicitons.

M. Edmond de Pury s'affirme comme portraitiste et portraitiste de talent; il sait qu'il y a tout un monde de choses dans une tête et il trouve dans les thèmes les plus simples une poésie bien franche et que

chacun comprend, dans la *Mandoline*, par exemple. — Mlle Hortense Richard aime la nature dans sa robe de printemps et dans celle d'automne, elle la rend avec une vérité et une ampleur à laquelle les dames sont, en général, peu habituées.

Etudier les deux toiles exposées par M. Paul Robert serait un travail de longue haleine; on ne peut parler brièvement de cet artiste dont le talent est arrivé à un développement si rapide et si remarquable. Celui-ci vit dans une sphère qui lui est propre, sphère idéale, monde peuplé de divinités aux formes pures, qui n'ont connu ni soucis ni labeurs et conservent l'éternelle jeunesse et l'éternelle beauté. Heureux ceux qui peuvent rêver dans cet empyrée, ils gardent les illusions d'un autre âge et ne touchent, peut-être, que du bout de l'aile aux réalités terrestres! Mais notre époque ne comprend plus ces rêveurs d'impossibilités, elle ne veut plus admettre que la poésie de ce qui se voit et se touche; elle a ses partis-pris et nécessairement aussi ses tyrannies, mais elle n'ignore pas cependant que les rêves qui s'expriment par les arts plastiques ne peuvent vivre qu'à la condition d'avoir la réalité pour base. Y a-t-il, en effet, dans ses *Zéphirs d'un beau soir* une seule chose qui ne soit inspirée par le nature? Tous ces corps sveltes et jeunes sont de ce monde, l'artiste les a vus et étudiés avec l'œil du peintre et du poëte; ces terrains, ces arbres existent quelque part et ces plantes ne sont pas des créations chimériques.

Si l'on ose reprocher à M. Paul Robert d'avoir peint une scène qu'il n'a qu'entrevue dans son imagination, il faut alors brûler les poëtes et anathématiser leurs créations, depuis « l'Aurore aux doigts de rose » jusqu'à l'Amour et à la Liberté.

Nous aimons autant, et peut-être plus que bien d'autres, les beautés réelles de la nature, mais nous admirons aussi les créations sorties de la tête et du cœur; nous sommes même heureux de rencontrer çà et là, au milieu du flot des productions réalistes, des pages qui nous élèvent au-dessus de ce que l'on voit tous les jours; avec les *Zéphirs d'un beau soir* nous quittons terre un instant et nous glissons mollement à travers la vie comme ces jeunes Génies qui se laissent emporter au caprice du vent, comme la feuille détachée ou la plume de l'oiseau.

Le Christ chez Lazare est vu à travers un souvenir venu des Flandres, avec un accent prononcé de réalité; c'est une scène de grandeur naturelle, peinte à mi-corps, d'une couleur un peu sourde et délicate.

La première de ces toiles est devenue la propriété du Musée de Neuchâtel où nous serons heureux de la retrouver.

Nous devons noter parmi nos paysagistes : M. P. de Salis, qui expose une *Etude de forêt* dont l'exécution soignée a pu échapper à plus d'un regard, M. Edouard Mentha avec ses *Barques du Léman*, et M. Albert Vouga qui nous montre l'*Entrée de l'Areuse dans le lac de Neuchâtel,* telle qu'elle était avant la correction des eaux du Jura. Enfin M. Léo Châtelain, avec ses belles aquarelles de *Nendaz* en Valais et de *la Favarge.*

Le titre de notre recueil nous a fait étudier de préférence les artistes neuchâtelois; nous devons donc, à notre grand regret, passer sous silence bien des œuvres admirées à juste titre par le public : les toiles de MM. Albert Anker, F. Boccion, Bourcart, Doviane, Ch.-Ed. Dubois, celles de MM. J. Geisser, Ed. Imer, N. Lemaître, G. Loppé, Alb. Lugardon, A. Veillon, J. Zelger, etc.

La sculpture est toujours fort peu représentée dans nos expositions neuchâteloises. Malgré les travaux importants qu'il vient de réaliser avec tant de succès pour le monument du duc de Brunswick à Genève, M. Ch. Iguel ne nous a point oubliés, ses bustes en marbre de Monsieur et de Madame P. de S. sont d'une ressemblance parfaite, leur exécution est savante et délicate. Les qualités de largeur que l'artiste sait mettre dans sa sculpture décorative ne l'empêchent pas de soigner les finesses d'un portrait de petite dimension et de le parachever avec toute la conscience de l'analyste.

M. F. Landry expose aussi un petit bronze, la *Fin de la journée*, représentant un ouvrier fatigué s'apprêtant à jouir du repos après le travail. Notons encore deux médaillons de Mlle Louise Zeller.

Comme les années précédentes, le public a compris et apprécié la somme d'efforts et de talent dépensée pour réaliser tant d'œuvres variées, il a dignement encouragé ces artistes par l'acquisition d'un nombre considérable de peintures; notre ville marche à la tête de celles qui honorent les arts en Suisse, et nous lui en témoignons ici notre profonde reconnaissance.

A. BACHELIN.



CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison de Septembre, page 201.)

Dès que cette capitulation fut en ordre, le colonel s'occupa du recrutement tant en Suisse que dans les pays environnants, de la formation du corps d'officiers, de l'armement, de l'équipement et de l'habillement du régiment. Celui-ci devait avoir l'uniforme rouge (mais il fut exécuté en bleu pour ne pas être confondu avec l'uniforme des soldats anglais, contre lesquels on allait disposer le régiment), à revers et retroussis jaunes et gances blanches, pour coiffure un casque à crinière flottante avec plumet-houppe, et une plaque en laiton aux armes neuchâteloises. L'armement et l'équipement furent confectionnés à Paris, sous la surveillance du capitaine de York.

Le recrutement ne tarda pas à porter ombrage au canton de Berne, et Leurs Excellences firent signaler le colonel de Meuron et son major de Sandol-Roy dans tous leurs pays, ce qui engagea le colonel à demander au gouvernement les moyens de faire lever les dits signalements. Nous donnons ci-après la teneur de la réponse du gouvernement.

« Sur la requête du sieur colonel de Meuron de Morvaux, par laquelle il informe le Conseil qu'il a été signalé, ainsi que son major, dans le canton de Berne, à l'occasion de la levée de son régiment, pour le service de la Compagnie hollandaise des Indes orientales, déclarant n'avoir rien fait qui pût l'exposer au déshonneur d'un signalement et demandant l'intervention du Conseil en sa faveur : Sur quoi après avoir délibéré, il a été dit, que le Conseil ne connaissant rien à la charge du dit colonel et de son major qui pût mériter d'être signalé par Leurs Excellences de Berne, en informerait Leurs dites Excellences de la demande du colonel de Meuron, en les priant de faire connaître les motifs de cet arrêt. »

Le régiment fut rassemblé et formé dans l'île d'Oléron, d'où il s'embarqua à la fin de juillet. Huit cents hommes furent embarqués sur *le Fier* et deux cents autres sur un vaisseau plus petit. Ces vaisseaux devaient joindre un convoi de quelques navires marchands et plusieurs vaisseaux de guerre. Le *Protecteur* avait à son bord l'amiral de la flotte *La Motte-Piquet*. Avant de mettre à la voile, cette flotte perdit plusieurs navires par de terribles ouragans, et elle ne put quitter la rade de l'île d'Aix que le 2 septembre 1782. Elle était composée de quatre vaisseaux de ligne, de cinq frégates, de plusieurs cutters et de près de trois cents vaisseaux marchands.

Le long des côtes d'Espagne, la flotte ne fut pas inquiétée, seulement le grand nombre de vaisseaux qu'il fallait tenir réunis arrêtait les meilleurs voiliers. Le vaisseau *le Fier* était du nombre de ces derniers, et son capitaine proposa au chef du régiment de continuer le voyage seul, prétendant qu'il arriverait au Cap avant dix semaines. Le colonel de Meuron s'y refusa heureusement, ainsi qu'on le verra par la suite.

Cependant le petit navire, qui portait les deux cents hommes qui n'avaient pu être embarqués sur *le Fier*, se détacha et arriva au Cap six semaines avant celui-ci. Ces deux cents hommes étaient sous le commandement du major de Sandol-Roy, qui eut le bonheur, aidé des officiers des compagnies, de réprimer une rébellion des soldats ayant comploté la perte des officiers, tant de mer que de terre, pour s'emparer du navire et exercer la piraterie.

Bientôt commencèrent les ouragans de l'équinoxe, qui furent suivis de dix-neuf jours de si horribles tempêtes que chaque instant semblait devoir amener la ruine de l'expédition. Dans le même moment, les corsaires anglais faisaient la chasse la plus acharnée aux navires marchands et parvinrent à en capturer plusieurs. Lorsqu'on eut atteint le 25° de latitude nord, l'amiral donna à la flotte le signal de se séparer; lui-même se dirigea avec la plus grande partie du côté des Antilles. Les vaisseaux destinés au Cap, au nombre de dix-sept, sous la conduite de la frégate *Hermione*, s'arrêtèrent aux Canaries pour y faire des vivres frais. Le 8 novembre ils jetèrent l'ancre dans la rade de Santa-Crux. Le colonel et ses officiers furent accueillis d'une manière bienveillante par la garnison de l'île, ainsi que par les principales familles, et passèrent huit jours en fêtes et en bals.

Le 17, l'expédition remit à la voile, mais les calmes prolongés retardèrent sa marche d'une manière si inattendue que bientôt la disette fut à bord. Le capitaine du *Fier* déclara que ses provisions n'étaient plus

assez considérables pour nourrir le régiment jusqu'au Cap. Le colonel s'étant assuré du fait par une enquête des plus strictes, ordonna de mettre la troupe à la demi-ration, mais cette mesure ne fut pas même suffisante. Le scorbut fit de si rapides progrès qu'au bout de quelques jours il se trouva 230 malades à bord, et qu'il ne resta plus d'autre ressource que de s'adresser aux autres vaisseaux.

Le colonel se rendit à bord de l'*Hermione*, exposa la situation critique des troupes et demanda un prompt secours. Les capitaines de tous les vaisseaux furent convoqués sur l'*Hermione*, où l'on prit note de leurs provisions, et tout ce dont ils pouvaient se passer à la rigueur fut délivré au *Fier*, qui put ainsi continuer sa route, sans que les troupes qui le montaient courussent le risque de mourir de faim, ce qui serait peut-être arrivé si le colonel de Meuron avait suivi le conseil du capitaine de vaisseau, qui voulait naviguer seul.

Le 6 janvier 1783, on vit s'élever au-dessus de l'horizon la montagne de la Table et le lendemain matin l'expédition entrait dans le port de la ville du Cap, où le régiment de Meuron, réduit à 850 hommes par les pertes subies pendant la traversée, fit son entrée solennelle.

Pendant la traversée la troupe souffrit beaucoup; elle tenta de se révolter contre ses officiers, mais par leur prudence et leur énergie ils devinrent maîtres du complot. Les effets de la troupe et même des officiers furent notablement avariés, ce qui engagea le colonel de Meuron à déposer le 10 février 1783, auprès du gouverneur du Cap, M. le baron de Plettenberg, une demande de mettre en jugement le capitaine du *Fier*, le sieur d'Albarade, avec rapport et état estimatif des avaries ci-après :

J'espérais, en m'embarquant sur *le Fier*, pouvoir vous présenter un régiment complet et en état de mériter votre approbation; je n'avais épargné ni soins ni dépenses pour y réussir. La cupidité la plus criminelle a trahi une partie de mes espérances. Je me vois forcé d'en demander justice à la Compagnie. Vous êtes son représentant, M. le Baron, je ne peux m'adresser qu'à vous.

La charte-partie d'affrêtement du *Fier* a été violée dès le principe. Les effets de la Compagnie et du régiment, qui devaient être logés dans la cale et en sûreté, ont à peine trouvé place dans l'entrepont, où ils prenaient la place nécessaire au logement du soldat; toutes les roues et les effets de l'artillerie ont été exposés, malgré mes représentations, dans les haubans, pendant quatre mois où le soleil et la pluie les ont infiniment avariés; il convient qu'il en soit fait une inspection sévère et les dommages estimés, pour être payés par le capitaine du navire, qui n'avait pris aucune des précautions que son devoir, dicté par les ordonnances du roi, lui prescrivait. Tous les sabords ayant été mal calfatés, l'entrepont a toujours été rempli d'eau, ce qui empoisonnait la troupe et a perdu la majeure

partie de l'habillement du soldat. Cette eau, qui n'aurait point existé, si les précautions d'un bon calfatage avaient eu lieu, a perdu les poudres de la Compagnie, selon le rapport qui m'en fut fait dans le temps par le nommé Gadjou, soldat de le 1re compagnie, qui a fait les fonctions de canonnier du bord pendant la traversée. Il importe, M. le baron, que la Compagnie nomme des commissaires pour examiner le logement de ces poudres, à l'effet de constater si les soutes où elles sont ont été construites de manière convenable et selon les ordonnances. Le capitaine du *Fier*, le sieur d'Albarade, n'a eu en vue que la fortune dans ce transport du régiment. C'est ce qui l'a si constamment préoccupé qu'il a négligé les soins les plus nécessaires, tant à la conservation des individus que des effets, n'ayant jamais fait faire les petites réparations prudentes qu'on lui a demandées pour préserver de danger. J'ai perdu deux hommes tombés à la mer par la poulaine, par un beau temps, faute d'y avoir un filet d'usage qui lui a été demandé cent fois. Les déprédations les plus criminelles ont existé dans toutes les parties ; les vivres se sont vendus par tous les maîtres de la cambuse ; ils dissipaient la volaille, elle s'y mangeait, ainsi que tous les vivres frais destinés à la table des officiers ; ils payaient le cuisinier avec du vin et de l'eau-de-vie.

La relâche de Tenériffe n'a produit que cent vingt barriques d'eau, encore a-t-elle été faite par les officiers du régiment, de même que les rafraîchissements, M. d'Albarade n'ayant jamais voulu me donner un état des vivres pour pouvoir y faire suppléer ; c'était selon lui un motif d'inquiétude chaque fois que je le lui demandais. La table a été constamment mal fournie ; l'eau-de-vie pour les soldats a été mêlée d'eau de mer ; mes plaintes à cet égard n'ont produit aucun châtiment des coupables.

Enfin le 16 novembre, par les 5° latitude nord et au soixante-dixième jour de navigation, les besoins se manifestèrent. Le 19, il fut constaté qu'il n'y avait plus que quatre barriques de farine, plus de vinaigre, six barriques de vin et seulement pour vingt jours de biscuit. J'en portai mes plaintes à M. le chevalier Du Peyroux, commandant la flotte, qui eut la généreuse bonté de nous rassurer sur une existence effrayante, pourvu que nous nous retranchassions à huit onces de biscuit, réduits à quatre onces de viande et trois bigarreaux d'eau-de-vie. Depuis cette époque, la table des officiers n'a plus eu de viande fraîche que celle de trois cochons qui m'avaient été donnés par le commandant, que le capitaine a laissé piller par le garçon de l'office sa mestrance. Le peu de mouton et de volaille qui restait alors fut réservé pour les malades, qui n'étaient plus que vingt-deux, de cent dix que nous avions en arrivant à Tenériffe. Toute la troupe se portait bien alors, mais, depuis cette époque, la privation de nourriture et surtout de vin a accablé ma troupe. Le scorbut s'est manifesté, a fait perdre cent trois hommes en mer, et débarquer deux cent quatre-vingt-seize malades, dont sans doute plusieurs succomberont de l'épuisement où le défaut de nourriture les a réduits.

Il est constant que la quantité de nourriture nécessaire n'a pas été embarquée selon la teneur de la charte-partie, comme il est aisé de le vérifier par l'état des rations remis à M. le chevalier Du Peyroux, constaté par lui, crime passible de punition corporelle dans toutes les nations. La place ne devait pas manquer pour cet effet par la grandeur du navire ; si donc la cupidité criminelle du capi-

taine a employé la place destinée à la subsistance de la troupe, pour des pacotilles, il est juste qu'elles soient confisquées au profit de qui il appartiendra.

Pour constater ce délit, je crois qu'il convient de mettre un détachement des troupes de la Compagnie, afin qu'il ne soit point fait de versements à bord des autres navires; de faire débarquer toute la cargaison à terre, afin de constater ce qui peut être regardé comme approvisionnement du navire ou ce qui est pacotille. Il y a, à ma connaissance, une centaine de barriques de goudron ou bray, du bois de merin en quantité, quatre-vingts tonneaux de fer, beaucoup d'eau-de-vie, du savon et autres articles. Il serait également essentiel de prendre connaissance de ses papiers, de ses livres d'embarquement et de consommation. Je crois que M. le consul de France ne peut se refuser à cet acte de justice si nécessaire à éclairer la vérité.

Les procédés du sieur d'Albarade, ainsi que de tout son équipage, sont inouis, et auraient conduit à des révoltes et à des séditions, si MM. les officiers de mon régiment eussent eu moins de respect pour leur chef et les soldats moins de discipline. Les marins du bord ont porté, faute de punition, les actes de violence même jusqu'envers MM. les officiers du régiment. Les vols publics d'un pain, d'autant plus précieux qu'il était celui de la charité des autres navires qui ne pouvaient même suffire aux plus fortes rations de huit onces, se sont faits par les maîtres gardiens de ce dépôt précieux, et qui en faisaient commerce, n'ont eu d'autre châtiment que vingt-quatre heures de fer. Le domestique du sieur d'Albarade vendait de l'eau un leu la bouteille; on s'est contenté pour punition de le faire manger au plat des matelots. Enfin, le sieur d'Albarade a cherché a aliéner l'esprit de mes officiers contre moi et à les détruire dans mon esprit. Cette conduite ne lui ayant pas réussi, il a cherché à séduire, par l'espoir d'une fortune rapide dans une expédition qu'il se proposait de faire. Il a eu la même conduite envers les bas-officiers et les soldats. Il se proposait de compléter son équipage dans mon régiment, comme vous en verrez les preuves par les dépositions que j'aurai l'honneur de mettre sous vos yeux, étant dans l'impossibilité de ramener son vaisseau avec le nombre qu'il en a, contre la teneur de la charte-partie.

Il est important que M. le gouverneur prie M. le chevalier Du Peyroux, commandant de la flotte française, de vouloir bien lui donner les éclaircissements dont il a connaissance sur la conduite criminelle du sieur d'Albarade. Son honnêteté ne peut se refuser à cet acte de justice.

Il est certain que, sans les soins généreux de ce commandant, nous eussions tous péri, notre reconnaissance sera éternellement dans nos cœurs! Daignez, M. le baron, vous en charger d'une partie, en lui témoignant tous les égards qu'il mérite personnellement, ainsi que tout son équipage qui lui a demandé une diminution de ration, pour pouvoir nous aider efficacement. Un remerciement de la part de la Régence, au nom de la noble Compagnie, sera chose agréable à son cœur généreux, et s'il m'est permis de hasarder un conseil, d'y ajouter un remerciement à M. le marquis de Castries, des ordres de protection qu'il lui avait donnés, et de la manière noble, active et sage avec laquelle M. Du Peyroux les a exécutés à tous égards.

J'espère de M. le gouverneur qu'il voudra bien examiner, avec l'œil de justice

et de sagesse qui lui est personnel, cette longue épître, et surtout de prendre les plus promptes mesures, à l'effet de s'assurer qu'il ne se passe point de versements du *Fier* dans les autres navires pour soustraire les preuves du délit, ce qui sera aisé au sieur d'Albarade, lorsque la troupe ne sera plus à bord.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Extrait du procès-verbal dressé par MM. les commissaires, nommés par le noble conseil de la Régence, pour l'expertise des objets avariés dans la traversée de l'île d'Oléron au cap de Bonne-Espérance, et justes réclamations pour la paye des soldats, requis par le capitaine du *Fier* et consenties par lui, pour faire le service soit de matelot, à l'entrepont ou à l'infirmerie, etc., etc.

17 soldats faisant service de matelots :	1789 journées
9 » » » dans la cale :	884 »
10 » travaillant à la cambuse, à la cuisine et à l'office :	1081 »
1 maître-canonnier, 4 mois à 20 fl.	
7 soldats servant les malades :	1309 »
2 artisans ayant travaillé pour le compte du bord : 74 fl.	
	5063 journées

		Florins.
faisant une somme totale de		8,855
4 caisses vin de Bordeaux disparues		1,986
Fourniture de médicaments par le chirurgien-major du régiment, la provision du vaisseau étant épuisée		335
Expertise des avaries sur les effets des compagnies		2,513
La sainte-barbe ayant extrêmement souffert par des voies d'eau, il y eut beaucoup d'effets de MM. les officiers avariés, et ont réclamé comme suit : de Meuron-Motiers, de Gerbolles, Lardy-Bessardon, Des Bordes, Jequier, Duvois, Grädcourt, Bailly, Touchon, Kibourg, Ried, Gradmann, Dubois, de la Raitrie, Dauphin, Muriel, Bernard et Boysser		2,093
Graves avaries à neuf ballots de drap pour les uniformes et toiles		22,534
Suivant le journal du lieutenant Garnier, chargé d'assister aux distributions des vivres de la troupe, montant de 134 $^1/_2$ rations de pain et viande, pour quatre mois, à 5 fl.	2,681	
Diminution en vin, suivant le dit journal,	3,788	
» en biscuits liv. 29,096 à 25 %	7,274	
» en viande salée : 5008	1,051	
	14,794	
A déduire pour les morts (103) qui furent très nombreux dans les vingt-deux derniers jours de navigation	1,030	
		13,764
	A reporter	52,080

		Florins.
	Report	52,080
Effets restés à bord, n'ayant pu être débarqués vu l'encombrement, ou qui se trouvèrent si avariés qu'ils ne pouvaient plus servir :		
10 barriques esprit de vin, 142 veltes		5,778
7 caisses de savon et 45 aunes toile manquant		1,080
La noble Compagnie a payé à l'armateur du *Fier* 1200 ff. par homme pour le transport, officiers et chirurgiens compris, tandis que le Roi de France ne paye que 450 fl. jusqu'à l'île de France, on croit pouvoir réclamer en toute justice 600 fl. par individu. Les officiers embarqués sur le *Fier* ayant été on ne peut plus mal traités, l'indispensable nécessaire leur ayant souvent manqué, cette demande sur ce pied fournirait un objet de 22,800 fl., que tous les officiers réclament, non pour se l'approprier, mais pour que le noble Conseil veuille bien l'appliquer à l'entretien des hôpitaux, ou à tel objet qui intéresserait autant le bien de l'humanité.		22,800
On réclame en outre une indemnité de 300 fl. par sous-officiers et soldats pour les souffrances et privations qu'ils ont endurées pendant la traversée, et qui ont porté une fatale atteinte à leur constitution et à leur santé		191,700
	Somme totale	273,438

Cette plainte et ces réclamations n'eurent pas de suite, plutôt par l'apathie du gouverneur que par toute autre cause, ce que dénote la correspondance du Colonel. Il crut nécessaire de réitérer sa plainte, et il reçut la réponse suivante :

Monsieur,

Après l'apostille que nous avons faite sur votre requête, de ne pouvoir pas entrer dans la demande d'arrêter le capitaine d'Albarade et son vaisseau le *Fier*, nous avons reçu votre lettre de l'onzième de ce mois, sur laquelle nous avons l'honneur de répondre que comme nous avons été obligés par des motifs très importants de faire suspendre les procédures entamées par le fiscal contre les armateurs et capitaine du dit vaisseau, et de les renvoyer à MM. nos principaux en Europe, pour y être poursuivies, vous conviendrez bien, Monsieur, que ces mêmes circonstances ne permettent pas d'agir autrement au sujet de votre cause, et c'est pourquoi, Monsieur, que nous renouvelons l'offre que nous vous avons faite d'envoyer vos requêtes conjointement avec les nôtres aux susdits MM. nos principaux.

Nous avons l'honneur d'être très parfaitement, etc.

(S.) Plettenberg.

Au cap de Bonne-Espérance, le 15 avril 1783.

Le jugement d'Europe n'étant pas intervenu, le colonel, malgré cette réponse, réitéra à plusieurs reprises ses justes réclamations qui n'aboutirent, malgré un grand procès, à aucun résultat.

Peu de temps après son débarquement, le colonel reçut l'ordre de rembarquer son régiment pour aller dans la mer des Indes renforcer les troupes aux ordres du bailli de Suffren, celui qui était devenu la terreur des Anglais dans les mers de l'Inde et qu'ils avaient surnommé « l'amiral Diable ». Les vaisseaux l'*Hermione* et le *Fier*, forts de 54 canons, joignirent en juin le bailli à Trinquemalé, dans l'île de Ceylan. Le régiment fut débarqué pour y attaquer les Anglais qui s'en étaient emparés, et ils réussirent avec les troupes hollandaises à forcer les Anglais à se rembarquer.

Là ils apprirent que Guddalore était menacé par terre par le corps d'armée de James Stuart, et que sir Edward Hugg, avec huit gros vaisseaux, faisait voile vers cette forteresse pour la bloquer par mer et même pour y débarquer des troupes. Le lendemain, avec sa célérité ordinaire, Suffren parut devant Guddalore. Il avait trois vaisseaux de moins que ses adversaires, mais il sut si habilement et si adroitement se serrer à la côte que l'ennemi n'osa l'attaquer et gagna le large. Suffren débarqua immédiatement des renforts pour la forteresse, entre autres le régiment de Meuron. Il était temps.

Le 13 juin 1784, les Anglais commencèrent leur attaque; un combat meurtrier s'engagea autour de deux batteries avancées qui finirent par être emportées par les Anglais, mais après des pertes considérables tant en tués qu'en blessés. Après ce combat, le régiment fut de nouveau rembarqué et partit avec Suffren à la recherche de l'amiral anglais qu'il atteignit le 20 juin 1784. Ce fut en vain qu'il chercha à éviter une bataille navale; la lutte commença dans l'après-midi et, au bout de trois heures, l'Anglais mit toutes ses voiles dehors pour aller se mettre à couvert sous le canon de Madras et y réparer ses avaries. Malheureusement un boulet anglais coupa le nœud de la grande voile du *Héros* [1], sur lequel se trouvait un détachement du régiment au moment où ce navire allait aborder le vaisseau amiral anglais le *Superbe*, et la grande vergue s'abattant sur le pont mit 40 hommes hors de combat, dont la plupart furent tués sur place, ce qui empêcha l'abordage. Suffren le poursuivit pour renouveler le combat, mais sur ces entrefaites arriva la nouvelle de la conclusion de la paix, et le régiment de Meuron fut de nouveau débarqué dans l'île

[1] La flotte anglaise, composée de 18 vaisseaux sous le commandement du vice-amiral E. Hughes, portait 1286 canons. La flotte française, aux ordres du bailli de Suffren, forte de 10 vaisseaux et 4 frégates, portait 898 canons; le combat commença le 20 juillet 1783 dans les eaux de Guddalore. A $3\,^1/_2$ h., à la chute du jour, les Anglais mirent toutes voiles dehors et quittèrent le combat; les Français ne cessèrent leur feu que lorsque l'obscurité ne leur permit plus de découvrir les navires anglais.

de Ceylan, où après un court séjour le colonel et sa troupe retournèrent au Cap. Ils y tinrent garnison avec le régiment français, dit de Pondichéry, commandé par le colonel Gordon. Le colonel Ch.-D. de Meuron remit le commandement du régiment à son frère, alors lieutenant-colonel en 1786, pour revenir en Europe.

Pendant son séjour au Cap, le régiment de Meuron devait passer devant la caserne du régiment français pour se rendre au champ de manœuvre. La garde française devait lui rendre les honneurs au drapeau. Comme cela arrivait souvent, cela indisposa le régiment français contre le régiment suisse, et il en résulta de nombreux duels, dont le colonel lui-même ne fut pas exempt, tout en voulant règler les honneurs dus à son drapeau, ayant été mal reçu par le colonel Gordon.

Il y eut dans cette période une grande quantité de désertions. Les soldats étant sollicités par les colons, obligèrent les chefs à être d'une extrême sévérité, et plusieurs soldats furent tués par les hommes de garde qui les poursuivaient, lorsqu'ils refusaient de se rendre.

Le régiment fut de nouveau embarqué pour l'île de Ceylan dans l'année 1786 où il fut employé à divers postes le long des côtes et à quelques petites campagnes contre les naturels, mais en mai 1791 il fut appelé à marcher contre les forces considérables que le roi de Candie avait réunies sur ses frontières pour empêcher les colons européens de faire la récolte de la canelle. Mais la bonne tenue du régiment, et surtout son artillerie, comptant alors huit pièces en bon état et bien desservies, imposèrent tellement aux Cingalais qu'ils se bornèrent à quelques manœuvres avant que de se retirer. Une espèce de rébellion ayant éclaté dans les salines où les Européens avaient été maltraités, le gouverneur donna l'ordre au colonel P.-F. de Meuron de marcher avec 120 hommes du régiment et 180 Malais. Le Maha-Modillard se joignit à lui avec 300 lascorins, armés de piques, Maha-Vidam-Modillard aussi avec 100 lascorins armés de piques, et 500 coulies portant les munitions et les vivres. Ayant pénétré sur les terres du roi et voyant le premier poste ennemi bien gardé et dans une bonne position, le colonel fit prendre des dispositions pour attaquer, mais les naturels jugèrent prudent en se retirant d'éviter le combat. Les grandes pluies rendirent la marche très pénible, très lente, et les torrents ayant débordé nécessitèrent la construction de ponts. Pendant cette marche, tous les soldats conservèrent leur bonne humeur.

(A suivre) Th. de Meuron.

AVENTICUM

SES RUINES ET SON HISTOIRE

(Suite et fin. — Voir la livraison de Septembre, page 207.)

Mais à l'établissement à Aventicum d'une colonie de vétérans et à la concession des privilèges attachés aux villes alliées du peuple romain, ne se borne pas l'action bienfaisante de Vespasien ou de ses successeurs. La plupart des monuments de la cité datent de l'époque flavienne, surtout si, comme l'insinue avec beaucoup de vraisemblance Mommsen, Aventicum n'a réellement été, avant sa transformation en colonie et en dépit de son titre de capitale de la nation, qu'une sorte de bourgade ou de village celtique (1). Murs d'enceinte, tours, théâtre, amphithéâtre, temple, tout daterait donc de Vespasien et de la période flavienne. Il en serait de même de l'Académie déjà citée, mais sur laquelle nous devons revenir pour expliquer la mémorable inscription qui la concerne. Elle nous apprend que deux citoyens, Quintus Postumus Hyginus et Postumus Hermès, ont élevé à leurs frais un monument aux divinités augustes, au génie de la colonie helvétique et à Apollon, en l'honneur des libres médecins et professeurs d'Aventicum (2).

Le nom de ces citoyens amis de la science, de ces Mécènes, trahit une origine grecque.

Le judicieux auteur de l'*Histoire de l'Helvétie sous les Romains,* Haller, n'est pas éloigné de penser que protégés et protecteurs appartenaient à la race hellénique comme le maître mosaïste Prothasius et l'orfèvre Polynice. C'est ce qui, joint à l'atticisme délicat et sentimental

(1) Mommsen, *Die Schweiz in römischer Zeit.* Zurich 1856. IX.

(2) Mommsen, Insc. 165, la 12e de Hagen. Bonstetten, n° 6. L'inscription est encastrée dans le temple.

de certaines inscriptions, me permettait de dire un peu poétiquement dans la *Revue suisse* de 1845 : « Très probablement toute une » population hellénique a fleuri sur les bords du Léman et de la Broie. » Sur son lac de Galilée, Aventicum était une petite Grèce (1). »

Les choses de l'esprit ne devaient cependant pas faire oublier le soin du corps à un peuple qui avait hérité des Grecs l'art d'assouplir les membres comme celui d'aiguiser l'intelligence. Une inscription consacrée à Eburodunum (Yverdon) nous montre un citoyen du lieu, Quintus Ælius, Aunus ou Avinus, disposant d'une somme de 750 deniers pour l'établissement d'un Gymnase et instituant une sportule ou distribution de vivres pour trois jours, mais sous la condition expresse que si le vicus d'Eburodunum n'était pas exact dans l'application de cet argent, le capital en serait reversible à la colonie d'Aventicum (2). La fondation en était faite en l'honneur de Jupiter très bon et très grand, et de Junon, la reine des dieux.

C'est ainsi que chez les Helvéto-romains, les citoyens qui n'avaient pas une confiance absolue dans les bonnes dispositions de leurs *convicani* ou concitoyens respectifs, tournaient leurs pensées et leurs regards vers la colonie Aventicienne, qui jouait à l'égard des autres localités le rôle de la mère au milieu de ses filles.

La prospérité était venue avec l'éclat à l'ancien oppide celtique. Une population nombreuse se pressait dans ses murs et a été même évaluée à 200,000 âmes par Jean de Muller dans ses lettres.

Un fait frappe dans cette splendeur ; c'est qu'on n'ait trouvé dans les ruines d'Aventicum aucun monument spécialement dédié à ses bienfaiteurs. Vespasien et Titus ne paraissent dans aucune incription authentique et c'est par erreur qu'on a cru lire celui de Vespasien sur une des tours de la cité flavienne.

Une seule inscription porte le nom de Vespasien dans les inscriptions recueillies par Mommsen (Insc. 168). Mais elle a disparu et Hagen ne croit pas qu'elle ait existé. Bonstetten s'est borné à la reproduire. Elle est d'ailleurs aussi fragmentaire que possible et ne contient que ces seuls mots : *Imper Cæsari Vespasiano*. Les noms de Vespasien et Titus figurent, il est vrai, dans les inscriptions reproduites par le chancelier de Montmollin dans ses Mémoires. Mais ces inscriptions étant fausses, au jugement de la critique historique, et le nom de Noidenolex n'étant

(1) Daguet, *Etudes sur l'Histoire littéraire de la Suisse. Revue suisse* de 1845, p. 486.

(2) Mommsen 149. Hagen 96. Bonstetten, page 30. Le premier lit Aunus, le second Avinus.

que celui altéré de Noviodunum (Nyon), il n'est plus possible de s'étayer de ce témoignage dans une étude scientifique. On trouvera dans l'organe de notre Société, le *Musée neuchâtelois* de 1868, la dissertation où nous avons essayé de défendre la tradition noidenolicienne et la mémoire de Montmollin, contre l'accusation de menterie patriotique formulée par M. Mommsen avec l'assentiment, dit-il, de Sandoz-Rollin et DuBois de Montperreux, *deux exacts investigateurs des antiquités de leur patrie* (accurati patriarum antiquitatum investigatores), comme les appelle le célèbre épigraphiste (1).

Les monnaies de Vespasien et de Titus ne sont, en revanche, pas rares, soit au musée d'Avenches, soit dans les musées des lieux circonvoisins qui ont hérité de ces épaves historiques de la colonie émérite. La numismatique d'Aventicum, en général, est considérable. On trouve environ 500 monnaies dans le musée d'Aventicum et, au dire de M. Caspari, auquel nous empruntons ce renseignement, il en existe bien autant dans les collections des villes suisses, à Lausanne surtout. Ces monnaies, par parenthèse, n'ont fait l'objet que d'une monographie insuffisante de l'ancien vice-président de l'instruction publique, M. Rodolphe Blanchet.

A l'exemple des princes flaviens, les bons empereurs qui suivent se montrent favorables à la colonie helvétique. Aussi adopte-t-elle pour patron ou protecteur le légat ou général qui gouvernait pour Trajan la Gaule, mais dont le nom manque malheureusement dans la première ligne de l'inscription mutilée qui en offre le témoignage. Ce monument, encastré dans le mur du temple d'Avenches, est signé de la colonie pieuse flavienne, constante, émérite des Helvètes et fédérée ou alliée du peuple romain (2).

La sollicitude du successeur immédiat de Trajan, l'empereur Adrien, se manifeste par l'établissement de pierres milliaires, datant de la période de 128 à 138 avant J.-C. On en a un exemple dans la pierre milliaire indiquant une distance de 41,000 pas d'Aventicum, découverte à Entreroches et transportée au musée cantonal de Lausanne (3).

Au règne d'Antonin le pieux se rattache une pierre milliaire posée entre 140 et 141 après J.-C. L'histoire romaine nous apprenant que ce monarque a fait instituer dans toutes les provinces de l'empire des chai-

(1) Mommsen, Insc. sous la rubrique *Inscriptiones falsæ vel suspectæ*, p. 114.

(2) Mommsen, Insc. 175. Hagen 25. Bonstetten, page 25.

(3) Mommsen, Insc. 331. Bonstetten, p. 21.

res de rhétorique et de philosophie, l'un des historiographes d'Aventicum, M. Théophile Burckhardt, de Bâle, en a inféré que l'académie d'Aventicum dont nous avons fait honneur aux Flaviens, pourrait bien avoir été fondée sous les Antonins (1).

Marc Aurèle, le philosophe couronné, ne devait pas être oublié dans les marbres d'Aventicum. On y loue son zèle à maintenir la paix et à réparer les ponts et chaussées (2). On attribue à son règne ou à celui de Titus la voie romaine de Pierre-Pertuis, ou plutôt la réparation de cette voie passant sous la roche percée et qui conduisait d'Aventicum à Augusta Rauracorum (3).

Plus tard, c'était le tour de Septime Sévère. Son nom paraît dans une inscription encastrée dans l'hôtel-de-ville d'Yverdon, mais qui accuse une distance de 21 lieues d'Aventicum (4). Le déplacement de beaucoup de pierres milliaires et de marbres commémoratifs ne nous permet pas toujours de discerner l'exacte provenance de ces restes de la civilisation romaine et a souvent fait prendre le change à ce sujet. C'est ainsi qu'on a attribué à Amsoltingen ou à Thoune et même à Sion des monuments qui ont été reconnus par la science appartenir à Aventicum. Il en est ainsi du monument funéraire érigé par Asinula à son mari Sévérus Commendatus, Dendrophore augustal, c'est-à-dire membre d'un ordre de prêtres d'Auguste, qui portaient dans les processions et les fêtes des rameaux ou des branches d'arbre à la main. L'existence de cet ordre en Gaule et en Italie nous est révélée par l'épigraphie de ces contrées. L'un des indices qui ont concouru à faire reconnaître l'origine aventicienne de monuments d'Amsoltingen, c'est la nature de la pierre qui est celle de Neuchâtel, fréquemment employée par les architectes et les sculpteurs de la colonie romaine. Le nom d'ailleurs du sévir augustal Ottacilius qui se retrouve à Aventicum et l'absence de toute espèce de station ou de villa romaine à Amsoltingen ne laissent aucun doute à cet égard (5).

Mais avec les Antonins avait probablement déjà disparu la fleur de la civilisation romaine à Aventicum et chez les Helvètes, en général. Sous Septime Sévère (de 193 à 211) le déclin se faisait sentir, et si

(1) Burckardt (Théophile), Aventicum, Beiträge zur Vaterländischen geschichte. Basel 1850, p. 142.

(2) Supplément de Meyer et Keller, n° 51. Hagen 84.

(3) Bonstetten, Carte archéologique du canton de Berne, p. 29.

(4) Hagen, Inscr. 83. Bonstetten, p. 40.

(5) Hagen, *Indic. d'histoire*, janv. 1878. Insc. 48.

l'impératrice Julia Domna, la femme de Sévère, est honorée d'une inscription, c'est en qualité et avec le titre de *Mère des camps* (mater castrorum). La sollicitude de la cour impériale n'est plus tournée vers la culture intellectuelle et les arts de la paix ; elle est tout entière à la défense des frontières de l'empire et des bords du Rhin qui se hérissent de fortifications et que les légionnaires ne suffisent plus à défendre contre les hordes des Allemannes. Ces adorateurs d'Odin, hostiles à toute civilisation, ne se bornent pas à piller, ils détruisent les villes qu'ils envahissent. Il en est ainsi d'Aventicum, dont la destruction daterait de l'an 264, selon la chronique de saint Jérôme écrite au quatrième siècle :

« Les Allemannes, dit saint Jérôme, après avoir ravagé les Gaules, passèrent en Italie. »

« Les Allemannes, ajoute Frédégaire, dévastèrent Aventicum, ainsi qu'une grande partie de la Gaule (1). »

Aventicum dévasté ne s'appellera plus qu'*Aventiculum* dans l'Itinéraire d'Antonin, composé vers l'an 333 après J.-C. A cette époque, les Helvètes eux-mêmes, en général, ainsi que les Rauraques, sont confondus avec les Séquanes, leurs voisins, et font partie de la grande province Séquanaise (Maxima sequanorum). Au milieu du IVe siècle, nouvelle irruption des Allemannes, et Aventicum subit une seconde dévastation pire que la première.

Aussi, quand vers 360, à la suite de l'empereur Julien l'apostat, le fameux rhéteur Ammien-Marcellin parcourut les Gaules, il trouva la cité d'Aventicum, si glorieuse naguères, déserte, avec des édifices à demi ruinés qui attestaient son ancienne splendeur (2). Les guerriers de Julien, enflammés par ce chef intelligent et énergique, refoulèrent les Allemannes au delà du Rhin comme les avait repoussés avant lui Constance Chlore, le vainqueur de ces barbares à Vindonissa. Aventicum figure cependant encore comme *Civitas* dans la *Notitia Galliarum*, composée vers l'an 400 (3).

Mais dans cet Aventicum demi ruiné et désert, le christianisme avait fait son apparition. Il y trouvait des adeptes fervents si l'on en juge par certaine inscription gravée sur une coupe de verre (Vivas in Deo), pa-

(1) Perths, VII, 253-258.

(2) « Desertam quidem civitatem, sed non ignobilem quondam, ut edificia semiruta » nunc quoque demonstrant. »

(3) Ed. Böcking, et plus récemment Seeck. Berlin 1876, chez Weid.

reille à celles qui ont été découvertes dans les catacombes de Rome, par les tombes aux emblêmes chrétiens découvertes par l'infatigable M. Caspari [1], et par la tradition qui nous montre vingt-deux évêques ensevelis dans l'église de St-Symphorien.

Cette tradition a été recueillie dans le cartulaire de Notre-Dame de Lausanne, rédigé vers l'an 1230 par le chanoine et prévôt Conon d'Estavayer. Il est parlé aussi dans ce cartulaire d'un vieillard nommé Mathieu, qui avait connu sept des prélats d'Aventicum. On admet généralement qu'une Communauté chrétienne existait à Aventicum, au temps de Constantin le Grand. Mais de ces vingt-deux évêques vrais ou supposés d'Aventicum, un seul est authentiquement connu. C'est le noble gallo-romain Marius, natif d'Augustodunum (Autun), dans l'ancien pays des Eduens, et qui, vers la fin du VIe siècle (580), transporta le siège épiscopal d'Aventicum à Lausanne, l'ancien Vicus devenu une ville prospère, et qui, n'en déplaise à nos amis de Genève, avait déjà donné son nom au lac, deux siècles auparavant, comme on le voit dans l'Itinéraire d'Antonin [2].

Pas de plus noble, de plus pieuse, de plus sympathique figure que celle de ce prélat qui, de ses mains vénérables, labourait la terre, composait une chronique puisée en partie dans celle de Grégoire de Tours, et sculptait des vases d'érable pour les autels de bois de ce temps apostolique. La gloire de la cité gallo-romaine ne pouvait avoir un plus beau couchant que la mémorable administration de ce pontife dans lequel *Paterniacum* ou Payerne salue aussi son bienfaiteur [3].

Mais bien que déjà ruinée en grande partie au temps de l'évêque Marius, l'ancienne capitale des Helvètes était destinée à subir une nouvelle catastrophe au VIIe siècle où, au dire de Frédégaire, les Allemannes portèrent le fer et le feu sur son territoire, sous le règne de Théodebert, roi des Francs. C'est à cette époque sans doute qu'il faut rapporter la tradition qui fait d'un chef allemanne nommé Wifli ou Wifil, le fondateur d'un château qui fut nommé Wiflisbourg ou Wifilsbourg. Mais ce qu'il y a de positif, c'est que le nom ancien ne tarde pas à reparaître

(1) *Anzeiger de Zurich*, oct. 1872, 386.

(2) Voir Ducis (l'abbé), *Questions historiques et archéologiques.* Annecy 1871, p. 33. M. Ducis veut (p. 95) qu'Aventicum ait été gratifié du titre de *forum Claudii* par cet empereur. Ceci, en récompense sans doute des services de Camillus et des guerriers helvètes dans la Grande-Bretagne. C'est une question à élucider.

(3) On avait cru Marius antérieur à Grégoire de Tours. Voir M. Gabriel Monod, Bibliothèque des Hautes Etudes, 1872. La chronique de Marius a été éditée par Rickli, bibliothécaire cantonal à Lausanne, en 1853 (Mém., Doc. de la Soc. d'histoire de la Suisse romande, XIII), et plus récemment par Arndt à Leipzig, chez Vert. 1878.

sous le nom d'Adventhica, sous lequel il est connu dans les documents du XIIe siècle (¹).

Mais, comme nous l'avons dit au début, c'est de la cité romaine et non du château fort allemanne ou de la ville féodale et épiscopale qui a suivi, que nous avons entrepris de raconter les destinées dans cette esquisse rapide et cependant déjà trop longue au gré de nos lecteurs.

Puisse ce tableau en raccourci contribuer à élucider et à populariser un intéressant sujet, que j'espère avoir rajeuni çà et là de quelques vues ou de quelques recherches nouvelles; c'est la seule ambition de l'auteur de ces pages.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plussieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuits l'an 1614.

Abraham Chaillet naquit à Auvernier le 13 octobre 1604. Son journal, allant de 1614 à 1673, contient nombre de remarques intéressantes sur le 17e siècle. L'original paraissait perdu, mais il a été retrouvé récemment et permettra de combler les lacunes des divers extraits qui en ont été faits. L'un de ces extraits, contenant surtout des observations météorologiques et agricoles, a été publié dans le IIIe volume du *Musée historique* de M. A. Matile. Pour cette raison, nous abandonnerons cette partie-là dans la publication actuelle et nous nous bornerons à ce qui a trait à l'histoire et aux mœurs de notre pays, ne doutant pas que la simplicité et la bonhomie de l'auteur ne plaisent aux lecteurs du *Musée neuchâtelois*.

J'ay trouvé sur un Livre de feu mon pere escrit de sa main comme je suis né le treisième Octobre 1604, un samedy.

Premierement j'ay remarqué comme en la dite année 1614 il nous mourrut un de mes frères nommé Jehan, de la petite vérole, au moys

(¹) Hidber, *Schweizerisches Urkundenregister*, à l'année 1157.

de septembre, un mecredy envyron les cinq heures du matin, aagé d'envyron cinq ans. Dieu luy a fait paix.

Et justement huict jours après qu'il mourrut encor un petit frère nommé Claudy, aagé de deux ans aussi un mecredy. Dieu nous veuille touts begnir par sa grace, amen. Et nous veuille conduyre par son sainct Esprit.

Au moys d'october sur la fin dudit an mon oncle Claude Perrochet frere de ma mere, vint d'empuits Saincte Marrie aux mines sur les frontieres entre L'Alsasse et Loraine, où il est Ministre, vint chez nous à Auvernier et y demeura envyron cinq semaines et s'en retournat au dit Saincte Marrie où il est marié, et a des enfans. Dieu le veuille begnir, et conduyre. Amen.

L'an 1613 et 1614, je demeuray mon frere Jonas et moy, deux ans en pension à Mostiers Travers, avec le Sr Jonas fils du Commissaire Estienne Cortailliod qui estoit Diacre audit Mostiers, pour apprendre, et nous enseignoict la grammaire et à décliner, conjuguer et comparrer.

L'on fist ceste année 1614 assez de vin. La vente fust cinquante six Livres le muids.

Le froment vingt gros l'Esmine, l'orge douze gros l'emine, l'avoyne six gros.

Le premier de May 1615, mon frere Jonas, par un lundy fust mené à Basle pour apprendre la langue allemande par Anthoyne de Saulle de Neufchastel. Dieu le veuille conduyre, amen.

Et le neufvieme dudict moys ledict de Saulle estant de retour amena un change dudict mon frère Jonas, appellé Jehan Henry Waldner dudict Basle.

L'onziéme dudict moys de May 1615 par un jeudy, environ une heure après mydy avoict faict beau temps, et chaud, mais sur le mydy le ciel s'estant couvert de nuées, avec un vent d'ouberre, tonnerre et éclairs que merveille, et gresle et pluye si drue, et vehemente. L'on tient le tonnerre estre tombé en eau, ès Nouds dessus Cormondresche, tellement qu'il survint un si grand desbordement et comme une grande rivière, venant dans le chemin de Ceylard, de Cormondresche et Corcelles, que cestoit grande pitié de voir, emmena une grande partie des bestiaux de Corcelles et Cormondresche, qui furent noyez, et une fille qui les gardoict que il amena derrière chez Chambrier à Rozet, et y avoict des vaches desdicts Villages noyées au Tombet, au préz de l'Estan et à Ro-

set, ou l'eau avoict tout desbordé et mené de la revena en quantité et aux vignes de Combe, mesme l'eau courroict en bas le Village d'Auvernier comme une grande rivière, elle emmena un cheval noyé qui estoict de Cormondresche, par ledict Village, l'eau estoit haulte dans Auvernier de sept à huict pieds, tellement qu'il demeura quantité de ravine par le Village, ceux de Neufchastel vinrent à Auvernier au Reute pour aider à descombrer par le Village et nous rendirent bon devoir. Le Seigneur Dieu nous veuille préserver de jamais voir de semblable temps par sa saincte grace, amen.

L'on fist encor bien du vin ladicte année. La gresle n'avoict pas fait beaucoup de dommage, Dieu loué; les vignes n'estoient pas beaucoup avancées, car l'on provignoit encor.

La vente du vin fust quarante huit Livres le muitz.

Le froment se vendoict huit batz l'émine.

L'orge 14 gros l'émine. L'avoyne six gros.

L'année 1616 fust une année abondante en toutes sortes de bien, que vraiment le Seigneur Dieu y avoict mis sa saincte bénédiction.

J'ay ouy dire qu'il se trouva des hommes de vignes qui firent onze, douze, treize gerles de vandange, voyre quatorze.

Plussieurs estoyent empeschez où mettre leur vin ne trouvant ny des tonneau ny des cuves pour les enfoncer, et emplir, jusques-là qu'il y en eut à Auvernier qui en emplirent des arches et farrenieres, et brecannes ou beurrieres.

Le S[r] Abraham Trybollet procureur de Son Altesse à Neufchastel en emplit une citerne à son sommerhaus, mais ne s'y trouva guère bon.

L'on en trouvoict pour demy batz le pot. Il y avoict des montagnars qui amenoyent deux tonneaux, en donnoyent un pour prendre l'autre plein de vin, et encore bien aise d'en trouver. Les vendanges durèrent un moys. L'on commençat à vendanger ladicte année 1616 le 26[e] Augst. On l'appelle l'an de la bonne année. Dieu nous fasse la grace d'en revoir plusieurs telles années, amen.

L'on trouvoict de beau froment pour six batz l'émine, dix gros l'orge, cinq l'avoyne.

Au moys de Mars 1617 les quatre Villages se promenèrent ensemble, M. Mouchet les conduisoict. Ce mesme jour un dimange, l'on ensevelict le S[r] David Barrellier duquel j'ay espousé la fille.

Au moys d'avril envyron Pasques, en l'an 1617, je futs mené demeurer à Basle et m'y mena Louys Cornut de Corcelles. Je demeuray au petit Basle, mon maistre s'appelloit Marcq Neuvenstein et mon change Nycollaus Neuvenstein. Je demeuray audict Basle deux ans et quatre moys, mon maistre me ramena luy-mesme sur la fin du moys de Juillet en l'an 1619.

Est fust la dicte année 1617 assez abondante en bien et de la grande abondance de vin que l'on avoict heu l'an 1616. L'on n'en trouva pas bien moins aux vendanges de l'an 1617, la prodigalité fut grande, jusques là que les enfans se mesloient d'aller au cabaret, il me souvient qu'Esaye Collomb vendoict vin que les enfans y alloyent boyre, et en ay vù plusieurs en sortir yvres.

Et estant à Basle, Claudy Fornachon d'Auvernier y amenat quantité de vin de ce pays, qu'il vendoict audict Basle.

Ce n'est de merveille si le Seigneur retire par foys ses bénédictions, vu le grand mesus et yvrongnerie que le monde mena la dicte année.

Au moys d'octobre en la dicte année 1617 envyron la St-Gal, arriva en ce pays Henry d'Orleans, Duc de Longueville et de Touteville, Conte de Dunoys, etc, etc, nostre Souverain Prince, par les Verrières, coucha à Mostiers Travers. La première nuict sur son pays, Mons[r] le Gouverneur Wallier et touts les officiers le furent recepvoir sur la frontière aux Verrières, mon pere y fust aussy. Ladicte Altesse etoit bien accompagnée de noblesse françoise, tous ceux de la Baronie du Vauxtravers luy firent la bienvenue et ceux des Verrières aussy. Ceux de Bouldry, Bevaix, Cortailliod, Collombier, Bosle et de la Baronnie de Rochefort luy firent la bienvenue près de Rochefort.

Ceux de la Mayorie de la Coste et ceux de la Chastelainie de Thielle, ensemble estant les Bourgeois externes de Neufchastel receurent son Altesse et luy firent la bienvenue à Cudré, estoyent environ douze cents hommes. Mon père le Banderet Chailliet estoict Cappitayne et conducteur d'iceux bourgeois. Son Altesse heu à grand contentement de les veoir, il les voullut de rechef veoir à la fin de Peseux. Estoyent bien esquipé.

Ceux de Neufchastel l'attendirent aupres du Suchier, estoyent comme l'on tient envyron sept centz hommes, Luy firent aussy la bienvenue.

Mon pere achepta un fort beau cheval pour la venue de Son Altesse, qui cousta neuf muictz de vin de Hanz L... hôte de la Tour rouge à Solleure, cestoict du vin du Creu de l'an 1616. Et le muictz valloict proche des vandanges de 1617 treize à quattorze escus et lorsque Son

Altesse arrivat à Cudré, mon pere ayant mis pied à terre pour recepvoir et lui presenter les bourgeois de dehors par une petitte harrangue que mon pere lui fist, et Jonas Symonin nostre serviteur tenant le cheval de mondict pere par la bride il lui échappa, et s'enfuist dans le Chasnet, mais on courrut après, et l'on le reprinct, un homme s'estant rencontré au boys fortuictement, qui l'arrestat.

En l'an 1618, ceux du Conté de Vallengin prestèrent le serment à Son Altesse nostre Souverain Prince, auprès du Sorgereux et estoient comme l'on tient envyron quatre ou cinq mille hommes touts avec leurs armes.

Au moys de Juillet de l'an 1618, survint une gresle qui gastat beaucoup les vignes. Son Altesse se baignoict ce jour avec ses Gentilhommes au port de Collombier, et s'en courrurent dans la tannerie jusques à ce que le temps fust passé.

J'ay ouy dire à mon père et à d'autres personnes aussi, comme lorsque feu mon rière oncle David Chailliet estoit Ministre à Neufchastel, il avoict un compagnon, Ministre audit lieu nommé le Sieur Semprian (Cyprien Isnard), lequel preschant à son tour un dimanche prescha de l'hérésie, tellement que mon dict oncle le reprinct publiquement, et s'offrict à monstrer et faire veoir par la parolle de Dieu l'hérésie qu'il avoict presché, et mesme ledict Semprian estoict advoué par d'aucuns dans Neufchastel, et peu s'en fallut qu'il n'en arrivat bien du mal et trouble en la Religion, et fallut envoyer quérir des Ministres à Berne, Genêve et Morat et en leur presence mondict Oncle convinquit ledict Semprian, et fust ordonné que ledict Semprian remonteroict en chaire, traiteroict le mesme texte et selon la verité de la parolle de Dieu, mais iceluy en la présence desdicts Ministres fist encor pys, tellement que voyant son opiniastreté, il fust demyts et bannyts, et mon Oncle en rapporta honneur et réputation et louange d'avoir si bien maintenu la religion.

Son Altesse nostre Souverain Prince s'en retourna en France, au commencement du moys d'Octobre de l'an 1616. Dieu le begnie et condhuyse, c'est un brave et bon Prince, doux et begnin.

Durant qu'il fust ici la cause des Bourgeois de la Ville et ceux de dehors fust bien disputée en sa présence. Mess. de Berne furent ici pour ce faict aussi. Il y eut bien des difficultez, ceux de dehors étoyent content que Son Altesse en fust juge, et ceux de la Ville y voulloyent apporter des conditions, M. Mouchet et mon père furent à Berne pour ce

fait. Son Altesse fust bien marri de s'en aller ainsi sans voir une fin de cette cause.

En la dicte année 1618 au mois de Novembre et Décembre et au mois de Janvier de l'an 1619 fust vu une commette au ciel, assavoir une estoyle qui portoit une grande verge, qui estoit tournée du costé d'orient. Plusieurs doctes personnes firent imprimer des livres sur ce subject.

Cela presagea les guerres, famines, chertéz et pestes qui arrivèrent d'empuitz.

En la dicte année 1619, Pluret, ville en la conté de Chiavene en la Valtoline ou Grysons, fust subvertie entièrement et ny resta que l'Eglise de ceux de la Religion reformée et une maison hors de la ville qu'on nommoict le pallais, ne se sauva qu'un pauvre homme et son filz, l'on dit merveille des richesses qu'il y avoit dans la dite ville et ay ouy dire qu'il y avoit plussieurs marchands traffiquants en pays étrangers tel qu'il y avoit cinq ans plus ou moins n'avoient esté en leur maison y revindrent presque tous en ceste nuit, et mesme que d'aucuns avoyent esté retenuts par de leurs amis en des lieux proches sans penser à ce qui arriva ne peurent être retenus s'excusant sur la longueur du temps qu'ils n'avoient vu leurs femmes et enfans; est à marquer comme Dieu est terrible en toutes ses œuvres.

Je demeuroys à Basle pour lors, et j'achettay un petit traicté en Allemand où ce subvertissement estoit écrit, mesme ai ouy dire qu'il y avoit un tel délisse que cestoit merveille, et qu'il y avoit trois frères riches marchands, nommez les francs, qui traitèrent l'Ambassadeur de l'Empereur ou du Roy d'Espagne avec une telle magniffissence et sombtuosité, que cestoit merveille. Le premier couvert tout en vaisselle d'argent, couppes et tout doré. Le second en vaisselle d'or pur labouré à jour artificiellement bien, et des pierreries meslées. Le troisième, qui estoit le dessert, avec des fruictz et confitures excellentes, et tout en fine glace de Venise, tellement que le dit Ambassadeur fust tout ravist d'une telle magniffìcence, et dit que son maistre n'en sauroit tant faire. J'ai ouy dire qu'il étoit demeuré un fils d'un desdits francs qui demeurait pour lors à Francfourt.

Je m'en revins de Basle à la maison au dernier de Juillet 1619.

Le VIIme Janvier 1620 j'allai demeurer à Lausanne, en la maison du sieur Moyse Parrissot qui étoit régent à la troisième classe, le cousin Gulliaume Robert my mena, j'estois en même chambre avec Moyse ffeu

Maitre Guy Phillippin de Cormondresche, et David fils de Monsieur Fabry Ministre à Neufchastel. J'estois chargé de me nourir moi-même, et j'écrivais sur un mémoire tout ce que je despendoit, et despendis le premier an cent dixhuict Livres [1], neuf gros foibles, et l'an après cent vingt cinq livres. La chose estant rencherie je dépendis d'un demi an cent Livres foibles, et après je fus un autre demi an en penssion au logits de la chasse chez Mons. Bellet avec ledit Moyse Phillippin, et je baillay pour le dict demi an cent cinquante Livres foibles, et le cher temps augmentant, mon père me fist revenir à la maison au commencement de l'an 1623. J'estois mesme tout malade et j'avois prins un pauvre garçon qui estoit du fort de Barrau pour m'aider à rapporter mes hardes et estant en deça d'Eschallants s'enfuit de moy et m'emporta un pair de chause, deux chemises et quelques linges; je ne pus courir après au subject des meschants chemins et de ma maladie; le petit larron !

Au commencement du mois d'Avril l'an 1621, il se forma une si grande quantité de parpillions, que nous appellons des pauvillions blancs, vollants en l'air qu'ils empeschèrent de bien voir le soleil. Je les ai veu estant à Lausanne, tout le monde en estoit fort estonné, et en apprehension. Je me souviens qu'estant hors la porte du Chateau de Lausanne, que Mons. Amport professeur en theologie et M. des Beriers professeur en hébreu, avec M. Jacquerods et M. Depetra Ministres, et autres regardants avec admiration ces bestes voller d'empuits la terre en l'air, en si grand nombre que c'estoit merveille, dirent que cela présageoit un grand cher temps, et venoient de l'occident, passèrent contre l'orient, durèrent environ trois semaines ainsi dru, et après s'engendra une si grande quantité de chenilles qui mangeoient les jardinages et feuilles des arbres et les fruicts qu'elles durèrent presque tout le long de l'esté. Un grand tesmoygnage de l'ire de notre Dieu, à bon droict desployé sur nous.

Le propre jour de la pentecoste, un dimange, au mois de Juin 1621, environ les deux heures du soir, la terre trembla par sept fois comme l'on tient, nous allions au presche du soir à Lausanne; j'y demeuroys pour lors. Et fust faict jeusne général au mois d'augst, tant en ce Comté que riere les Canthons de la Religion.

En la dicte année 1621 au mois de Juillet, un Lundi, l'on heut une peur quasi générale par tout le Comté, que plusieurs femmes et enfans

[1] La livre faible valait 60 centimes; le gros 5 centimes.

s'enfuyoient comme esperdus contre Neufchastel, pensant que les Espagnols et ennemis fussent entréz dans le pays, tellement que chacun courrut aux armes, et mon père assembla ceux du Village avec Mons. le Maire de la Coste, et allèrent dehors pour voir que c'estoit, mais par le voulloir de Dieu ce ne fust qu'une peur qui arriva par une femme, laquelle estant allée au bois, vit quelques hommes de Bevaix avec leurs armes dans lesdits bois qui y estoient alléz au sujet d'un faux bruit qui courroit que les Espagnols et Bourguignons passoyent secrètement au Chateau de Gorgier, et qu'il y en avoit quantité pour intenter inique entreprinse sur le pays, et la dicte femme ayantz aïnsi veu ceux dudit Bevaix audit bois, courrut porter l'allarme au Village, criant les bois être tout plein de soldats Espagnols et Bourguignons, on courrut à la cloche, et ainsi de Village en Village l'allarme s'augmenta avec la peur, et les cloches sonnoyent de touts costés, et l'allarme arriva la nuit aux Montagnes et Vauxtravers et furent en grand peine.

(A suivre.)

L'ÉCLUSE A NEUCHATEL

(Avec planche de M. Léon Berthoud.)

Le dessin explique les sites avec plus de clarté que ne le feraient de longues descriptions. Beaucoup de nos lecteurs ne supposeraient pas que ce paysage, tracé en 1840 par un débutant devenu un maître, a fait place à une rue.

Le « Gor de l'Ecluse » était une cascade formée par le Seyon; le capricieux torrent, après avoir rugi, écumé entre les rochers des « Valangines, » retrouvait un lit plus calme dans le vallon de l'Ecluse, mais arrivé au point où se termine aujourd'hui la rue des Moulins, il reprenait son allure torrentueuse et se précipitait furieux dans le « Gor » ou le « Gouffre » avec un bruit terrible qu'on entendait bien au loin. Cette effervescence calmée, il reprenait une course paisible en passant entre des maisons inégales de grandeur, aux murailles chassieuses et moisies dont il baignait le pied; celles-ci, en revanche, déversaient dans son lit les eaux de leurs nombreux égouts. Le Seyon, grossi de ces singuliers affluents, passait sous les arches de quatre ponts avant d'arriver au lac.

L'Ecluse n'était alors, en quelque sorte, que le lit du torrent aux rives étroites, bordées de murs derrière lesquels on apercevait quelques rares constructions adossées aux flancs du vallon et parmi lesquelles on remarquait la lithographie Gagnebin sur le côté droit. La maison du tirage, anciennement adossée à la tour aux poudres, procurait quelquefois à ce quartier solitaire une certaine animation, lorsque Messieurs les Mousquetaires venaient y faire leurs exercices de tir; leurs cibles étaient placées sur la colline au pied du château.

Une passerelle en bois conduisait de cette maison à la rive droite qu'on suivait à côté de buissons et de peupliers pour arriver au Pré-barreau en passant à côté d'un bâtiment de forme banale devant lequel des soldats en petite veste verte et en casquette plate, à bords de velours noir, marchaient «à la prussienne» sous le commandement d'un sous-officier; c'étaient les recrues du bataillon des tirailleurs de la garde s'apprêtant à partir pour Berlin. La pente droite était tapissée de vignes, à gauche les rochers de la colline du château laissaient croître leurs broussailles en toute liberté. Ce site était fermé au couchant par le groupe de maisons du «Petit-Pontarlier.»

Ce faubourg, d'un aspect particulier, tenait de la ville et de la campagne, c'était la solitude coupée çà et là du caquet des lavandières, qui n'effarouchait point les merles d'eau et les bergeronnettes; c'était le calme qui naît de l'abandon des choses. Là, en effet, l'homme ne ratissait point les sentiers courant sur la rive, il n'alignait ni ne canalisait, et les canards barbottaient dans les eaux moussues, parmi les cailloux qui tachaient de leurs points blancs les espaces liquides, ici minces et transparents, là profonds et sombres.

Cela dura jusqu'au percement de la trouée du Seyon; le lit desséché du vieux torrent fut nivelé, il devint une chaussée et vit peu à peu des maisons s'établir sur ses côtés. Aujourd'hui c'est une rue et l'une des plus populeuses de notre ville, mais certes une des plus tristement banales. Rien n'égaie ces façades neuves et froides dont le temps n'a pas encore effacé la date et la crudité, et qui n'ont pour horizon qu'une pente où s'étagent d'autres constructions qui semblent le reflet de leurs voisines. Plusieurs industries, des ateliers, des magasins mettent là un peu d'animation qui manque ailleurs; le travail y fait entendre sa chanson, elle tempère la tristesse qu'évoquent en nous les choses dont l'art est absent.

Le rêveur pouvait s'arrêter quelque temps à l'Ecluse de jadis, il passe rapidement à travers celle d'aujourd'hui.... Mais à quoi servent les rêveurs!

A. BACHELIN.





Ancienne maison du Tirage au Gor de l'Ecluse Neuchâtel 1840.

ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir la livraison de Mai 1879, page 101.)

HENRI-FRANÇOIS BRANDT

1789—1845

La vie de notre célèbre graveur en médailles a été racontée déjà par les biographes neuchâtelois F.-A.-M. Jeanneret et J.-H. Bonhôte; nous n'en citerons donc que les côtés les plus saillants, en y ajoutant quelques notes sur le caractère particulier de son talent.

Né à la Chaux-de-Fonds, le 13 janvier 1789, ses premières années nous sont peu connues; nous savons seulement que son père, forcé de subvenir aux besoins d'une famille de quinze enfants, plaça le jeune homme chez le justicier Perret, où il fit un apprentissage d'horlogerie. Son patron, chez lequel il resta sept ans, reconnut en lui des aptitudes supérieures et l'encouragea à partir pour Paris, où il le recommanda à son ami Jean-Pierre Droz, graveur et conservateur de la Monnaie, dont nous avons esquissé la vie. (Voir *Musée neuchâtelois* 1877.)

Henri-François Brandt arrive donc à Paris en 1808. Il travaille dans l'atelier du sculpteur Bridan et reçoit des encouragements de David. En 1813 il remporte le grand prix de gravure en médailles; le sujet du concours était *Thésée relevant la pierre sous laquelle son père avait caché ses armes.* Le jeune lauréat put donc, comme sujet français du prince Berthier, aller séjourner trois ans à Rome en qualité de pensionnaire de l'Académie de France. La première médaille qu'il signe, depuis celle de son concours, représente *L'Ange faisant sortir saint Pierre de prison.* Cette pièce était une allusion à la captivité du pape Pie VII.

Maximilien de Meuron, qui étudiait alors à Rome, écrit de cette ville à son ami L. Perrot, à la date du 21 novembre 1814 :

« J'ai fait la connaissance d'un de tes combourgeois de la Chaux-de-Fonds qui est pensionnaire de l'Académie de France pour la gravure en médailles et annonce beaucoup de talent et de zèle. ». Il écrit au même, le 19 novembre 1815 : « Je vis avant-hier le jeune Brandt et j'aurais été bien plus satisfait de ma visite, si, par un malheur que je ne pouvais prévoir, je ne lui avais causé un chagrin cruel en lui apprenant la mort du jeune Sandoz qu'il ignorait et qui était son intime ami. Je ne puis songer sans une peine très vive à celle que je lui causai involontairement. Pour en revenir à son talent, j'ai trouvé qu'il l'avait bien perfectionné cet été. Il travaille maintenant pour le gouvernement et fait une médaille qui représente, d'un côté le pape, et de l'autre saint Pierre délivré par l'ange. Cet ouvrage est avancé et lui fera honneur, il en fera sûrement aussi à son tour au pays, étant doué d'un grand talent, d'un goût pour le beau, rare de nos jours, et d'une ardeur de travail étonnante. »

Le jeune Sandoz dont il est ici question, était le compagnon d'étude et l'ami de Léopold Robert. Ulysse Sandoz était mort au mois d'août 1815, à Paris. (Voir *Léopold Robert d'après sa correspondance inédite*, par Charles Clément.)

Brandt est pris de la fièvre du travail et tout en étudiant les merveilles de Rome, il y exécute les cinq autres médailles suivantes.

La *Restitution des légations du Saint-Père*, portant le buste de Pie VII à l'avers et l'inscription suivante au revers : BONNONIA, FERRARIA, ÆMILIO, PIGENO, BENEVENTI, FREGELLIS PONTIFICI POTESTATE RESTITUTI. ANNO MDCCCXV. — Brandt avait exécuté le portrait du pape d'après nature, celui-ci lui avait accordé l'honneur de cinq séances de pose et il distribua deux mille exemplaires de cette médaille.

Brutus jugeant ses enfants, d'après la grande composition de Lethière.

S. M. le Roi Louis XVIII. Médaille exécutée en 1815 pour l'Institut de France.

Rétablissement de l'Eglise de la Trinité des Monts à Rome par Louis XVIII. Médaille commandée par M. de Blacas.

L'*Académie de France à Rome.* Médaille offerte à Lethière, directeur de l'Ecole, par les pensionnaires en 1815. A l'avers le portrait du directeur, au revers la façade de la Villa Medici.

Nous avons déjà vu que Max. de Meuron s'occupait sans cesse des artistes neuchâtelois : développer leur talent par des commandes était un des buts de sa vie, nous en trouvons encore la preuve dans les passages suivants extraits d'autres lettres à son ami L. Perrot.

« Rome le 24 janvier 1816.

« ... Brandt travaille toujours avec succès. Nous attendons l'un et l'autre la réponse de Chambrier à l'égard du projet de médaille. Vois un peu à encourager Fritz afin qu'il en donne la commission. »

« Rome le 7 avril 1816.

« ... Brandt me demande chaque fois que nous nous rencontrons des nouvelles de ce projet et comment on a trouvé son dessin. Tâche de me faire savoir quelque chose avant que je ne parte d'ici. »

Il s'agit vraisemblablement de la médaille frappée à l'occasion du retour de la Principauté de Neuchâtel sous la domination du roi de Prusse. L'avers porte le buste du roi Frédéric Guillaume III, avec cette légende : FRED. WILH. III BORUS. PRINC. NOVICASTRI ET VAL. Au revers la Collégiale de Neuchâtel avec ces mots : RESTAURATA FELICITAS NOVICASTRENSIS. Et au-dessous : FREDERICUS WILHELMUS III, VICTOR ET PACIFICATOR. DEUM LAUDATE.

Cette pièce, très connue chez nous, donne une idée du talent de son auteur; la tête du roi, de profil à gauche, en relief assez élevé, est d'un beau caractère et fort ressemblante; les détails de l'uniforme sont traités avec une précision un peu sèche qui est un côté faible du maître.

Pendant son séjour à Rome il exécuta des portraits sur corail et sur pierre sèche. Travaillant et étudiant sans cesse, il avait acquis une véritable popularité en Italie, où il obtint plusieurs commandes. Un des biographes de Léopold Robert parle de Brandt en ces termes : « Rome se souvient encore des étranges façons de cet homme qui se jouait avec une puérile affectation des instruments de son art. Tandis que les autres graveurs étaient à la peine, penchés sur leur étau, il s'en allait par les chemins, fouillant sa gravure, tenant en main son coin d'acier, comme on tiendrait un cahier de croquis. Il n'y avait point là l'étoffe d'un artiste sérieux. »

Il est bon de mettre le public en garde contre les récits extraordinaires dont les artistes ont été trop souvent les héros; on trouve dans une foule de recueils et de livres de 1830 à 1850 des histoires de peintres et de sculpteurs d'une fausseté fort amusante et dont la tradition n'est point encore éteinte; on peut, ce nous semble, loger à la même enseigne le fait de Brandt burinant un coin d'acier en se promenant.. — Nous admettrions encore qu'il ait pétri un morceau de cire, par besoin d'action, par fièvre du travail; la chose serait suffisamment étrange comme cela.

On sait cependant que les sujets qui se meuvent dans le champ resserré de la médaille, demandent une recherche infinie, un précieux qu'on ne trouve point en flânant dans une rue. — La conclusion de l'auteur est fausse comme le fait sur laquelle il la base. Brandt était un artiste sérieux, mais un peu froid, compassé et sec, il était bien l'élève de l'école impériale, l'adepte convaincu des théories académiques de son temps. S'il n'a pas l'ampleur, la liberté et la souplesse des maîtres du XVIIIme siècle, c'est que tout procédait d'autres idées et qu'il est difficile d'être un révolté, surtout pour un graveur en médailles obligé, par la force des choses, à donner satisfaction à l'opinion publique.

La gravure d'horlogerie et le travail de la montre avec sa précision mathématique n'ont pas été sans influence sur nos artistes neuchâtelois : nous en trouvons un reflet chez Abraham Girardet, dans sa belle planche de la *Transfiguration,* surtout dans les premières œuvres de Forster, et chez Léopold Robert, dont les personnages ont une place si bien déterminée qu'on ne pourrait en déranger un sans troubler l'harmonie de ses compositions. Il y aurait injustice à reprocher à Brandt d'être de la même famille.

La gravure en médailles procède de la sculpture, elle marche à sa suite et en garde le reflet; à ce moment l'art si souple du XVIIIme siècle n'avait plus comme représentants que Houdon, Clodion et quelques autres, le style impérial triomphait avec Cartellier, Roland, Chaudet, Bosio et Ramey; *Brandt fut du parti de cette école, école triomphante et officielle*; il rapportait d'Italie le souvenir de Canova et de Thorwaldsen qui devait l'affermir dans sa foi. Mais adepte trop convaincu, il exagéra le style des maîtres français, leur sévérité académique dégénéra souvent en raideur et en sécheresse sous son burin; il ne mit point dans ses conceptions la grâce facile qui atténue la froideur des allégories, il découpa au contraire ses sujets avec une apreté, un amour de la précision qui mettent en fuite le mystère et le charme; la science du dessin, qui semblait seule le préoccuper, ne put racheter la froideur qui se dégage aujourd'hui de cette œuvre considérable.

La fortune souriait à l'artiste qui, en 1817, fut nommé premier médailleur de la monnaie royale à Berlin. De ce moment il consacra le souvenir des principaux événements de la monarchie prussienne par une suite de médailles dont un grand nombre sont remarquables. Pour se reposer, il voyagea en visitant les musées; il était reçu partout comme un hôte d'honneur, les princes et les souverains le comblaient de présents et de distinctions. Il entretenait des relations amicales avec plu-

sieurs de nos compatriotes, particulièrement avec Max. de Meuron. — Dans une lettre que celui-ci adresse à Léopold Robert, le 22 mai 1821, il écrit : « J'ai fait part de vos succès à Brandt, il est au comble de la joie; ses affaires vont toujours très bien, je lui ai placé tout à l'heure mille louis, ce qu'il appelle une poire pour la soif, dans le pays de Vaud, en obligations hypothécaires. »

Le 6 février 1822, il écrit encore à Robert : « J'ai eu récemment des nouvelles de Brandt, ses affaires vont toujours bien, mais le pauvre garçon commence à se lasser des sables du Brandebourg et il soupire après Rome. C'est un pélérinage que bien d'autres aimeraient à faire. »

Mais le graveur était attaché pour jamais aux sables qu'il aurait voulu quitter. — En 1823, il épousait la sœur du peintre Begas. L'année suivante, il reprit le chemin du pays natal où ses amis, particulièrement Max. de Meuron, l'accueillirent avec empressement. Aimable et gai, sans prétention, le contact du monde officiel n'avait point altéré sa cordialité montagnarde.

Une profonde amitié unissait le graveur en médailles et Léopold Robert; plusieurs passages de leurs lettres ont été publiés déjà, nous n'y reviendrons pas.

Le Musée de Neuchâtel possède le portrait de Brandt peint en 1814; cette œuvre, une des premières du maître qui devait signer les « Pêcheurs de l'Adriatique, » a déjà de belles qualités d'exécution, c'est un souvenir doublement précieux.

Aimé et considéré de tous, entouré d'une famille chez laquelle il avait su développer le goût des arts, l'illustre graveur travailla jusqu'à ses derniers jours avec l'énergie de ses premières années; levé à l'aube, il se mettait gaîment à l'œuvre, entaillant l'acier avec énergie, labeur pénible, sous lequel la conception n'apparaît que lentement et dont la difficulté est un mystère pour beaucoup. — Les études de sa jeunesse et sa précision d'horloger l'avaient prédestiné à cette vocation toute spéciale particulière aux Neuchâtelois, témoin J.-P. Droz, A.-J.-J. Landry, etc.

De temps en temps, cependant, l'artiste quittait l'espace restreint de la médaille pour celui du bas-relief où il se trouvait plus à l'aise, mais où il apportait la même manière, témoin les bas-reliefs du Monument de Blücher.

Etudions un peu le caractère des compositions de l'artiste : dans la médaille qui porte comme exergue : FREDERICUS GUILELMUS PRINCEPS REGNI HÆRES ELISABETHA LODOVICA PRINC., nous voyons les profils du roi et de la reine superposés et tournés à droite, le cou et les épaules nues;

le modelé est rond, les cheveux d'une exécution maigre et sèche. — Au revers, un grand Génie aux ailes déployées s'appuie de la main droite sur deux écus ronds portant les armes des époux, de la gauche il tient un flambeau. Dans le fond, et comme pendant aux armoiries, se dresse l'autel de l'hyménée. La figure du Génie est d'un dessin élégant, mais tout l'ensemble de la composition rappelle la froideur de style du premier Empire, c'est contenu, froid et sec; toute la science du monde ne peut tempérer l'impression un peu attristée que causent aujourd'hui ces œuvres créées avec les souvenirs de l'art grec et romain.

« XXV MAI MDCCCXXII. ». Cette inscription se trouve sous un quadrige marchant de droite à gauche; les chevaux sont précédés d'un Génie portant un flambeau; dans le char figurent deux jeunes femmes couronnées vêtues à l'antique, l'une d'elles tient un sceptre. Cette composition est serrée dans un espace trop petit pour la contenir, le Génie marche dans les chevaux, les chevaux sont acculés au char dans lequel les femmes ne trouvent place qu'à grande peine; ajoutez à cela une perspective forcée qui déroute le regard. Tout cet ensemble n'a pas même le mérite de l'originalité, c'est une exhumation sortie d'un vase étrusque et refroidie par des théories d'école. — Au revers nous voyons deux profils de femmes superposés et regardant à gauche, celui de devant porte une couronne de fleurs serrées. — Les deux têtes, fort jolies, mais plus inspirées de l'art antique que de la nature, sont encadrées d'une couronne d'épis serrés mêlés à des fleurs. — Nous retrouvons à peu près le même style dans les autres médailles de l'artiste.

Le 9 mai 1845, H.-F. Brandt mourait à Berlin; l'homme et l'artiste furent également regrettés.

Nous donnons ci-après la liste des médailles exécutées par lui, telle qu'elle fut publiée en 1837 par S.-H. Brandt-Girardet, libraire au Locle, qui en avait un dépôt.

1. Médaille frappée à l'occasion du 3e Jubilé de la Réformation et de la réunion des deux confessions, luthérienne et réformée, en confession évangélique. Commandée par le Roi.
2. Grande médaille du poids de 50 ducats. Portrait de Sa Majesté; académie des sciences. — Commandée par S. E. le ministre du culte et des arts, M. le baron d'Altenstein.
3. ΤΑΛΟΣ (*Talos*), invention de la scie. Grande médaille commandée par ordre de la Société d'encouragement et de l'industrie, en Prusse.
4. Médaille de prix (portrait de S. M.), que l'on décerne pour l'exposition des produits industriels; exécutée par ordre de Son Excellence M. le comte de Bulow.

5. Tête de Minerve et une abeille, commandée par le Ministre du commerce.
6. Sa Majesté le Roi de Prusse, reconnaissant envers Dieu, se souvenant de ses fidèles alliés et honorant la bravoure de son peuple, pose avec Sa Majesté l'Empereur de Russie, la première pierre fondamentale du temple Serry, près Berlin, en mémoire des événements de 1813, 1814 et 1815. Médaille commandée par Sa Majesté.
7. Médaille frappée à l'occasion du congrès d'Aix-la-Chapelle, où étaient représentées les puissances de Prusse, Russie, Angleterre, Autriche et France. Commandée par Son Altesse le prince de Hardenberg.
8. Médaille frappée à l'occasion de la mort de Sa Majesté l'Empereur Alexandre.
9. Médaille frappée à l'occasion de la mort de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, François Ier. Commandée par Son Excellence le ministre de la guerre, M. de Witzleben.
10. Médaille frappée à l'occasion du mariage du Prince royal de Prusse, avec la Princesse Elisa de Bavière.
11. Médaille frappée à l'occasion du mariage de la princesse Alexandrine de Prusse, avec le Grand-duc héréditaire de Mecklenbourg-Schwerin. Commandée par le Roi.
12. Médaille frappée à l'occasion du jubilé de 50 ans de services rendus par le ministre d'état et du trésor, M. le comte de Wyllich et Lottum. Présentée par les employés de la monnaie royale.
13. Grande médaille décernée par une société de Savants, d'Artistes et d'Amis, à M. Alexandre de Humbolt.
14. Médaille frappée à l'occasion de la mort du Dr Huffeland.
15. Médaille frappée au sujet de l'amélioration des routes dirigées par S. E. M. de Nagler.
16. Médaille frappée à l'occasion de la mort du Prince Blücher.
17. Médaille frappée pour célébrer la 70e année de S. A. le Prince de Hardenberg.
18. Médaille frappée à l'occasion de la naissance du Prince Charles-Nicolas, fils du Prince Charles de Prusse.
19. Médaille frappée à l'occasion de la mort du mécanicien de la Monnaie royale, M. Kleinstüber. — (Ces six dernières médailles ont été frappées par autorisation de l'artiste.)
20. Médaille frappée pour fêter l'anniversaire de 50 ans de services rendus à l'état par M. l'architecte Eytelwein. Commandée par une société d'architectes.
21. Médaille f appée pour fêter M. le conseiller Beuth, président du *Gewerbe-Fleiss*. Commandée par cette société.
22. Médaille frappée pour le jubilé de 50 ans de services rendus à l'état par M. le conseiller des finances Rosenstiel. Commandée par une société de parens et d'amis.
23. Médaille frappée pour le jubilé de 50 ans de mariage du Prince de Hesse-Hombourg avec la Princesse de Hesse-Darmstadt. Commandée par leur fille Mme la Princesse Guillaume de Prusse.
24. Médaille frappée pour le jubilé de 50 ans de service militaire de M. le général Horn, dans le 7e corps d'armée. Commandée par S. A. le Prince Frédéric de Prusse.

25. Médaille servant au diplôme des maîtres charpentiers de Berlin.
26. Médaille frappée à l'occasion de 50 ans de service d'état, du Dr Heim.
27. Médaille frappée pour 50 ans de service d'état du Dr de Weibel.
28. Médaille frappée pour 50 ans de service d'état du Dr Buttner.
29. Médaille frappée pour 50 ans de service d'état du Dr Huffeland. — Chacune de ces quatre dernières médailles a été commandée par une société de docteurs; et celle du Dr Huffeland coûte le double des autres, le produit de sa vente servant à alimenter un fonds qui porte son nom, pour assister les veuves de médecins.
30. Médaille frappée à l'occasion de 50 ans de bourgeoisie de la ville de Luckenwold, de M. le conseiller de commune Busse. Commandée par des parens et amis.
31. Médaille frappée pour le 150me anniversaire de la fondation de l'église française réfugiée à Berlin. Commandée par quelques membres de la Colonie.
32. Médaille frappée à l'occasion du retour du Pays de Neuchâtel et Valangin sous la domination de Sa Majesté le Roi de Prusse.
33. Fidélité au devoir et à la patrie. Médaille commandée par le ministre de la guerre, M. de Witzleben.
34. Médaille frappée en mémoire de Léopold Robert. Exécutée par son dévoué compatriote H.-F. Brandt.
35. Petite médaille frappée pour M. de Bosset, colonel au service d'Angleterre dans les Iles Ioniennes.
36. Médaille frappée à l'occasion de la 50e année du règne de S. A. Monseigneur le Grand-Duc de Weimar. Commandée par le ministre de sa régence, M. de Müller.
37. Médaille que LL. AA. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Weimar ont fait frapper en l'honneur de Göthe, pour célébrer sa fête du 7 novembre 1835.
38. Médaille Portugaise, pièce de 10 ducats, frappée à l'occasion d'un jubilé de 300 ans de la ville de Hambourg. Pendant ce laps de temps, cinq églises y ont été bâties, et 2000 pièces en or ont été frappées et ont cours dans le commerce. Commandée par une société de Hambourgeois.
39. Médaille Portugaise, de 10 ducats, frappée pour le jubilé de la Bourse de Hambourg. Commandée par une commission de négocians de Hambourg.
40. Médaille frappée à l'occasion de la mort de M. le bourguemestre Koch de Hambourg. Commandée par ses parens.
41. Médaille frappée en mémoire de l'année 1830 en Hollande. Commandée par M. le professeur et directeur du cabinet des médailles.
42. Médaille frappée à l'occasion de l'incendie du théâtre de Saint-Charles à Naples, et relevé de ses ruines. Commandée par M. Barbaja, entrepreneur, et Nicolini, architecte.
43. Médaille frappée à l'occasion de la restitution des Provinces au Saint-Père Pie VII Commandée par Son Eminence Monseigneur le cardinal Gonsalvi.
44. Médaille représentant l'Ange faisant sortir saint Pierre de prison; allusion à la captivité en France du Saint-Père Pie VII. Exécutée en 1814 pour le gouvernement romain.

45. Médaille frappée en l'honneur du sculpteur Thorwaldsen. Commandée par des amis.
46 et 47. Médailles frappées en l'honneur de Canova et de Camucini, à Rome.
48. Médaille frappée en l'honneur de Sa Majesté Louis XVIII, comme conservateur de l'académie de France, à Rome. Exécutée pour l'Institut de France, en 1815.
49. Médaille frappée en l'honneur de Sa Majesté Louis XVIII, pour le rétablissement de l'église de la Trinité des Monts, à Rome. Commandée par Son Excellence M. de Blacas.
50. Médaille frappée à l'occasion du fabuliste Gellert, pour la Galerie universelle des Hommes Illustres. Commandée par Durand, éditeur, à Paris.
51. Médaille frappée à l'occasion du premier bateau à vapeur arrivé à Paris en 1816, par Pierre Andriel. Commandée par une société d'amis.
52. Médaille représentant la façade de l'Académie de France, villa Médici, à Rome, avec le portrait de M. le directeur Lethière. Hommage des Pensionnaires de 1815.
53. Médaille frappée pour la galerie métallique de l'histoire de Napoléon, l'aigle français sur le Borysthène, 1813. Commandée par M. Denon.
54. Médaille frappée à l'occasion du mariage de S. A. le Duc d'Orléans avec la Princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwerin, en 1837.
55. Médaille coulée en bronze, représentant toute la Famille Royale de France actuelle, d'après la grande médaille en or, que Sa Majesté Louis-Philippe a donnée et envoyée à Berlin à M. le professeur Brandt, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, en 1837.
56. Médaille en bronze, coulée sur le grand prix de gravure en médailles, remporté à Paris en 1813, par H.-F. Brandt.

Un grand nombre de bas-reliefs en bronze de sujets divers, et surtout ceux qui décorent le monument de Blücher, à Berlin, réduits en petit.

Il faut ajouter à cette liste la médaille de F. Dubois de Montpéreux ; nous avons donné un dessin grandi du profil de ce savant (Musée neuchâtelois, mars 1878.) et la médaille frappée à l'occasion de la mort de Frédéric Guillaume III en 1840. — Elle porte la tête du roi à l'avers et l'inscription « Erinnerung » au revers.

Ce catalogue, si froid qu'il puisse être, a son éloquence : il nous dit une vie de travail qu'on peut donner comme exemple à ceux qui luttent.

A. Bachelin.

LES GENS D'OUTRE-AREUSE

(Suite. — Voir la livraison de Juillet 1879, p 162.)

IV

La communauté des terres donne une base très forte aux sociétés primitives; elle maintient l'égalité et établit une union intime entre tous les membres du clan. Voici comment, d'après E. de Laveleye, la propriété individuelle et l'inégalité purent s'introduire néanmoins dans ces associations égalitaires.

Le droit suivant existait dans la marke germanique : l'habitant qui mettait en culture une partie du bois, en conservait la jouissance pendant sa vie, et même, dans certaines provinces, pouvait la transmettre héréditairement comme propriété privée. C'est à dire que celui qui clôturait un terrain vague ou une partie de la forêt commune pour la cultiver, en devenait propriétaire héréditaire. Ces terres ainsi défrichées échappaient au partage : on les appelait pour ce motif *exsortes* (¹) en latin, et en langue teutonne *bifang*, du verbe *bifahan* qui signifie saisir, entourer, enclore; le mot *porprisa*, en français *pourpris*, *pourprinse*, a exactement le même sens (²). Beaucoup de titres des premiers temps du moyen-âge donnent pour origine aux propriétés auxquelles ils se rapportent, l'occupation dans le désert ou sur un sol vacant, *in eremo*. Les coutumes en parlent comme d'un moyen ordinaire d'acquérir la propriété.

(¹) De là nos *esserts*, *essarts*, et notre verbe *esserter*, *essarter*.

(²) « On avait permis à des particuliers de s'approprier, de *mettre en prise*, comme « on disait, des terrains non encore défrichés; de là ces *Prises* ou petits domaines situés « en grand nombre au pied des côtes de montagne et sur la lisière des forêts. » (*Chambrier.*)

Déjà du temps de Tacite, l'égalité au sein du clan n'était pas absolue. Quelques familles avaient plus de puissance, de richesses, d'esclaves, et obtenaient même dans la répartition, une plus grande part. C'étaient ces familles qui seules pouvaient créer un domaine isolé dans la forêt par le travail de leurs serviteurs. Ce domaine était soustrait à l'autorité communale et à la « culture obligée », au *Flurzwang;* c'était déjà comme une souveraineté isolée. Sur cette terre bornée et enclose, la culture temporaire annuelle et nomade n'était point possible. Il fallait donc recourir à un mode d'exploitation plus intensif. Il est probable que c'est là que l'assolement triennal fut introduit d'abord. Les rois francs possédaient dans les diverses parties du pays beaucoup de ces domaines; les grands durent en faire de même quoique dans une moins forte mesure. Dans les terres d'Outre-Areuse, on peut en citer comme exemple le domaine de la Nayère, au nord-ouest de St-Aubin, conquis sur la grande forêt du Dévens; du premier coup d'œil, on remarque qu'il n'a jamais été soumis à la propriété collective. D'un autre côté, lorsque la vigne eut été introduite dans le pays, les terres où on la planta (ou celles où les Romains l'avaient cultivée, si cette culture est antérieure à l'établissement des Burgondes) furent forcément soustraites au partage périodique; l'acte de fondation de l'abbaye de Bevaix montre qu'en 998 tout le vignoble encore aujourd'hui entre les mains de l'Etat appartenait au noble homme Rodulf. Enfin, les propriétés restées entre les mains de riches Gallo-Romains et cultivées par des colons, ne furent également pas soumises au partage périodique : la minuscule seigneurie de Derrière-Moulin, entre Bevaix et Chez-le-Bart, sur laquelle se trouvent une dizaine de maisons *isolées,* qui a gardé durant tout le moyen âge une coutume particulière, me paraît avoir été dans ce cas.

Il s'éleva de cette façon, à côté et en dehors du territoire commun soumis au partage, des propriétés privées indépendantes, des « seigneuries », *curtes nobilium.* La terre close s'appelait *ager exsors,* parce qu'elle était soustraite au tirage au sort. Son propriétaire n'ayant pas droit à la jouissance du pâturage et du bois de la communauté, était naturellement dispensé de prendre part aux prestations en travail ou en nature dont les communiers avaient à s'acquitter. Cette immunité donna aux domaines indépendants une certaine supériorité qui, se confirmant avec le temps, aboutit à une sorte de suprématie et de suzeraineté.

D'après Hanauer, la terre seigneuriale n'est qu'une réminiscence de la mère patrie, une imitation de l'organisation territoriale des Germains, avant l'invasion. A côté des terres distribuées aux hommes de condi-

tion vulgaire, il y en avait d'autres plus importantes par leur étendue, leurs priviléges, leur destination, réservées aux princes de la tribu, et cultivées par des serfs, pendant que les propriétaires, c'est à dire ceux qui en jouissaient, partageaient leur temps entre les guerres incessantes et leurs fonctions judiciaires. Lorsque les lots des hommes de condition vulgaire furent devenus la propriété fixe et hériditaire de ces derniers, la terre noble subit la même loi, et le seigneur, au lieu d'être soumis à une élection annuelle, fut le juge né de son village.

Une autre circonstance, d'après E. de Laveleye, vint miner l'ancienne organisation et détruire l'égalité primitive. On sait que le communier ne pouvait disposer de sa part que du consentement de ses associés, qui avaient un droit de reprise; mais ce droit, ils ne pouvaient l'exercer contre l'Eglise. Or, dans ces temps de ferveur, les fidèles léguaient très souvent à l'Eglise tout ce qu'ils possédaient, non-seulement leur maison avec l'enclos, mais la part indivise dans la marche qui en dépendait. Les abbayes devenaient ainsi co-propriétaires des biens communs. Cette situation étant en désaccord complet avec l'organisation agraire primitive, l'Eglise retirait de la communauté les parts qui lui revenaient, les clôturait, tâchait de les arrondir et les faisait cultiver par des colons ou des serfs. Vers la fin du IXme siècle, le tiers de toutes les terres de la Gaule appartenait au clergé.

Ces terres prises sur la forêt ou soustraites aux fins communales, ne furent sans doute pas érigées de prime-saut en propriétés fermées; il était impossible que la coutume perdît ainsi du coup tous ses droits. Chambrier nous dit que « telle était au Val-de-Ruz la force de l'ancienne coutume, qu'en 1428 encore, on exigeait que les closels fussent ouverts et laissés en friche, *desclos* et *vastes*, chaque troisième année. » Rien n'est si tenace qu'une vieille habitude, en agriculture surtout, et l'observateur dont le regard est attentif, retrouve, dans les évènements qui se passent sous ses yeux, des traces d'un ordre de choses bien loin de nous.

A ce propos, ouvrons une parenthèse et disons qu'il est utile de chercher à traduire ce qui nous reste des coutumes, légendes, traditions, chroniques, etc, des vieux âges; j'en citerai comme exemple le récit relatif à l'origine du nom des *Bonhôte*, de Peseux. D'après un vieux conte populaire mis en vers par E. de P. en janvier 1840 (voir *Musée Matile)*, un sire de Neuchâtel ayant fait une course dans les alentours de Peseux, fut surpris par le mauvais temps et dut se réfugier chez un habitant de Peseux, nommé Gorgollion. Enchanté de l'hospitalité de ce dernier, le

sire (qui, dans le récit en vers plus haut cité, se trouve être Henri II de Longueville) change le nom de *Gorgollion* en celui de *Bonhôte*:

> «... De Gorgollion qu'on juge les transports,
> Quand, remplissant son verre jusqu'aux bords :
> A ta santé, dit le prince, bon hôte,
> Dès aujourd'hui justicier de la Côte!...
> *Bon hôte!*... oui, tu garderas ce nom,
> Je n'aime pas celui de *Gorgollion*. —
> Fut dit, fut fait.... »

Aux lumières de la critique historique, le narré populaire s'explique. D'abord, ce fait ne saurait dater du temps de Henri II, car le nom de *Bonhôte* est connu déjà au XIVme siècle. Il faudrait donc le reporter à une époque plus ancienne. Or, peut-on hésiter lorsqu'on sait qu'entre eux les Gallo-Romains, tout en les craignant, se moquaient des Burgondes, « chevelus, voraces, sentant l'ail, chantant d'une voix rauque et avinée les exploits de leurs ancêtres (¹) » et qu'ils les nommaient *Gorgollions,* à cause de leurs sons gutturaux. (²) — Nous l'avons vu, les Burgondes établis chez nous étaient désignés sous le nom d'*hôtes :* qu'y a-t-il de difficile à admettre que l'un de ces hôtes ait été désigné, vu ses procédés ou ses qualités, sous le nom de *bon hôte* par le propriétaire gallo-romain qui l'avait reçu sur ses domaines, ou par ses voisins gallo-romains, et que le souvenir de ce fait se soit maintenu jusqu'à nous? Dans les actes où le nom de Bonhôte apparaît pour la première fois, il est précédé de l'article : « *le* Bon Hoste » (³). Si cette explication était admise, le fait ne serait pas précisément à la louange des hôtes burgondes : qu'un seul chez nous ait été jugé digne de ne plus être traité de *gorgollion* pour être appelé *bon hôte*, c'est peu. — Mais reprenons notre sujet.

A partir du moment où les travaux agricoles se firent par les colons et les serfs, cultiver la terre fut peu à peu considéré comme une œuvre servile. Les familles riches et puissantes s'en exemptèrent complètement, et les cultivateurs libres perdirent bientôt en dignité, en considération, même à leurs propres yeux. Par suite de l'introduction du christianisme et de l'établissement des monarchies, la façon de vivre des hommes li-

(¹) Lettre de Sidoine Apollinaire, évêque et grand seigneur gallo-romain de la Burgundie.

(²) Remarque de Luitprand « *Gurgulliones.* »

(³) Grandes archives, Z 2/2, 1377.

bres se modifia profondément. Les guerres de tribu à tribu, incessantes autrefois, devinrent plus rares; un certain ordre s'établit dans la société. Les habitants des villages ne vécurent plus constamment les armes à la main. Ceux qui avaient des terres cultivées pouvaient vivre sans travailler. Ils continuaient, eux, à s'exercer au maniement des armes; ils vivaient de chasse et de guerre, comme l'ancien Germain. Ils acquirent ainsi la prééminence que donne la force. Dès que les uns conservaient le maniement des armes dont se déshabituaient les autres, exclusivement adonnés aux travaux agricoles, les premiers devaient finir par asservir les seconds. Néanmoins ce changement profond ne s'est pas accompli partout en même temps ni de la même manière; il est des contrées où l'ancienne organisation et la liberté se sont maintenues très longtemps.

Le clergé et les nobles possédant plusieurs domaines ne les faisaient pas cultiver pour leur compte; ils les donnaient en bail à des cultivateurs libres et à des familles de serfs. Les biens exploités par les premiers s'appelaient *mansi ingenuiles*, ceux qui l'étaient par les seconds, *mansi serviles*. Ce bail était souvent héréditaire. Les paysans devaient au propriétaire des prestations en nature ou en travail. Les hommes libres lui devaient en outre le service militaire.

Comment le régime féodal, avec sa hiérarchie de classes subordonnées les unes aux autres, est-il venu remplacer un régime où l'égalité était garantie par le partage périodique des terres?

Le droit civil avait une tendance vers l'individualisme. Il ne faut pas oublier que déjà alors le respect de la liberté individuelle avait en germe la tendance à devenir ce qu'il est aujourd'hui, le premier principe de notre ordre social, la pierre fondamentale de la société moderne. Le triomphe de la famille germanique sur la famille romaine, celui de la propriété romaine sur la propriété germanique ne s'expliquent pas autrement. La famille romaine a succombé parce qu'elle était incompatible avec l'indépendance de l'individu; au contraire, la propriété romaine assurant mieux la liberté de l'individu que la propriété collective des Germains, a survécu.

Ce qui caractérise le régime féodal, c'est le fief, le *féod*, le *beneficium*, c'est à dire le bien donné en jouissance usufruitière comme rétribution d'un certain service à rendre. Le suzerain concédait la jouissance à vie d'un domaine, à la condition que celui qui en était investi le suivît à la guerre ou administrât une partie du territoire. Primitivement, bien entendu, il ne s'agissait ni d'administrer, ni de concéder des bénéfices, car les villages se gouvernaient eux-mêmes d'une façon indépendante, et le

souverain n'était qu'un chef militaire élu par ses guerriers. Cependant il semble que les origines du régime féodal se discernent déjà dans les coutumes juridiques des derniers temps de l'empire romain, coutumes que les Barbares ne firent que développer.

Dans le régime féodal, on distinguait deux sortes de tenure : la tenure militaire et la tenure censive. La tenure militaire était celle du noble portant les armes, qui devait suivre le suzerain à la guerre, assister à ses plaids, rendre la justice en son nom, faire en un mot des actes de gouvernement et d'administration. La tenure censive était celle du cultivateur qui devait à son supérieur des prestations en nature et en travail. C'était une relation économique de l'ordre civil. — Ces deux formes de tenures existaient dans l'empire romain. Les propriétaires de *latifundia* comprirent qu'au lieu de faire cultiver leurs terres par des esclaves, travaillant mal sous la surveillance d'un majordome toujours porté à voler le maître, il valait mieux concéder l'exploitation à des *coloni*, jouissant des produits de leur travail moyennant une partie de la récolte. Ces colons étaient intéressés à bien cultiver; le produit total était plus grand et, par suite, quoique leur condition fût améliorée, le revenu du maître plus considérable. C'est ainsi que s'est formée la classe des *coloni medietarii*, des métayers, d'abord attachés à la glèbe, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours en améliorant sa condition.

La condition des serfs en Germanie, telle que l'a dépeinte Tacite, était semblable à celle des colons romains. Chacun avait sa demeure; le maître exigeait seulement une certaine redevance en blé, en bétail, en vêtements, comme il l'aurait fait d'un colon. L'emphytéose devint ainsi un mode de tenure très général. Le propriétaire concédait à un cultivateur la jouissance héréditaire d'un bien moyennant paiement d'un fermage annuel et d'un droit en cas de transmission du bien.

Dans l'emphytéose et le colonat ou métayage, on reconnaît la double propriété qui caractérise la tenure censive, le suzerain conservant le domaine éminent avec les redevances auxquelles il donne droit, le cultivateur ayant la jouissance héréditaire. Sur les confins de l'empire, tout le long du Rhin et du Danube, l'Etat avait concédé des terres à des vétérans qui s'engageaient à s'acquitter du service militaire en cas de besoin (C'est exactement le système des régiments frontières organisés par l'Autriche sur la frontière turque). L'Etat conservait le domaine éminent; les vétérans avaient la jouissance à la condition de porter les armes. Telle était aussi la condition du vassal à l'égard de son suzerain. Les monarques d'origine germanique qui fondèrent la féodalité n'eurent qu'à

imiter le régime qu'ils avaient sous les yeux. La plupart de ces vétérans étaient d'ailleurs eux-mêmes, nous l'avons vu, des Germains enrôlés dans les armées impériales et établis sur les terres romaines pour les défendre.

Nous venons de voir comment le régime du colonat ou métayage s'est introduit dans les grands fonds de terre, la grande propriété. Quant aux terres cultivées en commun, on peut aussi trouver les germes du système féodal dans une coutume ancienne des communautés de villages. Comme nous l'avons indiqué plus haut, parmi les lots de terres arables, il y en avait dont la jouissance était destinée à servir d'honoraires à certaines fonctions et à certains métiers. Ces terres, données ainsi comme traitement, constituaient évidemment des fiefs. La fonction ou le métier, et par suite le lot de terre qui y était attaché, se transmettaient souvent de père en fils. Il en résultait une tendance à établir l'hérédité qui se manifesta aussi pour les bénéfices féodaux et qui finit par triompher aux temps des derniers Carlovingiens. Les rois germains, ne percevant pas d'impôts, n'avaient pas d'autre moyen de rétribuer les services que de concéder des bénéfices, des *féods.* D'une part, les familles qui s'étaient créé de grands domaines par le défrichement et par la fondation de *manses* ou de fermes, ou celles qui les avaient conservés malgré l'invasion, d'autre part les seigneurs bénéficiaires constituaient une classe supérieure de propriétaires fonciers, dont la puissance et la richesse augmentèrent avec le progrès de la civilisation.

Néanmoins, au-dessous d'eux et parmi les cultivateurs dont la condition empirait sans cesse et tendait à devenir plus ou moins celle des colons romains, les anciennes constitutions de la marke se maintinrent longtemps. La propriété privée s'introduisit, il est vrai, peu à peu, pour la terre arable, sauf dans quelques cantons reculés, où le partage périodique persista; mais le pâturage et la forêt restèrent en commun et permirent de conserver les institutions administratives de la marke. La vie démocratique, comme nous le verrons, se réfugia dans les institutions communales; dans ces communautés d'hommes asservis régnait l'égalité la plus complète; grâce au servage, la commune avait bien un maître, mais ce maître était en dehors d'elle; il en était le seigneur, parfois le tyran, il n'en était point le chef.

Une dernière cause qui, chez nous, dut beaucoup servir les visées des grands et favoriser l'établissement de la féodalité, ce sont les invasions des Hongrois et des Sarrasins, durant le Xe siècle, et la construction des châteaux-forts qui en fut la suite. Jusqu'alors, pour laisser passer les ir-

ruptions des peuples étrangers, on s'était contenté du châtelard[1], enclos de fortes levées en terre, qui en bien des lieux était protégé par des murs épais où la pierre et le bois s'entremêlaient avec beaucoup d'art. Ces châtelards qui sont encore aujourd'hui semés sur tout le territoire de l'ancienne Gaule et sur le nôtre, témoignent d'une race avisée, laborieuse, devant se protéger, elle et ses richesses, contre les incursions des bandes pillardes. Ordinairement ils sont construits très judicieusement sur des hauteurs formant cap au-dessus de vallées ou de gorges profondes, de manière que leurs défenseurs pouvaient se masser sur une seule face pour tenir tête aux assaillants et ne laisser qu'un petit nombre de gardes sur les remparts défendus par des pentes abruptes; ils sont rapprochés d'un cours d'eau, d'une source, du lac, et des bois. Quand le bruit d'une invasion se répandait dans le pays, les colons de la région accouraient avec leurs bestiaux et leurs chariots pour s'abriter derrière ces hauts talus[2].

Les gens d'Outre-Areuse s'étaient construit plus d'un châtelard. Indépendamment de celui sur lequel fut élevé plus tard le château de Vauxmarcus, la profonde fracture où coule le torrent de La Vaux ne compte pas moins de trois châtelards: le *Châtelet-d'Orge-Comba*, le *Châtelard-du-Rinsieu* et le *Châtelard-de-La Prâ*. Un autre châtelard se trouvait à l'endroit appelé encore *Le Châtelard*, qui forme le centre du village de St-Aubin, et est baigné par le ruisseau du Pontet ou de la Nayère. Le territoire de Gorgier en compte deux, l'un à l'endroit où se trouve actuellement le moulin de Gorgier et qui porte encore le nom de *Châtelard*, l'autre sur l'emplacement où fut bâti le château de Gorgier, monticule beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui et que protégeait le torrent de l'Avidu. Plus au nord, sur la colline qui porte le nom de *Châtillon*, se trouvait aussi un lieu de refuge, entouré par les bois. Les habitants du territoire de Bevaix avaient leur *Châtelard* au bord du lac; c'est une tombelle énorme qui existe encore, bien qu'elle ait été abaissée d'une façon notable. Je ne connais pas les châtelards qui ont protégé les gens du territoire où furent bâtis plus tard Cortaillod, Wermondens et Pontareuse; il est probable qu'ils se trouvaient sur les bords de l'Areuse, et ceux qui sont observateurs, parmi les enfants du pays, doivent pouvoir les indiquer; il devait sûrement y en avoir un à l'emplacement qu'occupe actuellement le château de Boudry.

(1) Du latin *castellum*, diminutif de *castrum*, lieu fortifié.

(2) Voir à ce sujet l'intéressante description faite par M. le colonel de Mandrot, du châtelard de la Hasenbourg (*Musée*, 1re année, pages 2 à 4).

Je l'ai dit, les Burgondes avaient l'habitude de construire leurs habitations en groupes, tandis que celles des Gallo-Romains étaient disséminées dans la campagne [je ne parle pas des villes] (¹); les antiques châtelards qui avaient offert aux populations campagnardes un refuge aux temps des invasions germaines, n'avaient plus été utilisés une fois que les Burgondes se furent fixés sur le sol et avec eux la paix. Aussi, lorsque arrivèrent chez nous les Sarrasins et les Hongrois, fallut-il élever des tours fortes pour s'y retirer, et ces tours furent construites sur les châtelards les mieux situés, à Vaumarcus, à Gorgier, à Bevaix, à Boudry. Naturellement le propriétaire de la tour ou celui dont le rang l'avait constitué le gardien du fort, durent augmenter en considération et en puissance, et cela d'autant que furent marquants les services qu'ils rendirent durant les invasions.

Ainsi la constitution d'une propriété et la possession d'une maison seigneuriale causèrent une première inégalité qui en amena une seconde, celle qui fut la suite de l'introduction de la féodalité.

(A suivre.) F. C.

(¹) Les trois époques, lacustre, romaine et burgonde, se caractérisent chacune par les emplacements différents où les habitants ont jugé bon d'asseoir leurs demeures. Ainsi les peuplades lacustres s'étaient établies le long du rivage, au Port-Conty, au Port-du-Rafour, à Treytel, etc. Les Romains avaient plus ou moins délaissé les bords du lac; au moins les vestiges de villas romaines ne se retrouvent-ils que dans la région traversée par la Vy-d'Etra, dans la plaine de Vilard, au nord de St-Aubin, Sous-*la-Ville*, territoire au sud de Montalchez, lieu dit *A-la-Sâlta*, à l'ouest de Fresens. Enfin les Burgondes construisirent leurs bourgs sur les emplacements où nos villages se trouvent encore sans souci de la Vy-d'Etra, ni des ports.

LE LAC GELÉ

CROQUIS NEUCHATELOIS.

1880.

La froidure persévérante
Régnant sous un ciel bas et gris,
Le lac, comme en 1830,
Un beau matin se trouva pris.

Viens hardiment et te promène,
Neuchâtelois timide, accours !
La glace a plus d'une semaine
Et porte les poids les plus lourds.

J'en veux pour preuve principale
Le fait qu'au mépris du trépas,
La police municipale
Fit l'épreuve, — et n'enfonça pas.

Donc, on patine fort à l'aise,
Et les gens sont émerveillés
Depuis la Béroche à St-Blaise,
— Hormis pourtant les bateliers.

On voit des familles complètes
Se risquer à cent pas du bord,
Et ce sont des jeux et des fêtes,
Ainsi qu'aux rivages du Nord.

Tout au loin, sur la morne plaine,
Quelques patineurs aguerris
Semblent dans la brume incertaine
Des points noirs sur l'horizon gris.

Mais ce que j'aime à la folie,
Ce qui surtout me plaît à voir,
C'est le couple heureux qui s'oublie
Dans l'ombre croissante du soir :

La jeune fille est très timide
Et sujette aux folles frayeurs,
Mais lui la soutient et la guide
Avec des airs supérieurs.

(Pour moi, je sais bien qu'à son âge
J'en fis autant, et, jamais las,
Je m'oubliais au patinage....
Que le temps passe vite, hélas !)

A travers les plaines glacées,
Causant sur un ton familier,
Voyez-les, mains entrelacées,
Fuir d'un mouvement régulier ;

Les cœurs sont près de battre ensemble,
Quand ensemble on chemine ainsi....
Parfois la main dans la main tremble
Et les yeux se parlent aussi.

Le bal, trop propice aux chimères,
Le bal a, dit-on, ses périls,
Et l'amour, malgré l'œil des mères,
Verse aux cœurs ses philtres subtils ;

Mais si les mères, moins craintives,
Se hasardaient d'un pied glissant
Sur la glace, bien loin des rives,
Au sein du brouillard complaisant,

Elles verraient garçons et filles
S'aimer en tout bien..., tout honneur...,
Et je te dénonce aux familles,
Amour, Amour, beau Patineur !

Ph. Godet.

L'ABBÉ RAYNAL A LA BOURGEOISIE DE VALANGIN

C'est dans l'intéressante notice de M. DuBois, de Berlin, traduite en français par M. Victor Humbert, et publiée dans le *Musée neuchâtelois* (avril 1880, p. 93) que j'ai vu écrite, pour la première fois, la mention d'une visite que l'abbé Raynal fit à Valangin un *jour de Bourgeoisie.* Je ne connaissais ce fait que par tradition, mais la tradition y ajoute un détail assez intéressant, qui me paraît mériter d'être recueilli pendant qu'il existe encore des fils ou des petits-fils des bourgeois de ce temps là.

Un vieux bourgeois de Valangin me racontait qu'à l'époque où l'abbé Raynal vint en Suisse, il y avait eu une grande agitation dans le Val-de-Ruz à l'occasion de la dîme. M. DuBois nous rappelle que les grains du printemps payaient tant par pose (somme très modique, surtout pour les bourgeois de Valangin, car les non-bourgeois payaient davantage) et que le froment semé en automne était soumis à la dîme. A l'époque de la moisson, le receveur ou son représentant prélevait une gerbe à son choix sur chaque tas de onze gerbes.

Les laboureurs du Vallon eurent alors l'idée de semer du froment du printemps, pensant qu'on ne le ferait payer qu'au taux de l'orge ou de l'avoine. Mais le receveur, voyant diminuer sa recette par cette substitution, exigea que ce froment payât la dîme aussi bien que celui qui avait été semé en automne. — Refus des agriculteurs. — « C'est *une graine* du printemps » disaient-ils. — « C'est du froment » répondait le receveur.

On recourut au gouvernement, qui trouva, comme le receveur, que du froment était du froment et que le temps nécessaire pour l'amener à sa maturité ne faisait rien à l'affaire. Là-dessus grande irritation des agriculteurs, qui donnèrent à leur receveur le surnom de *trémesi*, parce qu'ils appelaient ainsi le froment sujet de la contestation. J'ignore si l'orthographe de ce mot est correcte, mais son origine n'est pas douteuse; ce n'est pas autre chose que le latin *tres menses*, trois mois, ce blé pouvant être moissonné à peu près trois mois après les semailles.

C'est dans le moment où la colère était à son paroxysme que l'abbé Raynal vint assister à l'assemblée de la bourgeoisie. Il est probable que, vu sa qualité d'écrivain célèbre, on le fit monter sur l'estrade élevée pour

recevoir les autorités de la bourgeoisie et celles de la *principauté*. Au moment où il venait d'exprimer l'admiration qu'il éprouvait à la vue de cette *vraie démocratie* qu'il avait si longtemps rêvée, le receveur de Valangin s'avisa de monter aussi sur l'estrade. Mais son apparition excita un tolle général. — A bas le trémesi, à bas le trémesi! criait-on dans la foule. Puis, passant des cris aux voies de fait, on attaqua l'estrade et il s'engagea une lutte très vive entre le peuple et les représentants de l'autorité. Il y eut des coups échangés, et le pauvre abbé ayant reçu des bourrades trouva, dit-on, que la démocratie était moins belle qu'il ne l'avait cru.

MISCELLANÉES

Mémoyres de plussieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuits l'an 1614.

(Suite. — Voir la livraison d'Octobre 1880, page 240.)

Il passoit par le pays le long de cest été quantité d'hommes Espagnols et Italiens, trois, quattre, cinq ensemble, la plupart sans espées, et par telles brigades ils passèrent ce pays allant du costé d'Allemagne, en l'armée du Marquis de Spignola, qui faisoit la guerre au Pallatinat, et par ce moyen acreu son armée en grand nombre, l'on faisoit garde partout, et sur les terres de Berne, et l'on en arrestat plusieurs, mais ils ne voullurent parler françois, sinon Espahnol, tellement qu'on les laissât passer, sans leur faire autre desplaisir, et mesme j'en ay vu estant à Lausanne, plusieurs estre menéz au Chateau par devant Monsieur le Baillif, et estre fouilléz, mais on ne trouvoit rien sur eux qui leur pût nuire, et ne voulloyent pas mesme dire où ils alloyent, sinon qu'ils disoyent s'en aller par le pays sans faire aucun mal, et ne pust-on avoir autre raison.

La moitié du mois de Juin et presque tout le mois de Juilliet et partie du mois d'Augst furent fort pluyvieux, que c'estoit merveille, dont l'on eut grand peine à recueillir les graines et foings, tellement que les graines furent presque toutes germées qu'elles ne proffictoyent gueres, et negea aux Montagnes et y gela fort au mois de Juillet qu'on fauchoict à Plambots, et ai ouy dire qu'il y avoit tant de nège qu'on y eust bien

mené la luge, et furent les graines desdites Montagnes toutes gelées qu'on avoit mesme grand peine d'en faire du pain et ne vallurent rien pour resemer, tellement que les graines devindrent si chères que c'estoit pitié et se vendit l'émine de froment jusques à dix Livres, l'orge six. L'avoine quatre.

Un samedi au commencement du mois d'Augst 1621, environ les huit heures du soir fust veu un signe au ciel, je le vis estants à Lausanne, assavoir une grande rougeur qui passa par dessus la grande Eglise, entremeslée de noirceur, et sembloit y avoir comme des picques et alebardes, et eslancements, comme de feu, et alloit viste comme une nue poussée du vent et s'entreheurtant ensemble, et venoit du costé du soleil couchant, et alla contre le soleil levant, et fust veu par beaucoup de personnes qui courroyent sur les tours pour le voir et ne fust veu pas plus longuement d'une bonne heure, occaision qu'il alloit fort vite. Le Seigneur nous veuille préserver de ses verges et chastimens et assister de sa main paternelle, amen.

En l'année 1622, le cher temps continua presque tout le long de l'année, à cause des graines germées par les bons pays et gelées par les montagnes l'an précédent 1621. Les pauvres gens eurent beaucoup à souffrir, dont grand nombre mandyeoyent leur pain que c'estoit merveille, et furent beaucoup de gens reduits en grande pauvreté, et la plupart vendyrent et engagèrent leurs biens, pour se survenir. L'émine de froment se vendoit dix Livres. Le pot de vin six batz, la livre de chair dix, onze gros, la douzaine d'œufs quatre batz, toutes denrées estoient hors de prix. L'or et l'argent estoient à haut prix. Le doublon valoit huit écus. Les ducatz et chequins quatre et demi. L'écu d'or quatre écus et quatre batz. Le ducatton soixante batz. Le ristaller cinquante batz. Dieu par sa grace nous veuille préserver de jamais tomber en semblable temps de callamité, amen!

La Seigneurie avoit fait batir une monnoye à Serrière, derrière les moullins de M. Mouchet, iceluy la fist batir; les Vittnauer de Basle estoient les monnoyeurs, ils avoient fait un moullinet et battirent quantité de batzen, et Messieurs de Berne les descrièrent sur leurs terres.

Au mois d'Octobre 1622, Mess. de la Ville de Frybourg, Solleure, et autres Canthons, excepté Berne, avec cest Estat conviendrent ensemble pour rabaisser toutes sortes d'espèces d'or et d'argent, tellement qu'on les rabaissat toutes à la moitié, jusques aux batz que l'on mist à demi batz. Et Mess. de Berne descrièrent entièrement ceux qu'on avoit battu

à Serrières, et ne voullurent point rabaisser les leurs, et ont toujours vallu un batz ; l'on en battit d'autres à Frybourg et Solleure qui valloient un batz, mais l'on fist cesser la monnoye de Serrieres, et l'on n'en battit plus, et s'en allèrent les monnoyeurs.

Le IIIe Mars 1623 furent faites les fiançailles de ma sœur Marguerite avec le Sieur Jehan George Brelincourt du Conseil de la Ville de Bienne et Receveur de l'Abbé de Bellelay, audit lieu.

Et le XVIme de Mai, un Lundi, audit an, furent faites les nopces ici chez nous Auvernier, et espoussez à Collombier par Monsieur Daniel Berthoud nostre Ministre.

Et le XVIe dudit fust madite sœur menée à Bienne à batteau ; je l'accompagnay avec mes frères Jonas et Louis avec plusieurs autres de nos parrens et des filles. Le Seigneur Dieu leur donne sa sainte begnediction. Amen !

Le cher temps travailloit encore le pauvre monde, mais non pas si fort comme l'an précédent. Le froment se vendoit encor six livres l'émine, l'orge quatre l'émine.

(A suivre.)

OFFICIER DU RÉGIMENT DE MEURON

(Planche.)

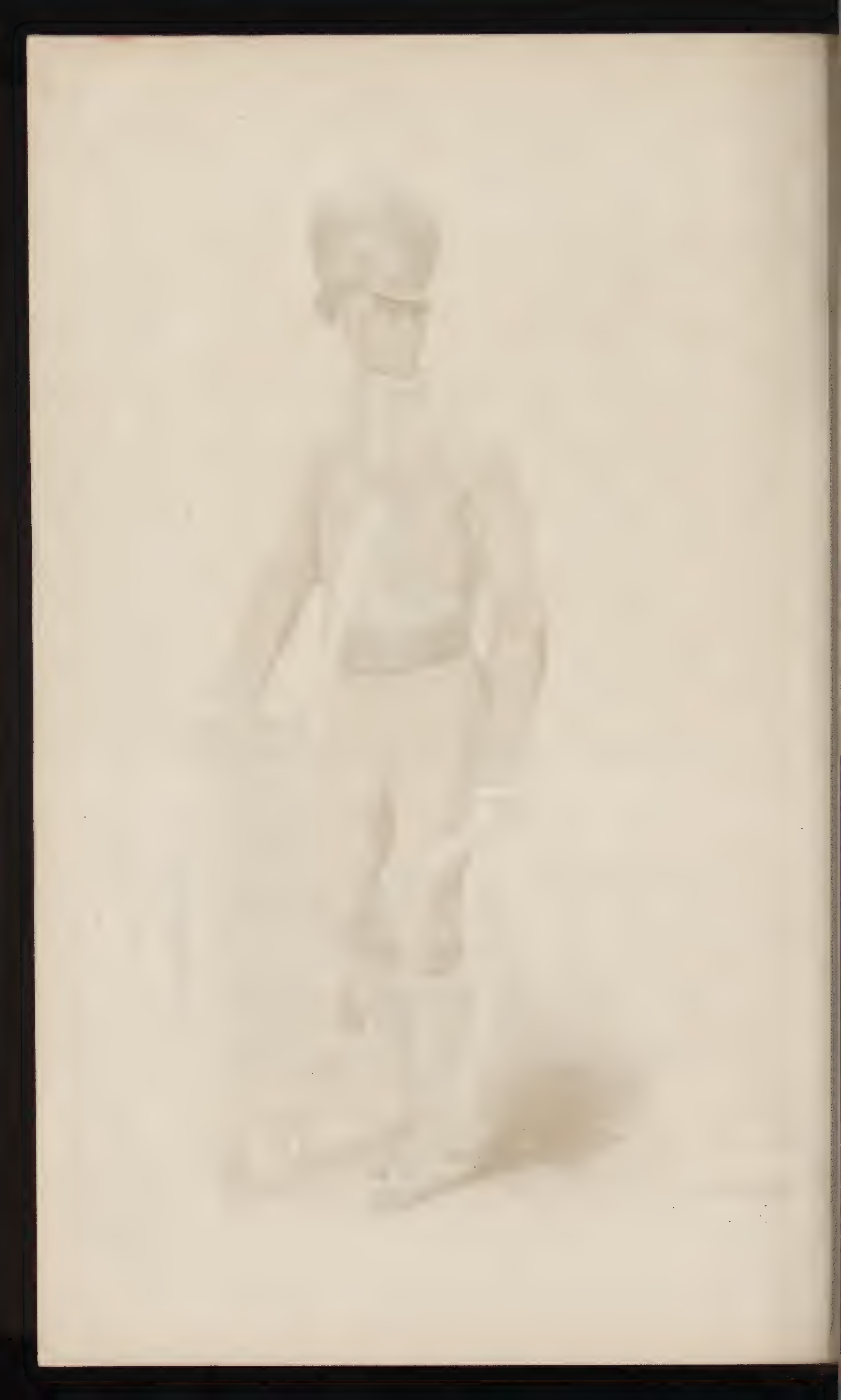
En attendant la suite de l'histoire de Charles-Daniel de Meuron et de son Régiment commencée dans notre recueil (Voir janvier, juin, septembre et octobre 1880), nous donnons aujourd'hui, par anticipation, une planche représentant un officier de ce régiment au service anglais. Nous publierons prochainement l'histoire de cette seconde et dernière phase de ce corps, où un grand nombre de nos concitoyens se distinguèrent.

M. Th. de Meuron, possesseur de pièces officielles et de documents relatifs à ce sujet, pouvait seul écrire cette page si intimement liée à l'histoire de notre pays; en la mettant au grand jour et en la sauvant de l'oubli, son auteur a droit à notre reconnaissance.

La Rédaction.



Lith. H. Furrer, Neuch.



ART ET ARTISTES NEUCHATELOIS

(Suite. — Voir la livraison de Novembre, p. 249.)

ALEXANDRE CALAME

1810 — 1864

Le chef de l'école du paysage alpestre, ou pour mieux dire un des maîtres qui ont traité ce genre avec le plus de talent, est un Neuchâtelois, un Jurassien d'origine. Le maçon Calame, du Locle, travaillait à Vevey en 1810 lorsque, le 28 mai, lui naquit un fils auquel il donna le nom d'Alexandre. Nous les retrouvons à Genève en 1826.

« En cette année, écrit un des biographes du peintre, s'élevait sur le coteau de Pregny une élégante villa construite par M. A. Saladin. Le portique en était formé de colonnes grecques. Un homme à la figure intelligente s'occupait à mettre la dernière main aux ornements des corniches, lorsqu'une pierre se détache et le blesse grièvement. On le transporte dans son humble demeure à Genève et, au bout de quelques semaines, il meurt entre les bras de sa femme et de son enfant éplorés. C'était le père d'Alexandre Calame.

» MM. Diodati de Morsier et Turretin Saladin reçoivent la visite de M. A. Saladin qui leur raconte ce triste événement, les prie de recevoir dans leur bureau Calame, âgé de seize ans, pour faire un apprentissage de commerce; il contribuera à son entretien.

» Ces messieurs acceptent volontiers leur part de cette bonne œuvre, l'orphelin est placé dans ce comptoir. Il est aisé de voir bientôt que le commerce ne sera pas la vocation de son choix.

» Je le vois encore, disait Mme Lullin, fille de M. Diodati, assis sur son tabouret, les jambes pendantes, l'air timide, et profondément ennuyé des chiffres, mais restant en extase devant les tableaux de notre salon lorsqu'il nous apportait des lettres. »

« En 1827, M. Diodati, amateur fort distingué et grand partisan des beaux-arts, répétait à ses amis : « Le petit Calame ne mordra jamais aux chiffres, il est tout au dessin. Il crayonne à heure fixe et il montre une telle originalité dans ses esquisses, que je veux lui donner le temps dont il a besoin pour le développement de son talent. Je le dirigerai, et, si mes prévisions sont justes, nous aurons un bon peintre de plus; mais si je me trompe, je l'arrêterai et lui ferai comprendre que le commerce est une profession sûre et lucrative.

» Sa vie était fort sérieuse, ajoute Mme Lullin. Le dimanche, sa mère, quoique peu bien portante, ne manquait jamais de conduire son enfant à l'église. Au retour, Calame crayonnait, peignait jusqu'au soir. Il montrait une reconnaissante affection pour le peu que nous faisions à son égard, et son plaisir fut grand de m'apporter un jour un atlas de géographie qu'il avait colorié pour mes enfants. La délicatesse de cet ouvrage rudimentaire fut appréciée par notre cercle de famille.

» Fidèle à son plan, M. Diodati fournit au jeune homme les matériaux et les loisirs nécessaires. Bientôt il est obligé de modérer son ardeur, de limiter ses heures de travail. Le futur peintre ne connaît ni la fatigue, ni l'épuisement.

» M. Dubois, marchand d'estampes et bon artiste lui-même, lui donne des paysages et des lithographies à colorier. Calame s'en acquitte à merveille, il se trouve heureux de gagner quelques pièces de 21 sous (quatre-vingts centimes) qu'il consacre au bien-être de sa mère.

» En 1830, Diodati voyant que les dispositions de son jeune protégé s'accentuent toujours mieux, lui fait complètement abandonner le bureau et prie Diday de le recevoir dans son atelier. Tout d'abord frappé de l'aptitude du jeune Calame, de la fermeté, de la correction de ses esquisses, le maître sent qu'il y a de l'avenir dans cette main. Il l'entoure d'une affectueuse protection et le dirige par des conseils empreints d'une haute connaissance des arts.

» Mon ami, lui disait-il, si vous voulez parvenir, sachez que le dessin est tout, étudiez les détails du paysage avec autant d'exactitude que s'il s'agissait de la ressemblance d'un portrait.

» Ces conseils trouvaient un terrain bien disposé. « Il s'appliquait, raconte Diday, non, il se dévouait au dessin avec une ardeur, une régularité que je n'ai trouvées chez aucun de mes élèves. La fatigue lui paraissait étrangère. Faible de complexion, sa volonté de fer surmontait tous les obstacles, il passait des heures à étudier les effets de lumière, il recommençait vingt fois le portrait d'un éboulis dans un chemin creux.

Puis la couleur, la transparence des ondes sortaient comme naturellement de son pinceau. »

Cette ténacité au travail, cette ardeur et cette volonté du jeune homme devaient lui donner bien vite la facilité du métier et cette habileté élégante qui devait être un des caractères de son talent.

« Les collègues d'étude jugeaient Calame aussi favorablement que le maître, et je me souviens avoir entendu dire à un amateur distingué qui travaillait chez Diday : « Nous avons là un petit jeune homme qui ira loin, s'il n'éclipse pas tout le reste.

« Des qualités spéciales frayaient la route de Calame. Il acceptait les conseils avec modestie et se trouvait heureux d'avoir obtenu l'amitié de trois hommes mûris dans les secrets des beaux-arts, MM. Duval et les deux Töpffer. Le pinceau charmant du peintre de nos villages et le génie descriptif de l'auteur des *Nouvelles genevoises* complétaient les conseils de l'atelier et l'influence des grandes compositions de Diday. »

Laissons l'artiste raconter lui-même les impressions de ses premières années. « J'ai pleuré et gémi bien amèrement, écrit-il, lorsque la gêne de ma famille obligea mon père à me faire quitter l'école. J'avais alors quinze ans. J'entrai chez M. Diodati de Morsier, agent de change, pour faire un apprentissage de commis. Il dura quatre ans ; deux ans après que j'avais été placé dans cette maison mon père mourut. » Ce passage est en désaccord avec celui que nous avons cité plus haut, d'après un des biographes de Calame, M. Gaberel de Rossillon, lequel dit que c'est à la suite de la mort du père de Calame que le jeune homme fut placé chez M. Diodati. Dans le doute nous citons les deux versions, quoique plus disposé à croire ce que raconte l'artiste lui-même.

« Il fallait songer à pourvoir, non-seulement à mes besoins, continue-t-il, mais encore à ceux de ma bonne mère et à payer les dettes contractées pendant la maladie de mon père. C'est alors que je songeai à tirer parti de mon goût passionné pour le dessin qui, depuis mon enfance, occupait tous mes loisirs. J'avais fait quelques progrès sans avoir reçu ni conseils, ni directions. Mon excellent patron, qui était mon tuteur, m'encouragea et me recommanda à quelques marchands d'estampes. Je m'essayai à colorier de petites vues de la Suisse, qui se vendaient assez bien et me donnaient l'espoir de gagner par ce moyen, plus dans mes goûts que le commerce, de quoi subsister, ma mère et moi. C'est alors que je reçus quelques leçons de M. Diday dont l'intérêt me suivit longtemps. Mais quoique dans l'atelier d'un artiste de mérite, et bien que j'eusse le pressentiment que là était ma véritable carrière, je n'osais

aborder cette pensée, et ma seule ambition avouée était d'exécuter, mieux que mes confrères les *colorieurs*, les petites images de glaciers destinées aux étrangers.

« Au bout de trois mois, c'est-à-dire de soixante heures d'étude chez mon maître, j'avais fait assez de progrès dans le dessin pour espérer une meilleure position que celle d'employé dans un bureau, et avec le consentement de M. Diodati et son appui, je quittai le *Doit* et *Avoir*, les comptes-courants et les arbitrages, pour vivre désormais, non pas en artiste encore, mais en ardent travailleur. J'étais levé au point du jour, et mes veilles se prolongeaient souvent au-delà de minuit, afin de regagner les quelques heures que j'employais à l'étude sérieuse chez M. Diday, qui m'encouragea à fréquenter son atelier au-delà des trois mois dont M. Diodati avait fait les frais. Ayant réussi avec peine quelques aquarelles et sépias, que je vendais un peu mieux que mes coloriages de vues suisses, j'observais avec espoir le tout petit pécule augmentant de semaine en semaine. J'entrevoyais la possibilité d'acquitter dans un temps peu éloigné les dernières dettes laissées par mon père. J'étais aussi, il faut le dire, poussé par mon désir de devenir artiste un jour. Tous ces motifs m'engageaient à prendre la palette pour essayer ce qu'il me serait possible de faire.

« Un jour je surpris ma mère pleurant amèrement. Elle voyait le moment où la grande gêne dont nous sortions à peine viendrait de nouveau s'asseoir à notre foyer. Redoubler d'application, passer des nuits au travail, à son insu, tel fut le résultat de cette scène qui m'avait montré tout l'amour de cette excellente mère pour moi.... Aussi avec quelle joie, quelque temps après, vit-elle les résultats de mon incessant travail; quel bonheur quand je lui apportai 140 fr., prix d'un premier tableau exposé à Zurich et qu'acheta la Société des arts de cette ville! Quelles bénédictions, quelles actions de grâces, quelles prières elle adressait à Dieu pour son enfant bien-aimé, et que la vie lui paraissait légère et douce malgré son état habituel de souffrance. O excellente mère! tes prières sont montées au ciel et redescendues sur l'objet de ton amour en bénédictions multipliées. Ton souvenir, tes bénédictions m'ont suivi, m'ont protégé; elles ont attiré sur moi les grâces d'en-haut et m'ont conduit, comme par la main, tout le cours de ma vie. »

Ces lignes nettes, si chaleureusement chrétiennes, nous montrent avec une captivante sincérité la lutte des premières années de l'artiste, ces labeurs nocturnes, ces heures de doute et de découragement dont il devait sortir vainqueur et doué d'une facilité d'exécution peu commune.

L'imagination complète le tableau sommairement esquissé par Calame, c'est comme un de ces croquis de maître sous lequel on découvre le sentiment, l'effet et la couleur. Cet intérieur modeste et honnête se devine; la tendresse maternelle et filiale l'illumine d'un rayon.

Cette affection filiale, il faut le reconnaître, est une des causes du talent de Calame, elle le soutient dans son noble but et lui donne la force de le réaliser. C'est de cette situation précaire, malheureuse même, qu'il va sortir artiste presque sans tâtonnements.

Acceptant les conseils avec modestie et reconnaissance, le jeune homme prend la manière de son maître avec une foi aveugle et, comme s'il se fût senti appelé à en continuer la tradition, il ne s'en écarte pas. Il commence par peindre la région qui l'environne, les coteaux du Léman, les vallons de la Savoie, les rives de l'Arve et du Rhône.

« Le moment de la première exposition est arrivé. En 1833, dit le biographe auquel nous avons emprunté déjà quelques passages, Calame termine un tableau de moyenne grandeur. C'est le *Cours du Giffre,* un torrent, des arbres et des cimes à demi voilées dans le vallon de Sixt. M. Diodati était enchanté de cet ouvrage, il ne pouvait s'en séparer, et sa paternelle affection pour l'auteur lui faisait redouter le jugement du public. « Pauvre cher tableau, disait-il, si frais, si vivant dans un salon, si bien entouré de notre vieille amitié! Que vas-tu faire dans ce Musée? Etouffé par les grandes toiles, la foule saura-t-elle seulement t'apercevoir?.... Et cependant il faut bien commencer. Tenez, Mesdames, je n'ai pas le courage d'entrer à l'Exposition; allez y faire un tour, et revenez promptement, si vous avez quelque bonne chose à me dire. Bientôt M. le professeur Diodati fils est de retour.— « Eh bien! l'avez-vous vu? » — « Vu! certainement non, la foule est trop grande sur les *Bords du Giffre,* j'ai seulement distingué le haut des montagnes de Samoëns, et je vous apporte l'écho des applaudissements qui consacrent l'entrée de notre ami dans le monde artistique. » M. Diodati voulut être témoin de ce premier succès de son protégé et remporta la récompense de l'affection généreuse mise au service des beaux-arts. »

Cette période laissa une douce et sérieuse impression dans les souvenirs de l'artiste. La protection dont on l'entoura fut aussi une des raisons qui développèrent son talent; de riches amateurs genevois achetèrent les premières toiles du débutant et lui fournirent ainsi l'occasion de tenter des scènes plus difficiles. Il venait de franchir victorieusement les épreuves du début et si ses premières années furent difficiles, tout nous porte à croire qu'il n'eut pas à chercher bien longtemps pour savoir son

métier de peintre et trouver sa voie; il marche droit au but sans trop se soucier d'autre chose que de peinture, il y a en lui des côtés positifs qui l'empêcheront de s'arrêter trop longtemps aux buissons de la route; il a la passion de l'art, mais il sait la vie; il ne sacrifiera pas à l'art en amant étourdi; il réfléchira, il raisonnera, il calculera. Cette raison qui ne l'abandonne jamais se remarque dans toute son œuvre, nous la trouvons en quantité fort appréciable dans ses toiles, elle est moins apparente sous son crayon. Une certaine froideur calviniste transperce sous ses plus belles compositions, il n'a pas l'abandon, la grâce facile de ceux qui se laissent emporter par le rêve, mais il dissimule ce qu'il y a de positif et de calculateur sous une exécution habile, délicate, touchée, spirituelle même.

Ses premières explorations d'artiste s'étaient bornées aux environs de Genève, c'est là qu'il avait signé ses premières toiles; il aspirait maintenant à franchir la région moyenne des Alpes et à s'élever vers celle qu'il admirait dans les tableaux de son maître.

Nous avons noté déjà les principales phases du paysage alpestre. (Voir *Musée neuchâtelois* 1876, pages 84 et suivantes). En étudiant la marche de l'esprit humain dans la science, dans les lettres, dans l'art, on sent que ce genre ou cette école, est en formation à partir du XVIIIme siècle, qu'elle croît avec les travaux de Haller, de H.-B. de Saussure, de Bourrit, avec les enthousiasmes de Jean-Jacques et le lyrisme de Byron; elle monte avec l'admiration dont on s'éprend pour la Suisse et ses sommets neigeux; éclose avec Maximilien de Meuron, développée par Diday, elle s'épanouit avec Calame.

Il y a des choses qui arrivent en temps voulu, réglées par une loi naturelle, ou poussées par un enchaînement de faits dont la logique n'apparaît que plus tard. Si le paysage était parvenu à son point le plus élevé au XVIIme siècle déjà dans les Flandres, c'est que toutes les parties de ce pays étaient également accessibles, tandis que ce n'est qu'au siècle dernier que commencent les excursions alpestres. Si les artistes du XVIIIme siècle devaient essayer de populariser nos grands sommets et nos glaciers, c'était à ceux de notre époque qu'était réservé l'honneur de donner à l'alpe sa véritable place au soleil de l'art.

Calame prit la route de l'Oberland; l'émotion qu'il ressentit en face de cette grande et belle nature, il la traduisit avec une verve, une éloquence jeune et fière dans une toile demeurée célèbre qui figure aujourd'hui au musée Rath, à Genève : *l'Orage à la Handeck, haute vallée des Alpes bernoises.*

« En 1837, écrit M. Gaberel, les amis des beaux-arts, à Genève, furent mis en émoi par un tableau de larges proportions, offrant une tempête dans les Hautes-Alpes. Calame se place dans la gorge de la Handeck. L'orage terminé dans le fond de la vallée, exerce encore ses fureurs sur les pentes rocheuses des montagnes dont on devine les colossales proportions à travers des vapeurs déchirées. Le soleil reparaît et fait ressortir la puissance de ces tourbillons qui broient les hauts sapins aussi facilement que les menus herbages, il semble que l'on respire les âpres senteurs de ces arbres renversés. On croit entendre les derniers craquements des branches qui achèvent de se rompre, et l'on sent que le silence reprend son empire au bord du torrent, tandis que les hauteurs renvoient les échos affaiblis des tempêtes.

L'admiration fut générale à Genève. L'atelier de Calame ne désemplissait pas de visiteurs. Une souscription nationale, rapidement conduite, dota le Musée genevois de ce chef-d'œuvre. Une scène touchante signala l'apparition de ce tableau. Depuis quelque temps une regrettable mésintelligence séparait Calame et Diday. Des rivalités entre élèves, des propos exagérés par la malveillance ou le manque de tact avaient produit ce fâcheux résultat. Les deux maîtres se privaient volontairement des avis fraternels si précieux dans les hautes carrières artistiques. Diday, instruit par la rumeur publique de l'étrange caractère du dernier ouvrage de son ancien élève, et surmontant ses pénibles impressions, se rend au logis de Calame. Le peintre le reçoit sur le seuil de son salon; étonné, interdit, il hésite à l'introduire. Mais le visiteur force amicalement le passage et pénètre dans la pièce où se trouvent un grand nombre de personnes. Il se place devant le tableau qu'il contemple longtemps en silence. Puis serrant la main de l'auteur, il lui dit d'une voix émue : « Quand on a fait un si bel ouvrage, on n'a pas de rivaux à craindre, on n'a plus que des émules. » Dès lors les éloges de Diday ont constamment accompagné les succès de Calame. »

C'est la fin d'un orage alpestre que le peintre a voulu rendre, car le soleil reparaît et les parties qu'il illumine forment un contraste saisissant avec les sombres tourbillons qui s'accrochent aux roches du second plan. L'auteur a été ému par cette sévère poésie, mais son impression est tempérée par l'excessive recherche d'exécution de détail qui se remarque surtout dans les herbes et les branches; un peu d'abandon et de liberté donnerait à cette belle toile un accent orageux plus caractérisé. Mais le peintre en est encore à ses débuts dans cette voie nouvelle; s'il ne possède point l'audace qu'il montrera avec éclat dans ses prochaines toiles,

il sent cependant la grandeur des scènes qu'il veut traduire; il comprend la difficulté qu'il y a à les rendre. Voici comment il s'exprime à ce sujet dans des lignes datées de la Handeck : « Pendant l'orage, ces montagnes sont d'une sauvagerie effrayante, laissant apercevoir par moments des abîmes sans fond, des sapins suspendus sur le vide, les uns déracinés par la tempête, les autres pleins de vie encore et de vigueur, mais frappés de la foudre et déjà inclinés au-dessus des profondeurs que l'œil ne peut sonder. Ce spectacle m'émeut, il me transporte; la passion me vient de m'approprier toutes ces belles choses; mais après avoir tenté un travail fiévreux, je me trouve n'avoir exprimé qu'une pâle image de cette sublime et saisissante nature. La faiblesse de l'homme me surprend, et je me demande s'il lui est donc impossible de scruter ces mystérieuses beautés. »

Cela est bien l'expression de ce qu'éprouve le peintre en présence d'une scène ou d'un site selon son cœur, et ces trois sentiments si familiers à ceux qui tiennent un pinceau y sont admirablement exprimés, l'admiration d'abord, puis le désir de reproduire les beautés qui l'émeuvent, et enfin l'insuffisance des procédés pour traduire les splendeurs de la nature dans l'espace restreint d'une toile.

D'autres eussent conclu par le découragement, mais Calame est une nature trop bien trempée pour être ébranlé par les difficultés ou le doute; il marche continuellement en avant avec une rectitude qui contient ses enthousiasmes et les fait arriver à leur but par le chemin le plus court.

Il fallait savoir si le succès de cette toile était parfaitement motivé ou si, peut-être, l'amour-propre national n'en avait point exagéré le mérite; l'*Orage à la Handeck* fut exposé à Paris, en 1839, Calame y obtenait une médaille; l'opinion de Genève était confirmée. Un critique d'art, dont les jugements étaient très appréciés, Alexandre Barbier, s'exprime ainsi : « Talent tout neuf et qui n'était encore connu à Paris que par quelques jolis dessins.... Cet artiste, né sous l'ombre des Alpes, a aussi voulu se mesurer avec elles; mais il n'a point badiné avec les modèles, il les a pris au sérieux. Il n'a rien atténué dans la rudesse des formes, rien dans la sublime horreur du site, rien dans la sombre énergie de la couleur, et à tous ces éléments qui caractérisent la terrible majesté d'un paysage alpestre, il a ajouté les traces récentes d'une tempête; le vent mugit encore parmi ces pins (?) échevelés, plusieurs sont renversés au bord de l'abîme, le torrent gronde et se précipite.... Voilà un admirable tableau bien choisi, bien senti, bien jeté; il étonne, il subjugue. On

sent qu'il n'a pu être fait que sous l'influence immédiate des lieux qui l'ont inspiré. Tout y est, et la fierté de la touche et la vigueur du ton et la franchise de l'effet. Il faut avoir été, comme M. Calame, bercé sur les genoux de cette nature si forte et si grande, pour parvenir à la rendre avec tant de liberté et d'énergie. Marquons sur nos tablettes que nous avons, dans l'école du paysage, un grand peintre de plus. ».

L'*Orage à la Handeck* ne nous paraît plus avoir aujourd'hui la liberté qu'admirait le critique de 1839 ; on sent ici une recherche sérieuse quoique un peu pénible, malgré l'excessive facilité de la touche. Mais au moment où parut cette toile, les scènes alpestres n'avaient pas encore été traitées dans des proportions aussi considérables, ni avec cet accent de dessin et de couleur, et l'admiration que suscita cette belle page est parfaitement motivée.

De ce jour, la réputation du peintre va grandir à chaque œuvre nouvelle ; il a foi en sa force, elle lui donne l'audace qui gagne les batailles ; l'alpe est à lui, il va lui consacrer ses pinceaux ; ne lui doit-il pas ses premières émotions d'artiste et son premier succès ! Ses œuvres vont maintenant se succéder avec rapidité, sans interruption, jusqu'à ce que la maladie et la mort viennent arrêter cette main qui ne s'était jamais reposée. L'année suivante il expose à Paris l'*Eboulement de rochers*, et une autre toile achetée par le roi Louis-Philippe, la *Vallée d'Anzasca*, qui valut une nouvelle récompense à son auteur ; ce tableau a été détruit en 1848 dans le sac du château de Neuilly. Une autre toile, l'*Orage dans une forêt de chênes*, eut un succès non moins grand à Paris ; en 1842, l'artiste avait reçu la croix de la Légion d'honneur ; ce fut le point de départ de cette collection d'ordres, de rubans et de plaques dont les souverains allaient consteller sa poitrine. A cette époque cela s'acceptait sans façon, et la neutralité suisse n'avait pas à s'entourer des précautions d'aujourd'hui.

La gloire qui rayonnait autour du paysagiste, la prospérité à laquelle il touchait n'arrêtèrent pas son zèle pour l'étude. C'est à Genève, dans l'atelier de Diday seulement qu'il avait appris le métier et trouvé sa voie, mais il éprouvait le besoin de voir les maîtres des écoles anciennes. Il entreprit, en compagnie de son ami le peintre Hornung, un voyage en Allemagne et en Hollande. Cette course à travers les musées, sans lui ouvrir de nouveaux horizons, l'initia aux délicatesses de la manière flamande ; il essaya plus tard quelques ouvrages dans le genre spécial qu'il avait admiré. A Dusseldorf, les deux amis eurent l'occasion de voir quelques belles toiles représentant des paysages du Tyrol, des cimes ardues

et des glaciers : « Voilà, disait Calame, des Alpes au naturel, un peu trop réalistes; aussi, je ne pense pas que les auteurs aient trouvé le dernier mot de ce genre. » — « Quant à moi, ajoutait Hornung, ceux de Dusseldorf ont joué l'ouverture, mais toi tu composeras l'immortelle symphonie de nos grandes Alpes. »

(A suivre.) A. BACHELIN.

CHARLES-DANIEL DE MEURON

ET SON RÉGIMENT

(Suite. — Voir la livraison d'Octobre 1880, page 225.)

Les tentatives des Anglais pour s'emparer des colonies hollandaises ne tardèrent pas à se renouveler, facilitées par la guerre de la France contre la Hollande. Le régiment prit une part très active à préparer la défense de plusieurs postes importants, principalement ceux de Columbo et de Trinquemallé, et à l'amélioration et la construction des redoutes. Deux compagnies furent placées à Trinquemallé, deux dans le fort d'Ostenbourg, et deux autres à la Pointe de Gallé avec des troupes hollandaises (¹). Le reste du régiment Meuron avec l'état-major était à Columbo, capitale de l'île, résidence du gouverneur J.-G. van Angelbeck et siège de la régence. Les Anglais, dont les troupes de terre étaient sous les ordres du colonel Stuart et les forces navales commandées par l'amiral Rainier, débarquèrent le 1er août 1795, à trois milles au nord de Trinquemallé, par un fort ressac qui les gêna beaucoup. La garnison ne prit pas de dispositions pour s'opposer au débarquement, ne le croyant pas possible

(¹) Le régiment de Wurtemberg avait été envoyé en 1788 au cap de Bonne-Espérance, en remplacement du régiment de Meuron. En 1791 on fit revenir à Ceylan quatre compagnies de ce régiment pour renforcer les troupes disponibles contre les Anglais.

par l'état mauvais de la mer. L'ennemi fut obligé d'appeler des matelots en renfort pour aider à traîner sur la grève l'artillerie et les vivres. Sur quoi l'attaque fut immédiatement commencée. La place fut vigoureusement défendue pendant trois semaines. Le 26, une brèche étant praticable, les Anglais, renforcés de trois cents matelots, prirent leurs dispositions pour l'assaut, mais auparavant ils sommèrent les Hollandais de se rendre. Les Anglais n'acceptèrent pas les conditions proposées, et le feu recommença. La place ne pouvant plus tenir, le drapeau blanc fut hissé sur la brèche le 27, et deux capitaines se rendirent auprès des Anglais, acceptant les conditions de ces derniers; ces capitaines furent retenus en otage. Les troupes hollandaises sortirent de la place avec les honneurs de la guerre, tambours battants et drapeaux flottants, jusqu'au glacis où elles mirent les armes à terre et se rendirent prisonnières de guerre. Les officiers conservèrent leurs épées et quant aux troupes, elles furent immédiatement embarquées et expédiées pour Madras.

La compagnie de Meuron-Motiers, forte de quatre-vingts hommes seulement, en perdit trente; son sous-lieutenant Montandon se distingua particulièrement par sa bravoure et son sang-froid.

Les Anglais avaient en même temps bloqué le fort d'Ostenbourg qui, se trouvant mal approvisionné en munitions, et manquant surtout de vivres, fut forcé de capituler le 31 août; la troupe fut aussi expédiée à Madras. Les compagnies stationnées à Gallé, ayant toutes leurs communications coupées, furent neutralisées.

Pendant ce temps, le chef des troupes de la Compagnie était malade; le colonel commandant, P.-F. de Meuron, en faisait toutes les fonctions au grand contentement du gouverneur. Le lieutenant-colonel, J.-P. de Meuron-Bullot et le major H.-D. de Meuron, adjudant-général, étaient membres du conseil militaire nommé pour aviser aux moyens de défense de la place.

La Hollande venait d'être conquise par les Français, commandés par Pichegru qui était entré à Amsterdam le 24 janvier. Son Altesse Sérénissime le prince d'Orange, stathouder héréditaire, directeur suprême de la Compagnie des Indes hollandaises, se réfugia avec sa famille en Angleterre, remettant toutes les colonies hollandaises sous la protection du gouvernement anglais. Cette soi-disant protection favorisa les entreprises anglaises contre Ceylan. Les Anglais renforcèrent les postes qu'ils occupaient déjà et firent des ouvertures au gouverneur pour occuper Columbo et mettre trois cents hommes dans le fort d'Ostenbourg, ce qui fut refusé.

Le 18 septembre, le fort de Batticola se rendit aux Anglais, le 27 ceux-ci prirent le fort Point-Pedro, le 28 ils occupèrent l'importante ville de Jaffenapatam, et le 5 octobre ils se rendirent maîtres des ateliers et du fort militaire de Molletirœ. Le même jour enfin, le fort Manar capitula. Les troupes préposées à la défense de l'île n'avaient jamais dépassé 3,000 hommes qui, disséminés sur les côtes, à des distances souvent considérables, ne pouvaient que bien difficilement se porter secours.

Par la désorganisation du gouvernement hollandais, la régence de l'île ne recevait plus d'ordres, de renforts, ni d'argent depuis trois ans. La solde du régiment de Meuron était aussi arriérée. L'engagement des hommes était expiré depuis huit mois. Aux termes de la capitulation ils n'étaient engagés que pour cinq ans. De plus le régiment avait été cruellement décimé par les Anglais qui avaient pris quatre compagnies et qui en bloquaient deux autres à la Pointe de Gallé. Le régiment de Meuron était donc réduit à quatre compagnies concentrées à Columbo. En vertu du protectorat sous lequel le stathouder avait remis ses colonies aux Anglais, le propriétaire du régiment, Charles-Daniel de Meuron, se crut autorisé de passer avec ses soldats au service britannique, n'ayant aucun espoir de conserver l'île aux Hollandais, puisque les indigènes secondaient les Anglais. En conséquence, il fut stipulé une convention spéciale, basée sur la protection anglaise des colonies, entre le gouverneur Angelbeck et le major anglais Angnew, ensuite de laquelle le régiment fut délié de son serment par un acte de la régence daté de Columbo, dont voici la teneur :

Nous, Jean Gérard van Angelbeck, conseiller ordinaire des Indes hollandaises, gouverneur et directeur de l'île de Ceylan et de ses dépendances, à tous ceux qui verront ou entendront lire les présentes, salut !

Comme Monsieur Pierre-Frédéric de Meuron qui, comme colonel, a commandé le régiment suisse de Meuron, mais qui d'après la résolution de cette régence du 13 de ce mois, est congédié du service de la Compagnie et déchargé du serment, et qui est présentement sur son départ pour Tutucoryn, a demandé que nous lui accordions un certificat de sa conduite en cette qualité.

Ainsi est, que nous accordons au susdit sieur de Meuron, colonel-commandant, sa juste demande, et certifions publiquement par les présentes que pendant le temps qu'il a servi chez nous, il s'est toujours comporté d'une manière très louable et s'est acquitté de son devoir à satisfaction. De sorte que, comme homme d'honneur et de conduite irréprochable, nous n'avons fait aucune difficulté de le recommander partout et de lui accorder les présentes pour servir de preuves.

Donné au château de Columbo, sous notre seing ordinaire et le sceau de la noble Compagnie des Indes orientales hollandaises, le vingt-septième octobre, l'an 1795. (Signé) J.-G. VAN ANGELBECK.

Le corps des officiers se transporta chez le gouverneur, en présence duquel il fut dit au député anglais, Monsieur le major Angnew, que le régiment ayant l'honneur de passer au service de sa Majesté britannique, les officiers se réservaient de n'être point employés pendant cette guerre contre les colonies de la Compagnie des Indes orientales de Hollande.

(A suivre) TH. DE MEURON.

UNE TENTATIVE D'ÉTABLIR UN PASTEUR A CRESSIER

en 1546.

Abr. Ruchat, dans son *Histoire de la Réformation de la Suisse* (édit. Vulliemin, T. 4, p. 448), dit, en parlant de l'introduction de la Réforme à Cressier: « Lorsque, l'an 1546, de Prangins y envoya deux ministres pour y prêcher, ils y « furent *assassinés*, ce qui arriva vers le commencement de décembre. » Cette phrase malheureuse, que Ruchat eût pu éviter, a été répétée dès lors, avec commentaires, par la plupart des écrivains neuchâtelois qui ont traité de la Réformation [1], et même par M. L. Vulliemin, dans sa belle *Histoire de la Confédération suisse*, faisant suite au grand ouvrage de J. de Müller (T. 12, p. 37, note 2). Nous avons déjà rectifié, en passant, cette erreur inexplicable, dans un précédent travail sur *les premiers pasteurs de Lignières (Musée neuch.* 1875, p. 123); mais le fait même qui y a donné lieu est assez curieux et présente des détails assez intéressants, pour qu'il vaille la peine de le raconter et d'en conserver le souvenir dans quelques pages du *Musée*.

* * *

Dès que la Réformation eut triomphé à Neuchâtel, les Bourgeois, emportés par leur zèle et encouragés sans doute par Farel, tournèrent leurs regards du côté de Cressier et du Landeron et engagèrent les habitants de ces localités à

[1] *L. de Meuron*, Desc. de la chatellenie du Landeron, p. 59; — *Andrié*, Le 3e Jubilé de la Réforme, p. 305; — *de Perrot*, L'Eglise et la Réforme, T. II, p. 245; — *F. de Rougemont*, Poésies de Blaise Hory, p. 101; — *F. Godet*, La Réforme et le Refuge, p. 146; — *L. Junod*, Hist. du pays de Neuchâtel, p. 133. — S'ils eussent consulté les Annales de Boyve (T. II, p. 463), ils auraient été mis sur la voie de la vérité.

embrasser la Réforme. Ceux-ci, inquiets de ces démarches qui, paraît-il, étaient accompagnées de quelques menaces, informèrent Louis d'Orléans, fils aîné de Jeanne de Hochberg, des sollicitations dont ils étaient l'objet et des craintes qui les agitaient. C'est pourquoi Louis d'Orléans écrivit de Lyon, le 25 Mai 1531, aux Quatre-Ministraux de Neuchâtel pour les inviter à laisser ces populations tranquilles.

Mais ces remontrances ne paraissent pas avoir arrêté pour longtemps les entreprises des Neuchâtelois. Car MM. de Berne leur écrivaient le 19 août suivant : « Nous summes advertis comme trois ou quatre cens hommes en armes de vous demain veillient aller au Landeron, et illaicq, sy iceulx du Landeron ne veulent prendre la Parolle de Dieuz, que veulent user de force et rompre les aultés et idoles. » Et ils les prient de s'y opposer « veu que l'on ne doibt constraindre persone à la foy. »

Si les bourgeois de Neuchâtel déférèrent à la demande de MM. de Berne, Farel et plus tard Thomas Barbarin, pasteur à Boudry, n'en continuèrent pas moins à se rendre de temps en temps dans ces lieux pour y prêcher l'Evangile, et leur prédication n'y fut pas sans quelque succès. En 1537, le curé de Cressier fut en procès avec un de ses paroissiens nommé Antoine Jacotet, qu'il avait démenti avec une certaine violence, lorsque celui-ci lui avait reproché de « tirer à luy la gloire de Dieu. » Jacotet prouva son dire, en se fondant : 1° sur l'absolution donnée par le prêtre dans la confession, et 2° sur l'offrande et le prétendu sacrifice expiatoire de la messe pour la rémission des péchés, et cela en s'appuyant du témoignage de l'Ecriture sainte présenté par les pasteurs de Neuchâtel, Boudry, St-Blaise, Fontaines, Cornaux et St-Imier. Le curé perdit sa cause, et la sentence qui le condamnait ne contribua pas à refroidir le zèle des partisans de la réforme.

Pour calmer l'agitation que les progrès de l'Evangile soulevaient dans toute cette juridiction, le gouverneur du comté, George de Rive, intima à Farel et à Barbarin la défense d'y retourner (1540). Mais bientôt, poussé par son intérêt ou sa politique, et nullement par conviction, ayant lui-même fait profession d'embrasser la réforme, il se vit entraîné à promettre à MM. de Berne de travailler de tout son pouvoir à l'introduire au Landeron et à Cressier, promesse que LL. EE. prirent soin de lui rappeler par une lettre du 12 novembre 1541. Et comme il ne se pressait pas de se mettre à l'œuvre, les évangéliques de Cressier adressèrent à MM. de Berne la lettre suivante :

« Tres redoubtez Seigneurs. Dernierement il vous pleust nous dire que feriés remonstrances à Monsg^r le Gouverneur du conté de nostre souveraine princesse a cause d'une supplication que voz humbles serviteurs tenant le party du sainct evangille vous avoyent faictes a vostre conseil de Berne, affin davoir ung predicant pour les induyre et enseigner en la doctrine du sainct evangille et aussi affin que ceulx qui veullent vivre selon le pape, ne nous molestassent nous contraingnant de vivre contre nostre conscience.

« Tres redoubtez Seigneurs, nous avons bien entendu que Monsg[r] le Gouverneur a esté à Berne, devant voz Exellences, et a dit luy mesmes que luy en avés tenu propoz, dont tres humblement voz remercions de vostre bonne souvenance : et qu'il estoit demourez de bon arrest de cest affaire avec voz exellences. Ce non obstant depuis nostre adverse partie na laissé de nous molester plus que par avant, nous gaigeant pour nous contraindre à faire le pain quil appellent benist, pour le sonnement des cloches quil font pour le temps! Et pour avoir tant seullement baptiser un effant sur le cimitière devant la pourte du temple ilz ont gaigé ung des nostres pour la somme de cent livres. Le poauvre compaignon a accordé le mieulx quil a peu, considerans les grandz pleurs et lamentacions de sa poauvre ancienne mere, et de sa femme estant en gessine. Et sur toutes ses choses nous avons tant de foys prié, suplié et requesté Monsg[r] le gouverneur que luy et nous en estions fachez. Et sur ce Monsg[r] le gouverneur nous a voulu mettre dacord, dune maniere que nous a semblé estrange et bien peu favorable a nostre seigneur Jesu christ et a son sainct evangile, et nous a presentez ung papier dedans lequel estoit contenu, ainsy quavons peu entendre, en loyant lyre, que nous serions de nostre temple privez et qui nous failloit aller a une aultre peroisse oyr la parolle de Dieu, recepvoir les sacrementz, estre contraint a faire les festes, sur nostre peroisse, a laquelle chose par avant navons estez contraintz. Vray est qui nous a apointé quon ne nous doibt rien demandé touschant le pain quil appellent Beneist et le sonnement des cloches pour le temps. Mais de nous contraindre a faire les festes ordonnées par le pape, et de nous obliger d'aller recepvoir les sacrementz et nous exposé hors de nostre parroisse : jusques a ung consille ou aultrement, nous semble une chose trop dure, et importable; quest grandement au préjudice et deshonneur du sainct evangille, de revocquer ainsy en doubte la doctrine du sainct evangile. Fault il que ceulx qui veullent vivre selond Jesu christ soit privé et banny de leur temple et perroisse? Et les aultres qui servent a toute ydolatrye soyent bien soubstenu et maintenu? et quon larron et menteur condampner par la justice de laudiance de nostre souveraine Princesse (1) soit entretenu en honneur? et quil soit le pasteur et recteur de nostre perroisse? Dieu en ayet pitié et compassion. Et quil faille que sy pres de vous tres redoubtez Seigneurs, nous, au grand vitupere et deshonneur du sainct evangile et de ceulx qui le suyvent, soyons ainsy gouvernez et conduys.

« Pourquoy tres redoubté Seigneurs metté icy la main et nous aidé pour l'honneur de Dieu. Ne regardé point si nous sommes voz bourgeois ou soubgetz, mais regarder Jesu christ qui nous a faict freres quant il nous a rachetez d'ung mesme pris pour lamour duquel il plaise a vos exellences vous employé. Et nous ne doubtons pas veu que nostre souverainne Princesse a combourgeoisie a vous, que nayé beaucop plus de droit de faire presché levangile et au Landeron et a Cressié et generallement par tout le conté de ma dame, que Messieurs de Salleure nont de lempescher, veu que nostre souverain seigneur monseigneur le

(1) Allusion à l'affaire d'Ant. Jacotet.

Marquis dit par son depart ainsy qui fit son entrée en ce pays (1) qui ne vouloit quon fit aulcung empechement a ceulx qui vouldroyent vivre selon levangile et avoir les predicantz qui les pouvoyent avoir. Mais il dit bien aussy que ceulx qui ne les vouldroyent point avoir qui luy feroyent plaisir. Ce nonobstant qui ne vouloit personne contraindre quant à la conscience. Et aussy au traicté de la paix faicte entre Mess. des Ligues contient que la ou il sont troys ou quattre qui veullent vivre selon levangile quon ne les doibt empeché, ains peullent avoir ung ministre comme plus amplement vous scavez.

« Par quoy tres redoubtez Seigneurs, nous vous supplions qui vous plaise nous avoir pour recommander et nous estre favorable seigneurs à la juste cause de nostre saulveur Jesus et de son saint evangile, en ce faisant nous obligerez de plus en plus a voz exellences de prié le créateur pour vous et de nous employé de corps et de bien pour la maintenance de vostre noble seignourie. Priant le createur qui vous doint à tous bonne vie et grace de prosperer en tout bien et davancer son sainct evangile, par maniere que toute la terre en soit remplie, affin que Dieu soit honnoré. Escrit de Cressiez, ce 16eme de janvier lan 1542, par

Le tout vostres tres humbles et obeissantz serviteurs ceulx qui veullent vivre et mourir en la saincte foy de Jesu christ, de Cressiez (2). »

Cette lettre produisit son effet. Pressé par MM. de Berne et par Farel, le gouverneur finit par s'exécuter, et par ses soins eut lieu, le 14 mai 1542, la célèbre assemblée générale du peuple où la pluralité des voix devait décider de son culte. On en connaît le résultat. MM. de Berne y envoyèrent deux députés ; Farel s'y rendit avec quelques ministres. Après une pressante exhortation adressée au peuple par les députés de Berne, on en vint au vote. Au *Landeron*, dit la tradition, les voix se trouvèrent égales, et on alla chercher aux champs le berger de la commune, qui décida en faveur de la messe. A *Cressier*, en revanche, la majorité des voix fut du côté de la Réforme. Quelques jours après, le 19 mai, MM. de Berne écrivirent au gouverneur G. de Rive pour le remercier de la manière dont il avait agi dans cette occasion, et ils lui conseillèrent en même temps d'établir à Cressier *un ministre prudent et sage*, afin de ne pas irriter les catholiques, qui voyaient avec beaucoup de déplaisir que la réformation y comptât un si grand nombre de partisans.

On pouvait croire que la question était résolue et que les évangéliques de Cressier allaient avoir leur pasteur. Toutefois il n'en fut rien. Malgré les invitations plusieurs fois répétées de MM. de Berne, malgré les instances de la classe des pasteurs à laquelle ceux de Cressier adressaient requête sur requête pour en ob-

(1) François d'Orléans, marquis de Rothelin, fils cadet de Jeanne de Hochberg, était venu au mois de mars 1531 à Neuchâtel, où il prêta le serment aux bourgeois (6 avril), tant au nom de sa mère que de son frère Louis, et il reçut le leur. Il repartit à la fin de mai et ne revint plus à Neuchâtel, non plus que sa mère, qui passa le reste de ses jours dans ses terres du duché de Bourgogne. (S. de Chambrier, *Mairie de Neuchâtel*, p. 189.)

(2) Archives de Berne.

tenir « un ministre qui leur annonçât l'Evangile, baptisât leurs enfants et bénît leurs mariages, » malgré les fréquentes députations de ces derniers au gouverneur, l'influence de MM. de Soleure et les menaces de ceux du Landeron replongèrent G. de Rive dans ses précédentes hésitations et eurent pour effet, qu'à chaque nouvelle demande, il remettait « à un moment plus opportun » l'accomplissement de sa promesse. Enfin, de guerre lasse et pour calmer l'impatience des évangéliques de Cressier, G. de Rive leur signala l'âge avancé du curé, Adam Fabri, qui desservait leur église depuis plus de vingt ans (¹), à l'aide d'un vicaire, et leur promit qu'à sa mort ils auraient un pasteur. Confiants dans sa promesse, les gens de Cressier attendirent.

Cependant la classe des pasteurs continua de veiller et de saisir les occasions qui se présentaient de ne pas laisser dormir cette affaire. Au commencement de juin 1546, adressant une requête à MM. de Berne (²), pour leur demander leur appui au sujet des églises de la Chaux-de-Fonds et de Dombresson, les pasteurs y mettent un petit article relatif au Landeron et à Cressier : « Qu'il vous plaise » nous y donner entrée comme le pouvez bien faire. Car n'avons moyen d'y par- » venir que par vostre bonne assistence. »

Enfin le vieux curé mourut au couvent de St-Jean, vers la St-Michel (29 septembre) de la même année. Aussitôt tous ceux qui avaient quelque intérêt à cette mort se mirent en mouvement avec une ardeur incroyable, et les trois derniers mois de l'année 1546 furent marqués par une agitation dont nous avons peine à nous faire une idée. Mon intention n'est pas de faire passer sous les yeux des lecteurs toute la correspondance qui eut lieu à cette occasion entre Berne, Soleure et Neuchâtel ; c'est un feu croisé de lettres et de messages de toute espèce, qui les étourdirait, et qui ne les édifierait pas toujours. Toutefois, il est quelques pièces qu'il importe de conserver, et qui feront, mieux que tout ce que je pourrais dire, juger de la disposition des esprits.

Ce sont MM. de Soleure qui ouvrirent le feu, par la lettre suivante, qu'ils adressèrent, le 9 octobre, « A noble et magnificque Seigʳ George de Rive, Seigʳ de Prangin, et gouverneur du conté de Neufchastel, nostre tres honnoré Seigʳ et Amy. »

« Noble et magnificque tres cher et bon Seigʳ. A vous de tres bon cueur tant que faire pouvons Nous nous recommandons. Monsgʳ ceste lettre est pour vous advertir, comme noz chers bourgeois du Landeron Nous ont nottiffié que Les curé et son vicayre de Cressier sont allez de vie en trespas. Surquoy nousdictes bourgeois par leurs deputtés vous ayent priés de Leurs baillé un aultre curé et

(¹) Depuis 1522. V. *Fontaine-André*, par l'abbé Jeunet, p. 110.

(²) Feu M. C. Nicolet, dans sa belle monographie de la Chaux-de-Fonds (*Musée*, 1869, p. 192), suppose que cette requête fut adressée par la Classe aux *princes* de Neuchâtel, *vers 1544*. C'est une erreur. Elle fut adressée *à MM. de Berne*, et lue en Conseil au mois de *juin 1546*. (V. archives de Berne.)

pasteur pour leurs administrer les sacramens divins, Scelon leur ancienne coustume, Dont leurs debvez avoir respondu que cella ne pouvès faire que premierement nayez heu plus ample conseil, chose dont fusme fort esbahy. Et nous fait doubteux et pensiff que vouldriez entreprendre de Leur bailler ung predicant de la nouvelle Reformacion. Ce que nous remect en memoyre, que desjà long temps Lesditz de Cressier ayent estez sollicitter de accepter la nouvelle Reformacion, Laquelle nullement ont voulsuz accorder ny faire Et ont tousjours desiré (comme encor au Jourdhuy Ilz desirent) de y vivre, et continuer, A nostre ancienne Religion accoustumée, pour laquelle raison pour lors nous avons offert le droict a vous et a chescungs comme faisons presentement de leur part que nully ne vouldroit Innover ne au Landeron ne a Cressier, hors dudict droict Comme esperons que alencontre d'icelluy, ne vouldriez entreprendre ne Infraindre adversante a icelluy. Et en consideration que scavons, si aultrement feriez, que ne feriez plaisir au tres excellent Prince, nostre cher combourgeois, vostre souverain Seign[r] et Prince. Avec cella, que tout plein de fascheries (que en cest temps icy navons poinct de besoing) pourroit sortir, Sy Leurs baillyés ung prescheur, quil ne fut de leurs ancienne Religion. Et pour eviter tout cela, Nous vous pryons tres affectuesement quil soit vostre bon playsir de voulloir ouctroyer a nosdicts bourgeois de Cressier ung curé et vicayre, Lesquelz leurs administrent les sacramens Scelon leurs anciennes Ritz et coustumes Veu que la plus pars dudict Lieu le desirent, Et vous playse Iceulx ne voulloir contraindre ne mollester oultre le droict, que nous vous avons Ici devant objicié, à cause desditz de Cressier. Car si aultrement feriez ou entreprendriez, Nous nous aurons a plaindre es Lieux et temps, comme la rayson requerra. Combien que nous ne croyons que alencontre de cela ne vouldriez faire ne entreprendre Toutteffoys nous vous pryons par le présent pourteur nous fayre et donné bonne et briefe responce. Ce faysant nous ferez singullier playsir et aurons a recongnoistre Aydant nostre Seign[r] Lequel nous pryons vous donner bonne et longue vie. Donné ce IX[e] jour d'octobre Lan 1546.

Les Advoyer et Conseil de la Ville de Salleurre ([1]). »

Cette lettre jeta le gouverneur de Rive dans une grande perplexité. Indécis sur la réponse à y faire, il finit par s'arrêter au parti auquel il recourait volontiers dans les situations difficiles ; c'est-à-dire qu'il ne répondit pas, mais il envoya une copie de cette lettre à MM. de Berne, en l'accompagnant de la lettre suivante pour leur demander leurs avis et conseils.

« A tres redoubté Magnifficques et tres puissans Seigneurs Messeigneurs les advoyers et conseil de la ville de Berne, Mes tres redoubtés Seigneurs. »

« Tres redoubté magnificques, et tres puissans Seigneurs. Ses jours passez, Il a pleu à Dieu prendre et appeller le curé de Cressier, près du Landeron. Ayent entendu comme ledict curé avoit poyé le debvoir de nature, nous fusme mis en tout debvoirs, tant le conseil de Monseigneur nostre Prince, que aultres personnaiges de ce conté Pour prier et remonstrer aux perrochiens dudict Cressier eux désister de leurs sérimonies papalle, Et de prendre la Reformacion evan-

([1]) Archives de Berne. Kirchliche Angelegenheiten.

gelicque Avecques bonnes et souffizantes admonitions et remonstrances. Tout cella na rien prouffficter Ains tousjours persistant en leur doctrine, en nous admonnestant Leurs donné ung curé pour leur service, comme du passez a estez fait par les collacteurs en nous pryans avoir esgard quilz sont tant affligé quil nen peuvent plus, sans leurs donné molleste, Et de leur donné ung curé pour leur service, Comme du passé. Adce avons differé de leurs donné curé. Bien de leurs accordés ministres, Et euls desister de Leurs seremonies papalle. Derechiefz nous ont admonesté comme dessus Adce ne Leurs avons acquiscé, Ains les avons derechiefz pryé et faict prié eulx voulloir deppourter de leurs dictes seremonies, et prendre la reformation evangelique Et de accepter ung ministre, Attendu que tous aultres de ce contey Ilz vivent ainsin En consideration que sousmes tous d'ung pays, Et tous d'ung Prince, Quelques admonnissions que Leurs soit esté faictte, cela na en riens prouffficté, Ains ce sont retirés par devers les Magnificques Seigneurs de Salleurre, Comme leurs bourgeois. Les dicts Seigneurs m'ont escript a leurs faveur, Comme Il playra a voz excellence veoir par le double que je vous envoye, Que ma occasionné vous envoyer ledict double, Se que nous font a tous ouffre de droict. Et affin de non commencer aulcungs troubles, ny aultrement, sans en avoir advertir vous excellence Et pour vous tres humblement supplyé voz excellence Nous donné en ce vous bon advis Affin de nous scavoir en tel affaire conduyre, Aydant le Redempteur que pryons vous donner, Tres redoubtez Magnificques et tres puissans Seigneurs, prospericté et accomplisement en tous vous haultz desirs. Donné à Neufchastel, ce XIIIe jour d'octobre 1546. »

« Vostre tres humble et obeyssant serviteur
Le lieutenant et gouverneur general
du contey de Neufchastel [1]. »

MM. de Berne retinrent le messager qui leur avait apporté ces lettres, jusqu'au 18 oct., jour où le Conseil devait s'assembler et délibérer sur la réponse à y faire. Mais l'assemblée ne fut pas en nombre pour prendre une résolution, et elle se borna, dans sa réponse au Gouverneur, à lui rapporter le fait, en ajoutant : « Dont « ne vous scavons donner pour le present aultre advis sinon que differiés l'affaire « tant que pourriez. Et nous estans bien assemblé vous ferons plus ample res- « ponse. »

(A suivre.)

F.-H. Gagnebin, past^{r}.

[1] Arch. de Berne. Kirchl. Angelegenheiten.

VARIÉTÉS

UN CONTRAT DE MARIAGE DU 16me SIÈCLE

Contract de mariage a estez pourparlez et faict selon les bons us et coustumes du comtée de Neufchastel, entre les honnestes gens blaise bugnot, de sainct-blaise bourgeois de neufchastel accompaigniez de ses parens amys et biens vuillans cy apres nommez tant en son nom comme pour et au nom de margueron sa fillie dune part et glaudete relicte de fuz pierre galandra et Louys son filz du dicte pierre de la Couldra bourgeois de Neufchastel accompaigniez de leurs parens amys et bien vuillans cy aprez nommez daultre part savoir faisons a tous ceulx que ces présentes lettres verront et orront tant a présent comme au temps advenir comme nous ambes parties desirans et affectans avoir alliance les ung avec les aultres par ainsy avons faict et faisons les pactz convenancts et promesse de mariage selon les dicts bons us et coustumes que dessus en la sorte mode et magniere que sensuyt Et premierement moy le dict Blaise bugnot ayt promis et promect par ma bonne foys devant Dieu et la saincte assemblée icy presente de prendre et avoir la dicte glaudete pour ma loyaulle femme et legitime espouse et que ycelle espouserayt en nostre refformacion esvangellique selon Dieu et sa saincte assemblee toutes et quantes foys que le temps le requerra apres les proclamacions et annuncyacion de mariage estre faicte et accomplie en nostre mere Esglise comme est de coustume se aultre impeschement legitime ny survient ce que ne soit et pareillement je la dicte glaudete ayt aussy promis et promect comme dict est de prendre et avoir le dict blaise pour mon loyaul mary et legitime espoux et que ycelluy espousseray comme dessus est declairez et semblablement je le dict Louys ayt aussy promis et promect par la magniere dessus desclaree de prendre et avoir la dicte margueron pour ma loyaulle femme et legitime espousse et icelle espousseray comme dict est et pareillement je la dicte margueron ayt aussy promis et promect de prendre et avoir le dict Louys pour mon loyaul mary et legitime espoux et que icelluy espousserayt comme dessus est desclarez et pour comtemplacion (?) du dict mariage et conclusion dicelluy je la dicte glaudete empourte pour mon dict mariage pars pourcion et despartement de la maison du dict feuz pierre galandra tant pour les acroissances comme pour mon despartement de mon usance et pour tout ce que je pourray querellez en la dicte maison cest assavoir la somme de quatre cens livres foyble, monnoye courant au comtee de Neufchastel Item auray et empourteray la moitiez dung morcel de curtil gesant au territoire du dict Sainct Blaise au lieu dict en Vegnier que jouxte le chemin devers vent Estienne rousselet devers jouran pierre petitjehan rousselet devers bise enssambles troussel et habilliement selon la pourtee de la maison par condicion que au cas advenant que le dict blaise bugnot mon dict mary advenir allisse de vie a trespas avant moy la dicte glaudete que sy me plaict pourray tousjours retournez en la maison de mon dict feuz mary avec mes enffans et illec estre en tel droit que jestait avant le present traictier de mariage faict moyennant reppourtant mon bien avec eulx en la dicte maison et moy le dicte blaise bugnot ayt promis et promect par mon serement pour ce donne es mains du notaire soubsigniez et soubz loubliga-

cion de tous et singulliers mes biens meubles immeubles et heritaiges présent et advenir quelconques de donnez bailliez et delivrez a la dicte margueron ma dicte fillie pour son dict mariage pars pourcion partaige tel comme luy pouvoyt competer et appartenir en ces biens paternel seulement cest assavoir la somme de trois cents livres monnoye que dessus. Item aura et empourtera et poura venir la dicte Margueron apres mon deceps et non devant en partaige avec ses aultres freres et seurs en tous et singulliers les biens de feue Barbelly sa mere soit tant promovant appart Jehan seymon de Logresse (?) son grand pere que autrement. Item et avec ce seray entenu icelle dicte Margueron vestir et entrousseilles selon la pourtee de la maison et moy la dicte Glaudete pour moy et pour mes hoirs du consentement du dict blaise mon dict mary advenir.... empourtant mon dict mariage dessus nombrez ayt faict quittance perpetuelle à vuillemin claude louys jehan et tous mes aultres enffants de tous et singulliers mes dicts biens tel comme je leur pourray querellez ou demander en reservant toutesfoys que sy le dict blaise alloyt de vie a tres pas avant moy que je pourray tousjours retournez en la dicte maison comme dessus est desclairez et aussy.... Et semblablement moy la dicte margueron du consentement du dict louys mon dict mary advenir pour moy et pour mes hoirs empourtant mon dict mariage dessus nombrez ayt faict quittance perpetuelle a mon dict pere de tous et singulliers mes biens paternel reservez loyaulle eschuyte ci le cas y advenait au temps advenir. Et aussy que je pourray retournez en partaige es biens de ma dicte mere apres la mort et deceps de mon dict pere comme dessus est desclairez. En promettant nous ambes parties pour nous et pour nous hoirs comme a une chascune de nous a touche avons promis et promectons par nostre serement pour ce donnez et touchez en la main du notaire soubscript et soubz loubligacion dung chascun nous biens meubles immeubles et heritaiges present et advenir quelconques contre ces presentes lettres non faire dire aller et venir au contraire ne aultre y vuillant venir nullement y consentir. En renuncant pour ce a tous drois et coustumes estant en les presentes contraires et mesmement au drois disant que generalle renunciation ne vault cy lespecialle ny precede. En tesmoings desquelles chauses nous françoys dorleans duc de longueville marquis de ruthelin conte de neufchastel es humbles prieres et requestes de nous ambes parties avons feallement relatez et rappourtez par hugo virechaulx et jehan prince... notaire nostre proupre scel duquel lon use aux contraux de nous chastellainies du pont de thielle et du landeron en les presentes avons commandez estre mis et appenduz saulffz nous drois que furent faictes et donnez le vingt-et-huictiesme jour du moys dapril mil cinq cens cinquante et deux. Et sont estez present en faisant le dict mariage pour lappart du dict blaise bugnot et de margueron sa dicte fillie, les honnorables et saiges Jacques et pierre bugnot frere du dict blaise jehan dardel guillame semon beaufrere du dict blaise anthoyne prince dict cloutuz du dict sainct Blaise pierre peter et Jehan favargier, et pour lappart de la dicte glaudete et de louys son dicte filz les honnorables guillame chailliet pere de la dicte Glaudete ses dicts filz que dessus jehan chailliet son frere noble benoy (?) chambrier anthoynne fabvre pierre amyoudz conseilliers de Neufchastel jehan conrard de la neuveville tous prochains parens amys et bien vuillans dune parties et d'aultre tesmoings ad ce demandez et requis.

(Signé) Prince.

(Communiqué par Ch. Châtelain, pasteur à Cernier.)

VITRAIL DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN

(Avec planche)

Nous avons donné déjà, à propos des vitraux de l'église de Fenin (voir *Musée neuchâtelois*, août 1879), quelques indications sommaires sur un art qui fut pratiqué en Suisse avec un véritable succès, particulièrement au XVIme et au XVIIme siècle. C'est dans le genre spécial des armoiries avec supports que la peinture sur verre produisit chez nous de véritables chefs-d'œuvre; Holbein et ses élèves en ont exécuté un grand nombre de cartons. Le type de la composition était le même pour tous, mais les supports, les accessoires variaient à l'infini. Ces supports sont en général des portraits, celui du personnage qui a commandé le vitrail, et celui de sa femme, l'un en costume de guerre, l'autre dans sa plus riche toilette. Les noms du mari et de la femme, celui de leur ville ou de leur village, la date et les légendes en font de précieux documents, des sources bien sincères, bien explicites surtout, pour ce qui concerne l'histoire du costume et des mœurs.

Dans le vitrail que nous reproduisons, d'après un dessin de M. Ch. Châtelain, et qui représente les armoiries de la Bourgeoisie de Valangin, les supports, un griffon et un lion d'une belle tournure héraldique, donnent à cette composition son principal caractère. La scène se passe sous un entre-colonnement qui forme au-dessus de sa corniche deux espaces où figurent, d'un côté, une ville assiégée défendue par des artilleurs et des mousquetaires, de l'autre un soldat mettant le feu à un canon dirigé sur la place assiégée et protégé par des fascines. Quel fait militaire cela veut-il représenter? la prise de la Bonneville peut-être, malgré l'emploi des armes à feu; les connaissances historiques des peintres-verriers et autres étaient fort rudimentaires. Les tons les plus brillants sont répandus à foison sur toutes les parties de cette composition, le fond même, de couleur violacée est couvert d'arabesques qui ne figurent point dans notre dessin. On dirait qu'aucun espace ne doit rester vide, de là la confusion résultant de l'abondance. Le peintre-verrier a donné à l'armoirie les couleurs du drapeau de la Bourgeoisie de Valangin, tandis que dans cette armoirie les deux pals extérieurs sont de gueule (rouges).

Ce beau vitrail a été exécuté par des verriers suisses-allemands selon toute apparence; il mesure cinquante-trois centimètres de haut sur quarante de large; il porte la date de 1692. Nous ignorons à quelle occasion et par qui il a été offert à l'église de St-Martin où il figure aujourd'hui.

A. Bachelin.



Vitrail de l'église de St Martin.
D'après un dessin de M. Ch. Châtelain.
(Le trait noir indiqne la ligne des plombs.)

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XVII (ANNÉE 1880)

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME

